

UNIVERSITE DE LYON II
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

L'ARABISATION DES SCIENCES
SOCIALES ET HUMAINES
EN ALGERIE

1980-1982 : une étape décisive
dans l'histoire de l'Université

thèse de doctorat de troisième cycle
en sciences de l'éducation
présentée par
Géraud GENESTE

LYON 1983

**L'ARABISATION DES SCIENCES
SOCIALES ET HUMAINES
EN ALGERIE**

**1980-1982 : une étape décisive
dans l'histoire de l'Université**

INTRODUCTION

Cette étude sur l'arabisation des sciences sociales et humaines se situe, au moment de sa rédaction, à un tournant capital dans l'histoire de l'Université algérienne. En cet automne 1982, alors que l'Algérie célèbre le vingtième anniversaire de son Indépendance, son université lance l'arabisation de la troisième année des licences en sciences sociales et humaines, celle des filières de spécialisation : elle poursuit ainsi une action mise en oeuvre deux ans auparavant, en septembre 1980.

En effet, le 14 septembre 1980, un arrêté ministériel décide que "à compter de l'année universitaire 1980-1981, l'enseignement de la première année en sciences sociales, juridiques et administratives, économiques, politiques et de l'information, est unifié en langue nationale dans le cadre du processus planifié d'arabisation" (1). De la sorte, la langue arabe remplace le français comme langue d'enseignement : doivent donc disparaître les sections de formation en langue française, officiellement dites "bilingues" et qualifiées de "transitoires" ou de "provisoires". Apparemment, l'objectif de l'arrêté concerne seulement l'unification linguistique de l'enseignement des disciplines qui relèvent des sciences sociales et humaines. En fait, la dimension linguistique de la décision ministérielle, à savoir la généralisation d'une langue et la suppression d'une autre, est inséparable, entre autres choses, d'une circonstance politique précise : la langue supprimée est l'ancienne langue coloniale, le français, et la langue qui achève de prendre toute la place est la langue nationale algérienne, l'arabe. Mais ce lien entre décolonisation et arabisation n'est pas tellement propre à l'Algérie : tous les pays "arabes" occupés, un temps, par une nation européenne, ont mis en oeuvre une politique d'arabisation, immédiatement après avoir retrouvé leur souveraineté nationale. C'est ailleurs qu'il faut chercher la spécificité algérienne en matière d'arabisation.

1 - BRERHI (Abdelhaq), Ministre de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, "Arrêté portant arabisation de la première année des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques", El Moudjahid, 18 septembre 1980.

D'abord, l'Algérie est, parmi tous les pays dits arabes qui ont été colonisés par l'Occident, celui qui connut la plus longue période de colonisation : 132 années, de 1830 à 1962. En outre, le statut colonial de l'Algérie a été différent de ceux des pays du Maghreb et du Maghreb : en 1947, l'Algérie est définie comme un "groupe de départements" français ; ici plus qu'ailleurs, la langue française a dominé la langue arabe tant dans l'administration que dans l'enseignement, et ce d'autant plus facilement que le pays n'a jamais eu d'université comparable à celle de la Qarraouyne au Maroc ou bien à celle de la Zitouna en Tunisie (ou à celle de El Azhar en Egypte). Ensuite, l'Algérie est le seul pays du Maghreb à avoir mené une lutte armée d'aussi longue durée pour récupérer sa souveraineté : durant cette guerre de libération déjà, la politique à venir du pays, une fois indépendant, connaît un début de programme, en particulier dans le domaine culturel et plus précisément encore dans celui de l'arabisation. Enfin, comparée à ses deux voisins les plus proches, l'Algérie est la première à amorcer l'arabisation totale d'une partie importante de son enseignement supérieur, celle des sciences sociales et humaines.

L'originalité de l'Algérie en la matière se retrouve dans la portée culturelle qu'elle entend donner à sa politique d'arabisation : combattre les dangers du bilinguisme. Dans une interview à l'hebdomadaire Algérie-Actualité, du 27 novembre au 4 décembre 1980, Monsieur Brerhi déclare : "Arabiser la formation supérieure, c'est arriver à penser et à enseigner dans la langue nationale ; c'est donner son âme à l'Université algérienne". Dans une autre déclaration faite à la revue El Djeich, parue en février 1980, le Ministre précise : "Si nous insistons sur l'unification de la langue d'enseignement, nous voulons tout simplement combattre le bilinguisme. Car, sur le plan idéologique, l'utilisation de deux langues d'étude, et son corollaire : la pénétration d'autres valeurs parfois contradictoires aux nôtres, peut constituer un danger pernicieux".

Toujours en 1980, une interview de Monsieur Chibane, Ministre algérien des Affaires Religieuses, au quotidien El Moudjahid ajoute, à cet aspect culturel particulier de l'arabisation, sa composante religieuse générale. Le 7 septembre, le journal Le Monde cite quelques

passages de cette interview : "Les deux notions d'arabisation et d'islamisation font partie, de nos jours, d'une même réalité". Monsieur Chibane précise : "Plus que jamais, il convient d'affirmer que l'arabisme désislamisé n'aura jamais droit de cité dans notre pays".

C'est la date du 14 septembre 1980 qui détermine le point de départ de la période sur laquelle portera notre analyse : à ce moment précis est engagé le processus d'arabisation totale. Cependant, nous présenterons, dans un premier temps, le soubassement politico-culturel antérieur : il est indispensable à l'intelligence du processus lui-même. L'examen des textes du Parti du Front de Libération Nationale situera la décision ministérielle par rapport aux déclarations faites par les représentants du peuple algérien depuis le déclenchement de la lutte armée pour l'Indépendance. Il permettra de préciser les enjeux de la politique d'arabisation appliquée en sciences sociales et humaines. Il fera ressortir les préparatifs de la décision de 1980. Il manifestera qu'un choix déterminant a été préparé de longue date pour le présent et l'avenir de l'Algérie.

Dans un deuxième temps, nous observerons le déroulement de la politique d'arabisation à partir de 1980, au niveau tant national que local. Nous analyserons la réalisation de l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, au cours de l'année universitaire 1980-1981. Nous suivrons le processus d'arabisation qui, dès 1981-1982, prolonge son action dans la deuxième année du Tronc Commun de l'enseignement supérieur en sciences sociales et humaines... Notre présence en Algérie dans un contexte universitaire nous a permis d'observer, en témoin direct, la marche en avant, malgré les difficultés à surmonter, d'un processus linguistique et éducationnel en cours.

Enfin, nous arrêterons notre étude à la période de démarrage de l'année universitaire 1982-1983. Novembre 1982 correspond, non seulement au temps où nous achevons la rédaction de notre étude, mais encore au moment décisif où s'engage une nouvelle étape dans le développement de l'arabisation en sciences sociales et humaines. En effet, le processus d'arabisation entre, alors, dans une phase différente de celle de l'arabisation des deux premières années de licence : il se trouve à la charnière entre l'arabisation du tronc commun et celle des filières de spécialisation. Ce passage du tronc commun aux filiè-

res est d'autant plus intéressant qu'il fait suite à un bilan établi officiellement au cours d'un séminaire national tenu à Alger en mai 1982. Si ce bilan est significatif des inquiétudes des responsables de l'arabisation des sciences sociales et humaines, il l'est plus encore de la détermination des responsables politiques à aller jusqu'au bout du processus amorcé, et ce malgré les obstacles rencontrés. Il est venu confirmer le jugement qui s'élaborait en nous au fur et à mesure que nous poursuivions des analyses conduites (selon les méthodes) des sciences de l'histoire et de l'éducation.

Novembre 1982 est, enfin, une date-repère, du moins symboliquement : c'est, en effet, avec la rentrée universitaire qui lui correspond, l'accès de 100.000 étudiants algériens à l'enseignement supérieur.

L'Université algérienne ? C'est, en ce moment, 100.000 étudiants fréquentant, pour la plupart (75 %), les instituts d'Alger, Oran, Constantine et Annaba. Ce sera, en 1984, à la fin du plan quinquennal, quelque 130.000 étudiants répartis dans vingt et un centres universitaires (dont sept universités) : 39,3 % d'entre eux prépareront, alors, des licences, entièrement arabisées, en sciences sociales et humaines (2)... Ce sera, dit-on, en l'an 2.000, plus de 500.000 étudiant !

Ce pourcentage des "littéraires" par rapport au total des étudiants algériens correspond à celui des nouveaux inscrits en ce début d'année universitaire 1982-1983. Ces nouveaux inscrits sont 27.041 et se répartissent de la manière suivante : en filières littéraires, 10.500, soit 38,5 % du total ; en filières scientifiques, 16.475, soit 61,41 % du total. L'hebdomadaire Algérie-Actualité, du

2 - Ce pourcentage de 39,3 % est calculé par nous sur la base des statistiques officielles pour l'année 1979-1980, publiées dans le Bulletin-Statistique, volume I et II, n° 9, avril 1980, édité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il ne tient pas compte de l'évolution du nombre des étudiants dans chacune des différentes filières de formation. La volonté officielle serait de voir baisser considérablement, à l'avenir, le nombre des étudiants inscrits en sciences sociales et humaines.

30 septembre au 6 octobre 1982, qui indique ces chiffres, signale que 36,1 % des nouveaux étudiants se sont inscrits à la première année du tronc commun de biologie, qui ouvre l'accès aux études de médecine, de pharmacie, de dentisterie, de sciences naturelles, etc... Il précise que 14 % des nouveaux étudiants sont en sciences juridiques. "Les effectifs restent faibles en technologie et sciences exactes (24,2 %), en sciences économiques (4,8 %) et en langues étrangères (...). Enfin, les inscriptions sont insignifiantes en sciences de la terre (1,1 %), mécanique, hydraulique, sciences alimentaires, etc.". L'université algérienne se présente, ainsi, à la fois, en pleine extension numérique et déséquilibrée quant à la répartition des étudiants dans les différentes filières de formation.

Du point de vue linguistique qui, ici nous retient, il importe de noter que la langue d'enseignement dominante dans les spécialités "scientifiques", y compris la médecine, reste la langue française. Aussi, aborder la question de l'arabisation effective de l'enseignement supérieur algérien, c'est s'intéresser avant tout à l'arabisation des sciences sociales et humaines - tel est notre objet d'étude -, tout en laissant en suspens celle des autres sciences, dites exactes, dont il est impossible actuellement de prévoir l'avenir.

Le choix que nous avons fait de ce sujet s'explique également par les préoccupations qui sont les nôtres depuis longtemps, comme historien et éducateur, en ce qui concerne le problème particulier de l'arabisation dans l'enseignement. Cet intérêt a trouvé en Algérie un champ de recherche d'autant plus vaste qu'il a été très peu défriché. En effet, les travaux importants réalisés par Madame Christiane Souriau et Monsieur Gilbert Grandguillaume concernent les problèmes généraux de l'arabisation en société maghrébine (3). En

3 - Le Directeur du Fichier Central des Thèses de Nanterre nous signale, en 1980, qu'une seule thèse d'Etat est en cours sur les problèmes actuels de l'arabisation en Algérie. Ce sujet a été déposé par Monsieur Hamdani, sous la direction de Monsieur Miquel. Par contre, "aucun sujet n'est terminé sur (le) thème de l'arabisation de l'enseignement en Algérie".

matière d'enseignement en Algérie, il aurait été possible de prolonger l'étude réalisée par Madame Zoubida Haddab sur les manuels de lecture de l'enseignement élémentaire (4). On aurait pu, aussi, concevoir une recherche des valeurs arabo-islamiques mises en évidence dans les livres consacrés à l'enseignement de l'histoire (5). Il aurait été, également, possible d'analyser la mise en place d'un nouveau système d'enseignement et d'arabisation dans les enseignements primaire et moyen, dits "Ecole Fondamentale" (ce nouveau système d'enseignement a commencé à être appliqué sur l'ensemble du territoire à la rentrée scolaire 1980-1981)... Si nous avons opté pour l'arabisation de l'enseignement supérieur, c'est parce que notre activité professionnelle nous met en contact avec l'Université algérienne et, surtout, parce que l'Université est le lieu par excellence de la formation des cadres de l'Algérie. Un changement de langue d'enseignement pose des problèmes importants, tant éducatifs que pédagogiques. Enseignants et étudiants sont directement concernés, ainsi que leurs instruments de travail et de recherche. C'est la formation intellectuelle et scientifique des futurs cadres de la nation qui est en cause. L'arabisation d'une partie importante de l'enseignement supérieur aura des conséquences aussi bien sur les futurs enseignants et chercheurs en sciences sociales et humaines, que sur les secteurs d'activité qui utiliseront les diplômés à venir, qu'ils soient économiques ou administratifs, qu'ils soient privés ou publics.

L'intérêt de cette étude est prospectif dans la mesure où ses conclusions permettront de percevoir ce que sera l'avenir des sciences sociales et humaines, en particulier, et, d'une manière plus générale, celui de l'enseignement supérieur en Algérie.

-
- 4 - HADDAB (Zoubida), Les manuels de lecture de l'enseignement élémentaire, Alger, Inst. Sciences Juridiques, DES de Sciences Politiques, 1976, 111 p., ronéo.
- 5 - Nous pensons, ici, au travail effectué par Monsieur Olivier Carré sur les manuels d'Irak, de Syrie et d'Egypte : CARRE (Olivier), La légitimation islamique des socialismes arabes : analyse conceptuelle comparative de manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1979, 417 p.

La problématique qui préside à notre recherche est commandée par les questions que nous avons été amené à nous poser au fur et à mesure que nous avançons dans l'analyse de ce processus d'arabisation, qui privilégie, pour les raisons que nous venons d'indiquer, cette étape décisive que constituent les deux années universitaires 1980-1982. Ces questions sont celles d'un historien - à la fois participant et étranger - engagé au sein d'un processus éducatif d'autant plus complexe à appréhender que l'observateur en est contemporain et que le processus se manifeste à lui lourd d'incidences, non seulement linguistiques, mais aussi culturelles. La problématique ainsi induite ne sera pas simplement celle qu'impose l'analyse d'un processus qui se déroule dans le temps : un questionnement, à la fois informatif et appréciatif, sur un avant, un pendant et un après. Elle sera soutenue, de plus, par une double préoccupation : d'une part, la mise en évidence de l'agent principal du processus, en l'occurrence le pouvoir politique ; d'autre part, le discernement du partenaire le plus éprouvé par l'arabisation, en l'occurrence le corps des enseignants algériens francophones.

Les éléments bibliographiques concernant l'arabisation de l'enseignement supérieur sont rares et ne dépassent pas le cadre d'articles de périodiques, au reste peu nombreux. Ceci s'explique par l'actualité d'une arabisation que l'on ne peut encore analyser qu'en cours de processus. Ce manque de bibliographie a eu pour conséquence une certaine solitude que nous avons ressentie tandis que nous cherchions à préciser nos idées et nos jugements au sujet de l'arabisation des sciences sociales et humaines dans l'université algérienne au cours des années 1980-1982.

=====

Chapitre I

L'ANALYSE D'UN PROCESSUS D'ARABISATION

Ce premier chapitre veut répondre à la question suivante, qui relève de la méthodologie : comment étudier un processus d'arabisation ?

La question présente des difficultés particulières. Il est relativement facile d'analyser un fait isolé ou ponctuel : il est plus difficile d'étudier un processus en cours. Il est relativement facile, pour l'historien, de cerner un processus du passé et donc accompli : il est plus difficile, pour lui, de discerner un processus en devenir et au terme encore incertain. Il est plus facile à l'observateur de se pencher sur un processus qui lui est extérieur : il lui est plus difficile d'appréhender un processus qui l'englobe plus ou moins (1). Enfin, s'il est facile, à la rigueur, de rendre compte d'un processus aux effets mécaniques, techniques ou matériels, il est bien plus complexe d'analyser un processus éducationnel : un tel processus implique, non seulement des choses (des programmes, de la documentation, des livres, des revues, des salles de travail, des laboratoires de langue, des structures et des institutions), mais également des personnes (enseignants et étudiants, responsables de centres universitaires, personnels administratifs, employés) ; il faudrait ajouter qu'il implique aussi une société : un Etat responsable de l'Université, des citoyens qui y envoient leurs enfants, des enseignants et des étudiants plus ou moins regroupés et organisés politiquement, des instances économiques ou administratives qui utilisent le diplômé ou l'étudiant ayant abandonné ses études...

Pour mener à bien une telle analyse, il est nécessaire, d'abord, de déterminer l'objet en processus ; ensuite, de dégager les structures fondamentales du processus d'arabisation et de formuler des hypothèses quant à son avenir ; enfin, de préciser les méthodes mises en oeuvre et d'annoncer le plan général de la recherche.

1- Nous participons au processus d'arabisation au titre de nos fonctions au sein d'un centre de documentation en sciences sociales et humaines ; mais nous ne sommes ni étudiant ni enseignant en sciences sociales et humaines.

I - Détermination de l'objet

Le titre^{de} notre étude énonce les différents éléments de l'objet à analyser.

1) - Arabisation

Lorsque l'on parle d'arabisation, que veut-on dire exactement ? Le mot utilisé le plus couramment pour exprimer en langue arabe le concept d'arabisation est un masdar de deuxième forme dont la caractéristique habituelle est d'être factitive. Arabiser signifie rendre arabe quelque chose ou quelqu'un qui ne l'est pas. Dans un contexte d'enseignement, on arabise non seulement les choses (contenu d'un programme, circulaires administratives, etc.), mais aussi des personnes (enseignants, étudiants, personnels, etc.). L'arabisation est, avant tout, un phénomène global de type linguistique et plus largement culturel.

Or, une langue peut être ou parlée ou écrite. Arabiser signifie rendre arabe aussi bien une parole qu'un texte. En général, c'est une même langue qui fonctionne par oral ou par écrit, même s'il existe toujours quelque différence entre la langue écrite et la langue parlée : dans le cas de la langue arabe, une différence nette sépare la langue parlée, le dialectal, le plus souvent langue maternelle, de la langue écrite, habituellement appelée littéraire ou classique. Cette langue littéraire peut être utilisée comme langue parlée : en fait, pour différentes raisons, elle est peu utilisée dans la vie quotidienne. C'est elle, néanmoins, qui est, en principe, la langue d'enseignement dans les pays arabes. Toutefois, un Egyptien, habituellement moins puriste, ne la parle pas comme un Syrien ou un Libanais. Dans l'ensemble du monde arabe, on assiste, depuis longtemps, à la naissance d'une langue intermédiaire entre le dialectal et le littéraire : il s'agit d'une langue dite moderne influencée fortement par les mass médias qui l'utilisent abondamment dans la presse parlée ou écrite et qui tend à la généraliser (2). Cette langue n'est pas vraiment prise

2 - Pour une meilleure approche de ce problème de la diglossie existant entre l'arabe parlé et l'arabe écrit, ainsi que pour celui de la montée d'un arabe moderne, nous renvoyons, par exemple, à l'ouvrage de : TAPIERO (Norbert), Pour une didactique de l'arabe moderne, Paris, Honoré Champion, 1976.

en compte par les arabo-musulmans qui rechignent à l'étudier scientifiquement, ce qui serait pourtant la meilleure solution pour la promouvoir. La raison de cette réserve est que la langue arabe par excellence est et ne peut être que la langue littéraire.

En effet, la caractéristique fondamentale de la langue arabe littéraire est de n'être pas, dans la culture arabo-islamique, un simple outil de communication entre des personnes désireuses de se comprendre et d'exprimer les différentes dimensions de la réalité de l'existence humaine. La langue arabe littéraire est d'abord langue divine, "langue sacrée de l'Islam" et, comme il est dit également, langue religieuse dont la plus belle expression littéraire, véritable incarnation divine, est le Coran, qui est identiquement le contenu de la Révélation faite par Dieu à son prophète Mohammed, par l'intermédiaire de Son Ange Gabriel (3). Ceci est vrai pour les Arabes musulmans, ou même pour les Musulmans non Arabes, mais non pas, bien entendu, pour les Arabes chrétiens pour qui la langue arabe n'a pas la valeur absolue que lui reconnaissent les Musulmans. Cette dimension sacrée de la langue arabe a une conséquence importante : toute innovation ou création linguistiques pose un problème métaphysique qui, concrètement, ne peut que freiner l'usage de la langue arabe littéraire et son adaptation au monde scientifique contemporain. Un Libanais chrétien, SÉlim Abou, cite un texte de Michel Allard aussi clair qu'irrecevable pour une conscience musulmane : "Quand les auteurs anciens et modernes, écrit un islamologue, déclarent que la langue du Coran est et sera toujours le modèle inimitable de ce qui peut être écrit en arabe, il faut savoir que cette idée relève de la foi musulmane et non pas de la linguistique... Jusqu'à présent le mélange des idées religieuses et des idées linguistiques a, par exemple, empêché les Arabes d'étudier scientifiquement leurs dialectes, de même qu'il les a empêchés de concevoir l'idée d'une évolution de la langue littéraire. Il s'ensuit des difficultés considérables pour l'établissement d'une pédagogie rationnelle de la langue arabe, puisqu'on veut

3 -NASR (Seyyed Hossein), Islam : Perspectives et réalités, 1973, par Hossein Nasr et Allen et Unwin (1975, Editions Buchet/Chastel, Paris, traduction française, p. 53).

faire apprendre aux enfants tous les états de l'arabe littéraire, depuis le VII^{ème} siècle jusqu'au XX^{ème} et sans tenir compte de la langue qu'ils parlent" (4). Monsieur Abou commente ainsi ce texte : "En d'autres termes, par fidélité à la diachronie-au passé-la langue arabe se refuse à dire la synchronie-le présent" (5).

Le rapport étroit que l'arabe d'enseignement soutient avec la diglossie, non seulement arabe écrit et arabe parlé, mais encore arabe coranique et arabe moderne, rend particulièrement complexe l'objet de notre analyse. Il le rend, d'ailleurs, d'autant plus complexe que, prises globalement, les sciences sociales et humaines, ici en cours d'arabisation, se sont constituées précisément comme sciences à partir de nations qui ne sont ni arabes ni musulmanes.

Il est assez évident, en pareil cas, que l'arabisation des sciences sociales et humaines en Algérie est une arabisation en cours, non seulement progressive et concernant une année d'enseignement après l'autre, mais encore en recherche, pour le moins, de terminologies, appelée comme telle à se perfectionner sans cesse, avec, comme modèle syntaxique, l'arabe littéraire.

Dans cette étude qui relève surtout des sciences historiques et éducationnelles, nous nous attacherons davantage à l'arabisation en cours comme processus progressif concernant les années d'enseignement les unes après les autres, qu'à l'arabisation comme expression terminologique et syntaxique sans cesse perfectible, qui, elle, relève, avant tout, des sciences de la linguistique.

4 - ALLARD (Michel), "Aux étudiants en langue et littérature arabe", Travaux et Jours, n°58, Beyrouth, janvier-décembre 1977, pp. 9-13.

5 - ABOU (S^{alim}), L'identité culturelle, Paris, 1981, Anthropos.

2) - Sciences sociales et humaines

Le deuxième élément de l'objet de notre étude est constitué par les sciences sociales et humaines elles-mêmes, dont il s'agit de préciser la nature.

Nous avons hésité plus d'une fois pour trouver une dénomination adéquate concernant les sciences totalement arabisées dans l'enseignement supérieur algérien à compter de la rentrée de l'année universitaire 1980-1981. Finalement, en retenant l'expression "sciences sociales et humaines", nous avons adopté la formule courte qui se trouve dans l'arrêté du 14 septembre 1980 portant arabisation (6) et qui désigne, en fait, comme le montre la suite du texte, "les sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques" (7).

En réalité, les sciences sociales et humaines ne sont rien d'autres, grosso modo, que celles qui étaient enseignées dans les anciennes Facultés des ~~L~~ettres et de Droit - dites aussi Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et Faculté de Droit et des Sciences Economiques -, à l'exclusion de celles qui étaient enseignées dans la Faculté dite des Sciences et ^à la Faculté de Médecine.

En 1971, la Refonte de l'Enseignement Supérieur a supprimé la division universitaire en Facultés et a créé des Instituts. L'Institut des sciences sociales a été créé, en Algérie, lors de cette refonte. Cet institut regroupe la philosophie, l'histoire, la psychologie, la sociologie. Le texte officiel ajoute la démographie et les sciences de l'éducation (8). En fait, ces deux dernières disciplines ne sont enseignées, à titre d'options, qu'à partir de la troisième année de licence: la démographie en sociologie et les sciences de l'éducation en psychologie.

6 - El Moudjahid, 18 septembre 1980.

7 - Ibid.

8 - La Refonte de l'Enseignement Supérieur, publication du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, p.37.

Si, par "sciences sociales", il convient d'entendre les disciplines correspondant aux licences de philosophie, d'histoire, de psychologie et de sociologie, par "sciences humaines" il convient d'entendre, en cohérence avec le texte de l'arrêté cité ci-dessus, "les sciences (...) juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques". Les sciences sociales sont regroupées à l'intérieur d'un seul institut, tandis que les sciences humaines sont regroupées au sein de divers instituts.

Par ailleurs, les Bulletins Statistiques, publiés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, font apparaître, en plus des sciences énumérées dans l'arrêté du 14 septembre 1980, des disciplines telles que les sciences commerciales, la psychologie appliquée et la bibliothéconomie. Mais, de façon à fixer des limites à notre champ de recherche, nous nous en tiendrons aux sciences explicitement énoncées dans l'arrêté, quitte à faire état de ces dernières à l'occasion.

Ce sont ces sciences sociales et humaines qui vont faire l'objet d'un processus d'algérianisation, d'arabisation et aussi de transculturation.

Il serait trop long et fastidieux de présenter l'ensemble des programmes de licence dans les différentes disciplines concernées par les sciences sociales et humaines. Notons seulement que leur contenu a été algérianisé à partir de la Refonte de 1971 : on a rompu ainsi avec un système d'enseignement encore de type français. Cependant, bien qu'adaptés à la réalité et aux besoins de l'Algérie, ces programmes restent fortement influencés par la pensée occidentale, qu'elle soit d'inspiration libérale ou socialiste. Cette influence de la pensée occidentale au sein des programmes de licence algérianisés n'est pas, on s'en doute, sans poser de sérieux problèmes d'identité.

Les problèmes d'algérianisation des programmes se doublent de ceux que soulève l'arabisation de la langue d'enseignement.

Quant à la transculturation, l'existence, avant 1980, de sections arabisées à l'intérieur de la plupart des licences en sciences sociales et humaines posait déjà des problèmes particuliers d'acculturation ou de déculturation.

En sociologie, par exemple, l'importance de la théorie marxiste est très marquée dans les programmes actuels de la licence. Mais de quelle façon parler d'arabisation de Marx et de sa pensée ? Traduire, c'est toujours trahir. Il en va de même pour les fondateurs de la sociologie et autres grands noms de la sociologie occidentale : pour traduire correctement, il faudrait savoir ou pouvoir transposer d'une culture dans une autre. Comment rendre, en sciences économiques, la pensée d'économistes comme Smith, Ricardo, Walras ou Keynes, qui sont inscrits dans les programmes algérianisés ? Comment, en droit, légiférer en arabe sur un statut personnel qui tient compte, à la fois, des sources du Coran, de la Sunna et du Fiqh, d'une part, et, de l'autre, des réalités du monde moderne et des aspirations nouvelles des populations ?

Au terme de sa thèse, un enseignant en psychologie déclare : "le problème d'acculturation le plus essentiel mis en évidence par notre recherche est naturellement le choc de la rencontre entre le discours psychanalytique et les références culturelles des étudiants"(9). Comment est-il possible de rendre compte de la pensée freudienne en langue arabe, compte tenu des spécificités de la culture algérienne de base ?

Désigner les sciences dont il est question quand on traite ici de leur arabisation, constituait une entreprise assurément minutieuse, en raison de l'imprécision des termes, mais finalement précise, à condition de recourir à des textes officiels différents et de les recouper. Par contre, réaliser que ce sont les mêmes sciences qui, depuis l'Indépendance, connaissent un processus, d'abord d'algérianisation, puis d'arabisation sectorielle, ensuite d'arabisation totale, introduit dans un monde, à la fois culturel et linguistique, aux contours et aux implications nécessairement difficiles à déterminer.

9 - DESFARGES (Paul), La formation des psychologues à l'Université de Constantine, thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Nice, 1982, p. 278.

Notre objet, les sciences sociales et humaines, est clair formellement. Mais, appréhendé dans son devenir culturel et linguistique, il perd de sa netteté, ne serait-ce qu'en raison des transformations qu'il subit.

Il reste, toutefois, que notre tâche se trouve facilitée dans la mesure où, [traitant de l'arabisation des sciences sociales et humaines, plus précisément selon les méthodes de l'histoire de l'éducation, nous aurons à présenter plus qu'à approfondir les problèmes culturels et linguistiques soulevés par les traductions et les transpositions. /

3) - Algérie 1980-1982

Le troisième élément de l'objet de notre étude est la période de 1980-1982, en tant qu'elle correspond aux deux premières années de l'arabisation des sciences sociales et humaines.

Nous avons déjà indiqué, dans l'introduction, l'importance des années 1980 et 1982 qui feront date dans l'histoire de l'Université algérienne. L'année 1980 correspond, à la fois, au texte de l'arrêté du 14 septembre, qui décide l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, et au commencement effectif de cette arabisation dès la rentrée universitaire. L'année 1982 est, avec le séminaire de mai et l'arrêté de septembre, celle du passage de l'arabisation de la deuxième année de licence, dernière année du tronc commun, à la troisième qui est celle des options, en fait de spécialité, à l'intérieur d'une des disciplines appartenant au groupe des sciences sociales et humaines.

Notre recherche est centrée sur la période 1980-1982, au cours de laquelle le processus d'arabisation se développe, d'abord, en première année et, ensuite, en deuxième année, dans l'ensemble des Universités et centres universitaires d'Algérie. Nous en décrirons les étapes, modalités et aspects, en rendant compte de son impact sur les choses, en exposant à son sujet le point de vue des personnes, en situant la politique d'arabisation par rapport à ceux qui l'ont décidée et la réalisent, d'une part, et, de l'autre, aux différents partenaires ^{qui} impliqués plus ou moins directement par un tel processus, constituent l'ensemble de la société algérienne.

Comme toute période historique, celle de 1980-1982 a un avant et un après.

La présentation de l'avant 1980 est d'autant plus indispensable qu'il s'agit d'appréhender dans une perspective historique les problèmes éducationnels soulevés par l'arabisation. Or, 1980-1982 ne se comprend bien qu'en référence à ce qui a précédé. Il est nécessaire, en effet, de répondre aux questions suivantes : existe-t-il une ou plusieurs raisons qui expliquent le choix de 1980 comme date de lancement de l'arabisation totale en sciences sociales et humaines ? Qui a pris la décision et comment a-t-elle été prise ? Quelles ont été les préparations de cette décision ? Quels en sont les objectifs, les enjeux, les perspectives ? Autant de questions que le texte même de l'arrêté du 14 septembre suggère dans l'exposé des motifs : n'y est-il pas dit que l'arrêté se situe dans la ligne des résolutions prises précédemment par le Comité Central du Parti du Front de Libération National ? Mais Monsieur Brerhi, signataire du document officiel, ajoute que "le présent arrêté (...) est aussi le résultat des larges débats de l'année universitaire précédente" (10).

Plus précisément, une présentation du contexte socio-politique de l'année précédant la décision de 1980 et son application devrait apporter des renseignements utiles à la compréhension du processus d'arabisation qui nous intéresse. Mais l'examen d'un passé récent ne saurait suffire à lui seul pour répondre aux questions multiples soulevées par une décision qui intervient comme un aboutissement depuis longtemps mis en oeuvre "dans le cadre du processus planifié d'arabisation" (11).

L'examen du passé plus lointain est d'autant plus nécessaire que l'arabisation de l'enseignement supérieur implique celle des enseignements primaire et secondaire. C'est d'ailleurs par le fait que cette dernière avait atteint le baccalauréat que le texte de l'arrêté justifie l'arabisation totale de la première année des sciences sociales et humaines.

10- El Moudjahid, 18 septembre 1980.

11- Ibid.

Mais, alors, l'historien de l'éducation ne peut que s'interroger : qui a mis en oeuvre cette arabisation des enseignements primaire puis secondaire ? Quand, pourquoi, comment a-t-elle été commencée ? En 1980, un étudiant de première année ayant 18 ans est né en 1962 au moment de l'Indépendance : n'y aurait-il pas un rapport entre l'arrivée dans l'enseignement supérieur de la génération de l'indépendance politique et le début de l'arabisation totale en sciences sociales et humaines, symbole de l'indépendance culturelle ? Comment aurait pu être possible une telle politique d'arabisation si les esprits n'y avaient pas été préparés ?

En fait, le choix de cette politique a été fait déjà avant l'Indépendance. Son contenu idéologique et culturel est mis en place, au moins dans ses grandes lignes, au cours de la guerre de libération nationale. Il sera important pour notre étude de cerner la pensée instauratrice de la politique d'arabisation. Il sera tout aussi éclairant d'en suivre le développement en se demandant s'il y a continuité ou rupture entre sa première expression, lors des assises de la Sumam en 1956, et sa concrétisation en 1980, sur le mode de l'arabisation totale des sciences sociales et humaines.

La mise en évidence du contenu idéologique et politique d'une décision aux enjeux également linguistiques, culturels et éducationnels peut éclairer, à la fois, la période 1980-1982 et celle qui est appelée à la suivre, après 1982.

L'après 1982 est assurément plus difficile à saisir : il ne vient que de débiter. Au moment où s'achève la rédaction de notre travail, l'année universitaire 1982-1983 ne fait que commencer. L'arabisation des sciences sociales et humaines n'en est encore, après deux années, qu'à mi-parcours en ce qui concerne la licence, et au tout début en ce qui concerne l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur "littéraire" ou, à plus forte raison, de l'enseignement supérieur "scientifique".

Toutefois, il doit être possible d'entrevoir comment la période 1980-1982 annonce celle qui suit. Il est possible, en effet, dès maintenant, d'abord de dresser un bilan des deux premières

années, ensuite d'observer la façon dont s'engage la rentrée universitaire 1982-1983, enfin, compte tenu de ce bilan et de cette nouvelle étape, de formuler des hypothèses quant à l'avenir de l'enseignement supérieur algérien.

Or, de même que les années 1980-1982 se comprennent mieux à la lumière de celles qui les ont précédées, de même se comprennent mieux à la lumière de ce que l'on peut entrevoir dans leur façon d'engager celles qui les suivent.

4) - L'observatoire

L'objet de notre étude maintenant défini, il semble nécessaire d'indiquer, avec plus de précisions, d'où il est observé. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir dit que nous avons vécu l'arabisation des sciences sociales et humaines à Alger et à Oran et, à Oran, plus particulièrement au sein d'un centre privé de documentation universitaire. Le souci de l'objectivité exige, en outre, que nous dévoilions de quoi étaient faites les préoccupations avec lesquelles nous avons observé le processus d'arabisation qui ici nous retient. L'observatoire est affaire, non seulement de lieux, mais encore de regards.

Notre regard d'éducateur s'est formé à l'occasion soit de l'enseignement que nous avons reçu en sciences sociales et humaines, soit de l'enseignement que nous avons dispensé en histoire et en philosophie. Il s'est également formé dans l'apprentissage, jamais terminé, de la langue arabe, durant deux années d'enseignement intensif. Des responsabilités d'éducateur exercées en terre maghrébine nous ont sensibilisé aux questions soulevées par la rencontre de cultures différentes véhiculées par des langues étrangères les unes aux autres.

Notre regard d'historien s'est formé à l'occasion tant de la formation reçue que des connaissances acquises au contact du monde arabe et, plus particulièrement, de la société maghrébine. Notre intérêt pour les choses concernant l'histoire de la colonisation et, surtout, de la décolonisation s'est développé au cours d'années vécues dans des pays récemment indépendants et encore en recherche d'identité culturelle.

Concerné quotidiennement par des situations maghrébines de bilinguisme ou même de plurilinguisme, qui sont manifestement le produit de l'histoire, nous sommes également interpellé par la tentative actuelle d'unification linguistique de l'enseignement algérien. Notre regard d'historien de l'éducation s'est attaché tout particulièrement aux phénomènes de translinguisme, avec toutes les conséquences de transculturation qu'ils entraînent.

Il n'y a pas d'observateur neutre. Ce qu'il observe tient aux lieux qu'il occupe et aux regards qu'il porte sur les choses et sur les gens. Il tient aussi à sa subjectivité, favorable ou défavorable à ce qui se passe. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité, en cours de rédaction, à manifester aussi nos jugements d'appréciation, non pas sur le principe, légitime, de l'arabisation, mais sur la façon dont elle s'opère.

II - Structures et partenaires

Le processus d'arabisation, en Algérie, dans l'enseignement supérieur, en 1980-1982, a ses caractéristiques structurales propres.

Nous en avons déjà signalé plusieurs. Il s'agit d'un processus, à la fois, linguistique et culturel. Ce processus s'opère en période de décolonisation et d'affirmation de soi, par des changements profonds concernant, en premier lieu, la langue d'enseignement. Il est en cours, et à un moment décisif de son devenir. Enfin, il nous interpelle personnellement, non pas à titre d'enseignant, d'étudiant ou de personnel administratif, mais en raison de la gestion que nous assurons de la section arabe d'un centre de documentation universitaire.

Or, pour une meilleure intelligence de ce processus, il semble indispensable d'en désigner, maintenant et précisément, les partenaires principaux : le pouvoir, les enseignants, les étudiants, le personnel administratif, l'opinion publique.

1) - Le pouvoir

Une des caractéristiques du processus d'arabisation est son volontarisme. Ce n'est pas un processus spontané : c'est un processus voulu, non pas tant par ceux - ou tous ceux - qui composent l'enseignement supérieur lui-même que par des instances politiques situées à différents niveaux de la hiérarchie nationale.

Ce volontarisme du pouvoir, en matière d'arabisation, est bien marqué dans le texte de l'arrêté du 14 septembre 1980. Comme nous l'avons déjà souligné, ~~celui-ci~~ tient à se situer dans la continuité des résolutions adoptées précédemment par le Comité Central du F.L.N., manifestant par là que le signataire de l'arrêté, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, n'est pas le « seul décideur. Par ailleurs, le texte exprime une conscience claire des difficultés à surmonter par les étudiants et surtout par les enseignants. La décision d'arabiser totalement la première année des sciences sociales et humaines est prise, malgré les difficultés qui pourront persister longtemps encore, ajoute le texte ministériel : le volontarisme est net. Il s'agit, en l'occurrence, d'un processus, politiquement voulu, d'arabisation. Il nous faudra discerner qui est le pouvoir ayant voulu et voulant encore l'arabisation.

2) - Les enseignants

A l'intérieur de l'enseignement supérieur, les premiers partenaires du processus d'arabisation sont les enseignants appelés à le mettre en oeuvre, sans ~~qui~~ aucun processus éducatif n'est possible. Or, il sera nécessaire de les distinguer les uns des autres, car tous ne sont pas algériens, tous les Algériens ne sont pas arabophones, tous les arabophones ne sont pas également préparés à enseigner les disciplines auxquelles ils sont affectés. La notion d'enseignant n'est pas ici univoque : il faudra tenir compte des diversités qu'elle recouvre dans le concret des situations.

Pour faire apparaître, dès maintenant, ces diversités, nous avons établi, en fonction de la langue de formation scolaire et universitaire, la typologie suivante :

L'enseignant algérien :

- l'enseignant de formation purement française, tant au niveau du primaire et du secondaire qu'à celui du supérieur (cette situation dépend de l'époque et du lieu où il a acquis sa formation),
- l'enseignant de formation supérieure en français et ayant reçu, à l'école, une formation de base en langue arabe,

- l'enseignant de formation supérieur en arabe et capable de s'exprimer en français,

- l'enseignant de formation purement arabe,

- l'enseignant d'origine kabyle : il peut se trouver dans l'une des trois premières catégories.

L'enseignant étranger

L'enseignant étranger est ou francophone ou arabophone :

- l'enseignant francophone vient de l'Europe de l'Est, de l'Inde, de la France ou d'autres pays occidentaux. Il a un statut de coopérant. N'ayant pas reçu, dans tous les cas, une formation en langue française, il peut connaître des difficultés d'expression dans cette langue ;

- l'enseignant arabophone vient du monde arabe en général ; mais il n'a pas nécessairement reçu toute sa formation supérieure en langue arabe : il a pu la recevoir dans un pays de l'Est et même dans son pays d'origine en langue non-arabe. Il est Irakien, Syrien, Palestinien, Jordanien, Egyptien, Yéménite, etc..., et il a le statut de coopérant (mais ce cas n'est pas général).

3) - Les étudiants

A l'intérieur de l'enseignement supérieur, il y a, bien entendu, une deuxième catégorie de partenaires : les étudiants. A leur sujet se posent des problèmes analogues à ceux qui se posent pour les enseignants : ils ne se présentent sur les bancs de l'arabisation ni avec les mêmes connaissances, ni avec les mêmes motivations. Ce n'est pas parce que l'on a réussi au même baccalauréat que l'on sait, pense et sent comme tous ceux qui ont le même diplôme. Cela dit, il faudra tenir compte assurément des divers types de baccalauréat qui donnent accès aux sciences sociales et humaines.

Comme pour les enseignants, pour préciser la diversité propre à la catégorie des étudiants, nous avons établi une typologie en fonction de la langue de formation scolaire.

L'étudiant algérien :

- l'étudiant de formation purement française,
- l'étudiant de formation bilingue * c'est l'expression habituellement utilisée pour nommer l'élève de l'enseignement secondaire qui reçoit sa formation "scientifique" en langue française et sa formation "littéraire" en arabe (au niveau du Supérieur, cette expression désigne l'étudiant qui suit une filière enseignée en français),
- l'étudiant de formation arabe, capable ou non d'utiliser le français,
- l'étudiant d'origine kabyle, soit de formation arabe, soit de formation bilingue.

L'étudiant étranger :

En fait, il y a peu d'étudiants étrangers en sciences sociales et humaines. L'étudiant étranger francophone est le plus souvent africain, le bilingue libanais ou maghrébin, l'arabophone proche-oriental.

4) - Le personnel administratif :

Enfin, le troisième partenaire interne à l'enseignement supérieur est le personnel administratif. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est une grande maison dont le centre administratif est représenté par les bcaux du ministère au personnel administratif nombreux. Il est clair que chaque Université et chaque centre universitaire ont leur personnel administratif propre, du Recteur d'université aux différents services. Chaque institut a un directeur, entouré de collaborateurs, de membres de commission, de chefs de département, de secrétaires, d'appariteurs, de tout un personnel d'entretien... Là aussi, il faudra s'interroger et se demander comment ce personnel administratif s'adapte aux nouvelles exigences de l'arabisation en cours.

5) - L'opinion publique

L'autre partenaire, à la fois intérieur et extérieur au processus d'arabisation, est, en plus du pouvoir, l'opinion publique. Celle-ci est plus ou moins directement concernée par le processus

qu'elle vit soit dans le cadre de l'enseignement supérieur soit dans le contexte général du pays.

Les adultes sont impliqués par l'arabisation soit en tant que citoyens ou fonctionnaires, soit en tant que parents d'enfants allant à l'école fondamentale ou d'étudiants inscrits en sciences sociales et humaines. Les fonctionnaires doivent, en principe, connaître la langue nationale et même travailler à l'arabisation de leur service administratif. Les citoyens ont à leur disposition des mass médias qui s'expriment, entre autres, en langue arabe. L'environnement, les tribunaux, une grande partie de la vie culturelle, certains ministères, comme celui de la Justice... sont arabisés ou en voie d'arabisation. Ainsi, chaque algérien est, d'une manière ou d'une autre, concerné par le processus d'arabisation.

Le monde économique est tout particulièrement concerné par le processus d'arabisation. C'est à lui que se présenteront les étudiants ayant achevé leurs études. C'est lui qui aura à employer les économistes, sociologues et autres juristes sortis des instituts. Or, c'est lui qui jugera du savoir, de la compétence, des aptitudes de ceux qu'il doit embaucher. Il nous faudra être attentif aux réactions du monde économique par rapport à la politique d'arabisation et à ses attentes en matière d'emploi.

L'opinion publique est constituée d'une façon toute spéciale par les responsables religieux du pays. Le lien est trop étroit entre la religion musulmane et la langue arabe pour qu'il puisse en être autrement. Ces responsables religieux, ceux du Ministère des Affaires Religieuses notamment, suivent de près l'évolution de l'arabisation, non seulement en général, mais aussi et peut-être surtout dans l'enseignement. Comme pour le monde économique, il nous faudra examiner le type de relations que les religieux entretiennent avec les partisans et les adversaires de l'arabisation.

Les cinq partenaires que nous venons rapidement de désigner sont, à des titres divers, les agents du processus d'arabisation dans les sciences sociales et humaines. Il nous faudra préciser leurs rôles respectifs. Nous le ferons de façon plus spécifique en ce qui concerne le pouvoir et ^{les} membres de l'enseignement supérieur (enseignants, étu-

dians, personnel). Il n'est pas inutile de remarquer que la politique d'arabisation peut en venir à changer les rapports qui existaient antérieurement entre les membres de l'enseignement supérieur : l'arabisation peut se transformer en pierre d'achoppement dans la mesure où elle se propose, à la fois, l'algérianisation et la démocratisation, d'une part, et, de l'autre, la qualité et la scientificité. Pour ce qui est de l'opinion publique, il nous faudra, chaque fois que ce sera opportun, situer les différentes phases du processus d'arabisation au sein du contexte général dans lequel il se déroule. Ce qui se passe à l'Université ne peut être complètement séparé de ce qui se passe, non seulement dans le monde économique et dans le monde religieux, mais encore dans les rencontres, les cafés et parfois dans la rue : les enjeux de l'arabisation des sciences sociales et humaines sont aussi bien intérieurs qu'extérieurs au domaine territorial de l'enseignement supérieur.

III - Thèse et hypothèses

Pour conduire avec discernement l'analyse du processus d'arabisation, il est indispensable de formuler, à titre d'hypothèses, la façon dont il s'est déroulé globalement et à chacune de ses étapes.

Les hypothèses qui présideront à notre analyse concernent d'abord le projet; ensuite le déroulement du processus, également le bilan de ses deux premières années, enfin son avenir.

1) - Volontarisme du projet

Nous l'avons dit, le projet d'arabisation a quelque chose de volontariste, sans doute parce qu'il est décidé par le Pouvoir, comme il est normal, mais aussi peut-être parce qu'il ne correspond pas toujours à toutes ^{les} aspirations profondes du peuple, ce qui sera à déterminer.

Que le projet soit le fait du Pouvoir et, à ce titre, volontariste, nous n'aurons aucune peine à le vérifier. Encore faudra-t-il préciser de qui émane la décision : le ministère compétent ? le gouvernement ? le parti ? Pour volontariste qu'il était, le projet répondait assurément à des attentes, mais les attentes de qui ? Il aurait pu être volontariste et être ensuite accueilli de bon gré : qu'en a-t-il été ?

Autrement dit, ce projet décidé d'en haut est-il devenu un projet populaire ? ... Nous posons l'hypothèse que le projet est volontariste. Il faudra montrer de quelle façon il l'est.

2) - Difficultés du déroulement

Nous l'avons dit également, le processus d'arabisation a rencontré nombre de difficultés durant les années 1980-1982. Là aussi, il sera nécessaire, et facile, de le vérifier.

Mais, pour qu'une telle hypothèse et sa vérification soient éclairantes, il faudra préciser la nature et l'importance de ces difficultés. Où se situent précisément les difficultés ? sont-elles les personnes ou les choses qui résistent à l'arabisation, ou bien encore les deux à la fois ? Ces obstacles sont-ils surmontables ou non ? S'agit-il de difficultés de parcours ou bien de difficultés de fond, à même de rendre vain le projet ?

Sous-hypothèse : le passage d'une langue d'enseignement à une autre n'est-il pas particulièrement délicat et plus encore quand il s'agit du passage du français à l'arabe ? Il y a, alors, non seulement translinguisme, mais aussi transculturation et même transculturation socio-religieuse.

Une question fondamentale est posée à l'Université algérienne : dispose-t-elle présentement des éducateurs à même de surmonter les difficultés rencontrées et donc d'enseigner en langue arabe les diverses sciences sociales et humaines ?

3) - Ambiguïté d'un bilan

Notre troisième hypothèse - nous n'y avons pas encore fait allusion - est que, après deux années d'arabisation, le bilan du processus est ambigu.

Cette ambiguïté, à quoi ou à qui tient-elle ? A la mauvaise volonté des exécutants ? à l'obstination des responsables politiques ? Aux circonstances ? A la précipitation ? Aux conditions de réalisation ? Au volontarisme dont nous avons parlé ?... L'ambiguïté du bilan sera à vérifier : nous aurons des documents difficilement contestables pour le faire.

4) - Interrogations sur l'avenir

Notre quatrième et dernière hypothèse concerne l'avenir de l'arabisation, qui se présente avec incertitude et de telle façon que l'on doit se demander si l'avenir linguistique des sciences sociales et humaines ne sera pas quelque peu différent de celui qui était annoncé.

Les interrogations sur l'avenir concernent le processus, les personnes et les langues.

Le processus se poursuit : après l'arabisation des deux premières années, celle de la troisième est maintenant engagée. S'agit-il d'une fuite en avant ? Faudra-t-il faire machine arrière ? La fortune sourira-t-elle finalement aux audacieux ?

L'avenir verra-t-il la fuite des cerveaux francophones et la domination des arabophones ? Assistera-t-on à l'arabisation, difficile, des enseignants francophones ? Verra-t-on une sorte d'invasion des enseignants proche-orientaux ? Ou bien des équilibres nouveaux apparaîtront-ils au sein du corps enseignant ?... Quant aux étudiants, jusqu'où se poursuivra leur progression quantitative en sciences sociales et humaines ? Qu'advient-il de leur répartition selon chacune de ces sciences ? Quels seront les débouchés que les uns et les autres trouveront à leur sortie de l'Université ?

Enfin, l'avenir linguistique est-il au monolinguisme ou au plurilinguisme ? On peut se demander, en effet, si l'avenir ne sera pas celui non pas du monolinguisme, mais du plurilinguisme : le translinguisme que nous analyserons pourrait aboutir non pas à "l'unification" linguistique des sciences sociales et humaines mais à un plurilinguisme tel que plusieurs langues, et non pas seulement l'arabe, deviendraient les langues d'enseignement en sciences sociales et humaines.

Allons plus loin. L'article 3 de la Constitution de 1976 dispose que l'arabe est la langue nationale et officielle de l'Algérie. La question se pose de savoir comment l'arabe sera la langue nationale de l'ensemble de l'enseignement supérieur. Après l'arabisation totale des sciences sociales et humaines, y aura-t-il arabisation totale des sciences dites exactes ? Ou bien, en sciences sociales et humaines comme en sciences dites exactes, ne s'orientent-on pas déjà, non seulement ^{vers} un bilinguisme arabe-français, mais vers un plurilinguisme incluant, en outre, l'anglais ?

Les quatre hypothèses ici avancées recouvrent la thèse que nous entendons soutenir dans le présent travail. Celui-ci aura à vérifier et à préciser ces hypothèses. Cela une fois accompli, sera établie la thèse qui préside à notre recherche et que l'on pourrait ramasser dans la formule : "L'arabisation, quoi qu'il en coûte !".

IV - Méthodes et mises en oeuvre

Les méthodes d'investigation mises en oeuvre relèvent de la condition particulière qui a été la nôtre pour la partie centrale de notre travail (1980-1982), celle de l'historien, non pas du passé, mais du présent, c'est-à-dire de l'historien qui est contemporain de l'événement, en l'occurrence d'un événement de type éducationnel et d'abord linguistique.

Ce faisant, il y a lieu de préciser que nos méthodes ont été celles, classiques, de l'historien du passé en ce qui regarde la période antérieure et préparatoire à 1980-1982. De même qu'elles ont été celles, moins habituelles, de l'historien de l'avenir, quand il a été question de faire apparaître les conséquences des opérations engagées durant la période 1980-1982.

Les méthodes classiques de l'historien du passé sont connues, surtout quand il s'agit d'un passé récent. Ces méthodes consistent, avant tout, à utiliser des sources écrites, des témoins vivants, des études.

Pour la période 1956-1980, les sources écrites que nous avons utilisées sont les suivantes (12) :

- Les textes fondamentaux du Front de Libération Nationale, ceux qui datent de la guerre de libération et ceux qui concernent la période d'après l'Indépendance, de 1962 à 1980. Parmi les premiers, les plus importants sont : "La Proclamation du 1^{er} novembre 1954", les "Extraits de la Plate-Forme de la Summan", "La 1^{ère} déclaration du Gouver-

12 - Les références concernant ces sources écrites seront fournies dans les chapitres suivants au fur et à mesure que nous aurons à les utiliser.

nement Provisoire de la République Algérienne", "Le communiqué final du Comité National de la Révolution Algérienne", le "Projet de programme pour la réalisation de la Révolution démocratique et populaire" appelé Charte de Tripoli. Parmi les textes fondamentaux d'après l'Indépendance, il y a lieu de noter les textes constitutionnels de 1964 et de 1976, la Charte d'Alger, la Charte Nationale de 1976, les résolutions des Congrès ou du Comité Central du F.L.N.

- Les textes des discours et des déclarations présidentiels et ministériels qui expriment les principes et objectifs de la politique d'arabisation.

- Les textes des Ordonnances et des Arrêtés publiés au Journal Officiel de la République Algérienne.

- Les documents statistiques publiés par les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Planification.

- La presse nationale et internationale...

Pour cette période 1956-1980, les témoins vivants que nous avons rencontrés sont, d'une part, des Algériens d'origine et, d'autre part, des personnes qu'il est convenu d'appeler "pieds-noirs". Les premiers étaient des enseignants, les uns l'ayant été depuis l'Indépendance, les autres ne remplissant leurs tâches d'enseignement que depuis peu de temps : la majorité d'entre eux étaient des francophones ; ils l'étaient d'autant plus qu'ils avaient commencé à enseigner depuis plus longtemps (certains enseignaient déjà avant que l'Algérie soit indépendante). Les rencontres avec ces enseignants nous ont été particulièrement précieuses : ce sont eux qui ont eu à vivre et souvent vivent encore le translinguisme qui fait passer du français à l'arabe. Les Algériens d'origine étaient aussi, bien entendu, des étudiants : certains d'entre eux ont eu à vivre le translinguisme déjà avant 1980 mais, pourrions-nous dire, de l'autre côté de la chaire et, de ce fait, avec des réactions spécifiques. En ce qui concerne les seconds, les pieds-noirs, nous en avons certes rencontré, mais en moindre nombre : les coopérants francophones en sciences sociales et humaines se font de plus en plus rares au fur et à mesure de la montée de l'arabisation. Ils se plaignaient, dans l'ensemble, la plupart du temps, de la baisse de niveau inévitable qu'accompagne un phénomène de translinguisme.

Les témoins rencontrés sont, également, tous ces Algériens et pieds-noirs qui, sans être directement parties prenantes dans l'enseignement supérieur, ont une expérience vécue de l'Algérie depuis parfois plusieurs dizaines d'années. Leurs jugements sur l'arabisation en cours ne pouvaient nous laisser indifférent. Là aussi, bien souvent, nos interlocuteurs se sont faits l'écho d'une certaine dégradation culturelle consécutive, assez inévitablement, au changement linguistique.

Toujours pour cette période 1956-1980, nous avons pu consulter un certain nombre d'études traitant de l'arabisation en général, plus particulièrement dans ses rapports avec l'éducation. Les études générales sur l'arabisation ont pour auteurs les plus connus - nous les avons déjà cités - Gilbert Grandguillaume et Christiane Souriau ; mais il en est d'autres, que nous citerons en annexe : certains traitent du bilinguisme dans des pays à cet égard représentatifs, le Liban et la Tunisie. En ce qui concerne l'arabisation en rapport avec l'éducation, nous avons consulté, entre autres, Abdallah Mazouni, malheureusement décédé, Mostefa Lachraf dont il n'est pas toujours facile de se procurer les rapports, Taleb Ibrahim, qui a produit nombre d'articles sur ce sujet... et, finalement, Rabah Torki dont Les théories de l'éducation viennent de sortir de l'OPU : il en est d'autres que nous citerons également en annexe. Toutefois, une remarque s'impose : il n'existe, à notre connaissance, aucun ouvrage traitant explicitement, pour les années 1956-1980, en Algérie, de l'arabisation dans son rapport aux sciences sociales et humaines.

Pour la période postérieure à 1980-1982, l'historien... du futur, si l'on peut dire, doit recourir à des méthodes qui sont moins orthodoxes en sciences historiques. *Elles relèvent*, en effet, de cette connaissance plus ou moins approchée du futur que l'on appelle la prospective. Nous livrer, même comme historien, à des recherches de prospective, nous a semblé indispensable au titre de l'histoire de l'éducation, qui ne saurait apprécier le passé et le présent d'un processus éducatif sans tenter d'en mesurer aussi les formes à venir.

Pour satisfaire à cette exigence de la prospective, nous avons employé une triple méthode : le bilan, le point, le scénario, dont nous avons étayé les résultats en nous servant des perspectives du plan quinquennal algérien (1980-1984).

Pour établir le bilan des deux premières années d'arabisation, nous avons été servi d'une façon exceptionnelle par les conclusions du Séminaire de mai 1982 sur lesquelles nous aurons longuement à revenir. Pour faire le point entre les deux premières et la troisième année d'arabisation, nous nous sommes situé, comme nous l'avons dit en introduction, au sein de l'été 1982 : reprenant alors la partie "perspectives" des conclusions du Séminaire de mai 1982 et les étayant sur divers autres documents (articles de presse, interviews, entretiens, réflexions), nous nous sommes appliqué à qualifier la transition en cours entre une arabisation de type tronc commun et une arabisation de type filières de spécialités ; c'est sans doute à cette occasion que s'est manifesté à nous avec le plus de force le caractère radical du volontarisme qui préside à l'arabisation. Enfin, en possession d'une circulaire toute récente de septembre 1982 sur le plurilinguisme en science sociales et humaines, nous nous sommes hasardé à construire trois scénarios découvrant l'avenir sur le type, soit du monolingue qui semblait prévaloir jusqu'ici, soit du bilinguisme qui risquerait de rendre au français une place concurrentielle, soit du plurilinguisme qui, en assurant la dominance de l'arabe, mettrait le français, en concurrence, cette fois, non plus avec l'arabe, mais avec une autre langue étrangère, vraisemblablement l'anglais.

Toutefois, le noyau de notre recherche est la période 1980-1982. En ce qui la concerne, il nous est indispensable, maintenant, d'insister sur les méthodes particulières qu'il nous a fallu mettre en oeuvre pour étudier un processus dont nous nous trouvions précisément être contemporain, et ceci sans tomber dans les travers de l'impressionisme qui guettent toujours, à des degrés divers, le journaliste.

1) - Etudes

Pour la période 1954-1980, il était possible de s'appuyer sur des études plus ou moins importantes : en tout cas, à défaut d'études concernant précisément l'arabisation des sciences sociales et humaines, nous pouvions nous référer à des études concernant soit l'histoire, soit l'éducation, soit l'histoire de l'éducation. Par contre, pour la période 1980-1982, le tableau des études auxquels nous aurions pu recourir se présente de façon entièrement différente. Premièrement,

aucune étude faisant l'objet d'une publication sous forme de livre n'a encore été donnée pour la période concernée : il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'en étonner, car l'événement est non seulement récent mais en cours. Deuxièmement, il n'existe pas davantage d'étude publiée sous forme d'article de revue : il n'y pas lieu également de s'en étonner car, de tels articles auraient-ils été rédigés, ils n'auraient pas eu encore le temps d'être publiés, compte tenu des retards que prennent généralement les revues en pareil cas. Il est notable, à cet égard, que celles qui ont consacré une de leurs livraisons de l'année 1982 au vingtième anniversaire de l'Indépendance n'ont rien publié sur le sujet qui nous intéresse : pourtant, certaines de ces revues donnaient alors sur l'Algérie, dans leur numéro spécial, de 25 à 50 articles ; tout se passant comme si le thème de l'arabisation des sciences sociales et humaines ne devait pas être encore abordé en raison, soit de son caractère trop récent, soit des problèmes délicats qu'il soulève. Troisièmement, à défaut d'études données sous forme ou de livres ou d'articles de revue, nous avons pu bénéficier de l'existence de quelques articles de quotidien ou d'hebdomadaires : l'hebdomadaire algérien qui s'est le plus intéressé à la question, et cela de façon explicite, est incontestablement Algérie-Actualité ; mais nous ne saurions omettre la revue El Djeich, de l'armée algérienne, l'hebdomadaire officiel du Parti Révolution Africaine, El Ayed, "Bulletin d'information syndicale édité par la Fédération des Travailleurs de l'Education et de la Culture", El Moudjahid... En annexe, nous donnons des références précises aux articles de ces publications. Toutefois, il ne saurait échapper que de tels articles constituent des sources d'information; plus que des études de recherche.

Nous avons ainsi expérimenté la condition qui est souvent celle de l'historien du présent : pour approfondir sa réflexion, il manque, dans bien des cas, d'études de fond lui permettant de situer son propos. Il est des recherches que l'on doit commencer en faisant l'état de la question et des opinions émises par d'autres chercheurs : pour nous, il n'a pas pu en être ainsi.

2) - Textes ministériels

A défaut de documents bibliographiques, nous avons disposé, à titre de documents de base, en premier lieu, des textes ministériels relatifs à l'arabisation des deux premières années des sciences socia-

les et humaines. Ces textes ministériels sont soit des arrêtés et circulaires d'application, à caractère officiel, soit des circulaires et des conclusions, à caractère le plus souvent interne, voire officiels. Voici la liste des plus importants :

- L'arrêté du 14 septembre 1980 "portant arabisation de la première année des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques".
- La "circulaire n° 323 portant conditions de mise en congé des personnels enseignants".
- La circulaire n°333 dont l'objet concerne le "programme d'arabisation des formateurs".
- L'Arrêté du 25 juillet 1981 "portant création d'un centre intensif des langues au sein des Universités".
- L'Arrêté du 2 septembre 1981 portant arabisation de la deuxième année des sciences sociales.
- L'Arrêté de septembre 1982 concernant l'enseignement des langues étrangères pour les étudiants suivant leurs cours en langue nationale.
- Le texte officieux du "bilan de l'arabisation de la deuxième année des sciences sociales" de mai 1982.

Nous nous sommes appliqué à analyser le contenu de ces textes ministériels, dont l'intérêt ne saurait échapper. Pour ce faire, nous avons apprécié leurs décisions en les mettant en rapport avec les délibérations du Parti qui les ont motivés, d'une part, et, de l'autre, avec les discours à caractère officiel qui les ont commentées. Toutefois, l'exégèse de ces textes n'a pas été sans présenter de réelles difficultés. Les premières d'entre elles tiennent à l'ambiguïté de certains textes qui, formellement clairs, sont parfois contradictoires (comment, par exemple, parler de façon cohérente, à la fois, d'unification linguistique et de plurilinguisme ou de place faite aux langues étrangères ?). La seconde série de difficultés tient à la distance que nous avons dû constater entre les décisions contenues dans les textes et les applications qui en étaient faites sur le terrain.

Il n'en reste pas moins que ces textes sont déterminants. Ce sont eux qui déclenchent, accompagnent et conduisent le processus d'arabisation. Comme tels, ils constituent les aspects décisifs de ce processus et, pour nous, leur analyse de contenu en constitue l'approche politique indispensable.

Cette approche politique, nous l'avons complétée par d'autres approches que nous allons maintenant présenter .

3) - Statistiques

L'utilisation de renseignements statistiques est une façon de suivre le déroulement d'un processus du point de vue quantitatif. Elle permet de compléter les autres moyens d'approche d'un phénomène complexe. Toutefois, l'actualité du processus analysé a augmenté les difficultés habituelles à l'obtention de statistiques récentes. Ces difficultés et leurs solutions sont spécifiques pour chacune des années universitaires étudiées.

Pour l'année 1980-1981, nous avons travaillé sur la base du Bulletin Statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Ce bulletin est publié chaque année depuis 1971 ; mais ce n'est qu'au mois de juin 1982 que nous avons disposé de celui concernant l'année universitaire 1980-1981. Les renseignements qui y sont fournis sont abondants et, d'une manière générale, détaillés. Cependant, il nous est arrivé de relever quelques erreurs, qui ont été corrigées grâce à un complément d'informations recueillis par ailleurs, en particulier lors d'entretiens menés avec des responsables administratifs d'instituts.

Pour l'année 1981-1982, le bulletin du Ministère de l'Enseignement Supérieur correspondant n'est pas encore publié au moment où nous écrivons. Etant à Oran, nous avons obtenu, sans trop de difficultés, les informations statistiques concernant les instituts en sciences sociales et humaines de cette ville. Pour l'ensemble des universités d'Algérie, nous avons utilisé les chiffres et pourcentages indiqués dans le bilan réalisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur à l'occasion du Séminaire de mai 1982, dont il est question par ailleurs.

Pour la rentrée de l'année universitaire 1982-1983, des indications statistiques globales ont été apportées par l'ensemble de la presse algérienne, en raison du chiffre de 100.000 étudiants atteint.

pour la première fois cette année. Pour les années à venir, il ne saurait s'agir, à l'heure actuelle, que de prévisions par voie d'extrapolations.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur vient de publier un document de synthèse sous le titre L'Université en chiffres (juillet 1982). Mais, comme le dit Algérie-Actualité (11-17 novembre 1982), "le lecteur y trouvera un certain nombre de données chiffrées relatives (seulement) à l'évolution de l'enseignement supérieur depuis 1962". Ce "précieux document" concerne le passé plus que le présent et l'avenir.

Sur la base de ces données statistiques et des chiffres que nous avons pu recueillir, tant à Alger et à Oran qu'au cours de nos déplacements à travers le pays, ainsi qu'en glanant dans les publications et à l'occasion d'entretiens, nous avons pu établir un certain nombre de tableaux, reproduits dans les chapitres suivants, correspondant aux préoccupations plus particulières qui sont les nôtres dans ce travail.

Certains parlent parfois des statistiques avec ironie. Il est vrai qu'elles ne disent pas tout et que, bien souvent, elles ne disent que ce que l'on veut bien leur faire exprimer. Il n'en reste pas moins qu'on ne saurait parler sans données quantitatives de l'arabisation des sciences sociales et humaines. La quête des chiffres a été l'une de nos principales préoccupations. Pour autant, nous savions fort bien que ni l'approche informative réalisée à travers les articles de presse, ni l'approche politique faite à travers les textes officiels, ni l'approche quantitative opérée à l'aide des statistiques, ne pouvaient rendre compte complètement d'un processus éducationnel de type linguistique et, de ce fait, culturel. C'est pour quoi nous avons eu recours à d'autres approches.

4) - Entretiens

Par entretiens, nous entendons ici des genres aussi différents que les interviews, les conversations préparées, les discussions, les propos recueillis occasionnellement et même les échanges de lettres entretenus avec des amis.

Soixante-dix interviews

avec lieu:	Alger	Oran	Constantine	Total
Etudiants	16	6		22
Enseignants	6	13	6	25
Administrateurs	4	9	2	15
Bibliothécaires	2	6		8
Total	28	34	8	70

Durée des interviews : 91 h 45

avec lieu:	Alger	Oran	Constantine	Total
Etudiants	19 h	9 h		28 h
Enseignants	8 h	11 h	10 h	29 h
Administrateurs	4 h 45	17 h	2 h	23 h 45
Bibliothécaires	1 h	10 h		11 h
Total	32 h 45	47 h	12 h	91 h 45

Thèmes des interviews

à visée informative :

- l'application des arrêtés ministériels
- les étudiants : en particulier, les arabophones, les "bilingues", les redoublants, les étrangers, les anciens moudjahidine, les anciens émigrés...
- les enseignants algériens francophones et leur arabisation
- les enseignants algériens arabophones et leur enseignement
- les enseignants proche-orientaux et leur coopération
- l'administration centrale et locale et son arabisation
- la documentation et particulièrement en langue arabe
- le rôle et l'activité des commissions d'arabisation
- les postgraduations et leur arabisation
- la place des langues étrangères, notamment du français
- les cours de terminologie
- les débouchés offerts aux étudiants en fin de formation

Thèmes des interviews

à visée appréciative :

- le commencement de l'arabisation totale des sciences sociales et humaines (14 septembre 1980) : opportunité et conséquences...
- les manifestations d'étudiants durant l'année universitaire 1979-1980...
- l'arabisation des sciences sociales et humaines : opinions favorables, opinions défavorables...
- l'enseignement en langue arabe des sciences sociales et humaines : problèmes de terminologie, niveau scientifique, programmes...
- l'avenir des sciences sociales et humaines arabisées...
- l'algérianisation et l'arabisation du corps enseignant : opportunité et obstacles...
- la langue arabe : son rapport à l'arabe coranique...
- la langue arabe : son rapport à la culture...

L'originalité de cet ensemble d'entretiens tient, nous semble-t-il, à la diversité et à la qualité des personnes avec lesquelles nous sommes entré en relation au sujet du déroulement de l'arabisation dans cette partie de l'Université algérienne que constituent les sciences sociales et humaines. A bien des égards, nous avons pu bénéficier des jugements de ce qu'il est convenu d'appeler des "témoins privilégiés". Il est des cas où les témoins privilégiés sont plus précieux, en raison de la pertinence de leurs appréciations, que des enquêtes qui cherchent à être exhaustives et qui, en la matière qui nous retient, n'auraient jamais pu l'être. Le représentatif est toujours plus chargé de signification que le quantitatif.

Parmi les témoins particulièrement privilégiés, il nous a été donné de pouvoir entrer en relation personnelle et confiante avec le Recteur de l'Université d'Alger, devenu depuis lors Ministre de la Culture. C'est de lui que nous tenons le propos suivant : "Il faudrait que tout universitaire algérien sache, en même temps que l'arabe, le français et l'anglais"... A Alger et à Oran, nous avons pu nous entretenir avec plusieurs Directeurs d'Instituts directement concernés par l'arabisation et avec un Directeur de "Centre d'enseignement intensif des langues": la confiance qui s'est établie entre eux et nous a été suffisamment grande pour qu'ils nous fassent part de leurs réflexions les plus personnelles, ce qui nous oblige, bien entendu, à une certaine discrétion... Il est clair que le plus grand nombre de nos entretiens a eu lieu avec des enseignants et des étudiants qui sont les uns et les autres les agents les plus immédiats de l'arabisation. Ce sont eux, et parfois avec des visages précis, qui sont derrière les pages que nous avons rédigées. En ce qui concerne les enseignants, nous avons remarqué, avec intérêt, par exemple, que les arabophones rencontrés par nous - en moindre nombre, il est est vrai - tenaient, sur l'arabisation, des propos qui confirmaient, d'une façon parfois inattendue, les jugements portés par les francophones. En ce qui concerne les étudiants, entre autres choses, nous avons été frappé, dans l'ensemble, par la passivité des rôles qu'ils se reconnaissaient le droit de jouer dans un processus chargé de les former autrement que ne le furent leurs aînés... Nous n'insisterons pas - ce serait trop long - sur les entretiens et parfois sur les

longues conversations, voire discussions, que nous avons pu avoir, tant en Algérie qu'ailleurs, avec des spécialistes des questions maghrébines, des problèmes de linguistique et des recherches en matière d'éducation. Nous préférons terminer le tableau de nos interlocuteurs en soulignant l'intérêt tout particulier que nous avons eu à nous entretenir avec du personnel administratif et avec des agents, voire des responsables, de bibliothèques universitaires. Ces interlocuteurs de base étaient les mieux placés pour nous faire sentir les problèmes matériels difficiles que posent, dans une Université, les changements, non seulement de programmes, mais de langue d'enseignement. Nous avons perçu l'inquiétude de bibliothécaires manquant de livres à prêter, ou encore le désarroi d'une dactylo obligée de changer de machine à écrire...

Tous ces entretiens, nous les avons conduits et recueillis avec une préoccupation dominante : essayer de discerner quels jugements étaient portés sur l'arabisation en cours. De la sorte, ils ont constitué, pour nous, une approche appréciative complémentaire des précédentes approches informative, politique, quantitative.

5) - Contexte réactionnel

Il nous fallait, aussi, situer ces approches au sein du contexte réactionnel à l'arabisation, non seulement des sciences sociales et humaines, mais de la vie nationale. Ces réactions à l'arabisation étaient sensibles, assurément, à des degrés divers, à travers les articles d'information, les textes et discours officiels, les statistiques elles-mêmes et, bien entendu, les entretiens, d'une façon parfois confidente. Il reste, toutefois, que nous avons tenu à les recueillir très particulièrement à travers ce révélateur que sont souvent les mass media : non seulement à travers la presse écrite, parlée, télévisée, mais encore - vu son importance en pays méditerranéen - à travers cette autre presse, plus diffuse, qui est celle de la rue, des cafés et des lieux privés de rencontre.

Il y a, néanmoins, une différence notable entre la presse écrite, parlée, télévisée et la presse de la rue, des cafés et des lieux privés de rencontre. La première est ici officielle ou, pour le moins, officieuse. La seconde est privée et souvent, à l'algérienne, critique, voire ironique et caustique.

La presse officielle ou officieuse, il nous a fallu apprendre à la déchiffrer pour réaliser qu'elle dit beaucoup plus de choses qu'on ne pourrait s'y attendre : l'art ici est de savoir lire entre les lignes ou au delà des titres, des expressions toutes faites, des répétitions, des images. Mais, souvent, nous avons regretté l'absence d'informations explicites et précises au sujet des événements et décisions concernant l'arabisation. Il est arrivé qu'une étude sur l'arabisation soit annoncée et que en vain nous ayons attendu sa parution... Il est frappant de constater que, si le lancement de l'arabisation totale en sciences sociales et humaines a été largement couvert par la presse écrite, parlée et télévisée, le déroulement du processus n'y a trouvé que des échos limités, même pour dire que les choses ne se déroulaient pas tellement mal. La même absence d'informations systématiques a frappé l'arabisation générale, et ce qu'elle ait concerné l'administration, l'environnement ou les autres secteurs de la vie du pays.

La presse de la rue, des cafés, des lieux privés (celle qu'on appelle parfois radio-trottoir ou le téléphone-arabe), il nous a fallu apprendre à la décanter : on tomberait assurément dans un piège si on en retenait au pied de la lettre les propos généralement désabusés. Nous avons rencontré des Algériens discréditant l'arabisation et allant, pourtant, suivre des cours d'arabe ! Il est certain, par ailleurs, que nous avons apprécié, à cause du bon sens dont elles faisaient preuve, des conversations, tenues en arabe dialectal au sujet de l'arabisation, avec tel auto-stopeur ou tel voisin d'une file d'attente. Nous avons souvent noté la difficulté éprouvée par les écoliers d'aujourd'hui à s'exprimer aisément en français. Manifestement, le pays s'arabise, et l'arabe parlé, largement utilisé maintenant, n'est plus celui de 1962 ou même de 1970 : beaucoup de mots empruntés à l'arabe littéraire sont devenus ceux du langage courant.

Le contexte réactionnel que forme cette écoute des mass media était, en même temps, une analyse d'opinion publique... Or, dans l'ensemble, l'opinion publique algérienne est plutôt favorable à l'arabisation, même si elle rechigne devant les efforts considérables qu'elle exige.

6) - Contexte événementiel

Enfin, les approches faites de l'arabisation des sciences sociales et humaines demandaient à être situées, également, au cours de son déroulement, par rapport aux événements, universitaires, nationaux ou autres, qui éclataient, parfois à l'intérieur, le plus souvent à l'extérieur, du champ des Universités.

Ces événements, nous les avons mentionnés au fur et à mesure de notre rédaction, quitte parfois à en interrompre le cours. Ils constituent une sorte d'histoire parallèle à celle du processus d'arabisation. Comme telle, cette histoire parallèle continue l'approche historique présentée pour les années 1954-1980 et elle se poursuit dans l'approche prospective des années postérieures à 1982. Mais, quoique parallèle, cette histoire est indissociable de celle du processus d'arabisation. On ne peut isoler l'événement que représente l'arabisation totale des sciences sociales et humaines, des événements qui concernent, eux aussi, mais d'une autre façon, non seulement le développement de l'enseignement supérieur, mais aussi l'avenir de la société algérienne dans son ensemble.

Conclusion

La mise en oeuvre de ces différentes approches présente la particularité d'avoir privilégié, parmi les acteurs de l'arabisation, ceux-ci qui ont semblé plus importants ; le Pouvoir comme décideur, les instituts d'Alger et d'Oran comme unités d'enseignement, les enseignants francophones comme agents déterminants.

Il était assez naturel, au cours de nos analyses, de porter une attention privilégiée au Pouvoir et aux instituts d'Alger et d'Oran. A l'évidence, en effet, l'arabisation des sciences sociales et humaines relève, d'abord, de décisions prises par des politiques. Quant aux instituts d'Alger et d'Oran, non seulement ils sont les plus fréquentés (à eux seuls, ils totalisent près des deux tiers des étudiants), mais encore ils sont les plus influents en raison de leur ancienneté et de leur réputation (il serait toutefois injuste de minimiser le rayonnement grandissant des instituts de Constantine et d'Annaba).

Il était moins naturel de réserver la place que nous leur avons faite aux enseignants francophones. Notre façon de procéder, en l'occurrence, s'explique par le rôle déterminant que ces enseignants algériens francophones jouent ou auront à jouer dans l'arabisation des sciences sociales et humaines. D'abord, ils sont les plus nombreux: en 1979-1980, il y avait 594 enseignants algériens francophones pour 415 enseignants algériens arabophones. Ensuite, ils symbolisent, aux yeux des étudiants, le savoir moderne et, de ce fait, ils apparaissent comme les garants du niveau scientifique des enseignants. Enfin et surtout, l'algérianisation et l'arabisation des sciences sociales et humaines ne pourraient, pour le moment, se poursuivre, sans leur propre arabisation.

Autant que le Pouvoir et les instituts algérois et oranais, les enseignants francophones détiennent les clés du succès ou de l'échec de l'arabisation des sciences sociales et humaines.

Le plan que nous avons adopté se développera, après ce chapitre de méthodologie, en six autres chapitres de recherches, regroupés deux par deux : les deux premiers conduisent à la décision d'arabisation ; les deux suivants explicitent son déroulement ; les deux derniers, ainsi que la conclusion, ouvrent sur son avenir.

Chapitre II

ETAPES ANTERIEURES (1954-1980)

La décision du 14 septembre 1980 d'arabiser la première année des sciences sociales et humaines a été prise au cours de la réunion du Comité Central du Parti du Front de Libération Nationale de décembre 1979. Mais cette décision a eu des préparations. Il nous paraît éclairant et important de situer par rapport à ses antécédents et, très particulièrement, par rapport aux "textes fondamentaux" du F.L.N. (1) qui lui confèrent sa légitimité première.

I - Légitimité révolutionnaire de l'arabisation de l'enseignement

La "Proclamation du 1^o Novembre 1954" insiste essentiellement sur l'objectif visé en priorité : l'indépendance nationale. Le 20 août 1956, "La Plate-Forme de la Summan" rappelle ce but fondamental et précise déjà que "la langue arabe, langue nationale de l'immense majorité, a été systématiquement étouffée" et que "son enseignement supérieur a disparu dès la conquête par la dispersion des maîtres et des élèves, la fermeture des universités, la destruction des bibliothèques" (2). Dès 1956, la langue arabe se trouve ainsi qualifiée de nationale. Par voie de conséquence, si elle a été "étouffée", elle devra être libérée, une fois reconquises indépendances et souveraineté.

Le 26 septembre 1958, la "Première Déclaration du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne" affirme "l'Algérie partie intégrante du Maghreb arabe". Elle évoque aussi "le magnifique héritage de la civilisation arabo-islamique". Elle ajoute que "le peuple algérien, attaché à cette civilisation, fait partie du monde arabe" (3). Sont ainsi affirmées l'arabité et l'islamité historiques de l'Algérie, de même que la légitimité populaire de l'arabisation.

1 - MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE, Dossiers documentaires 24, janvier 1976, "Textes fondamentaux du Front de Libération Nationale (1954-1962), Alger, 1976.

2 - Op.cit., p.27.

3 - Op.cit., p.75.

Trois ans plus tard, l'objectif de la lutte armée s'est rapproché : l'indépendance n'est plus qu'une question de temps. Le 29 août 1961, le "Communiqué Final du C.N.R.A." (Comité National de la Révolution Algérienne) déclare avoir "précisé le contenu démocratique et social de la lutte du peuple algérien dont les aspirations sont exprimées par le F.L.N., guide de la nation". "Ces aspirations, dit-il, tendent à édifier une nation moderne, une économie au service du peuple et une renaissance culturelle" (4). Nous reviendrons sur le rôle attribué au F.L.N. comme guide de la nation. Prenons acte de l'importance reconnue aux aspirations du peuple algérien et, en particulier, de la place accordée à leur dimension culturelle.

A la veille de l'indépendance, le "Projet de Programme pour la réalisation de la révolution démocratique populaire" - "adopté à l'unanimité par le C.N.R.A. à Tripoli en juin 1962" (5) - donne pour "tâches à la Révolution de consolider la nation devenue indépendante en lui restituant toutes ses valeurs frustrées ou détruites par le colonialisme : un Etat souverain, une économie et une culture nationales" (6). Que ce soit dans le communiqué du C.N.R.A. ou dans le programme de Tripoli, la culture fait partie des objectifs fondamentaux de la Révolution. Renaissance culturelle renvoie à culture nationale. Il s'agit de promouvoir une culture nationale au même titre qu'une économie nationale ; l'indépendance politique doit s'accompagner de l'indépendance économique et culturelle. Le programme de Tripoli donne "une nouvelle définition de la culture" recherchée : Elle sera "nationale, révolutionnaire et scientifique". Il précise : pour qu'elle soit nationale, il faudra, "en premier lieu, rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation". Est ainsi annoncé l'enjeu culturel de la bataille à mener pour l'arabisation, d'une part, et, d'autre part, "contre le cosmopolitisme culturel et l'imprégnation occidentale qui ont contribué à inculquer à beaucoup d'Algériens le mépris de leur langue et de leurs valeurs nationales" (7). Le ressort négatif, mais combien puissant, de l'ara-

4 - Op.cit., p.79.

5 - Op.cit., p.31.

6 - Op.cit., p.43.

7 - Op.cit., p.44 : c'est nous qui soulignons.

bisation se trouve dans la lutte contre le colonialisme culturel : "mépris" renvoie à "dignité". Plus loin, le texte réaffirme l'appartenance de l'Algérie à "la civilisation musulmane qui a profondément et durablement marqué l'histoire de l'humanité" (8). Il s'agit d'assurer la "renaissance" de cette civilisation, mais sans la réduire à la seule pratique religieuse, car elle englobe "le double plan du travail et de la pensée, de l'économie et de la culture". Il faudra retrouver "l'esprit de recherche qui l'a animée, son ouverture rationnelle sur la science, les cultures étrangères et l'universalité de l'époque". La culture algérienne à promouvoir dans l'esprit de la civilisation musulmane sera scientifique. La renaissance sera réalisée "suivant un processus rigoureusement ordonné" (8). L'Islam est religion, et aussi "culture" et "personnalité". C'est la personnalité algérienne qui est à développer. Ces textes sont importants : ils mettent en rapport la langue arabe avec la culture, la science, la religion, concepts englobés par une civilisation musulmane qui est ouverte sur le reste du monde et qui réalise l'Islam authentique.

Par ailleurs, le texte de Tripoli note, parmi les aspirations populaires à combler, "la liquidation de l'analphabétisme et le développement de la culture nationale" ; il affirme que la question culturelle implique, à la fois, "la restauration de la culture nationale et l'arabisation progressive de l'enseignement sur une base scientifique" (9). Les rédacteurs du Programme de Tripoli sont, cependant, conscients que la langue arabe a subi un "retard comme instrument de culture scientifique moderne" (10) et que l'arabisation sera une oeuvre de longue haleine. Qui plus est, "de toutes les tâches de la Révolution, celle-ci est la plus délicate, car elle requiert des moyens culturels modernes et ne peut s'accomplir dans la précipitation sans risquer de sacrifier des générations entières". Concrètement, cela signifie que la langue française restera encore longtemps la langue de l'enseignement : est reconnue la réalité d'un bilinguisme de fait.

8 - Op.cit., p.45.

9 - Op.cit., p. 50.

10 - Op.cit., p.44.

La lecture de ces textes fondamentaux du F.L.N. donne toute son épaisseur culturelle à l'arabisation de l'enseignement, considérée comme le moyen privilégié pour restaurer une véritable culture nationale et refaire de la langue arabe le véhicule linguistique de la civilisation musulmane. Est-il exagéré de dire que cet objectif ambitieux implique l'arabisation de l'enseignement supérieur algérien dans tous les domaines ? Certainement pas.

Ce moyen est privilégié, mais non unique. L'objectif culturel visé sera atteint grâce à "une scolarisation massive et intensive" ainsi qu'à "l'algérianisation des programmes par leur adaptation aux réalités du pays" ; il faut prendre "en main tous les rouages de l'économie nationale". Nous examinerons plus loin avec soin le rapport mis en place entre la politique économique et la politique culturelle (arabisation, scolarisation massive et algérianisation) : ces objectifs différents pourront-ils être atteints simultanément ? Le culturel sera-il au service de l'économique ?

Enfin, le texte de Tripoli indique qui sera chargé de la réalisation des objectifs de la Révolution. Il s'agit de former "une avant-garde consciente" du peuple algérien. Son rôle consistera à élaborer une pensée politique et sociale reflétant fidèlement les aspirations des masses dans le cadre de la Révolution démocratique populaire" (11). Or, le F.L.N., "guide de la nation", exprime les aspirations du peuple algérien. Nous étudierons donc la politique d'arabisation de l'enseignement à travers la volonté exprimée par le F.L.N. et les décisions qu'il a prises au cours de la période 1962-1980.

II - Débuts symboliques et laborieux (1962-1965)

1) - Déclarations présidentielles

A partir de 1962, l'Algérie indépendante est dirigée par Monsieur Ahmed Ben Bella, à la fois Secrétaire Général du F.L.N. et président de la République. Il reprend à son compte les objectifs définis par la Charte de Tripoli. Au cours de ses multiples interventions, discours et interviews accordées à des journaux algériens et étrangers, il affirme inlassablement le passé arabo-islamique de son pays. C'est sur cette base que se fera la restauration de la culture

11 - Op.cit., p. 43.

nationale qui implique l'arabisation et, en particulier, celle de l'enseignement. Par exemple, "par l'arabisation de l'enseignement, on donnera à notre langue sa valeur", déclare-t-il dans un discours prononcé le 1^o novembre 1962 (12). Le Président est conscient des difficultés d'une telle entreprise, "tâche considérable" (13), "oeuvre de longue haleine". "Il s'agit actuellement, en premier lieu, d'algérianiser l'enseignement. A plus long terme, il s'agira de l'arabiser" : cette déclaration a été accordée au quotidien El Moudjahid, le 27 octobre 1962, quelques jours après la première rentrée scolaire de l'Algérie indépendante. Le texte de Tripoli avait abordé la question de l'algérianisation de l'enseignement sous le seul angle des programmes ; Mr Ben Bella a une formule plus globale, qui implique l'algérianisation du corps enseignant ; les difficultés de la rentrée sont sans doute présentes à son esprit.

En effet, l'Algérie comptait 27.000 enseignants, dont 2.000 algériens, en 1961-1962 ; or, 10.000 seulement "sont partis ou repartis pour l'Algérie" (14). En outre, sur les 2.200.000 enfants d'âge scolaire, 1.200.000 avaient été à l'école en 1961-62 ; et 600.000 seulement seront scolarisés en 1962-1963 sur 2.500.000 scolarisables (15). Il nous faut déjà souligner la forte poussée démographique de l'Algérie. L'algérianisation du corps enseignant est donc une nécessité vitale, si l'enseignement ne veut pas rester dépendant de la coopération, essentiellement française malgré l'aide des pays arabes. Ces rappels de la situation nous permettent de mieux entendre le discours prononcé par Mr Ben Bella le 4 décembre 1962 devant l'Assemblée Nationale Constituante ; il y dresse un premier bilan de la rentrée scolaire et définit la politique à mener dans l'enseignement et pour l'arabisation (16).

"Je tiens à rendre hommage aux instituteurs et professeurs français qui ont accepté de continuer à instruire nos enfants ainsi qu'à ceux qui sont venus nous rejoindre.

Par ailleurs, je remercie les pays arabes frères de leur aide et notamment la R.A.U. qui nous envoie, à la fin de l'année, 2.000 instituteurs et professeurs et la Syrie qui met à notre disposition 1.200 enseignants de langue française. A plus long terme, notre ambition est de construire le plus grand nombre d'écoles possible ,

12 - Discours du Président Ben Bella, 28 sept.-12 déc. 1962, édités par le Ministère de l'Information et de la Culture, p. 5.

13 - Op.cit., p.55 (discours du 10.11.1962 à Constantine).

14 - Le Monde, 15 octobre 1962.

15 - Op.cit., p.83 (discours du 12.12.1962 devant l'Assemblée nationale).

16 - Op.cit., p. 61 et 62.

de former de nombreux maîtres sans sacrifier la qualité de notre enseignement. Nous voulons mener une lutte intense contre l'analphabétisme afin de l'enrayer et de parvenir à sa suppression totale (17). Notre pays s'est battu d'abord pour retrouver sa dignité et sa liberté. Et cette dignité, cette liberté ne seront jamais totales tant que nous ne serons pas libérés de l'ignorance, tant que nous n'aurons pas retrouvé notre personnalité. C'est dans cette perspective que nous envisageons une arabisation progressive de notre enseignement. A cet égard je veux très simplement et très clairement m'expliquer sur l'arabisme et l'arabisation, notions décrites par les uns, mal comprises par d'autres et que pourtant le peuple algérien dans son ensemble n'entend pas renier.

Il y a eu, il y aura encore pour une longue période une contradiction : on sent en arabe, on pense en arabe et on s'exprime et on se cultive en français. Le risque est grand qu'un déséquilibre s'installe et obère la personnalité de façon plus ou moins irrévocable. Nous Algériens, en tant qu'Algériens, sommes dotés d'une sensibilité, d'un comportement qui nous sont propres. Nous avons à rentrer en possession de notre langue, à nous élaborer, à nous édifier. Au bout de cette réédification en définitive de nous-mêmes - l'enracinement de notre capital propre étant assuré - c'est sur le panorama mondial de la culture que l'Algérie s'orientera pour l'enrichir et s'enrichir".

Cette citation est importante. Elle situe bien le problème de l'arabisation de l'enseignement par rapport aux autres objectifs de la charte de Tripoli que le Président commence par rappeler : scolarisation maximale et alphabétisation. En fonction de la situation de 1962, on comprend aisément que l'arabisation de l'enseignement ne puisse se réaliser que progressivement : ce n'est que plus tard que la langue arabe deviendra langue de civilisation. La langue arabe dont il est question ici est la langue de la culture, de la religion, à savoir l'arabe littéraire. Et ce n'est pas dans cet arabe que sentent et pensent les Algériens de 1962 (ils sentent et pensent en arabe parlé ou dialectal). Un double problème est posé par le Président : celui du

17 - Monsieur Belkacem Chérif, ministre de l'éducation déclare au Monde du 2 février 1965 : "Certaines statistiques avouent 87 % d'analphabètes en Algérie".

rapport entre l'arabe dialectal et la langue française, langue de l'enseignement en Algérie jusqu'en 1962, et celui de la diglossie existant partout dans le monde arabophone (la distance linguistique entre l'arabe dialectal et l'arabe écrit). Aussi la scolarisation massive que veulent réaliser et le Programme de Tripoli et le Président Ben Bella ne pourra^{r-elle}-se concrétiser, dans un premier temps qui pourra se prolonger, que par le biais de la langue du colonisateur à qui on vient d'arracher l'indépendance et dont on a besoin dans l'enseignement. Il n'est pas question explicitement de bilinguisme mais, concrètement, c'est bien ce que cela signifie.

D'ailleurs, dans sa déclaration radio-télévisée du 5 octobre 1962, Mr Ben Bella affirme "la nécessité de concilier la restauration de notre langue et de notre culture nationales tout en ne négligeant pas la langue française, instrument véhiculaire indispensable à l'acquisition et à la compréhension des techniques modernes" (18).

En 1965, quelques jours avant son remplacement par le colonel Boumediène, le Président accorde une interview au journal La Suisse, publiée par Alger Républicain du 5 mai 1965 :

"Il n'est pas du tout dans notre intention de supprimer le français ni de substituer l'arabe au français... L'arabisation est une nécessité mais qui se situe dans le temps... Nous demandons toujours plus de coopérants français... Mais nous ferons en sorte que tous nos élèves du second degré et-pourquoi pas-du supérieur connaissent mieux l'arabe et que cette langue ait droit de cité, devienne langue nationale. Mais, même si cela devient avec le temps une réalité, nous n'abandonnerons pas la langue française".

Le bilinguisme de Mr Ben Bella est-il encore circonstanciel ? Ne se transforme-t-il pas, avec le temps, au contact de la réalité, en bilinguisme doctrinal ? Notons qu'en 1965 l'arabisation (de l'enseignement supérieur est à peine évoquée - pourtant elle a commencé -. Elle est envisagée comme hypothèse souhaitable ou possible. L'histoire n'a pas laissé au Président le temps de répondre à sa question. Sa volonté de mener à long terme l'arabisation de l'enseignement a sans cesse été affirmée ; mais les problèmes de l'enseignement proprement dit l'ont emporté sur la nécessité de l'arabisation. Sa politique d'arabisation a été prudente et lente... trop lente ? Le premier congrès du F.L.N. en 1964 semble la considérer ainsi et "insiste sur l'urgence qu'il y a à accentuer l'arabisation de l'Algérie par l'accélération de l'arabisation de l'enseignement, par le renforcement

des liens (...) culturels avec le monde arabe, par un élargissement considérable de la sphère des études arabes au sein de l'université" (19).

2) - Institutionnalisation

La Constitution de la République Algérienne du 10.9.1963 (20) se situe en pleine continuité avec le Programme de Tripoli. Dans le préambule, il est rappelé que la Révolution doit "développer la culture nationale", que "l'Islam et la langue arabe ont été des forces de résistance efficaces contre la tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par le régime colonial". Aussi, "l'Algérie se doit d'affirmer que la langue arabe est la langue nationale et officielle", ce que déclare formellement l'article 5 de la Constitution. Il est à noter que, dans le préambule, Islam et langue arabe vont de pair : dans la Constitution, l'article 4 proclame que "l'Islam est la religion de l'Etat". L'article 76 est, lui aussi, dans l'esprit de Tripoli : "La réalisation effective de l'arabisation doit avoir lieu dans les meilleurs délais sur le territoire de la République. Toutefois, par dérogation aux dispositions de la présente loi, la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe". Un bilinguisme de fait est donc admis pour une durée indéterminée, alors que la langue arabe littéraire est proclamée langue nationale et que dans la réalité quotidienne le français domine largement.

La Charte d'Alger (21) regroupe l'ensemble des textes adoptés par le Congrès du Parti du F.L.N. (16-21.4.1964). Elle reprend souvent mot pour mot le Programme de Tripoli. Elle réaffirme le caractère national, révolutionnaire et scientifique de la culture algérienne à promouvoir, au paragraphe 26 du chapitre 3, intitulé : "Fondements idéologiques de la Révolution algérienne". Il s'agit de redonner à la langue arabe l'image de marque d'une "langue de civilisation". Parmi les résolutions finales, il est fait état de "l'accélération de l'arabisation de l'enseignement".

19 - "Le Congrès du F.L.N." (16-24.4.1964), Maghreb, n°3, mai-juin 1964, Paris, Documentation Française, p.23.

20 - J.O.R.A., n° 64, 10 septembre 1963, p.888 et sq.

21 - La Charte d'Alger, éditée par la Commission Centrale d'orientation du F.L.N.

3) - Démarrage

"La langue arabe était considérée comme une langue étrangère en Algérie jusqu'à l'indépendance" (22). Elle n'était enseignée qu'au lycée et à ce titre. A partir de 1962, elle est enseignée dans le primaire. Dans le secondaire, le décret 63-495 du 31 décembre 1963 crée un nouveau baccalauréat, qui impose, pour l'examen probatoire (fin de première), une épreuve d'arabe dont le coefficient est supérieur à celui de l'épreuve de français. Par ailleurs, le décret distingue les séries "normales", avec épreuve d'arabe, des séries "transitoires" dans lesquelles les candidats ont obligatoirement le français (23).

Dans le supérieur lui-même, l'arabisation commence en 1964. Le décret n° 64-6 du 10 janvier 1964 porte création de la licence ès-lettres arabes en remplacement de la licence ès-lettres mention "langue et littérature arabes". La langue arabe y est enseignée pour elle-même. L'article 3 du décret souligne que cette licence "comporte, outre le certificat d'études littéraires générales arabes, les quatre certificats d'études supérieures (C.E.S.) suivants" : le C.E.S. "de grammaire et de philosophie arabes", le C.E.S. de littérature arabe", celui de "civilisation islamique", celui, enfin, "de langue et littérature étrangères" (24).

III - Irréversibilité et ouverture (1965-1978)

Après la prise du pouvoir par Houari Boumediène le 19 juin 1965, une nouvelle étape de l'histoire de l'Algérie s'ouvre dans la continuité du Programme de Tripoli et de la Charte d'Alger (25). En ce qui concerne l'enseignement, les objectifs poursuivis sont les mêmes ; mais leur réalisation est systématique : démocratisation scolaire, priorité accordée à la formation technique et scientifique, arabisation.

22 - LACHERAF (Mustapha), "L'avenir de la culture algérienne", Les Temps Modernes, n° 209, oct. 1963, p.722.

23 - Pour l'arabisation du primaire et du secondaire, voir la "Chronique sociale et culturelle", CRESM, Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1962, 1963, 1964, 1965, Paris, C.N.R.S.

24 - Journal Officiel de la République Algérienne (J.O.R.A.) 21 janvier 1964.

25 - Déclaration du 5 juillet 1965, Discours du Président Boumediène, 19 juin 1965-19 juin 1970, édité par le Ministère de l'Information et de la Culture, tome 1, p.21.

1) - Proclamations

Le 1^o novembre 1967, le Président du Conseil de la Révolution adresse un discours à la nation à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution. Le passage qui traite de l'enseignement déclare (26) : "Notre souci d'étendre l'enseignement et de former des cadres va de pair avec notre volonté de réussir l'arabisation de notre enseignement; arabisation dont l'importance n'est pas moindre ^{que} celle accordée à nos autres projets révolutionnaires" (comme "la réorganisation des institutions de l'Etat", "l'industrialisation", "la révolution agraire"). "La langue arabe est, en effet, l'un des éléments de notre personnalité... La formation, fût-elle supérieure, demeure incomplète, si elle n'est pas acquise dans la langue du pays". Plus loin, le Président refuse l'idée d'une "remise en cause" possible de l'arabisation.

Désormais, le Président va insister sur l'irréversibilité de l'arabisation. Ainsi, devant la commission nationale de la refonte de l'enseignement supérieur, le 29 avril 1970, affirme-il : "Il n'est pas question de choisir entre, d'une part, l'enseignement du français et, d'autre part, celui de la langue arabe". Ce serait réaliser le "rêve tant caressé par les colonialistes, à savoir d'aliénation de ce peuple et la liquidation de ses valeurs et de sa personnalité". "L'arabisation totale et sans réserve est un objectif stratégique" (27). Aussi le débat ne peut-il porter que sur "les meilleurs moyens, les méthodes les plus efficaces et les possibilités" à mettre en oeuvre.

Ainsi, s'il y a continuité par rapport aux idées du Programme de Tripoli, peut-on constater une radicalisation dans l'expression du Président par rapport aux discours de son prédécesseur. Il n'est pas question de discuter du principe de l'arabisation. Pour la mener à bon terme, il faut lui faire atteindre l'enseignement supérieur. Nous verrons que la "Refonte" de cet enseignement permet à l'arabisation de franchir une étape importante : la langue arabe devient une matière obligatoire pour tous les examens, tandis que se poursuit la création de sections arabisées au sein de l'Université.

26 - Op.cit., p.552.

27 - Op.cit., cf. Revue de Presse, Alger, mai 1970, n°145.

Réalisée en 1971 - proclamée "année de l'arabisation" par le Président -, cette réforme vise l'algérianisation de la formation supérieure. Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui le met en oeuvre est Monsieur Mohamed Seddik Benyahia. Dans une conférence donnée le 23 juillet 1971, il présente la réforme et déclare : "Il ne fait de doute pour personne que l'objectif premier de l'Université est de former les cadres, tous les cadres dont le pays a besoin" ; c'est-à-dire des cadres "engagés dans l'oeuvre de construction socialiste du pays, imprégnés de la personnalité algérienne et des réalités socio-économiques nationales..." (28).

Or, ce sont les cadres qui résistent le plus à la politique d'arabisation voulue par le pouvoir comme une opération d'unification nationale. Aussi faut-il que, le 22 juin 1974, le Président s'adresse à la 7^e Promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (29) :

"Après plus de onze années d'indépendance, nous ne devons pas délaissé le problème de l'arabisation... Que la langue nationale recouvre la place qui lui revient... Bon gré, mal gré, la langue arabe est un lien puissant entre les membres de cette nation(..).

Les cadres ne doivent pas se leurrer devant certains aspects, la langue avec laquelle notre peuple vit est la langue arabe, non une langue étrangère qui, du reste, est utilisée dans un cadre restreint.

Certains, d'entre nous pourraient parfois se précipiter pour apprendre les langues étrangères; mais faire cela avant de connaître parfaitement la langue nationale constitue un complexe d'infériorité que nous devons combattre. Chaque cadre, quel que soit le rang qu'il occupe, doit apprendre sa langue nationale".

Le Président poursuit en se démarquant des extrémistes de l'arabisation ("Je ne suis pas de ceux qui désirent la réalisation en un clin d'oeil de cet objectif") et des partisans du statu quo qui consacraient la prédominance de la langue française.

La politique officielle accomplit un pas important avec la tenue de la première conférence nationale de l'arabisation. Celle-ci a lieu à Alger du 14 au 17 mai 1975 ; elle est organisée par le Parti

28 - Conférence de Monsieur Benyahia, Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, n°3, sept. 1971.

29 - Discours du Président Boumediène, 2 juillet 1973-3 décembre 1974, tome V, p.255.

et la Commission Nationale pour l'Arabisation (30). A cette occasion, le Président Houari Boumediène prononce une allocution et insiste sur l'importance du sujet à débattre. Dès le troisième paragraphe de son discours, il pose les limites du débat : il ne s'agit pas de "discuter du principe de l'arabisation, celui-ci étant acquis une fois pour toutes et ne devant en aucun cas être remis en question" (31). On ne peut comparer l'arabe à une autre langue ; le français n'est qu'une langue étrangère, l'arabe est "l'essence même de l'affectivité de tous les Algériens". D'accord sur l'objectif, c'est sur les méthodes que nous devons discuter. "Comment irons-nous de l'avant dans l'arabisation des domaines économiques en éliminant les compétences existantes sous prétexte qu'elles ne sont pas encore arabisées et en sacrifiant ainsi ces compétences scientifiques par le seul fait de l'ignorance de cette langue nationale ?".

Le problème soulevé est grave et sa solution doit englober "l'objectif, les réactions affectives et l'ambition, d'une part, la réalité, d'autre part". Le Président développe ensuite les "acquis" de l'arabisation. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il rappelle l'existence "des sections arabisées à tous les niveaux" et pose à nouveau une question : "Est-ce que toutes nos ambitions sont satisfaites par la création de sections ou d'universités qui ne sont que de simples copies naïves des universités du Moyen-Orient ou comme de banales annexes de celles-ci" ?". La solution n'est pas uniquement "de restituer à notre langue nationale la place qui lui revient dans nos instituts et nos universités" : "nous voulons faire évoluer cette langue, l'enrichir et en faire un véritable instrument de réflexion, de science et de travail. Nous voulons que cette langue accède à toutes les

30 - Le principe de la création de la C.N.A. a été posé par le Président du Conseil de la Révolution dans le discours du 1^o novembre 1967 déjà cité : "Le gouvernement a décidé la mise sur pied d'une commission nationale... tendant à la concrétisation de cet objectif (l'arabisation), d'une façon scientifique et planifiée, et, dans les délais raisonnables, excluant toute improvisation ou remise en cause".

31 - "La traduction intégrale du texte de l'allocution prononcée par le Président Houari Boumediène, à l'ouverture de la première conférence nationale de l'arabisation", Révolution Africaine, n°586, 16-22 mai 1975.

exigences de l'époque et qu'elle enrichisse la civilisation de l'humanité dans tous les domaines et qu'elle ne se confine pas dans la littérature et la poésie". Et le Président concrétise sa pensée et son ambition en disant : "Le jour où cette langue sera un outil de travail et de communication dans les usines pétrochimiques de Skikda et au complexe d'El-Hadjar, ce jour-là notre langue sera la langue du fer et de l'acier".

Voilà le but qui est à atteindre. "L'important n'est pas tant de retrouver notre langue nationale, mais bien davantage de la promouvoir et de l'enrichir. Ceci est très possible et l'enseignement de nos universités et de nos instituts scientifiques doit rester ouvert aux courants scientifiques internationaux". Mais comment assurer une telle ouverture dans l'état actuel de la langue arabe en Algérie sans le passage par l'outil linguistique scientifique que sont les langues étrangères ? ! Le Président, lui, associe étroitement l'arabisation et le développement économique. A cette double fin, il veut la participation de tous, y compris celle "des intellectuels formés dans la langue française". Ceci ne l'empêche pas de lancer une mise en garde sévère aux extrémistes de l'arabisation : "Nous ne permettrons pas que des éléments réactionnaires exploitent le slogan de l'arabisation ou s'abritent derrière le paravent de la religion pour frapper la Révolution".

Ce discours s'inscrit à l'évidence dans la logique de Tripoli, aussi bien au niveau des principes que de l'objectif : faire de l'arabe une langue de civilisation.

Le dernier discours du Président Boumediène ici retenu est celui prononcé le 31 mars 1977. C'est un "Message sur l'état de la Nation". Dans le passage concernant l'éducation, le Président dresse un bilan. Pour transformer la société en profondeur, il fallait "redonner à l'Algérie le sentiment profond de son identité nationale, restaurer sa culture et sa langue, en un mot lui faire recouvrer sa personnalité authentique puisée au fond de ses valeurs". Il poursuit : "Nous l'avons fait en sachant que nous entamions une oeuvre de longue haleine et sans jamais oublier la nécessité de maintenir l'ouverture et le contact avec un monde extérieur qui, par le fait de l'histoire, se trouve aujourd'hui détenir une part importante du patrimoine culturel de l'humanité et spécialement son savoir scientifique et technique". Après avoir rappelé les efforts accomplis en vue de "la

démocratisation de l'éducation", il ajoute : "Conscients des nécessités du monde moderne et des impératifs du développement économique, notre effort d'éducation a été marqué par la préoccupation constante d'élargir les possibilités d'acquisition du savoir scientifique et technique". A nouveau est posé le rapport entre la volonté de restauration de la culture nationale, et donc de l'arabisation, et les contraintes du développement économique, qui exigent (encore) l'usage de la langue française.

2) - Textes institutionnels

La Charte Nationale de 1976 a été approuvée par référendum le 27 juin 1976. Elle avait été proposée par le F.L.N.. Elle devient ainsi la "source suprême de la politique de la Nation et des lois de l'Etat" (ordonnance du 5 juillet 1976).

Dans le texte qui traite de la langue nationale, elle proclame : "La langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien. On ne saurait séparer notre personnalité de la langue nationale qui l'exprime". Elle ajoute, en reprenant les déclarations présidentielles : "Il ne s'agit nullement de choisir entre langue nationale et une langue étrangère. Le problème du choix étant dépassé et irréversible, le débat sur l'arabisation ne peut porter désormais que sur le contenu, les moyens, les méthodes, les étapes, la conception d'une langue appelée à jouer le rôle qui doit lui revenir si les siens savent en faire, par leur travail et un effort acharné et positif de perfectionnement, l'outil culturel et scientifique destiné à propulser la marche en avant de l'Algérie socialiste". Des étapes seront nécessaires pour que soit atteint l'objectif : faire de la langue "un instrument d'éveil et de création, de développement et de progrès, de recherche scientifique et de transformation sociale". Il s'agit d'arriver à "l'unification de l'usage d'une même langue de travail, d'enseignement et de culture". Cependant, poursuit la Charte, "cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères. A cet égard, notre idéal le mieux compris est d'être pleinement nous-mêmes, tout en nous ouvrant sur les autres et en maîtrisant, en même temps que notre langue dont la primauté reste indiscutable, la connaissance de langues de culture qui nous faciliteraient la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde".

Immédiatement après avoir développé la question de la langue, la Charte ouvre un paragraphe sur l'Education, toujours à l'intérieur du chapitre intitulé "la Révolution culturelle". Elle annonce la réforme de l'enseignement, son unification et sa nécessaire algérianisation. Ensuite, elle aborde "la formation scientifique et technologique" : "L'enseignement des sciences prendra, à l'avenir, plus de place dans nos institutions scolaires". Cette formation sera accentuée et permettra "le succès de la Révolution industrielle et de la Révolution agraire". Elle pourra "bénéficier d'une certaine priorité en raison des retards à rattraper et des exigences d'un développement rapide du pays". Cependant, "il ne s'agit pas là d'un choix exclusif. En dehors de cette formation qui met l'accent sur la science expérimentale et les techniques de pointe, il sera possible au citoyen de l'Algérie future de s'initier à d'autres disciplines intellectuelles et, en particulier, aux sciences sociales et humaines telles que la philosophie, la psychologie, les langues vivantes, la littérature comparée, l'histoire, la géographie, la sociologie, qui fortifieront chez lui le sens de la mesure, l'esprit critique, le goût de la recherche". C'est nous qui soulignons les mots et expressions caractéristiques, fondamentaux pour l'objet de notre étude : ils situent les sciences humaines par rapport aux sciences exactes et accordent à ces dernières la priorité au nom des impératifs économiques.

La Constitution de 1976 est promulguée par l'ordonnance n°76-97 du 22 novembre 1976. Elle "représente l'un des grands objectifs fixés par la Charte nationale", lit-on dans le Préambule. Nous n'en citerons que deux articles. L'article 2 dispose "l'Islam est la religion de l'Etat" ; l'article 3 : "l'Arabe est la langue nationale et officielle. L'Etat oeuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel".

3) - Mises en place

Dans son discours inaugural de la conférence nationale de l'arabisation de 1975, Houari Boumediène mentionne l'existence de décisions arabisées dans les universités. Sans revenir sur les réalisations antérieures à 1965, nous en dressons la liste en suivant l'ordre chronologique de leur création, telle que la donne la lecture du Journal Officiel. Nous y avons ajouté quelques autres décisions

parues également au Journal Officiel et concernant, elles aussi, l'arabisation de l'enseignement supérieur (32).

1) - En 1966, le décret n° 66-109 du 12 mai (17 mai 1966 : cette date est celle de la parution des décisions au Journal Officiel de la République Algérienne) crée "une licence ès-Lettres de philosophie en langue arabe à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université d'Alger".

2) - En 1968, le décret n°68-464 du 24 juillet (30 juillet 1968) crée "une licence ès-lettres (mention histoire) en langue arabe à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université d'Alger".

3) - Cette même année, un décret du 15 octobre (22 octobre) institue une épreuve d'arabe obligatoire pour tous les examens et concours des facultés de lettres et des sciences humaines.

4) - En 1969, l'arrêté du 30 mai (18 juillet) crée "à la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'Alger, une section arabe ayant pour but la préparation et la collation de la licence en droit".

5) - En 1970, l'arrêté du 21 octobre ouvre la même section à l'Université de Constantine.

6) - En 1971, l'arrêté du 17 juin (23 juillet) annonce "l'ouverture auprès de chaque université d'une section arabisée de préparation aux examens du certificat en vue de la capacité en droit" (pré-graduation). Il institue pour ces examens des épreuves en langue arabe.

7) - L'arrêté du 25 août 1971 (24 septembre) statue sur les "mesures d'arabisation dans les établissements d'enseignement supérieur" (elles font partie de la "Refonte de l'Enseignement Supérieur").

Les deux premiers articles de cet arrêté rendent compte des "dispositions générales" :

32 - Pour ce qui regarde les enseignements primaire et secondaire se référer à l'article de SOURIAU (Christiane), "La politique algérienne de l'arabisation", CRESM, Annuaire de l'Afrique du Nord 1975, Paris, C.N.R.S., 1977, p.364-401.

Article 1er - "A compter de l'année universitaire 1971-72, l'enseignement de l'arabe est intégré dans tous les programmes d'études supérieures en langues étrangères organisées par les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique".

Article 2 - "Au cours de leur scolarité, les étudiants reçoivent leur formation en langue arabe tels qu'à l'issue de leurs études :

- 1) - ils s'insèrent dans le processus global d'arabisation,
- 2) - ils soient en mesure d'utiliser l'arabe comme langue de travail dans leur vie professionnelle, notamment par une connaissance approfondie de la terminologie technique en liaison avec le type de formation suivi".

Les trois articles suivant traitent de l'"organisation de l'enseignement en langue arabe":

Article 3 - "L'enseignement en langue arabe dispensé dans les établissements d'enseignement supérieur est graduel ; il part du niveau de connaissances en arabe atteint par les étudiants lors de leur accès à ces établissements".

Article 4 - "Le nombre global d'heures de cours, travaux pratiques et travaux dirigés d'arabe, inclus dans les programmes de formation dispensée en langue étrangère, est fixé à trois cents (300) heures dans chaque curriculum".

Article 5 - "L'assiduité des étudiants au cours d'arabe inclus dans leur programme de formation est obligatoire ; elle est sanctionnée dans les mêmes conditions que pour les travaux pratiques, les travaux dirigés et les séminaires".

Les articles 6 et 7 indiquent que les "programmes d'enseignement" sont "sous la direction d'un enseignant spécialisé".

L'article 8 précise que "l'enseignement en langue arabe est sanctionné par des épreuves qui sont intégrées dans les examens semestriels ou trimestriels".

Les articles 9, 10, 11 et 12 traitent du "comité permanent pour l'arabisation" qui est "créé auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur". Il doit "veiller à l'application des directives ministérielles". Il peut "promouvoir", "coordonner", "élaborer", "étudier".

Les trois articles suivants précisent les "dispositions transitoires" dont peuvent bénéficier les étudiants "déjà inscrits" ou "achevant leur cycle universitaire" (33).

8) - Toujours en 1971, l'arrêté du 21 septembre (15 octobre) annonce "l'ouverture auprès de l'Université d'Oran d'une section arabisée de licence en droit". Il précise que "l'ensemble des enseignements dans cette section seront dispensés en langue arabe sur la base des programmes fixés par l'arrêté du 25 août", c'est-à-dire ceux de la "Refonte".

9) - L'arrêté du 12 octobre 1971 (19 novembre) crée "auprès de chaque université une commission permanente d'arabisation". Celle-ci "ont pour tâches : de coordonner et de contrôler au sein de leur université toutes les opérations prévues par le plan général d'arabisation ; d'effectuer des estimations périodiques sur les besoins en locaux, personnel enseignant et administratif, crédits de fonctionnement et d'équipement, etc..., suscités par l'application de ce plan ; de proposer au Ministre (...) toutes les mesures d'ordre pratique non explicitées par le plan général et visant à améliorer le rendement de l'arabisation ou à harmoniser les opérations y afférentes avec les autres activités universitaires". Elles "peuvent créer des sous-commissions ayant pour objectif : l'élaboration ou le choix de manuels de base en arabe, traitant de problèmes scientifiques ou techniques ; la traduction d'ouvrages de base ; l'élaboration de terminologies scientifiques ; l'organisation d'échanges d'étudiants, de séminaires en arabe, de voyages d'études, etc... , l'inspection périodique des enseignants chargés de dispenser les cours d'arabe, la répartition de ces enseignants entre les différents départements de l'unité intéressée".

33 - Le même arrêté ministériel du 25 août 1971 statue aussi sur les mesures d'intégration d'un enseignement en langue étrangère dans les établissements d'enseignement supérieur". Les articles 1, 3, 4 et 5 sont rédigés de la même manière que ceux qui portent le même numéro précédent : il suffit de remplacer "langue arabe" par "langue étrangère". Ainsi, l'article 2 dit : "Au cours de leur scolarité, les étudiants reçoivent une formation en langue étrangère, tel qu'à l'issue de leurs études, ils seront en mesure de comprendre et d'assimiler dans cette langue les acquisitions nouvelles des sciences, objet de leur spécialisation". L'article 6 renvoie à l'article 8 concernant l'enseignement de l'arabe et traite des "épreuves en langue étrangère".

10) - L'arrêté du 26 octobre 1971 (19 novembre) porte "ouverture, auprès de l'Université d'Alger, d'une section arabisée de préparation à la licence d'enseignement ès-sciences et au diplôme d'enseignement scientifique" (option "mathématiques" et option "physique-chimie"). L'enseignement sera dispensé "en langue arabe sur la base des programmes propres à chacune des options ci-dessus définies".

11) - En 1972, l'arrêté du 27 juin (4 août) organise une section arabisée de préparation à la licence d'enseignement en langues étrangères, à Alger, Oran et Constantine.

12) - La même année, l'arrêté du 3 août (22 septembre) institue, à l'Université d'Oran, une section arabisée de préparation à la licence en sociologie.

13) - En 1974, l'arrêté du 17 juillet (16 août) crée à Alger une section arabisée pour la licence en psychologie (option : orientation scolaire et professionnelle).

14) - L'arrêté du 18 septembre 1974 (25 octobre) ouvre à Constantine une section arabisée de préparation à la licence d'enseignement ès-sciences (option : sciences naturelles).

15) - En 1975, l'arrêté du 19 mars organise à Alger une section arabisée en sciences économiques.

Pour longue et peut-être fastidieuse qu'^{soit} cette énumération de décrets et d'arrêtés parus entre 1965 et 1975 n'est pas exhaustive. Entre autres choses, pour ne pas alourdir notre texte, nous n'avons pas mentionné certaines mesures propres à telle ou telle université. Les 15 décrets et arrêtés énumérés ci-dessus sont suffisamment significatifs de l'importance des mises en place progressives déjà opérées dans l'enseignement supérieur avec la conférence nationale des 14-17 mai 1975.

4) - Mai 1975 : élargissement et radicalisation

A la suite du discours inaugural du Président Boumediène et de différents rapports, la Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en sous-commissions. Cinq thèmes ont été étudiés : la politique générale, l'administration et la gestion, l'environnement quotidien et l'information, l'émigration, l'enseignement et la formation. Chaque sous-commission a conclu ses travaux par une résolution faite de recommandations. Ici, nous ne retiendrons que les recommandations relatives à l'enseignement supérieur.

Auparavant, toutefois, quelques constatations préliminaires :

- L'arabisation ne doit pas rester l'apanage de l'enseignement. "La résolution sur la formation et l'enseignement" le dit très nettement : "L'arabisation des secteurs essentiels de la vie publique est une nécessité immédiate et impérieuse" (...). L'évolution de la langue arabe, ainsi que son adaptation aux réalités présentes nées de l'évolution de la technologie, ne pourra être réalisée que grâce à l'exercice et l'utilisation de la langue arabe dans tous les secteurs nationaux".
- Il existe "une génération de cadres compétents, conscients et engagés, qui n'ont pas eu les possibilités d'apprendre la langue nationale"; cependant "la progressive arabisation de ces cadres sera un grand acquis pour notre langue nationale". De plus, il convient d'accorder l'importance nécessaire à l'enseignement des langues étrangères (...) à condition qu'aucune langue étrangère n'ait de privilège spécial dans les établissements nationaux", ceci en raison de l'ouverture indispensable sur le monde extérieur, en particulier scientifique.
- L'arabisation se concrétisera en trois étapes : la première sera de deux ans (1976-78), la deuxième de quatre ans (76-80), la troisième de six ans (76-82).

Ces constatations une fois faites, sept recommandations semblent plus importantes :

- 1) - Former en langue arabe tous les cadres de l'enseignement, de l'éducation et de la culture, y compris les enseignants et les administrateurs : il faudrait "former suffisamment de cadres dans les domaines scientifiques en vue d'accomplir l'arabisation complète de l'école algérienne dans toutes ses étapes vers la fin de la troisième phase, c'est-à-dire en 1982".
- 2) - "Mettre fin au bilinguisme dans la langue d'enseignement dans les branches de l'enseignement supérieur et qui comportent des sections arabisées et d'autres non arabisées" : "oeuvrer pour l'unification de ces branches en arabisant au moins les deux tiers de leur programme d'enseignement, le reste pouvant être enseigné provisoirement en langue étrangère".

Il est précisé que "cette recommandation intéresse les établissements d'enseignement supérieur existant actuellement, tels les Instituts de l'éducation, de droit, de journalisme, de sociologie, des sciences économiques et les instituts similaires sous tutelle d'autres ministères, ainsi que les Instituts à créer ultérieurement". Sont ainsi mentionnés tous les Instituts qui seront visés par la décision du 14 septembre 1980.

Il est précisé également qu'il ^{faut} "entamer l'arabisation totale de l'Institut de psychologie appliquée au cours de la première phase qui prendra fin en 1978. On peut toutefois enseigner un module au cours de chaque semestre dans une langue étrangère".

3) - "Élargir les sections arabisées dans les établissements scientifiques de l'enseignement supérieur au cours de la première phase de façon à permettre aux titulaires du baccalauréat mathématique, et sciences arabisées d'y accéder". Pour ce faire, "renforcer ces sections de façon que le niveau de l'encadrement ne soit pas inférieur à celui des autres" et "arabiser un module au moins au cours de chaque semestre pour ce qui est des branches de physique, de chimie, de biologie et de mathématiques qui reposent essentiellement sur le français" (elles devront être totalement arabisées, est-il précisé, vers la fin de la troisième phase qui prendra fin en 1982).

4) - "Entamer l'arabisation de certains modules en médecine, en pharmacie, en polytechnique et autres établissements d'enseignement scientifique supérieur, et ce au cours de la deuxième phase qui s'achève en 1980".

5) - En ce qui concerne les enseignants, il est recommandé de "constituer une commission de coordination pour ce qui est du recrutement des cadres compétents de l'extérieur pour l'enseignement et la formation en langue arabe".

6) - "Ouvrir la voie aux diplômés des sections arabisées pour participer aux missions d'études et de formation envoyées à l'étranger".

7) - Enfin, se pencher sur le problème du livre, plus particulièrement : "remédier au manque de manuels scolaires et universitaires en quantité nécessaire", "encourager la traduction et la publication des ouvrages scientifiques et culturels en Algérie", "réviser la politique d'importation du livre arabe, en matière de diffusion et de

réduction des prix" ("priorité doit être donnée à la traduction arabe dans le cas des publications étrangères"), "élever le niveau technique pour la publication du livre imprimé en Algérie".

Cette conférence nationale de 1975 constitue une étape décisive dans la politique d'arabisation du pays. Pour en appliquer les recommandations et les faire passer dans la réalité, c'est à la Commission Nationale de l'Arabisation, fondée en 1973, qu'en revient naturellement la charge.

Dès 1976, La Radio Télévision Algérienne lui sert de relais et multiplie émissions et cours en langue arabe. En mai et juin, la discussion populaire de l'avant-projet de la Charte Nationale surprend heureusement les partisans de l'arabisation : débats et échanges se font souvent en langue arabe. En octobre, une campagne nationale d'arabisation de l'environnement a lieu à travers le pays et touche principalement la ville d'Alger. Les plaques des rues écrites en français sont badigeonnées et parfois remplacées par des inscriptions en langue nationale. La rapidité de l'opération et quelques abus provoquent un article sévère dans le quotidien El Moudjahid du 23 octobre (il est intitulé "l'art et la manière"). Le 4 novembre, le quotidien doit publier un texte de mise au point que lui adresse la Commission Nationale. Par ailleurs, dans l'enseignement, on assiste au lancement expérimental de l'Ecole Fondamentale.

Pourtant, 1977 et surtout 1978 (pour l'enseignement supérieur) vont être des années de réflexions, de polémiques et même de pauses. Le Ministre de l'Enseignement Supérieur est Monsieur Abdellatif Rahal ; son collègue à l'Education primaire et secondaire n'est autre que Monsieur Mostafa Lacheraf, bien connu comme militant, combattant, enseignant, écrivain dans les deux langues. Peu après sa nomination, ce dernier traite publiquement des "problèmes de l'enseignement et de l'éducation" dans une série d'articles d'El Moudjahid des 9, 10 et 11 août 1977. Il constate que l'enseignement algérien a fait l'économie de "la révolution pédagogique (...) qui bouleverse depuis plus d'un siècle toutes les données du genre et toutes les idées reçues (et qui a fait) changer d'optique vis-à-vis des langues

étrangères considérées, désormais, comme un adjuvant complémentaire indispensable dans le domaine éducatif national de chaque pays, surtout pour l'échange des expériences scientifiques et la diversification des sources d'information les concernant par le biais de bibliographies et de références multilingues". Arabisation et enseignement sont inscrits dans un rapport analogue à celui qui existe entre forme et fond : "il ne suffit pas d'hériter paresseusement d'une langue au passé prestigieux pour que celle-ci devienne, par un voeu pieux, un instrument de progrès et de promotion socio-économique".

Dans une interview à l'hebdomadaire Révolution Africaine (21-27 septembre 1977), Monsieur Lacheraf s'en prend aux "bourgeois conservateurs et farouchement arabisants et intégristes (qui) mettent leurs enfants dans les établissements de la mission culturelle française". Certes, ajoute-t-il, "l'arabisation se fera, mais pas dans l'optique des revanchards et des médiocres. Et, aussi longtemps qu'elle n'atteindra pas ses objectifs par le travail acharné et conscient et l'effort créateur des siens, elle favorisera la compétition dominante dans les faits, sinon dans les principes, d'une langue étrangère quelle qu'elle soit".

Ces interventions publiques du Ministre de l'Éducation vont entraîner des réactions elles aussi publiques. Dans le quotidien en langue arabe El Ghaab, le Docteur Abdallah Cheriet lui répond dans sept articles différents, en août 1977. La presse étrangère se fait l'écho des critiques sévères formulées par Monsieur Lacheraf, en particulier Le Monde de l'Éducation de décembre 1977.

Au moment de la rentrée universitaire 1978-1979, 13.561 étudiants se trouvent inscrits dans les différentes filières assurées en langue arabe. Pour la première fois depuis 1971, on enregistre ainsi une baisse des effectifs arabophones. Par rapport aux chiffres de 1977-1978, cette diminution est de 13 %. Le Bulletin statistique n° 8 (mars 1979) du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui donne ces indications, précise que cette baisse de 13 % dépasse largement celle de l'ensemble des inscrits, arabophones ou non, de l'année 1978-1979 (51.893 en 1977-1978, 51.510 en 1978-1979). Or, des personnes autorisées estiment que les déclarations de Monsieur Lacheraf sont une des causes de ce phénomène inattendu.

Conclusion

Les quelques notations précédentes, qui suggèrent l'existence de courants contradictoires au sujet de l'arabisation, et cela malgré les recommandations radicales de la Conférence Nationale de mai 1975, ne doivent pas cacher la permanence et le développement de la volonté d'arabisation, y compris dans l'enseignement supérieur, depuis la première mention explicite qui en est faite dans la Plate-Forme de la Summam du 20 août 1956, jusqu'à ces mêmes recommandations de 1975 qui en forment le dessein le plus élaboré.

Entre 1956 et 1975, il y eut, certes, des hésitations ou des tâtonnements, facilement explicables par le difficile renversement linguistique impliqué par cette volonté d'arabisation et par la poursuite d'autres objectifs, telles la démocratisation et l'orientation scientifique et technique. Il n'en demeure pas moins que le projet d'arabisation a été non seulement suivi de réalisations notoires dans l'enseignement supérieur, mais encore posé comme irréversible et appelé à couvrir l'ensemble de cet enseignement.

Avec la période 1979-1980, dont ^{il} va être question dans le chapitre suivant, nous allons aborder la dernière des étapes antérieures à l'arabisation effective et d'abord ^{celle} de toute la première année des sciences humaines lors de la rentrée de 1980-1981. Cette dernière étape est celle d'une prise de décision, à la fois, logique, compte tenu de ce qui l'a précédé, audacieuse, compte tenu des enjeux ainsi engagés, encore limitée, compte tenu des délais nécessaires à toute concrétisation. C'est, en fait, une prise de décision politique.

Chapitre III

LA DERNIERE ETAPE :

LA DECISION POLITIQUE (1979-1980)

Au regard de la situation linguistique qui est celle de l'Université Algérienne au cours de l'année 1979-1980, la décision d'arabiser la première année des sciences humaines, prise le 14 septembre 1980, ne s'imposait pas d'une façon nécessaire. Nous allons le montrer, d'abord en analysant l'état de l'arabisation de l'Enseignement Supérieur lors de la rentrée universitaire 1979-1980, ensuite en parcourant pas à pas les différentes démarches politiques qui, de janvier 1979 à septembre 1980, ont abouti à un acte déterminant qui engage le processus d'arabisation, non plus seulement par sections et donc de façon parallèle, mais par instauration globale (de toute une première année), donc de façon excluant toute autre alternative.

I - Etat de l'arabisation

De façon à mettre en évidence l'état de l'arabisation en octobre 1979,

- d'une part, nous reproduisons, ci-contre, des tableaux caractéristique extraits du Bulletin Statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur (1)
- et, d'autre part, nous proposons, ci-dessous, des commentaires propres à en faciliter l'intelligence.

1 - Bulletin Statistique, vol. I et II, n° 9, avril 1980, année universitaire 1979-1980, édité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Tableau N° 1 - PART DES ARABOPHONES VIS-A-VIS DU TOTAL DES INSCRITS

	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80
S.E.T.	-	5,8	6,0	3,8	6,1	6,9	7,7	7,5	6,9
T.C. Sc.Biologique	-	2,8	6,0	3,7	12,0	9,8	9,0	-	5,2
Sc.Biologiques et Sc. de la Terre	-	-	40,7	39,2	42,0	44,3	29,5	38,4	29,3
Sc.Economiques	3,1	3,5	8,4	8,0	30,8	20,7	29,3	25,2	22,4
Sc.Juridiques et Sc.Politiques	28,7	42,5	43,5	59,3	56,9	67,5	67,9	67,6	65,8
Sciences Sociales et Lettres	10,6	25,9	33,4	37,1	41,5	47,1	53,5	52,7	54,6
TOTAL	8,3	14,7	19,9	22,0	25,3	28,7	30,0	26,3	24,4

1) En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, le tableau n° 1 le montre, lors de la rentrée 1979-1980 :

- a) - les sciences juridiques et politiques présentent un pourcentage important d'arabisation (65,8 % des inscrits) ; les sciences sociales et les lettres ont encore une majorité d'arabophones (54,6 % des inscrits) ; mais, tandis que le pourcentage s'est infléchi en sciences juridiques et politiques (il dépassait 67 % en 1976-1977), il est en légère augmentation en sciences sociales ; les sciences économiques, elles, sont en baisse, avec seulement 22,4 % d'arabophones ;
- b) - les sciences biologiques et de la terre sont en baisse (30 % d'arabophones) ; quant aux sciences exactes et technologiques et au tronc commun des sciences biologiques, elles comptent respectivement 6,9 % et 5,2 % d'arabophones, ce qui est peu.

13.994 étudiants, au total, sont inscrits dans les sections arabisées (voir tableau n°2) sur un ensemble de 57.445 inscrits en graduation, c'est-à-dire dans une des quatre années de préparation à la licence (voir tableau n°3). Ces chiffres témoignent des progrès considérables effectués par l'arabisation de l'Enseignement Supérieur depuis 1971, en particulier en sciences humaines. Toutefois, autant les forts pourcentages réalisés en sciences juridiques et sociales expliqueraient leur arabisation totale, autant les faibles pourcentages réalisés en sciences économiques ne sauraient justifier une telle arabisation.

Tableau n° 2 - EVOLUTION DES EFFECTIFS ARABOPHONES INSCRITS EN GRADUATION

	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80
S.E.T.	-	272	348	264	11	905	95	1040	1153
T.C.									
Sc.Biologiques	-	5	159	118	423	509	489	-	333
Sc.Biologiques et Sc. de la Terre	-		302	437	684	1015	1020	132	948
Sc.Economiques	77	93	250	272	1014	720	1228	1187	101
Sc.Juridiques et Sc.Politiques	1201	1974	31	4300	4995	7479	399	5051	4939
Sciences Sociales et Lettres	72	1445	1781	2377	2848	38	5537	4957	5510
TOTAL	1950	3840			10575	1443	15 29	135 1	13994

Tableau n° 3 - EVOLUTION DES EFFECTIFS INSCRITS PAR GROUPE DE FILIERE

	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80
S.E.T.	4232	6482	5753	7009	10003	13081	12319	13706	16562
T.C.									
Sc.Biologiques	1 44	2001	2629	3166	3532	5301	5302	4428	6475
Sc.Médicales	4097	4909	5227	5859	6766	6905	6846	8369	8805
Sc.Biologiques (1) Sc.de la Terre	307	490	741	1113	1626	2289	3453	3454	3229
Sc.Economiques	2439	2656	2868	3414	3292	34 7	4192	4694	4718
Sc.Juridiques et Politiques	4178	5563	7144	6715	9635	11022	9424	7469	7576
Sc.Sociales et Lettres	316	5583	5083	6404	6855	8082	10355	9390	10080
TOTAL	23413	26074	29465	35680	41709	50097	51893	51510	57445

2) - Examinons maintenant les instituts concernés par l'arrêté ministériel de septembre 1980 et le nombre des étudiants qui y suivent leurs cours soit en langue nationale soit en français (tableau n° 4).

Les sciences économiques sont enseignées dans les deux langues à Alger, Oran et Constantine. A Alger, les étudiants en français sont trois fois plus nombreux que ceux qui étudient en arabe ; à Oran, ils sont 1107 pour 199. Ailleurs, à l'Université de Annaba et dans les Centres Universitaires de Tizi-Ouzou, Sétif et Tlemcen, l'unique langue d'enseignement est le français.

Les sciences juridiques sont enseignées en arabe et en français à Alger, Constantine, Annaba, Oran et Tizi-Ouzou. Les étudiants arabophones y sont largement plus nombreux que les francophones. A Batna, la seule langue d'enseignement est l'arabe ; à Tlemcen, c'est le français.

Quant aux sciences politiques, elles ne sont enseignées qu'à Alger et de façon équivalente dans les deux langues.

Les sciences sociales regroupent les départements de philosophie et d'histoire, complètement arabisées depuis de nombreuses années. La philosophie n'est enseignée qu'à l'Université d'Alger, alors que l'histoire l'est dans les Universités d'Alger, de Constantine et d'Oran. A ces deux disciplines, il faut ajouter la psychologie et la sociologie. La psychologie est enseignée, au choix des candidats, en arabe et en français à Alger et à Oran ; à Constantine, l'unique langue d'enseignement est le français. Quant à la sociologie, elle est plus largement enseignée en langue nationale qu'en français à Alger et à Oran ; elle l'est uniquement en arabe à Annaba et seulement en français à Constantine.

La décision du 14 septembre 1980 aurait pu tenir compte de telles différences et disparités : elle ne le fera pas.

Tableau n° 4 - Effectif des étudiants inscrits en 1979-1980 dans les Instituts concernés par l'arrêté ministériel de septembre 1980

<u>SPECIALITES</u>	<u>ALGER</u>	<u>TIZI-OUZOU</u>	<u>CONSTANTINE</u>	<u>ANNABA</u>	<u>SETIF</u>	<u>BATNA</u>	<u>ORAN</u>	<u>TLEMCEM</u>
<u>Total</u> : 15962	7710	449	3095	1101	55	118	3281	153
<u>Sc. Economiques</u>								
L.N.	499	-	363	-	-	-	199	-
L.F.	1533	218	405	246	55	-	1107	93
<u>Total</u> : 4718	2932	218	768	246	55	-	1306	93
<u>Sc. Juridiques</u>								
L.N.	2201	158	812	430	-	118	1023	-
L.F.	1254	73	304	201	-	-	291	60
<u>Total</u> : 6925	3455	231	1116	631	-	118	1314	60
<u>Sc. Politiques</u>								
L.N.	332	-	-	-	-	-	-	-
L.F.	319	-	-	-	-	-	-	-
<u>Total</u> : 651	651	-	-	-	-	-	-	-
<u>Sc. Sociales</u>								
<u>Sociologie</u>								
L.N.	345	-	-	224	-	-	187	-
L.F.	281	-	453	-	-	-	156	-
<u>Total</u> : 1646	626	-	453	224	-	-	343	-
<u>Psychologie</u>								
L.N.	380	-	-	-	-	-	150	-
L.F.	557	-	758	-	-	-	168	-
<u>Total</u> : 2013	937	-	758	-	-	-	318	-
<u>Philosophie</u>								
L.N.	464	-	-	-	-	-	-	-
<u>Total</u> : 464	464	-	-	-	-	-	-	-
<u>Histoire</u>								
L.N.	391	-	242	-	-	-	181	-
<u>Total</u> : 814	391	-	242	-	-	-	181	-

L.N. = Langue Nationale ; L.F. = Langue Française.

Ce tableau est réalisé à partir du Bulletin Statistique, op.cit., Vol.1 et 2

3) - Présentons, enfin, la situation de l'arabisation du corps enseignant (il s'agit toujours de la rentrée universitaire 1979-1980). Le taux d'encadrement (c'est-à-dire le rapport entre le nombre des enseignants et le nombre des étudiants encadrés) est de 6,8 pour les filières enseignées en français, et de 13,5 pour les filières en arabe : ces chiffres concernent l'ensemble de l'Université algérienne (2). "Les disciplines arabisées qui souffrent le plus d'un manque d'encadrement se situent au niveau des sciences exactes (10,1), des sciences sociales (15,4) et des sciences politiques (18,3)" (3). En sciences sociales francophones, le taux d'encadrement est de 11,5 et, en sciences politiques, il est de 7,5. On retrouve un déséquilibre aussi net en sciences juridiques : les sections francophones ont un taux de 7,5 ; les sections arabophones en connaissent un de 13,5. Par contre, les deux sections en sciences économiques ont un taux d'encadrement équivalent : 11,1 pour les sections francophones et 10,9 pour les arabophones (4). Ainsi les sections francophones concernées par l'arrêté ont ^{elles} toutes un taux d'encadrement plus faible que le chiffre moyen calculé sur l'ensemble de ces sections pour la totalité de l'Université. Quant aux sections arabophones, elles ont toutes, sauf les sciences économiques, un taux d'encadrement plus mauvais que celui de la moyenne universitaire.

En outre, ce taux d'encadrement comprend tous les enseignants, qu'ils soient étrangers ou algériens (voir tableau n°5). Si nous considérons uniquement les enseignants algériens, la situation se présente ainsi : En sciences économiques, sur 448 enseignants, il y en a 349 en langue française et 99 seulement en langue arabe : parmi ces derniers, il n'y a que 29 Algériens. En sciences juridiques, sur 598 enseignants, on en trouve 261 en langue française et 337 en langue arabe : parmi ces derniers, 234 sont Algériens. En sciences

2 - Op.cit., volume I, "taux d'encadrement", p.41.

3 - Op.cit., p.42.

4 - Op.cit., "taux d'encadrement par filière et par langue", p.43.

Tableau n° 5 - Répartition des enseignants par filière et langue d'enseignement

(1979 - 1980)

	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.E.	T.	L.N.	L.E.	T.	L.N.	L.E.	T.
Sc. Exactes	33	649	682	81	601	682	114	1250	1364
Technologie	-	424	424	-	706	706	-	1130	1130
Sc. Médicales	-	2380	2380	-	120	120	-	2500	2500
Sc. Biologiques	13	255	268	54	189	243	67	444	511
Sc. Vétérinaires	-	6	6	-	14	14	-	20	20
Sc. de la Terre	26	125	151	16	112	128	42	237	279
Sc. Economiques	29	221	250	70	128	198	99	349	448
Sc. Juridiques	234	177	411	103	84	187	337	261	598
Sc. Politiques	8	43	51	15	10	25	23	53	76
Sc. Sociales	144	153	297	70	69	139	214	222	436
Lettres	155	240	395	42	104	146	197	344	541
TOTAL	642	4673	5315	451	2137	2588	1093	6810	7903

politiques, on a 76 enseignants dont 53 en langue française et 23 en langue arabe : parmi ces derniers, on a 8 Algériens. En sciences sociales, il y a 436 enseignants dont 222 en langue française et 214 en langue arabe : parmi ces derniers, on a 153 Algériens.

Enfin, si nous prenons en compte le grade universitaire des enseignants algériens qui fonctionnent "à plein temps", nous trouvons : 7 Professeurs, tous en sciences sociales et, à Alger, 5 Maîtres de Conférence (aucun en sciences économiques), 109 Maîtres-Assistant et 223 Assistants.

L'état d'arabisation du corps enseignant algérien justifiait-il l'arabisation de toute une première année des sciences humaines ? Il ne semble pas.

Ainsi, qu'il s'agisse des étudiants inscrits en section arabophones, des langues d'enseignement dans les divers instituts ou du corps algérien d'enseignement, l'état de l'arabisation est tel que la décision prise le 14 septembre 1980 aurait pu fort bien, et pour de bonnes raisons, être reportée à plus tard.

II - Actes du Pouvoir

Houari Boumediène meurt le 27 décembre 1978. Le Parti ne s'était pas réuni en congrès depuis avril 1964. Au temps de Houari Boumediène, c'était le Conseil de la Révolution qui était l'instance suprême du Parti et donc de la Nation. Dès janvier 1979, le Parti se réunit une nouvelle fois en congrès (ce congrès de 1979 sera dit le 4°, faisant suite à celui de 1956 à la Soummam, de 1962 à Tripoli et de 1964 à Alger) : il revoit ses statuts ; il procède à la désignation du nouveau Président ; il précise les orientations de la Nation ; il se donne un bureau politique ; il décide de la réunion régulière de son Comité Central. En un mot, il reprend les choses en main. En ce qui concerne l'objet de notre présente étude, cette reprise en main se traduit par une "relance" (5) idéologique de l'arabisation dans la ligne des résolutions de la première conférence nationale de l'arabisation de 1975 et sur la base des principes de la Charte Nationale de 1976.

Il semble indispensable de faire l'inventaire des actes de Parti et de l'Etat, durant les années 1979 et 1980, concernant

5 - GRANDGUILLAUME (Gilbert), "Relance de l'arabisation en Algérie ?", Maghreb-Machrek, n° 88, Paris, avril-mai-juin 1980, p.51-62.

l'arabisation de l'enseignement supérieur. Cet inventaire retrace les dernières étapes du processus conduisant à la décision politique.

1) - Le 4^o Congrès du F.L.N. (27-31 janvier 1979)

Nous venons de souligner l'importance politique de ce 4^o Congrès. Parmi les six résolutions adoptées, il en est une sur l'éducation et la formation. Elle reconnaît, certes, les résultats obtenus par la Révolution dans ces domaines, mais aussi leurs "insuffisances". L'éducation doit reposer sur les "principes énoncés par la Charte Nationale". Premier principe : affirmer "l'identité nationale algérienne, en revalorisant la langue nationale, en en faisant l'instrument principal de l'éducation et de la formation, et la langue dominante dans tous les domaines de la vie nationale et sociale". Deuxième principe : adopter "un style de vie en harmonie avec la morale islamique" (ceci est en conformité avec la Constitution de 1976 ; mais jusque là le pouvoir semblait plutôt se méfier de ceux qui se réclament trop de l'Islam). Troisième principe bien connu : viser à la "maîtrise des données scientifiques et technologiques qui sont la condition fondamentale du développement".

Par ailleurs, le texte reprend à son compte les principaux objectifs de l'enseignement : démocratisation, algérianisation, arabisation, "avec l'ouverture sur les langues étrangères, et l'intérêt aux sciences et à la technologie".

Enfin, il demande "que soient prises des mesures nécessaires destinées à réaliser les tâches urgentes" : deux intéressent directement l'enseignement supérieur : d'abord, il s'agit de "donner une efficacité certaine à l'enseignement de la langue arabe, dans les instituts techniques et scientifiques, afin d'assimiler la terminologie des matières de chaque semestre dispensées en langues étrangères, pour que tout étudiant - qu'il soit médecin, ou ingénieur, ou autre - soit capable, à sa sortie, de s'exprimer en langue nationale dans sa spécialité et sa profession" ; ensuite, il faut "poursuivre l'arabisation complète de l'enseignement primaire, et prendre les mesures nécessaires afin d'arabiser les autres années scolaires afin d'aboutir à l'élimination de toute dualité dans les diplômes d'enseignement, notamment ceux du baccalauréat, de la licence des

sciences humaines, en droit et en sciences politiques et économiques".

On retrouve la dimension religieuse dans la demande de "création d'une faculté de la "chariâ " au niveau de l'enseignement supérieur" (6).

2) - Les déclarations du nouveau Ministre

En mars 1979, Monsieur Rahal, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est remplacé par Monsieur Abdelhaq Brerhi, ancien recteur de l'Université de Constantine (Monsieur Lacheraf quitte son poste : lui succède un partisan convaincu de l'arabisation, Monsieur Mohamed Kharroubi). Le premier séminaire national sur l'introduction de la G.S.E. (gestion socialiste des entreprises) dans l'enseignement supérieur donne l'occasion à Monsieur Brerhi de préciser sa politique (7) : "Les orientations qui nous guideront sont claires : ce sont celles de la Charte Nationale et des résolutions adoptées par le 4ème congrès du Parti, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture. Car le Ministère, et il faut le souligner, ne saurait avoir sa politique mais celle du Gouvernement telle qu'elle se fait en conformité avec les orientations des instances dirigeantes du Parti". Il précise alors quatre objectifs fondamentaux : démocratisation, algérianisation, arabisation et planification. En ce qui concerne l'arabisation, il déclare : "Elle est un impératif de l'édification nationale et du progrès de la Révolution qui ne peuvent se faire sans que la langue de notre peuple devienne le plus rapidement possible celle de la culture et celle de la vie économique et sociale". Il faudra là s'attacher en priorité à aborder sans précipitation des problèmes comme ceux de l'adéquation des filières arabisées avec les débouchés dans le secteur de la vie active, comme ceux de l'ouverture de la post-graduation (8) notamment dans les filières scientifiques et techniques aux étudiants qui font leurs études en langue nationale en préparant les conditions requises". Le Ministre conclut : dans la ligne du 4ème congrès, "nous devons réussir à planifier l'arabisation afin de parvenir, sans volontarisme mais avec détermination, à l'unicité de la formation et à son adéquation avec l'arabisation progressive des autres secteurs d'activité".

6 - "Résolution sur l'éducation et la formation", El-Djeich, n°190, mars 1979, p.41-44.

7 - El Moudjahid, 18 mars 1979.

8 - La post-graduation correspond au 3ème cycle.

Le 1er décembre 1979, Monsieur Brerhi réunit une centaine de représentants de la communauté universitaire pour un débat autour d'un projet "de programme de réflexion et d'action pour le développement et le progrès de l'Université". Les "orientations directrices" ^{en} sont : la planification, l'algérianisation, la recherche scientifique, l'organisation, l'infrastructure et l'arabisation. Le journaliste de Révolution Africaine (du 7 au 13 décembre) qui rend compte de l'événement, résume ainsi ce qui concerne l'arabisation : " Il ne s'agit plus - comme le dit la Charte - de choisir, mais de mettre en application le principe de l'arabisation, résolument mais sans précipitation ni passion et en ayant en vue, avant tout, l'intérêt du pays". Pour atteindre cet objectif, Monsieur Brerhi "a défini une stratégie fondée sur un certain nombre d'actions : arabisation des enseignants francophones ; mise en place d'une politique nationale du livre arabe, création d'un centre de traduction et de terminologie arabe, renforcement de la coopération universitaire avec les pays arabes, création de l'université "Houari Boumediène" de langue arabe, etc...".

Pour une meilleure intelligence des actes du Pouvoir, il est nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse de façon à évoquer le contexte socio-politique qui prévaut entre novembre 1979 et janvier 1980. Nous voulons parler de ces manifestations d'étudiants arabophones qui constituent la toile de fond aussi bien de la réunion organisée par Monsieur Brerhi, dont nous venons de parler, que de la réunion du Comité Central qui se tiendra fin décembre 1979 et dont nous parlerons bientôt.

Vers le 20 novembre 1979, un mouvement de grève est déclenché à l'Institut de droit d'Alger, situé à Ben Aknoun. Les étudiants des sections arabisées manifestent pour demander des débouchés, l'arabisation immédiate de l'administration, la création de post-graduations en langue arabe (il n'en existe qu'en langue française, essentiellement à cause du manque d'enseignants en langue nationale).

Rapidement le mouvement s'amplifie et gagne, au centre de la ville, l'Institut des Sciences Politiques et, à la périphérie, la cité universitaire d'El Harrach. Puis, d'Alger, ils s'étendent aux autres Universités : Oran, Constantine et Annaba.

L'influence de la révolution iranienne est grande sur ce mouvement étudiant algérien qui prend, pour cette raison et sans doute d'autres aussi, une coloration "intégriste" inquiétante. L'Union Nationale des Jeunes Algériens (U.N.J.A.) publie une déclaration reproduite par El Moudjahid du 25 décembre et titrée : "Mettre le mouvement de l'arabisation à l'abri des éléments réactionnaires et des ennemis de la Révolution".

Le Président Chadli intervient au terme des travaux du Comité Central du Parti, qui s'est réuni le 26 décembre. Il lance un appel au dialogue et à la concertation, qui n'est pas entendu. Il est alors amené à utiliser la menace. Le 14 janvier, il dénie le droit à des éléments tendancieux de prodiguer des leçons d'arabisme, d'Islam ou de nationalisme". Il poursuit : "Nous avons toujours appelé à la concertation et au dialogue. Mais ce serait une grave erreur que de prendre la tolérance pour de la faiblesse" (9). Quelques jours plus tard, les étudiants arabisants reprennent leurs cours.

Un tel contexte a certainement une influence sur les actes du Pouvoir, qu'il s'agisse de ceux du Parti ou de ceux de l'Etat.

3) - Le Comité Central du 26-30 décembre 1979

Le Comité Central du F.L.N. examine, au cours de sa deuxième session de l'année, trois dossiers parmi lesquels celui de l'éducation. Après avoir analysé la situation de l'enseignement, il adopte des "décisions" qui accentuent le processus d'arabisation. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, des "décisions spécifiques" sont prises.

L'une d'entre elles - la plus importante - précise la date d'application. Elle nous intéresse au plus haut point. Il faudra "entamer, dès la prochaine rentrée 1980-1981, le processus d'unification de la langue d'enseignement selon un échéancier pour mettre fin à la dualité existant en sciences sociales et humaines, notamment en droit, en sciences politiques, journalistiques, économiques et commerciales, ainsi qu'en sciences sociologiques, psychologiques, géographiques et autres, en limitant leur enseignement à la langue nationale uniquement, en vue de mettre fin à la contradiction flagrante et aux conséquences dangereuses résultant de la dualité des diplômes et des programmes, ainsi que l'inégalité des chances des étudiants sortant dans le domaine de l'emploi, et en ouvrant les portes de la post-graduation en langue nationale dans les spécialités".

Ainsi, la décision est enfin prise. Envisagée de longue date, annoncée en 1975 lors de la Conférence Nationale d'Arabisation, par le 4^e Congrès de janvier 1979, elle prend forme, en décembre 1979, de décision politique. Plus exactement, elle prend forme alors de décision politique de Parti. Afin de pouvoir entrer dans les faits, elle devra être complétée par une décision politique d'Etat : ce sera l'arrêté ministériel du 14 septembre 1980. La décision politique de Parti est une décision d'orientation ; la décision politique d'Etat est une décision de gestion.

Il est loisible de rapprocher cette décision du deuxième Comité Central des revendications des étudiants arabophones dont les manifestations battent leur plein en décembre 1979. On peut se demander si ces revendications et ces manifestations n'ont pas précipité une décision, certes en gestation depuis longtemps, mais dont la radicalité pouvait encore faire hésiter le pouvoir. Il semble, en tout cas, que certaines expressions contenues dans le texte - "contradiction flagrante", "conséquences dangereuses" - se ressentent de ce qui se passait dans la rue.

Comparées à cette décision capitale, les autres décisions ressemblent plutôt à de simples recommandations qui rappellent, entre autres, celles de la Conférence Nationale de 1975 et dont certaines deviendront, pourtant, elles aussi, des décisions politiques de Parti et d'Etat :

- Il faut "continuer à élargir les sections arabisées au niveau des facultés des sciences en assurant les moyens nécessaires tels que les ouvrages, les laboratoires, les divers instruments de travail, en permettant la post-graduation en Algérie et en envoyant des missions diversifiées aux universités du monde entier pour mieux les préparer à enseigner ces matières à l'avenir en langue nationale".
- Il convient d'"assurer l'efficacité des cours de langue nationale en les généralisant dans toutes les filières scientifiques, médicales, de pharmacie et autres, en reconvertissant son enseignement en tant que langue en un enseignement de sciences sous forme de modules intégrés au programme d'études à travers tous les semestres"... Puis, le texte change de ton : "Il y a lieu d'être sévère quant aux choix des enseignants de cette discipline et de réviser les méthodes de son enseignement et les modalités d'examen en la considérant comme matière fondamentale et obligatoire dans le contrôle et l'évaluation. Cette décision est applicable à tous les instituts dépendant des ministères et sociétés nationales". Ce paragraphe, notons-le, manifeste une prise en compte de la réalité : pour ne parler que de la médecine, en effet, les cours de langue arabe, obligatoires depuis la Réforme de 1971, ne sont donnés que durant la première année d'enseignement.
- Enfin, il est nécessaire d'"instituer la création d'un centre universitaire d'arabisation ayant pour vocation première d'éditer et de traduire les ouvrages de références scientifiques, universitaires, de toutes les langues en langue nationale afin de contribuer au progrès et à l'enrichissement de cette langue et afin de soutenir la renaissance scientifique et culturelle à travers le pays avec l'aide des Universités et Académies arabes dans le cadre de la coopération" (10). Le 17 avril 1980, un arrêté ministériel créera ce centre, sous le vocable de "Centre National de Traduction et Terminologie Arabe (C.N.T.T.A.)".

III - De la décision du Parti à celle de l'Etat

La décision politique du Parti une fois prise, l'action se poursuit en deux directions complémentaires. D'une part, une commission du Parti met au point un plan national pour l'arabisation de l'administration, de l'économie, de l'enseignement supérieur

10 - "2ème session du Comité Central, Résolutions, Education, Formation", Révolution Africaine, 11-17 janvier 1980.

et de la recherche scientifique, qui sera soumis à la session du Comité Central de mai 1980. D'autre part, en accord avec cette commission, l'Université prépare la Conférence Nationale de l'Enseignement supérieur de juillet 1980 au cours de laquelle les débats sur l'arabisation seront particulièrement nourris. De décembre 1979 à septembre 1980, les actes du pouvoir se présentent comme une intensification de la bataille pour l'arabisation, à gagner aussi bien contre l'opposition du mouvement berbère que contre l'extrémisme des "Frères musulmans".

Dès février 1980, une conférence sur l'arabisation regroupe des représentants des autorités locales et des cadres de la Wilaya d'Alger. Elle est présidée par le docteur Ahmed Taleb Ibrahim, auteur du livre : "De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)". Celui-ci est membre du Bureau Politique et président de la Commission de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ainsi que de la Commission de l'Information. Il a été ministre de l'Éducation de 1965 à 1970. Il est partisan de l'arabisation tout comme les trois ministres présents à la conférence : Monsieur Abdelhamid Mehri (ministre de l'Information et de la Culture), Monsieur Djamel Houhou (ministre des Sports) et Monsieur Mohamed Cherif Kharoubi (ministre de l'Éducation).

Cette conférence est consacrée à l'étude d'un avant-projet de rapport mis au point par la commission de l'éducation, de la culture et de la formation. "Cet avant-projet de rapport est destiné, après débat au niveau de la base militante et de l'ensemble des secteurs concernés, à être soumis au Bureau Politique en prévision de la 3ème session du Comité Central. Cette session qui doit se tenir au printemps prochain examinera, au quatrième point de son ordre du jour, la question de l'arabisation".

Au début de la réunion, le docteur Ahmed Taleb fait un rappel de la politique d'arabisation menée depuis l'Indépendance. Il en note les contradictions. La première réside dans le fait que la langue nationale prédomine dans l'enseignement primaire, qu'elle réalise une grande avance dans l'enseignement moyen et secondaire, mais qu'elle reste minoritaire et marginale dans l'enseignement supérieur, ce qui cause des problèmes aux bacheliers arabophones. La seconde contradiction est ainsi exprimée : "les institutions na-

tionales et les organismes publics n'ont pas pris de décisions appropriées pour offrir des débouchés aux diplômés en langue nationale, si bien que ces derniers se trouvent confrontés à un sérieux problème d'emploi". Ensuite, il est fait état de la nécessité d'"un plan national et d'un calendrier précis pour l'arabisation des trois secteurs importants que sont l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'administration, le secteur économique". Pour réussir l'arabisation, est-il précisé, il faut des mesures cohérentes, de la persuasion pour mobiliser le peuple, des traductions. Enfin, il est affirmé qu'arabisation et acquisition des langues étrangères ne sont pas incompatibles (11).

Cette conférence d'Alger est suivie de "journées régionales sur l'arabisation". Elles sont organisées sur l'ensemble du territoire national : 28 étaient prévues entre les 17 et 21 février 1980. Elles sont présidées par des membres de la commission de l'éducation, de la culture et de la formation du Parti. La presse algérienne en rend compte quotidiennement. A El Asnam, Monsieur Mouloud Kacim précise l'objet de ces journées d'étude : "Après les décisions relatives à l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur, nous voilà réunis pour enrichir l'avant-projet de l'arabisation de l'environnement, à savoir l'administration, les lieux de travail et les mass-médias" (12). Le quotidien rend compte également des "journées" de Biskra, Tamanrasset, Guelma (sous la présidence de Monsieur Brerhi), Tiaret, Oran... Partout, il y a explication de la politique d'arabisation, des moyens envisagés pour la mettre en oeuvre, des objectifs sur deux ans et sur cinq ans. Le plus souvent, le contenu des interventions est assez théorique : "La langue n'est pas neutre, elle véhicule une idéologie, un courant politique, voire un comportement et un mode de vie. Tant qu'une langue étrangère exerce son influence sur notre société, affirme Monsieur Hassani à M'Sila, celle-ci conduit automatiquement à l'émergence de modes de pensée différents qui peuvent déboucher sur un affrontement culturel sous-tendu par l'aliénation culturelle que l'impérialisme tente de supplanter dans les pays anciennement colonisés. Compte tenu de ces facteurs, la langue arabe se doit d'être la langue maîtresse. L'Algérien doit apprendre l'arabe avant tout,

11 - El Moudjahid, 10 février 1980.

12 - Ibid., 21 février 1980.

tout en apprenant d'autres langues qui lui permettront de s'ouvrir à la civilisation universelle (...). Cependant, l'apprentissage de la langue étrangère ne doit pas prendre le dessus et se substituer à celui de la langue nationale" (13).

Cette campagne nationale pour l'arabisation suit de quelques jours la fin de la grève et des manifestations des étudiants arabophones. Elle précède de peu le déclenchement des événements kabyles de mars et avril.

Le 11 mars, à la suite de l'interdiction d'une conférence, des étudiants manifestent à Tizi-Ouzou en criant ; "halte à la répression culturelle", "culture berbère, culture algérienne", "le berbère est notre langue" (14). Un étudiant explique : "Le forcing fait par les partisans de l'arabisation depuis quelques mois devait inévitablement entraîner des réactions. Il est significatif de constater que le concept de culture berbère est devenu populaire ces dernières années en Kabylie, alors qu'il était circonscrit auparavant à quelques cercles intellectuels". Le 17 avril, le président Chadli Bendjedid rappelle dans un discours que l'Algérie est un pays arabe et musulman et que le Comité Central examinera le dossier de l'arabisation lors de sa prochaine session (15).

La troisième session du Comité Central du F.L.N. commence le 3 mai par une allocution du Chef de l'Etat. Celui-ci déclare notamment : "Il nous importe de replacer la langue nationale au rang qui lui revient, de la développer et de l'enrichir pour qu'elle redevienne ce qu'elle a été : une langue de science, de travail et de civilisation. (...) . Nous disons oui à l'ouverture sur les langues étrangères et non à l'emploi de la francophonie en tant qu'expression du colonialisme économique et culturel".

13 - Ibid., 20 février 1980.

14 - Le Monde, 19 mars 1980.

15 - Le Monde, 19 avril 1980.

Au terme de ses travaux, le 7 mai, le Comité Central adopte la résolution sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale. Celle-ci doit devenir "instrument de travail dans (...) les instances du Parti et des organisations de masse, les entreprises publiques et les assemblées élues, les administrations, l'environnement de la vie quotidienne". Il faut "mettre en oeuvre un plan national pour les recherches, les études et l'élaboration de lexiques et des moyens pédagogiques nécessaires à la prise en charge de cette action nationale en collaboration avec les organismes de recherche scientifique, les instituts, les universités et les centres spécialisés". Par ailleurs, "une instance supérieure sera chargée de la coordination, du suivi et de l'évaluation des différents projets visant à la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, dans les différents domaines, et de s'assurer de l'application des projets et des programmes dans les délais fixés". Enfin, "l'Etat doit assurer des emplois dans les différents domaines aux diplômés en langue nationale, en respectant le droit de tous les citoyens à l'emploi". En raison de ce droit, l'Etat doit permettre à chaque travailleur ou fonctionnaire "de s'adapter à cette nouvelle étape et de contribuer au succès de cette action d'envergure nationale" (16).

La session extraordinaire du Comité Central des 28 et 29 juin 1980, réunie principalement pour adopter "les grandes options" du plan quinquennal, rappelle les déclarations, décisions et recommandations déjà faites ou prises au sujet de l'arabisation, mais sans rien y ajouter de notable.

Il est typique de remarquer, à cet égard, la façon dont les textes relatifs à l'arabisation sont repris les uns après les autres depuis 1956. Dans le langage du Parti, il s'agit là d'un processus d'"enrichissement". Il s'agit aussi d'un procédé de persuasion, ou encore d'action psychologique, à base de répétitions et d'apports nouveaux, parfois hésitants, se complétant les uns les autres. Nous sommes parfaitement conscient des redites contenues dans les citations que nous rapportons. Mais ces redites, avec les précisions qui, chaque fois, s'y ajoutent, constituent un style

politique dont il convenait ici de souligner, ne serait-ce qu'en passant, le caractère. Sans doute aurions^{nous} pu nous en tenir à l'énoncé de la décision politique du Parti et de l'Etat ; mais nous n'aurions pas fait sentir alors la lente et persévérante élaboration qui a conduit à une telle décision.

Parallèlement aux efforts qui ont abouti à la résolution de mai 1980 sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, l'Université prépare, pour juillet 1980, la première conférence nationale de l'enseignement supérieur. L'application du programme d'action pour le développement et le progrès de l'Université se poursuit. Ce programme avait été adopté le 1er décembre 1979. Dans le cadre de ce programme, des commissions pédagogiques et scientifiques ont été mises en place dans chaque Institut de formation et organisme de recherche. Ces commissions sont composées d'enseignants et de représentants des étudiants. Elles étudient les dossiers qui seront discutés lors de la Conférence de juillet.

Les 24 et 25 avril 1980, des conférences pédagogiques ont lieu dans chaque Institut. Elles sont suivies, les 8 et 9 mai, par des conférences pédagogiques d'Universités, de Centres Universitaires et établissements de formation supérieure. En ce qui concerne l'arabisation, on étudie les propositions qui intéressent les sciences humaines, avec le souci de "coordonner le rythme d'arabisation pour qu'il se fasse de façon planifiée et rationnelle" (17).

Les 29 et 30 mai, des séminaires nationaux par disciplines se réunissent. Voici, par exemple, le rapport du Séminaire national des sciences économiques. Parmi les problèmes abordés, en commissions, on retrouve celui de l'arabisation. Il est noté que le climat des travaux a été "démocratique et franc" et que les interventions ont été "très nombreuses", chaque membre de la commission ayant pu s'exprimer. Le rapport déclare que "les membres de la commission se sont mis d'accord pour l'application du principe de l'unité de la langue d'enseignement à partir de la rentrée universitaires 1980-1981". Il exprime, ainsi, la façon dont s'est "concrétisé" ce principe : chaque institut des sciences économiques a présenté ses propres "propositions" ; l'ensemble des instituts a présenté, de plus, des "propositions à caractère général".

Les instituts d'Alger et de Constantine sont prêts à l'arabisation totale de leur première année et même à celle de certains modules de deuxième, troisième et quatrième année. L'arabisation complète de la licence pourrait être ainsi assurée en quatre ans.

Manifestement, les autres instituts rencontrent des difficultés à l'égard de la décision d'arabisation totale. Les instituts d'Oran et de Tlemcen proposent "une arabisation progressive" de la section francophone : ils proposent une "arabisation de deux enseignements au semestre I et au semestre II à partir de la prochaine année universitaire 1980-81". A leur sujet, la commission d'arabisation énonce une recommandation : "que tous les moyens nécessaires soient mis à la disposition de (chaque) institut pour aboutir au terme des quatre années à venir à une arabisation complète de la licence".

L'institut d'Annaba se trouve dans une situation similaire à celle des instituts d'Oran et de Tlemcen. Il propose, en effet, une arabisation de la première année... si les moyens nécessaires sont mis à sa disposition. Dans le cas contraire, il adopterait la méthode "progressive" des instituts d'Oran et de Tlemcen.

Quant au dernier institut, celui de Sétif, il "propose l'ouverture d'une licence en langue nationale à partir de la prochaine rentrée universitaire 80-81". Cet institut, en effet, n'a qu'une section francophone.

Parmi les recommandations générales présentées par l'ensemble des instituts, nous pouvons relever : "l'arabisation des enseignants nationaux francophones (...) selon un programme bien déterminé", "la nécessité d'enrichir les bibliothèques en livres et documents scientifiques disponibles en langue nationale", "la nécessité de la création d'un centre de traduction spécialisé en langue nationale", la "confection d'un lexique de terminologie économique en langue nationale" ; également : la nécessité "d'introduire certains enseignements en langue nationale" et "d'enseigner les langues étrangères comme instruments complémentaires à l'acquisition du savoir". Enfin, il est proposé la "création d'une commission au niveau de chaque institut chargée de suivre l'application du programme d'arabisation".

Nous avons longuement analysé ce rapport du séminaire national des sciences économiques. Cette discipline, en effet, est celle qui ressentait le plus de difficulté face à la décision d'arabisation totale : 22,4 % de ses étudiants seulement sont inscrits dans les sections arabophones où l'encadrement professoral algérien est très faible. Seuls

deux instituts sur six sont à même de garantir une application effective de la décision d'arabiser la première année et d'aller jusqu'à une arabisation complète de la licence en quatre ans. Les autres instituts ne précisent guère la nature de leurs difficultés et donc des "moyens nécessaires" pour les lever. Cependant, les recommandations générales manifestent les problèmes fondamentaux que tous les instituts rencontrent : l'arabisation des enseignants algériens et les carences au niveau de la documentation en langue arabe. Nous retrouverons ces problèmes au cours de l'étape suivante, qui verra le démarrage de l'arabisation en première année.

De tels séminaires, effectués dans toutes les disciplines, ont incité ceux qui étaient directement concernés par la décision à se situer par rapport au processus d'arabisation. Par ailleurs, les rapports et propositions réalisés au terme des échanges ont renseigné le Ministère de l'Enseignement supérieur sur la situation actuelle et à venir des différents instituts. Ils préparent ainsi les travaux de la conférence de juillet.

La première conférence nationale sur la formation supérieure s'est tenue à Alger les 1, 2 et 3 juillet 1980 sous la présidence de Monsieur Brerhi. Elle réunit plus de 4.000 représentants de la communauté universitaire : enseignants, gestionnaires, étudiants et travailleurs. On lui soumet les dossiers suivants : la formation graduée, l'algérianisation et la post-graduation, l'arabisation, l'orientation universitaire, la recherche scientifique, les problèmes socio-professionnels. Elle est appelée à donner, après avoir réalisé un bilan de la Réforme de 1971, des propositions concrètes.

Après la lecture des rapports concernant les sept dossiers, sept commissions se constituent. Celle de l'arabisation, "par sa composition et le volume de ses interventions, et surtout l'intérêt qu'elle suscitait parmi les participants et les curieux de tout horizon, s'est présentée réellement comme une mini-conférence parallèle". Le journaliste d'El Moudjahid commente : "Elle a d'abord battu tous les records par sa composition, évaluée à plus de 160 inscrits, alors que ceux qui étaient debout, ou en récréation devant la porte, sont aussi nombreux que les présents à plein temps" (19). L'importance de fait accordée à la

commission "arabisation" par les participants à la conférence a fait écrire à un reporter : "La conférence a donné l'impression d'être organisée uniquement autour de la généralisation de l'utilisation de la langue nationale. Il est vrai que c'est un aspect déterminant sinon fondamental. Mais ce qui est déplorable en même temps c'est qu'il n'a pas été traité de la manière la plus juste possible. Le débat a été centré essentiellement autour de questions de principe alors qu'il aurait dû gagner en profondeur notamment par la définition d'une stratégie dans ce domaine. Car le principe n'est plus sur le terrain de la discussion (...). Le débat a été passionné de telle sorte que nombre de propositions formulées ne tiennent pas compte des réalités du pays et de l'Université" (20).

Après la conférence, Monsieur Brerhi a été interrogé par un journaliste qui lui a demandé : "Le dossier "arabisation" n'a pas manqué de susciter - l'on s'y attendait - des prises de positions parfois fort passionnées, qu'en pensez-vous ? La réponse du Ministre est la suivante : "En ce qui concerne l'arabisation, une chose est indiscutable : les décisions du Comité Central seront strictement appliquées. A la prochaine rentrée, la première année des sciences sociales sera arabisée. Les autres sections le seront selon un échéancier, progressivement, conformément à la résolution 43 des travaux du Comité Central. Il sera établi un plan d'arabisation pour chaque université en fonction de ses propres possibilités et de la coopération inter-universités. Le problème se pose beaucoup plus pour les sciences exactes et technologiques où le potentiel d'enseignants algériens est insuffisant". Le Ministre continue en liant le problème de l'arabisation à celui de l'algérianisation : "Ainsi, il est prévu d'arabiser les branches où le taux d'algérianisation est poussé, en arabisant par des méthodes modernes - stages accélérés, universités d'été, etc... - les professeurs algériens". Monsieur Brerhi ajoute que l'on veut "éviter à l'étudiant le piège du monolinguisme, forme d'analphabétisme". Il conclut : "Ce n'est pas en prônant la politique démagogique de la fuite en avant qu'on renforcera l'arabisation" (21).

20 - Algérie-Actualité, n° 769, semaine du 10 au 16 juillet 1980.

21 - Révolution Africaine du 11 au 17 juillet 1980.

Ici s'impose une remarque de terminologie. Quand, dans l'interview qu'il donne à Révolution Africaine du 11 au 17 juillet 1980, Monsieur Brerhi dit : "A la prochaine rentrée, la première année des sciences sociales sera arabisée", qu'entend-t-il par sciences sociales ? Entend-t-il uniquement la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'histoire, ce qui correspondrait à la terminologie admise dans les Universités algériennes et exclueait "les sciences juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques" (22)? Ou bien entend-t-il toutes les sciences autres qu'exactes et technologiques, biologiques et de la terre, médicales ? !

En tout cas, l'arrêté du 14 septembre 1980 concerne ²² à la fois, les sciences sociales proprement dites et aussi "les sciences juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques". Quant à nous, par sciences sociales et humaines, nous avons toujours entendu toutes celles ^{qu'}énumère cet arrêté : nous l'avons précisé dès notre introduction.

IV - L'arrêté ministériel

Le 14 septembre 1980, à Alger, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur Abdelhaq Brerhi, signe un "arrêté portant arabisation de la première année des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques". Ce titre est suivi de deux citations de résolutions du Comité Central. Il associe, ainsi, la décision politique de l'Etat à celle du Parti.

Le texte de l'arrêté se divise en deux parties. La première est intitulée "exposé des motifs" ; la seconde présente les 7 articles de l'arrêté. Il n'est pas question, ici, de refaire la genèse du texte qui est long et qui répète nécessairement des choses déjà dites : il est un premier aboutissement au terme de 26 années de recherches.

22 - Telle quelle, cette énumération se trouve dans l'arrêté du 14 septembre 1980.

ARRETE PORTANT ARABISATION

DE LA PREMIERE ANNEE DES SCIENCES SOCIALES, JURIDIQUES
ET ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET DE L'INFORMATION, ECONOMIQUES

• Entamer dès la prochaine rentrée 1980-1981 le processus d'unification de la langue d'enseignement selon un échéancier pour mettre fin à la dualité existant en sciences sociales et humaines en limitant leur enseignement à la langue nationale uniquement.

(2ème session du Comité Central 28 au 30 décembre 1978, résolution sur l'éducation, par. 43).

• (L'Etat doit assurer) le respect des droits des travailleurs, et des fonctionnaires... et mettre à leur disposition des possibilités leur permettant au besoin de s'adapter à cette nouvelle étape et de contribuer au succès de cette action d'envergure nationale.

(3ème session du Comité Central 3 au 7 Mai 1980, résolution sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, par. 17).

EXPOSE DES MOTIES

Le présent arrêté est pris en application des résolutions des 2ème et 3ème session du Comité Central du Parti du F.L.N. Il est aussi le résultat des larges débats de l'année universitaire précédente qui avant et pendant la conférence nationale de la formation supérieure ont concerné la généralisation de l'utilisation de la langue nationale dans la formation supérieure.

Il repose sur une orientation fondamentale :

• Donner à l'arabisation un contenu résolument plus dynamique.

Chaque universitaire sent bien qu'il n'y a pas d'épanouissement et d'avenir réels pour l'université et lui-même sans l'utilisation de la langue nationale dans l'élaboration et la transmission de la connaissance. C'est une tâche dont la responsabilité est celle de notre génération. Il est compréhensible que l'effort individuel et collectif qu'elle exige, comme les difficultés et les erreurs qui ont pu en marquer la réalisation, puissent susciter ou aggraver l'appréhension. Cependant la solution n'est pas dans la tentation d'éviter les échéances ou bien dans la fuite en avant lesquelles pareillement sont cause de tension, qui rendent le processus d'arabisation plus ardu et moins profitable à tous.

La solution est dans la prise en charge ferme et lucide des exigences de ce processus. Elle est dans une activité plus grande en sa faveur, tant sur le plan pratique en lui donnant un caractère planifié et progressif sur le plan politique en créant le climat favorable et en assurant à chaque enseignant les garanties légitimes qu'il réclame.

Les dispositions qui sont contenues dans ce texte visent à favoriser l'émergence de ces conditions.

1 -- L'arabisation de la 1ère année des sciences sociales et humaines s'impose tout d'abord pour des raisons pratiques puisque les options du baccalauréat qui y donne accès sont arabisées dans l'enseignement secondaire.

Cette désignation revêt une importance nouvelle, il faut le dire clairement, car elle amorce pour la première fois le processus d'unification de l'enseignement supérieur indispensable à l'équilibre et au développement de l'université.

Des mesures concernent l'étude intensive des langues étrangères. Il en est fait obligation pour progresser dans le cursus. Cela contribuera aussi à unifier la formation des étudiants et à en améliorer la qualité par l'accès à la documentation étrangère.

On a eu le souci de tenir compte des situations particulières ou transitoires afin que la progression normale dans les études soit assurée : matières telles que les mathématiques ou les statistiques qui sont encore enseignées en langue étrangère dans l'enseignement secondaire ; cas des redoublants en 1ère année des sciences sociales et humaines etc.

2 -- Les dispositions qui concernent les enseignants revêtent une importance centrale. Elles visent à jeter les bases d'une arabisation progressive et planifiée de nos capacités formatrices.

Il ne saurait être question d'une politique coercitive d'arabisation. La clé du succès réside dans l'adhésion libre et consciente des enseignants et des capacités de l'Etat à créer les conditions favorables à l'effort qui est réclamé à la communauté universitaire.

C'est légitimement que les enseignants ont fait part de l'impasse que risque de créer la contradiction entre l'avancée de l'arabisation dans la formation préuniversitaire et l'absence d'un plan systématique d'arabisation des formateurs.

Cette année et durant une période, un décalage persistera qui sera source de difficultés. Mais elles pourront être certainement surmontées dans l'action en faisant de l'arabisation de la 1ère année des sciences sociales et humaines l'occasion d'aborder enfin de front et de façon méthodique le problème de l'arabisation systématique des formateurs.

Les décisions qui sont prises dans ce sens visent à dégager les moyens de cette action et à définir les structures qui la prendront en charge. Les programmes d'arabisation des enseignants mis en place dès la rentrée universitaire devront bénéficier de la plus haute priorité. Des mesures sont prises pour faciliter les procédures de détachement et donner aux enseignants concernés la disponibilité nécessaire à cette tâche, tant il est vrai que chaque progrès de l'arabisation est du temps gagné par la collectivité. D'autres mesures enfin visent à donner aux enseignants concernés les garanties nécessaires à la stabilité et l'évolution normale de leur carrière.

En tout état de cause, les décisions arrêtées dépendront de la qualité de leur application. C'est là l'affaire de tous, de l'administration universitaire comme des étudiants, des enseignants et autres travailleurs : Bannir toute vision étroite, préjugé ou intérêt égoïste, qu'ils se manifestent dans l'extrémisme ou la méfiance à l'égard de l'arabisation, isoler toute tentative d'en faire un facteur de division ou de conflit, créer le climat de sérénité et d'unité qui encouragera chacun à travailler librement au succès de cette tâche, voilà qui en dernier ressort sera décisif.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Vu les résolutions de la 2ème et de la 3ème sessions du Comité Central du Parti du FLN relatives à l'arabisation et à la généralisation de l'utilisation de la langue nationale.

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter de l'année universitaire 1980-1981, l'enseignement de la 1ère année en sciences sociales, juridiques et administratives, économiques, politiques et de l'information est unifié en langue nationale dans le cadre du processus planifié d'arabisation.

ARTICLE 2 :

En prévision de la poursuite du processus d'arabisation dans les spécialités énoncées et de l'algérianisation du corps enseignant chaque université définira dès le début de l'année universitaire 1980-1981, un programme d'arabisation des enseignants algériens francophones. Le programme comportera notamment :

- a) La désignation dans chaque université d'une structure pédagogique permanente responsable de l'action d'arabisation.
- b) La désignation d'enseignants chargés exclusivement de l'élaboration des programmes d'arabisation et de leur réalisation au sein de la structure en question.
- c) La définition d'un programme échelonné de détachement interne des enseignants francophones aux fins de leur arabisation.

Les programmes, les moyens et les méthodes pour la réussite de cette opération sont arrêtés avec la participation des intéressés.

ARTICLE 3 :

Tout enseignant, et quel que soit son statut ou grade, détaché à fin de stage d'arabisation a droit, s'il le désire, au terme de son stage de reprendre son activité dans l'année d'enseignement où il exerçait. Les enseignants, quels que soient leur statut ou grade, ne pouvant momentanément assurer en 1ère année un enseignement en langue nationale sont affectés, compte tenu prioritairement de leurs vœux, dans les années d'enseignement suivantes tout en participant à l'enseignement de terminologie.

ARTICLE 4 :

Un enseignement de langue étrangère sera assuré à raison de 45 heures par semestre pour les étudiants concernés par la disposition figurant à l'article 1er.

Cet enseignement portera sur la terminologie dans les disciplines fondamentales de la spécialité choisie.

Il visera essentiellement à donner à ces étudiants la possibilité d'utiliser la documentation en langue étrangère.

ARTICLE 5 :

A titre exceptionnel et pour certains modules, si la formation reçue par certains étudiants durant le cycle secondaire ne leur permet pas de suivre l'enseignement en langue nationale, un enseignement en langue étrangère leur sera dispensé sur autorisation du Ministre après avis de l'université concernée.

Dans ce cas on organisera dans ces matières un enseignement terminologique en langue nationale pour permettre aux étudiants de suivre ultérieurement leur enseignement en langue nationale.

ARTICLE 6 :

Des cours de rattrapage ainsi qu'un enseignement de terminologie en langue nationale seront organisés au cours de l'année universitaire 1980-1981 pour les étudiants redoublant la 1ère année dans les spécialités énoncées à l'article 1er.

ARTICLE 7 :

Les universités communiqueront au Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, Direction des Enseignements, les dispositions concrètes qu'elles auront prises en application du présent arrêté en prenant en considération notamment l'encadrement dont elles disposent.

Fait à Alger, le 14 septembre 1980
Le Ministre de l'Enseignement
et de la Recherche Scientifique
Abdelhak BRERHI

L'exposé des motifs se présente comme un commentaire officiel de la signification de l'arabisation. Le texte lui-même, comme il est normal, "arrête" ce qui devra être fait. A vrai dire, l'exposé et le texte concernent, chacun dans son genre, trois questions : la langue, les enseignants, les étudiants.

La langue

Il s'agit de "donner à l'arabisation un contenu résolument plus dynamique". La langue arabe devient, de fait, la langue d'enseignement en sciences sociales et humaines et se substitue à la langue française. C'est une véritable révolution linguistique, donc culturelle qu'on opère. Cette révolution n'est cependant pas absolue en ce sens que des mesures sont prises en faveur de "l'étude intensive des langues étrangères".

L'article 4 précise qu'"un enseignement de langue étrangère sera assuré à raison de 45 heures par semestre". Il "portera sur la terminologie dans les disciplines fondamentales de la spécialité choisie. Il visera essentiellement à donner à ces étudiants la possibilité d'utiliser la documentation en langue étrangère".

D'une part, en effet, il y a une pénurie de documentation en langue arabe dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur concernées par l'arrêté. D'autre part, pour ce qui est de la documentation en langues étrangères, l'enseignement prévu en ces langues sera-t-il suffisamment "intensif" pour en permettre une réelle et profitable utilisation ?

La question de la connaissance des langues est d'autant plus préoccupante qu'elle ne se pose pas de la même façon dans les différentes options du baccalauréat. S'il est vrai, en effet, que le baccalauréat "lettres" est entièrement arabisé, il n'en est pas de même dans les autres options qui donnent accès, néanmoins, aux différentes sciences sociales et humaines.

Les enseignants

Les articles 2 et 3, ainsi que la plus grande partie des "motifs" exposés, concernent directement "l'arabisation des enseignants algériens francophones". Un fois posés le caractère politique de la décision et sa finalité linguistique, le texte appuie son argumentation sur une affirmation qui se veut indiscutable : "Chaque universitaire sent bien qu'il n'y a pas d'épanouissement et d'avenir réels pour l'Université et lui-même sans l'utilisation de la langue nationale ^{et dans l'élaboration} et la transmission de la connaissance. C'est une tâche dont la responsabilité est celle de notre génération".

Partant de ce principe, l'arrêté entend sécuriser les enseignants victimes d'une "appréhension" légitime, compte-tenu des "erreurs" passées et des efforts à fournir. Ainsi s'explique, d'une part, la référence au paragraphe 17 de la résolution sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale de la 3ème session du Comité Central ("l'Etat doit assurer le respect des droits des travailleurs et des fonctionnaires") et, d'autre part, l'article 3 de l'arrêté : "Tout enseignant, et quel que soit son statut ou grade, détaché à fin de stage d'arabisation, a droit, s'il le désire, au terme de son stage, de reprendre son activité dans l'année d'enseignement où il exerçait. Les enseignants, quels que soient leur statut ou grade, ne pouvant momentanément assurer en lère année un enseignement en langue nationale sont affectés, compte tenu prioritairement de leurs voeux, dans les années d'enseignement suivantes, tout en participant à l'enseignement de terminologie".

Toujours pour rassurer, la seconde partie des "motifs" rejette l'idée "d'une politique coercitive d'arabisation. La clé du succès réside dans l'adhésion libre et consciente des enseignants et des capacités de l'Etat à créer les conditions favorables à l'effort qui est réclamé à la communauté universitaire".

Pour se justifier, l'arrêté déclare que les enseignants ont "légitimement" montré la "contradiction" entre l'arabisation des élèves de l'enseignement secondaire "et l'absence d'un plan systématique d'arabisation des formateurs".

Cette contradiction pourra persister encore un temps ; mais la meilleure manière de la lever, c'est de l'"aborder de front et de façon méthodique", avec des programmes adéquats. L'article 2 indique que "chaque Université définira, dès le début de l'année universitaire 1980-1981, un programme d'arabisation des enseignants algériens francophones". On mettra en place "une structure pédagogique permanente responsable de l'action d'arabisation" ; il faudra des "enseignants" eux aussi responsables ; on prévoiera "un programme échelonné de détachement interne des enseignants francophones aux fins de leur arabisation".

L'article 7 précise que "les Universités communiqueront au Ministère (...) les dispositions concrètes qu'elles auront prises en application du présent arrêté en prenant en considération notamment l'encadrement dont elles disposent".

Les étudiants

Enfin, l'arrêté aborde le cas d'empêchement chez les étudiants, dans les articles 5 et 6.

Article 5 : "A titre exceptionnel et pour certains modules, si la formation reçue par certains étudiants durant le cycle secondaire ne leur permet pas de suivre l'enseignement en langue nationale, un enseignement en langue étrangère leur sera dispensé sur autorisation du Ministre après avis de l'Université concernée. Dans ce cas, on organisera dans ces matières un enseignement terminologique en langue nationale pour permettre aux étudiants de suivre ultérieurement leur enseignement en langue nationale".

Cet article 5 semble viser, entre autres, les étudiants émigrés revenus en Algérie. Mais, là encore, on voit mal comment un simple enseignement terminologique sera suffisant pour le but recherché.

Article 6 : "Des cours de rattrapage ainsi qu'un enseignement de terminologie en langue nationale seront organisés, au cours de l'année universitaire 1980-1981, pour les étudiants redoublant la 1ère année dans les spécialités énoncées à l'article 1er".

Conclusion

Comment fut reçu cet arrêté par ceux qu'il concernait ? Les réactions se manifestèrent assez peu ouvertement : que l'on ait été pour l'arabisation ou contre, les jeux étaient maintenant faits !

Certains s'en réjouissaient au fond de leur cœur : pour des raisons à la fois politiques et religieuses, ils goûtaient cette victoire décisive dans la bataille pour l'arabisation qu'ils se préparaient déjà à poursuivre pour l'étendre à l'ensemble de l'enseignement supérieur. D'autres se sentaient en accord avec le principe de l'arabisation, mais s'interrogeaient sur la teneur des décrets d'application. D'autres, enfin, gémissaient en eux-mêmes : ils se demandaient comment ils pourraient s'adapter à une arabisation à laquelle ils étaient peu ou mal préparés. Parmi ces derniers, les plus affligés étaient les enseignants uniquement francophones trop âgés pour s'arabiser correctement et arriver à donner leur enseignement en langue nationale. Aux étudiants uniquement francophones, il restait la solution, soit de jouer des facilités que leur offrait l'arrêté, soit d'abandonner les sciences sociales et humaines, voire l'université. En tout cela, les plus paisibles étaient incontestablement les enseignants et les étudiants vraiment bilingues.

En raison de la date de l'arrêté, proche de celle de la rentrée universitaire, chacun recherchait la meilleure solution lui permettant de faire face à la situation qui lui était faite, compte tenu de son savoir linguistique, de sa position à l'intérieur de l'enseignement supérieur et aussi de son statut social dans la nation.

Quoi qu'il en soit de ces réactions, l'Université algérienne venait de prendre un tournant qui désormais fera date dans son histoire.

=====



Chapitre IV

LE DEMARRAGE DE L'ARABISATION TOTALE (1980-1981)

Après l'arrêté du 14 septembre 1980, l'expression "l'arabisation des sciences sociales et humaines" change de sens. ~~Apparaissant~~ ^{Avant} il y avait bien une arabisation de ces sciences, mais elle n'était encore que sectorielle. Maintenant, l'arabisation se veut totale, même si, en fait, elle comporte encore, pour un temps, quelques sections non arabisées.

Dans les chapitres précédents, il n'a été question que de l'avant-arabisation (totale) : ~~ils~~ ^{ils} étaient d'ailleurs nécessaires, l'avant étant ici explicatif de l'après. Dans ce nouveau chapitre, et aussi dans les suivants, nous allons nous situer au sein de l'arabisation (totale) en cours.

Jusqu'ici, nous avons travaillé en privilégiant les documents, non seulement écrits, mais officiels, qu'ils soient du Parti ou de l'Etat. Dorénavant, nous continuerons, sans doute, à présenter le maximum de documents "objectifs" (circulaires administratives, articles de presse, renseignements statistiques) ; ^{mais} surtout, nous fonderons notre recherche plus particulièrement sur les avis de témoins privilégiés, grâce, entre autres, à des entretiens réalisés avec les différents partenaires concernés par l'arabisation.

L'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, nous l'étudierons en l'articulant sur deux groupes caractéristiques : celui des étudiants et celui des enseignants. En effet, les uns et les autres sont directement et étroitement impliqués dans le processus d'arabisation. Il n'en reste pas moins que les problèmes des uns sont spécifiques par rapport à ceux des autres.

Au préalable, il nous apparaît nécessaire, une fois de plus, de situer l'événement dans le contexte socio-politique qui est le sien; le débat sur les cultures, qui se déroule au cours du premier semestre de l'année 1981 et qui aboutit au rapport sur la politique culturelle élaboré lors de la 5ème session du Comité Central (30 juin-2 juillet 1981).

Le débat officiel sur la politique culturelle de l'Algérie avait été annoncé par le Président Chadli dans son discours d'ouverture de la 3ème session du Comité Central de mai 1980. Il avait alors déclaré que le dossier culturel serait ouvert et débattu de la même manière que les autres dossiers (1). En fait, le débat avait été mené dans la rue par les étudiants arabophones au moment de leurs manifestations de fin 1979 ; il avait été repris, d'une autre façon, par les étudiants kabyles en mars et avril 1980. En tout cas, il est ouvert officiellement par le Président dans son discours de Batna : "Le dossier de la politique culturelle sera soumis à la base pour être débattu et enrichi. Nous fondons de grands espoirs sur ce sujet que nous suivons avec grand intérêt. Car l'un des objectifs de ce dossier est de définir le profil de la personnalité nationale qui tire ses composantes de notre histoire ancestrale" (2).

Il n'est pas question ici d'analyser tout ce dossier : son étude nécessiterait une thèse. Cependant, nous ne pouvons l'ignorer : d'une part, le processus d'arabisation est une des composantes essentielles de la politique culturelle ; d'autre part, les problèmes culturels, abondamment traités dans la presse algérienne, ont eu un grand retentissement dans l'opinion publique. Il suffira de citer les articles publiés par l'hebdomadaire du Parti, Révolution Africaine : à eux seuls, ils sont significatifs. Entre le 13 février et le 12 mars 1981, Monsieur Mostafa Boutefnouchet aborde, dans quatre articles successifs, un aspect important de la question sous le titre général : "Identité et universalité". A partir du 3 avril, l'hebdomadaire présente une étude du docteur Abdelghani Megherbi intitulée : "La culture et la personnalité dans la société algérienne" : cinq parties aux titres suggestifs la divisent : "Qu'est-ce que la culture ?", "L'Islam : une révolution culturelle planétaire", "La formation de la personnalité algérienne", "La société colonisée : acculturation ou déculturation ?", "Révolution culturelle et personnalité autocentrée". Du 15 mai au 25 juin, le docteur Wadi Bouzar propose, dans une perspective sociologique, une étude intitulée : "La

1 - Révolution Africaine du 9 au 15 mai 1980.

2 - "Le président Chadli à Batna", Révolution Africaine du 6 au 12 mars 1981.

culture en question". Enfin, après la session du Comité Central, une autre série de trois articles de Monsieur Boutefnouchet prolonge la réflexion officielle sous le titre : "La culture vécue" (3).

Parallèlement à cette activité intellectuelle dont témoigne la presse, le Parti a préparé la réunion du Comité Central qui doit définir la politique culturelle de la nation. Ainsi, la Commission de la Culture, de l'Information et de la Formation a organisé en avril un séminaire national avec les représentants des différents secteurs culturels. A la suite de ce séminaire, la Commission a élaboré un avant-projet de dossier, qui est "enrichi" au mois de mai. Au cours de ce mois de mai, ce projet est présenté à la discussion d'assemblées générales réunies au niveau des structures du Parti et des organisations de masse, ainsi qu'à des séminaires régionaux, présidés par des membres, à la fois, du Comité Central et de la Commission.

La 5ème session du Comité Central se tient à Alger du 30 juin au 2 juillet pour examiner le document établi par la Commission. Le Président affirme au cours de son allocution d'ouverture : "Notre politique n'est pas celle d'un individu ou d'un groupe, mais une politique de tout un peuple qui a fermement et clairement exprimé son attachement à la langue arabe comme une culture et une civilisation, à l'Islam comme une religion et une idéologie, et au socialisme comme un moyen de réaliser un lendemain meilleur" (4).

Au terme de sa session, le Comité Central adopte un "Rapport sur la politique culturelle". Ce rapport s'inscrit dans la continuité, tout en faisant preuve d'innovation en matière linguistique. La continuité est dans l'affirmation que la langue arabe est la langue de l'unité nationale. L'innovation est, d'abord, d'affirmer que, pour communiquer avec l'étranger, la langue arabe est la langue privilégiée ; ensuite, de décider que ce sont "les différents dialectes qui représentent (...) le meilleur moyen d'accéder aux trésors de la tradition populaire" (5).

3 - D'autres articles paraissent dans la presse nationale. Nous pouvons citer les suivants :

- IBN EL HAKIM, "Réflexions sur la personnalité nationale algérienne", El Moudjahid, 25 mars 1981 ; SAADI (Othman), "Au sujet de l'article du Professeur Ibn el Hakim : "Réflexions sur la personnalité algérienne", Al Chaab, 4 et 5 avril 1981 ; LACHERAF (Mostafa), "Les dimensions réelles de l'histoire", Algérie-Actualité, n°810, 811, 813 du 23 avril au 30 mai 1981 ; EL MILI (Mohammed), "L'Algérie dans le combat culturel", El Moudjahid (hebdomadaire en langue arabe), du 29 mai au 31 juillet 1981.

4 - Révolution Africaine du 10 au 16 juillet 1981.

5 - "5ème session du Comité Central (30 juin-2 juillet 1981)", "Rapport sur la politique culturelle", Révolution Africaine, du 24 au 30 juil. 1981.

C'est au sein de ce contexte culturel... préparé, en 1979-1980, par des manifestations de rue, animé au cours de l'année 1980-1981 par des déclarations officielles, des débats dans la presse, des prises de position dans les mass media, des discussions publiques ou privées et, finalement, conclu en juillet 1981 par une décision sans appel du Comité Central... que se déroule la première année universitaire d'arabisation totale, du moins en sciences sociales et humaines.

Ce que nous allons rapporter dans les pages qui vont suivre, ne peut s'entendre correctement qu'en référence à ce contexte. Son influence est particulièrement sensible chaque fois que nous aurons à faire état des réactions, soit des étudiants, soit des enseignants, au processus d'arabisation dans lequel ils se trouvent maintenant compris.

I - Arabisation des étudiants

Nous étudierons l'arabisation des étudiants à partir de deux approches, à la fois, différentes et complémentaires. D'abord, nous examinerons les faits, à savoir le nombre des étudiants de première année qui suivent leurs études en langue nationale dans les spécialités concernées par l'arrêté ministériel. Ensuite, nous enregistrons des réactions d'étudiants par rapport à l'arabisation.

1) - Les faits

Dans un premier temps, nous constituons un tableau (6) représentant le total des étudiants inscrits en 1980-1981 et nous comparons ce chiffre à celui de 1979-1980 (nous rappelons que L.N. signifie langue nationale et L.F. langue française) :

	<u>1979-1980</u>	<u>1980-1981</u>
L.N. :	1931	4801
L.F. :	2671	1441
Total :	4602	6242
(% des arabophones :	41,90	76,90

L'évolution entre les deux années considérées est la suivante:

- Les étudiants qui suivent leurs cours en langue nationale ont vu leur nombre augmenter de 2870 unités, ce qui représente une augmentation de 148,6 % entre 1979-1980 et 1980-1981.

6 - Ce tableau est réalisé à partir du Bulletin Statistique, op.cit., n°9 et 10.



- Les étudiants qui suivent encore leurs cours en langue française ont connu une diminution de leurs effectifs de 46 %, c'est-à-dire de 1230 unités.

- Au total, l'augmentation des étudiants inscrits en première année de sciences sociales et humaines est de 1640, ce qui correspond à 35,6 %.

La proportion des étudiants arabophones par rapport à l'ensemble des inscrits est passée de ~~41,9~~ % à 76,9 %. Cela signifie que, si la première année est largement arabisée, elle ne l'est pas complètement : 23,2 % des étudiants bénéficient des facilités accordées par l'arrêté ministériel et reçoivent leur enseignement en langue française. De fait, une section francophone est maintenue pour les émigrés qui reviennent faire leurs études en Algérie, pour les redoublants, pour les étrangers, en particulier les Africains d'expression française, pour les anciens moudjahidines et leurs enfants qui bénéficient ainsi d'un privilège non négligeable.

Tel est donc l'état global de l'arabisation en première année. Qu'en est-il dans chaque Université et pour chacune des spécialités enseignées ? Pour répondre à cette question, nous continuerons à comparer la situation au cours de l'année 1980-1981 à celle de 1979-1980 (les chiffres de cette dernière sont mis entre parenthèses).

En sciences économiques, la situation est la suivante :

	Alger	Tizi-Ouzou	Constantine	Annaba	Sétif	Batna	Oran	Tlemcen	Total
L.N. L.N.	(85) 282	(0) 38	(57) 90	(0) 129	(0) 86	(0) 63	(58) 141	(0) 41	(200) 1063
Redoublants			63		18		100	12	
L.F. L.F.	(246) 504	(75) 0	(119) 0	(82) 0	(55) 0	(0) 0	(287) 195	(67) 0	(931) 774
Redoublants		15	42	18					
Total	(331) 786	(75) 53	(176) 195	(82) 147	(55) 104	(0) 63	(345) 436	(67) 52	(1131) 183

Globalement, la progression des arabophones est importante : de 200 à 1063 ; mais la diminution des francophones est relativement faible : de 931 à 774 : en proportion, par rapport aux arabophones, le

renversement est net (de 82,3 % en 79 à 42,1 en 80-81). Partout, sauf à Sétif, Batna et Tlemcen, une section francophone est maintenue. Mais elle n'est constituée que de redoublants à Tizi-Ouzou, Constantine et Annaba. Il n'y a qu'à Alger que la section francophone augmente en 80-81 par rapport à l'année précédente : les émigrés ont été nombreux à s'y inscrire. Enfin, la décision ministérielle a permis la création d'une section arabophone à Tizi-Ouzou, Annaba, Sétif et Batna.

En sciences juridiques :

	Alger	Tizi-Ouzou	Constantine	Annaba	Sétif	Batna	Oran	Tlemcen	Total
L.N. L.N.	(564)953	(181)253	(198)368	(127)163	-	(41)213	(303)300	(0)161	(1414)256
Red.			91					4	
L.F. L.F.	(384)195	(0) 0	(84) 69	(169) 0	-	(0) 0	(117) 0	(60) 0	(814)452
Red.		48					140		
Total	(948)1148	(181)301	(274)528	(296)163	-	(41)213	(420)440	(60)165	(2228)298

La progression des arabophones est forte, de même que la diminution des francophones. La proportion des premiers passe de 63,4 % à 84 %, ce qui est considérable. A Annaba, Batna et Tlemcen, la section francophone disparaît ; elle n'est constituée que de redoublants à Tizi-Ouzou et Oran (c'est nous qui avons évalué le chiffre de 300 étudiants arabophones). Elle se maintient à Alger et à Constantine.

Les sciences politiques et de l'information ne sont enseignées qu'à Alger. Pour 1979-1980, le Bulletin Statistique donnait le seul chiffre de 102 étudiants francophones. L'entretien que nous a accordé le directeur de l'Institut nous a permis de savoir que la double section existait. En 1980-1981, on trouve 123 étudiants en langue nationale et 33 en langue française, ce qui donne une proportion de 78,8 % d'arabophones. Là aussi, la section francophone est maintenue.

En sciences sociales, les deux disciplines concernées par l'arrêté sont la sociologie et la psychologie (l'histoire et la philosophie sont complètement arabisées depuis longtemps). Le texte du Comité Central de décembre 1979 prévoyait l'arabisation de la géographie ; mais les géographes avaient réussi à faire entrer cette discipline dans la catégorie des sciences de la terre. En tout cas, la géographie n'est pas concernée par l'arrêté ministériel.

En sociologie :

	Alger	Constantine	Annaba	Oran	Total
L.N.	(86) 289	(0) 136	(73) 87	(35) 49	(194) 576
Red.				15	
L.F.	(105) 14	(208) 0	(0) 0	(24) 0	(337) 30
Red.				16	
Total	(191) 303	(208) 136	(73) 87	(24) 80	(531) 606

La proportion des arabophones passe de 36,5 en 79-80 à 95,0 des inscrits. Leur progression est donc importante en valeur relative Mais l'augmentation des sociologues n'est que de 75 unités, soit 14 % chiffre nettement inférieur à celui de l'augmentation dans l'ensemble des sciences sociales et humaines (35,6 %). L'arabisation pratiquement totale de cette discipline est-elle la cause d'un tel ralentissement des inscriptions ? Le cas de Constantine est tout à fait remarquable, puisque l'on est passé d'une unique section francophone en 79-80 à une seule section arabophone en 80-81. Ailleurs, la section francophone a été partout maintenue là où elle existait. A Oran, elle ne se maintient que grâce aux redoublants.

En psychologie :

	Alger	Constantine	Oran	Total
L.N.	(123) 279	(0) 161	(41) 75	(123) 533
Red.			18	
L.F.	(150) 46	(337)	(33) -	(487) 152
Red.		61	45	
Total	(273)	(337) 222	(74) 138	(610) 685

Avant tout commentaire, il faut signaler que le nombre des psychologues francophones de Constantine a été seulement évalué. Le chiffre indiqué au Bulletin Statistique était de 674 pour les deux premières années : nous l'avons divisé par deux. Comme en sociologie, la très faible augmentation des effectifs globaux d'une année à l'autre est remarquable et induit la même question : pourquoi un tel ralentissement ? L'arabisation en est-elle la cause ? La proportion des arabo

phones passe de 20,1 à 77,8 %. A Oran et Constantine, la section francophone n'est assurée que pour les redoublants. A Alger, il est probable que les émigrés sont nombreux parmi les 46 francophones inscrits.

Remarques

1) - Plus d'une fois, nous avons manifesté, en présentant ces tableaux, notre étonnement en constatant l'importance du nombre d'étudiants en sections arabisées. Assurément, l'arabisation étant totale, cet étonnement était apparemment de trop ! Il aurait dû se manifester en sens inverse ! N'oublions pas, cependant, comme nous l'avons dit plus haut, que l'arabisation de la première année est moins une arabisation effectivement totale qu'une arabisation qui se veut totale, quitte à ménager des solutions transitoires au profit d'étudiants mal préparés à une arabisation strictement totale. L'étonnement que nous avons manifesté vient de ce qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'un nombre plus important encore d'étudiants arrivent à profiter des solutions francophones. Il vient aussi de la situation de l'encadrement professoral : à l'époque, les enseignants algériens capables de donner leurs cours en langue nationale ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre à une demande massive d'étudiants ! Comment cette question a-t-elle été résolue ? La venue d'enseignants étrangers a-t-elle été suffisante ? Nous examinerons ces points ultérieurement.

2) - Il est bien évident que les tableaux que nous venons de présenter ne fournissent que des données quantitatives. Comme tels, ils ne sauraient manifester les situations particulières de nombre d'étudiants, qu'ils soient arabisés, comme il serait normal, ou qu'ils soient en section francophone à titre transitoire. De telles statistiques ne peuvent exprimer les facilités ou les difficultés ressenties par les étudiants pour suivre un enseignement entièrement arabisé, souvent donné, nous le verrons, par des enseignants étrangers, et ceci à l'aide de manuels peu nombreux qui, dans bien des matières, ne sont que des traductions. Elles ne sauraient davantage nous manifester les facilités ou les difficultés des étudiants francophones dont le niveau linguistique n'est peut-être pas toujours suffisant pour permettre de suivre aisément un enseignement supérieur et qui, de toutes façons, sont bien obligés de se poser la question de ^{leur} avenir dans une Algérie, où, demain, ils seront minoritaires avec des diplômes passés en langue française. En tout cas, les étudiants francophones de première année se savent acculés à réussir, car, au cours de l'année 1980-1981, ils apprennent qu'il

n'y aura plus, en première année, de section francisée, ce qui leur interdit toute possibilité de redoublement.

Enfin, ces tableaux ne peuvent indiquer si tous les modules trimestriels d'enseignement sont arabisés au sein de chacun des Instituts assurant un enseignement en sciences sociales et humaines. L'arrêté ministériel avait donné l'assurance que les modules de mathématiques et de statistiques pourraient être enseignés en langue française. Cela concernait les Instituts des sciences économiques et aussi ceux des sciences sociales (en psychologie et sociologie, le programme de la première année prévoit deux modules de mathématiques). Au département de psychologie de Constantine, c'est le module intitulé "psychologie des fonctions" qui continue à être enseigné en langue française. La question de l'arabisation de tous les modules est liée à celle des enseignants, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

3) - L'analyse comparative des tableaux par sciences montre une progression très forte de l'effectif total des étudiants en sciences économiques et juridiques, malgré la baisse importante, surtout en sciences juridiques, du nombre des étudiants francophones. Tout se passe comme si l'arabisation avait attiré beaucoup de nouveaux bacheliers. Par contre, le phénomène inverse s'est produit en psychologie et en sociologie. Globalement, la poussée des effectifs en sciences sociales et humaines a été supérieure à celle qu'ont connue les autres disciplines de l'enseignement supérieur : celui-ci a vu ses effectifs augmenter en moyenne de 25 % en 1980-1981 par rapport à l'année précédente. L'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines semble répondre à la demande de la majorité des étudiants. La prise en compte des réactions de ceux-ci complétera cette impression globale.

2) - Les réactions

Elles se situent dans la ligne de celles que nous avons enregistrées au moment de la parution de l'arrêté ministériel.

Il convient de distinguer ici, toutefois, entre positions de principe et réactions plus ou moins immédiates, recueillies les unes et les autres soit dans la presse nationale, soit dans les entretiens que nous avons eus à Alger, Oran et Constantine.

Au regard des principes, nous n'avons entendu aucune opposition systématique à l'arabisation des sciences sociales et humaines.

Une telle opposition ne saurait venir, en effet, d'étudiants partisans de l'arabisation, pour des raisons politiques et religieuses. Un de ces étudiants, de l'Institut des sciences juridiques d'Alger, veut une arabisation totale et immédiate et n'hésite pas à déclarer : "Il faut passer au fil du couteau tous ceux qui résistent" (7).

La plupart des étudiants, même francophones, sont tout à fait conscients que la langue arabe est leur langue, sinon maternelle, du moins nationale. Ils sont d'autant plus favorables à l'arabisation qu'ils sont musulmans, non seulement croyants mais encore pratiquants. L'un d'entre eux nous disait qu'il "rêvait de voir un jour tous les Algériens pratiquer la langue arabe quotidiennement, car elle est la langue du Coran, de la religion". Dans ces conditions, toute mesure accélérant l'arabisation du pays est jugée bonne et même nécessaire, ce qui n'a pas empêché cet étudiant, qui avait démarré ses études de sociologie en arabe de les poursuivre, après le tronc commun, en français.

En fait, sauf exception, quand les oppositions prennent la forme de la critique, c'est uniquement par rapport à la manière dont l'arabisation de la première année est réalisée. Suivant le ton de l'interlocuteur, de la force de la réaction ou de la remarque, on peut entendre des oppositions radicales (à Alger, parfois, plus particulièrement de la part de kabyles) ou bien une de ces objections propres à des étudiants : "Tu sais, il y a l'arabisation et tout le reste. J'ai fait assez d'arabe dans le secondaire pour suivre les cours. De toutes façons, arabe ou pas arabe, on est trop nombreux en cours. Souvent on n'entend pas ce que dit le prof".

Quant au moment où a été prise la décision, les avis sont partagés sur son opportunité et les conditions concrètes de réalisation. Une étudiante, toutefois, nous a affirmé : "Un Algérien doit parler l'arabe et non le français. Souvent, on préfère cette langue au dialectal. Aussi, il fallait prendre rapidement la décision pour les sciences humaines. Sinon, ce serait plus dur de préférer le littéraire au français. Nous ne pouvons pas abandonner la langue du Coran, la langue de Dieu".

7 - ABDELAZIZ (Malika), "Loin de tout subjectivisme", Algérie-Actualité, du 27 novembre au 3 décembre 1980.

Des délégués étudiants, interviewés par une journaliste d'Algérie Actualité, expriment très bien les difficultés concrètes rencontrées par les partisans eux-mêmes de la décision ministérielle: "L'arrêté du ministère, parce qu'il porte plus sur des principes que sur des mesures détaillées et impératives, autorise une grande marge de manoeuvres. Il y a différentes attitudes. Celle de l'administration de l'Institut des sciences économiques bureaucratise l'application. Les étudiants, une équipe pédagogique, s'occupent, seuls, des problèmes, et leur bonne volonté se heurte au refus de les assister et même de les recevoir en tant que collectif, qu'embryon d'organisation pour prendre en charge les problèmes pédagogiques qu'entraîne l'arabisation". En plus des difficultés de relation avec l'administration, ces étudiants se heurtent à "l'attitude de certains enseignants et étudiants arabisés qui refusent la discussion, persuadés que l'arabisation est seulement un problème de volontés individuelles. Refusant de prendre en charge les réalités que traversent les jeunes et le pays, ils ne veulent pas qu'on discute des méthodes d'arabisation en nous accusant d'être contre cette tâche d'édification nationale, alors que, ne serait-ce qu'en tant que moyen pour une plus grande démocratisation de l'enseignement, l'arabisation ne doit rejeter aucune situation spécifique : redoublants, émigrés, capacitaires, anciens bacheliers, étudiants fonctionnaires ou travailleurs, jeunes sortant des filières techniques en français, enseignants... L'arabisation ne doit léser aucun étudiant, aucune des composantes du corps universitaire, car cela se retourne contre le principe même de l'arabisation rendue responsable des blocages" (8).

Une des difficultés d'application de l'arrêté réside dans l'article 5, qui autorise un enseignement en français si l'étudiant ne peut suivre en arabe. Ce problème s'est posé au centre universitaire de Tizi-Ouzou. Il s'est posé aussi à Sétif. Devant l'incompréhension de l'administration, les étudiants ont cessé les cours en octobre 1980 pendant trois journées. En fait, la difficulté était prévisible avec les bacheliers issus des séries bilingues des lycées. La plupart sont des scientifiques, qui ont commencé une licence en sciences économiques. Dans bien des cas, ce n'est pas sans discussion que le module de mathématiques a été finalement enseigné en français.

Une autre question est soulevée par les étudiants de deuxième année qui ont des modules en retard. Ainsi, une étudiante de psychologie à Alger tient les propos suivants : "On nous a d'abord dit : vous présenterez vos modules avec la promotion suivante (celle qui est arabisée).

A présent (l'entretien avait lieu au mois de mars 1981), on nous dit : le rattrapage se fera en français. Mes camarades ont eu le baccalauréat Lettres, donc en arabe ; cependant, ils ont peur d'être obligés de repasser leurs examens dans cette langue. Il est vrai qu'il y a le problème de la terminologie".

Une étudiante francophone en troisième année de sociologie aborde un autre aspect du "problème" (ce mot revient souvent dans la bouche des étudiants) posé par l'arabisation, celui de la valeur de la formation. Son avis est intéressant, car elle est "bonne" en arabe. Elle a suivi l'enseignement secondaire (de la seconde en terminale) en arabe et a obtenu son baccalauréat option Lettres. Cependant, elle a choisi la section francophone de sociologie. "Manifestement, affirme-t-elle, nous sommes mieux formés dans la section francophone que dans l'autre. Nous avons des livres en français, notre langue d'enseignement. Les arabophones ont très peu de livres et sont obligés de travailler sur les nôtres. En outre, nos enseignants sont mieux formés : ils peuvent nous donner des cours de méthodologie, alors que les arabophones n'ont personne pour les leur donner. Souvent, leurs enseignants sont des Orientaux qui ignorent l'existence de Toussaine, Gramsci, Weber ou Marx". Il est fréquent que les étudiants critiquent ainsi les professeurs étrangers issus du Proche-Orient, ne serait-ce que pour de raisons de langue : "On ne comprend pas leur arabe, en particulier lorsqu'un Egyptien se met à nous parler en dialectal".

Bien des fois, il nous est arrivé, lors d'un entretien avec de bons bilingues, de leur demander de nous expliquer leur choix personnel pour la section francophone. Outre les raisons de formation déjà évoquées, il est courant que le "problème" des débouchés soit donné comme l'argument majeur. Une étudiante en sociologie nous a déclaré que les diplômés arabophones ne trouvaient pas de travail, car "ce sont les francophones qui détiennent le pouvoir sur le secteur économique : les arabophones, quant à eux, sont au Parti, à l'Information et dans les institutions idéologiques". Elle a ajouté que la lutte avait été dure au sein du Comité Central pour décider du sort des sciences économiques.

Ainsi, quand on parcourt l'ensemble de ces réactions estudiantines, on constate que, si le principe de l'arabisation n'est pratiquement jamais remis en question, les conditions concrètes de son application sont fortement critiquées, ce qui est une façon détournée de remettre en cause le principe lui-même. En tout cas, le contraste évident

entre la situation globale de l'arabisation (77 % des inscrits) et les réactions pour le moins mitigées des étudiants manifeste l'aspect volontariste de la décision. Son application essaie, néanmoins, de tenir compte des difficultés grâce au maintien de la section francophone et de celui de l'enseignement de certains modules en langue française, aménagements envisagés par l'arrêté. Cependant, le but visé demeure celui de l'arabisation totale : dès 1981-1982, si la section francophone est appelée à perdurer en deuxième année, elle sera définitivement supprimée en première année. On est en face d'une arabisation progressivement totale, ce qui est bien dans la ligne de la politique officielle.

II - Arabisation des enseignants

En décidant l'arabisation immédiate et totale, l'enjeu essentiel de l'arrêté était d'amener les enseignants algériens francophones à s'arabiser. Il était de taille, car de leur arabisation dépendait la réussite de l'opération. A court terme, en arabisant les sciences sociales et humaines, le risque pris était minime, compte tenu du nombre déjà notable des Algériens arabophones et de celui, en augmentation, des coopérants arabes. De fait, l'analyse de l'arabisation des étudiants a montré que, malgré certaines difficultés et les mesures transitoires, près de 80 % des inscrits ont pu suivre un enseignement en langue nationale. Dans un premier temps, nous présenterons le nombre des enseignants. Dans un deuxième temps, nous indiquerons les mesures prises par le Ministère pour aider les francophones à s'arabiser. Dans un troisième temps, nous ferons état des réactions des enseignants. Enfin, nous mentionnerons les solutions envisagées par le Ministre pour pallier certains manques.

1) - Le nombre

Les tableaux ici présentés ont été réalisés à partir des données du Bulletin Statistique déjà cité. Ils indiquent le chiffre global des enseignants algériens et étrangers, durant l'année 1980-1981, dans chacune des spécialités. Mais ils ne signalent pas les enseignants qui ont exercé seulement en première année. Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 1979-1980 (ils ont été parfois utilisés pour pallier l'absence de renseignements disponibles pour l'année 1980-1981).

Sciences économiques 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	17	100	117	37	10	47	54	110	164
Tizi-Ouzou	-	(26)	25 ?	5 ?	4 ?	12 ?	5 ?	30 ?	37
Constantine	35	39	74	16	7	23	51	46	97
Annaba	3	16	19	9	20	29	12	36	48
Batna	6	0	6	0	0	0	6	0	6
Sétif	-	(5)	6 ?	?	?	10	?	5 ?	16
Oran	5	43	48	23	12	35	28	55	83
Tlemcen	-	6	6	0	4	4	0	10	10
Total (80-81)	66	235	301	90	57	156	151	292	461
(79-80)	(29)	(221)	(250)	(70)	(128)	(198)	(99)	(349)	(448)

Les chiffres de Tizi-Ouzou et ceux de Sétif ne sont pas sûrs car ceux de 1980-1981 ne distinguent pas entre arabophones et francophones, alors que ceux de 1979-1980 opéraient cette distinction. Les enseignants arabophones algériens et étrangers sont partout globalement suffisants pour assurer l'arabisation de la première année. Les chiffres d'Alger et Oran sont significatifs de la nécessité d'arabiser les Algériens. Au total, les Algériens francophones sont beaucoup plus nombreux que les Algériens arabophones (72 %), même si ces derniers sont en nette augmentation.

Compte-tenu de la progression des étudiants en 80-81 par rapport à 79-80, il faudra continuer l'effort de recrutement des enseignants étrangers arabophones, si l'on veut envisager une arabisation adéquate de la deuxième année, puis de la troisième et enfin des suivantes.

Nous avons déjà soulevé le problème du manque d'enseignants arabophones en sciences économiques. La situation de 1980-81 le pose à nouveau, dans toute son acuité, que ce soit au plan national ou au plan local.

Sciences juridiques 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	82	91	173	20	4	24	102	95	197
Tizi-Ouzou	(5)	14	19	0	4	4	0	18	23
Constantine	24	36	60	11	7	18	35	43	78
Annaba	28	15	43	15	6	21	43	21	64
Batna	15	0	15	16	0	16	31	0	31
Oran	17	46	63	23	10	33	40	56	96
Tlemcen	5	5	10	2	2	4	7	7	14
Total (80-81)	176	207	388	87	33	120	258	240	503
(79-80)	(234)	(177)	(411)	(103)	(84)	(187)	(337)	(261)	(598)

La baisse de l'ensemble des effectifs enregistrée en 80-8 par rapport à l'année précédente, ne semble pouvoir s'expliquer que par une erreur faite dans le calcul des enseignants algériens arabophones !... Mais, même ainsi, la situation en sciences juridiques est meilleure qu'en sciences économiques : les enseignants arabophones sont plus nombreux que leurs collègues francophones, et l'arabisation des Algériens encore francophones permettrait d'accélérer le départ des coopérants.

Sciences politiques 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	13	46	59	20	5	25	33	51	84
(79-80)	(8)	(43)	(51)	(15)	(10)	(25)	(23)	(53)	(76)

L'augmentation des effectifs d'une année sur l'autre manifeste la bonne santé de l'Institut des Sciences Politiques d'Alger qui s'arabise grâce aussi bien à la promotion d'Algériens qu'à l'apport d'Etrangers arabophones. Le départ des Etrangers francophones

est un autre signe des progrès de l'arabisation des enseignants.

Sociologie 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	12	31	43	9	0	9	21	31	52
Constantine	24	14	36	9	5	14	33	19	52
Annaba	21	0	21	8	0	8	29	0	29
Oran	20	18	38	5	2	7	25	20	45
Total	77	63	140	31	7	38	108	70	178

Sauf à Alger, les Algériens arabophones sont plus nombreux que les francophones. L'importance de la coopération arabophone est très forte par rapport à la coopération francophone. N'ayant pu nous procurer les chiffres de 1979-1980, nous ne pouvons lire l'évolution d'une année à l'autre. Ici aussi se manifestent nettement la nécessité d'arabiser les Algériens francophones et le besoin en Etrangers arabophones. Globalement, cependant, le niveau numérique atteint par l'arabisation est satisfaisant.

Psychologie 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
*									
Alger	10	35	45	2	0	2	12	35	47
Constantine	0	20	20	0	11	11	0	31	31
Oran	14	18	32	4	2	6	18	20	38
Total	24	73	97	6	13	19	30	86	116

La psychologie reste largement dominée par les francophones, qu'ils soient algériens ou coopérants. L'arabisation ne pourra se réaliser que si les Algériens s'arabisent, car le manque de vrais psychologues arabophones étrangers est notoire.

A Constantine, l'avenir s'annonce encore plus difficile qu'ailleurs. Nous reviendrons, un peu plus loin, sur les difficultés rencontrées par le département de psychologie dans cette ville. D'après ce que l'on nous a dit sur place, l'arabisation de la première année n'a pu s'effectuer qu'avec des enseignants non spécialistes de la psychologie : ce sont des philosophes ou des sociologues qui ont assuré l'enseignement (le module de psychologie des fonctions n'a pu être enseigné en langue arabe, faute d'enseignants compétents).

Dans chacune des spécialités dans lesquelles a commencé l'arabisation totale, il apparaît nécessaire et urgent, le plus souvent, que les enseignants algériens francophones deviennent capables de donner leur enseignement en langue arabe, si l'on veut, du moins, que l'arabisation des quatre années de licence, prévue pour 1985, soit effective. Nous allons présenter les mesures prises par le Ministère, au cours de l'année 1980-1981, pour aider les enseignants à s'arabiser.

2) - Les mesures ministérielles et leur application

Dès le 24 septembre 1980 paraît la circulaire d'application du décret portant arabisation de la première année des sciences sociales : c'est la circulaire n°293. Elle est importante. Nous la reproduisons telle quelle dans notre texte, à partir de la publication exceptionnelle qu'en a fait El Moudjahid, le 1er octobre 1980.

La circulaire insiste sur "l'organisation pratique de l'opération engagée, ce qui doit se faire avec la participation des intéressés, les enseignants". Des réunions de travail devront, "au niveau de chaque département" et "avant le 15 octobre 1980", "étudier et mettre en oeuvre les modalités concrètes suivantes : I. - Programme d'arabisation des formateurs (...) II. - Utilisation maximale des capacités formatrices (...) III. - Enseignement de terminologie (...) IV. - Les commissions permanentes d'arabisation". Ces dernières seront instituées "au niveau de chaque institut et université". Elles seront davantage responsables des "questions relatives à l'enseignement de la terminologie" et de l'arabisation des enseignants. Ceux-ci seront répartis en trois niveaux en fonction de leur connaissance de la langue arabe. Des "cours", des "stages", des "détachements" leur seront proposés. Le texte insiste, aussi, sur la "collaboration" réciproque à promouvoir entre enseignants arabophones et francophones.

CIRCULAIRE D'APPLICATION DU DECRET PORTANT ARABISATION DE LA PREMIERE ANNEE DES SCIENCES SOCIALES

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a fait paraître une circulaire d'application du décret portant arabisation des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information et économiques. La circulaire ouvre les perspectives les plus larges et les plus avantageuses d'arabisation aux enseignants issus des sections « francophones ». L'importance d'un tel document qui a fait l'objet d'un compte rendu dans notre édition d'hier, exige sa publication intégrale afin de lui assurer une meilleure diffusion auprès de la communauté universitaire.

Le succès du processus engagé par la décision arrêtée le 14 septembre 1980 dépendra de la qualité de son application.

La prise de conscience de la nécessité et de l'importance de cette mesure s'affirmera d'autant plus que les responsables aux différents niveaux sauront faire preuve d'esprit d'initiative, de dynamisme. Il s'agit de s'attacher désormais avec la plus grande minutie à l'organisation pratique de l'opération engagée, ce qui doit se faire avec la participation des intéressés, notamment les enseignants.

Des réunions de travail seront convoquées à partir du 30 sept. 1980 au niveau de chaque département.

Elles seront présidées par le directeur d'institut assisté du chef de département.

Elles regrouperont tous les enseignants du département.

Elles se dérouleront sur la base de l'arrêté du 14 septembre 1980 et de la présente circulaire, documents dont on donnera lecture. On se référera aussi avec profit au rapport sur l'arabisation présenté par le ministère à la conférence nationale de la formation supérieure de juillet 1980, lequel rapport contient les mesures et les programmes d'arabisation envisagés à court moyen et long terme sur la base des propositions de la communauté universitaire.

Les réunions de travail auront pour objectif d'étudier et de mettre en œuvre les modalités concrètes suivantes :

I. - Programmes d'arabisation des formateurs :

Chaque département devra mettre au point son programme avant le 15 octobre 1980.

Il s'agira, au cours des réunions de travail, d'étudier les questions suivantes et de faire toute suggestion jugée utile :

1. METHODOLOGIE :

a) On devra distinguer en dehors des Algériens enseignants en langue nationale trois niveaux en ce qui concerne la langue arabe : bon, moyen et faible.

— Au 1er niveau pourraient correspondre des cours ou stages de perfectionnement en langue nationale visant à l'acquisition de la terminologie spécifique à la discipline concernée

— Au 2ème niveau, dans une première étape, correspondront des cours ou stages intensifs pour consolider la base linguistique et se perfectionner jusqu'à atteindre le 1er niveau.

— Au 3ème niveau une phase d'initiation est à prévoir.

b) En tout état de cause, la méthodologie devra être discutée au cours des réunions de travail et des propositions concrètes faites.

c) La liste des enseignants concernés répartis par niveau devra être transmise à la Direction de l'institut.

2. ORGANISATION DES COURS, STAGES ET DETACHEMENTS POUR ARABISATION :

a) Des formules diverses peuvent être envisagées :

— Stages au sein de l'institut : ils concerneraient les enseignants du 1er niveau.

— Stages au sein de l'Université : une structure pédagogique sera désignée à cet effet. Elle aura la tâche d'organiser techniquement les programmes d'initiation ou de recy-

clage en langue nationale. Elle veillera aussi à encourager l'effort individuel d'arabisation de diverses façons (fourniture de matériel didactique, de cours enregistrés, etc.). Elle devra pouvoir utiliser largement les moyens disponibles, notamment les laboratoires de langues.

— Stages au sein d'organismes nationaux spécialisés tels que l'INPED.

— Stages au Machrek ou en Tunisie.

b) Les enseignants concernés pourront :

circulaire d'application
(suite)

— Soit bénéficier d'un aménagement d'horaires pour participer aux cours ou aux stages d'arabisation.

— Soit postuler à un détachement aux fins d'arabisation sur le territoire national ou à l'étranger.

c) On veillera au cours des réunions de travail à examiner avec soin la question des détachements afin de préserver l'intérêt de l'enseignement. Il semble que la meilleure formule soit d'appliquer un système de rotation semestriel. L'enseignant désireux de se recycler en langue nationale ou de s'y initier pourra faire assurer son enseignement par l'un de ses collègues qui bénéficiera le semestre suivant des mêmes avantages et ainsi de suite jusqu'au recyclage total en langue nationale du corps enseignant.

d) Les vœux des enseignants seront étudiés au niveau du département et transmis au rectorat après avis de la commission permanente d'arabisation de l'institut. Chaque enseignant devra remplir une fiche de vœux comportant toutes les indications nécessaires.

e) Les tâches d'initiation, de recyclage ou de perfectionnement en langue nationale doivent être confiées à des enseignants algériens compétents et aux meilleurs enseignants des pays frères sous forme de compléments d'horaires. La liste des enseignants désireux d'y contribuer devra être adressée dans chaque département et communiquée à la Direction de l'institut pour transmission, après avis de la commission permanente d'arabisation, à la Direction de l'Université.

II. - Utilisation maximale des capacités formatrices :

Chaque département devra veiller à utiliser au maximum toutes les capacités formatrices. A cet effet, on devra examiner avec soin la faisabilité et l'intérêt de solutions, telles que :

1). La prise en charge d'un enseignement en langue nationale par un enseignant de section « francophone » d'un bon niveau (1er niveau) en langue arabe. Cet enseignant pourrait s'il le juge nécessaire être assisté dans son cours ou TD par un enseignant de la section « arabophone »

2). Inversement, la participation d'un enseignant « francophone » aux cours et TD d'un enseignant « arabophone » de la même spécialité pourrait se faire dans l'enseignement de la terminologie.

3). La collaboration dans la conception des cours et TD entre enseignants des deux sections peut se traduire éventuellement par la conception d'un cours dans une langue et sa transmission dans l'autre.

4). L'unification d'équipes pédagogiques.

De telles solutions peuvent contribuer :

— A dissiper les appréhensions qu'éprouvent des enseignants pourtant d'un bon niveau à enseigner en langue nationale.

— A contribuer à l'arabisation du corps enseignant.

— A lier positivement algérianisation et arabisation.

— A favoriser les échanges entre les « deux sections », le réajustement progressif du niveau entre elles et l'unification de l'enseignement.

III. - Enseignement de terminologie :

Au cours des réunions de travail, on procédera à :

1) La répartition des charges d'enseignement de terminologie en langue étrangère et en langue nationale en application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 14 septembre 1980.

2) La désignation d'un enseignant responsable par semestre de l'enseignement terminologique.

3) L'organisation de cet apprentissage terminologique : la méthodologie appropriée devra être débattue et des propositions faites. On aura le souci de lier l'enseignement de terminologie à la formation. Dans ce sens, entre autres solutions, cet enseignement peut consister en des cours de synthèse au milieu et à la fin des modules.

IV. - Les commissions permanentes d'arabisation :

Des commissions permanentes d'arabisation seront mises en place

avant le 15 octobre 1980 au niveau de chaque institut et université.

1) TACHES :

a) Les commissions permanentes d'arabisation sont chargées d'assurer chacune à leur niveau, en liaison avec le conseil d'institut ou d'université, l'étude et le suivi des questions relatives à la planification, la programmation du processus d'arabisation et à l'application des textes s'y rapportant. Dans ce cadre, elles ont notamment pour tâches :

— D'étudier et de mettre au point la programmation des cours, stages et détachements aux fins d'arabisation.

— De suivre les questions relatives à l'enseignement de la terminologie.

— De proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer l'organisation du processus d'arabisation.

b) La commission permanente d'arabisation de l'Université est chargée en outre d'assurer le suivi de l'activité d'arabisation dans la structure pédagogique désignée à cet effet au sein de l'Université.

2) COMPOSITION :

a) La commission permanente d'arabisation de l'institut comprend :

— Les chefs de département de l'institut.

— Deux enseignants par département nommés par décision du recteur et choisis l'un dans la section « arabophone », l'autre dans la section « francophone ».

— Un représentant par organisation de masse.

b) La commission permanente d'arabisation de l'Université comprend :

— Les vice-recteurs.

— Les directeurs d'institut.

— Des enseignants nommés par décision ministérielle.

— Un représentant par organisation de masse.

3) FONCTIONNEMENT :

a) La commission permanente d'arabisation de l'institut est présidée et coordonnée par le directeur d'institut assisté d'un adjoint choisi parmi les enseignants membres de la commission. Elle se réunit une fois par semaine.

b) La commission permanente d'arabisation de l'Université est présidée et coordonnée par le recteur assisté d'un secrétaire général nommé par décision ministérielle parmi les enseignants membres de la commission. Elle se réunit au moins une fois par quinzaine.

En novembre 1980, Monsieur Brerhi installe, à l'Université d'Alger-Centre, le Comité Permanent d'Arabisation. Ce Comité est chargé au plan national de "veiller à l'application des décisions au cours de cette année scolaire et à la préparation des années scolaires à venir, en planifiant l'arabisation des enseignants et de la terminologie". Son travail est réparti en "quatre groupes de travail", qui reprennent les quatre points énoncés par la circulaire n° 293.

Les groupes I et II concernent directement l'arabisation des enseignants. Le groupe I ("programme d'arabisation des formateurs") est chargé "d'étudier la méthodologie adoptée dans les universités et instituts, de suivre l'organisation des cours, stages et détachements, de veiller de façon générale à la mise en oeuvre des programmes d'arabisation". Le groupe II ("utilisation maximale des capacités formatrices") doit travailler à l'unification de la langue d'enseignement "à travers une intégration progressive des activités pédagogiques des deux sections" ; les mesures proposées sont les suivantes : "doublage d'un enseignant issu de la section francophone par un enseignant arabophone, élaboration en commun des cours et T.D., unification des équipes pédagogiques" (9).

En plus de l'enseignement de la terminologie (groupe III) et des commissions permanentes d'arabisation (groupe IV), le Ministre de l'Enseignement Supérieur a abordé, dans son discours d'installation du Comité, la question de l'arabisation de l'administration universitaire: autour de cet aspect important de l'arabisation, se constituera un cinquième groupe de travail.

A la fin de l'année 1980 (10), une autre circulaire de Monsieur Brerhi développe à nouveau la nécessité de l'arabisation des "formateurs". Cette circulaire (N° 333) est envoyée sous forme de télégramme dans les différents Instituts. Elle entend réagir contre le "retard pris dans certaines Universités sur l'application de la circulaire n° 293". Elle indique des dispositions à même de faciliter l'arabisation des enseignants au moyen de "stages au sein de l'Université" et de "détachements dans les pays arabes". Le contenu de cette circulaire est reproduit dans notre texte.

9 - El Moudjahid, 12 novembre 1980.

10 - Le premier janvier, El Moudjahid, publie un article intitulé :
" Monsieur Brerhi appelle à une meilleure prise en charge de l'arabisation par les Universités et les Instituts".

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

C I R C U L A I R E N°333

OBJET / Programme d'arabisation des formateurs.

- REFE. / . Décision portant création de la commission des stages et de détachements.
- . Instruction 38 du Ministère des finances du 28 décembre 1977.
 - . Circulaire n°293 portant application de l'arrêté du 14 septembre 1980.
 - . Circulaire n°323 portant conditions de mise en congé des personnels enseignants.

Mon attention a été attirée sur le fait que du retard a été pris dans certaines universités sur l'application de la circulaire n°293 du 24.09.1980. Ce retard concerne en particulier l'application des instructions de cette circulaire relatives aux facilités à accorder aux enseignants dans le cadre du programme d'arabisation des formateurs (chapitre 1, paragraphe 2 de la circulaire).

Il est clair que l'arabisation des formateurs est une tâche de caractère exceptionnel qui ne peut souffrir d'être freinée par la routine administrative. Elle nécessite des mesures audacieuses. J'accorde donc la plus grande importance à ce que toutes facilités soient données aux enseignants pour qu'ils disposent du temps et de la disponibilité nécessaire pour aboutir à la maîtrise de la langue nationale.

Les dispositions qui suivent s'inscrivent dans ce sens. Chaque chef d'établissement universitaire devra en suivre personnellement l'application :

I - Stages au sein de l'Université :

- 1 - Les enseignants désireux de s'arabiser peuvent bénéficier des facilités suivantes :
 - a) aménagement d'horaires pour suivre les cours d'arabisation
 - b) être déchargés d'une partie de leur enseignement et de leurs charges pédagogiques
 - c) être déchargés de la totalité de leurs charges d'enseignement et pédagogiques durant un semestre renouvelable. Cette dernière possibilité concerne exclusivement les enseignants des sciences sociales.

Les demandes seront étudiées au niveau du département, les décisions seront prises par le directeur d'institut après avis de la commission permanente d'arabisation de l'institut et compte tenu des besoins de l'enseignement.

- 2 - Les enseignants qui disposent des cours d'arabisation ont droit à être déchargés d'une partie ou de la totalité de leur enseignement et de leurs charges pédagogiques à concurrence de nombre d'heures qu'ils assurent dans le cadre du programme d'arabisation de l'institut.
- 3 - Les directeurs d'institut sont autorisés à recruter un personnel enseignant pour les besoins exclusifs du programme d'arabisation des formateurs.

II - Détachements dans les pays arabes :

Il a été prévu, parallèlement aux stages dans les universités nationales, des détachements dans les pays arabes.

1 - Critères de détachements :

- a) les détachements sont accordés en priorité aux enseignants des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques
- b) la priorité est donnée aux postulants justifiant du niveau 3 (fort)
- c) la durée du détachement est fixée à 6 (six) mois renouvelables.

2 - Obligations de l'enseignant :

l'enseignant détaché devra :

- a) s'intégrer dans les équipes pédagogiques des universités d'accueil
- b) à son retour, présenter un résumé de sa thèse, en langue nationale, et prendre en charge un enseignement dans sa spécialité en langue nationale.

3 - Procédure :

- a) Les candidatures seront étudiées au niveau du département et transmises au Secrétariat Général du MERS, par le chef d'établissement universitaire, après avis de la commission permanente d'arabisation de l'institut et compte tenu des besoins de l'enseignement.
- b) les demandes devront parvenir au MERS avant le 1er Mai 1981.
- c) les modalités pratiques du détachement sont définies par la circulaire n°323 portant conditions de mise en congé des personnels enseignants.

Les dispositions particulières aux professeurs et maîtres de conférences du niveau 1 et 2 feront l'objet d'une circulaire ultérieure.

A. BRERHI

En ce qui concerne les détachements à l'étranger, des contacts sont pris par le Ministre Monsieur Brerhi avec l'Université syrienne. Une note du Ministre, parue en 1981, précise que les enseignants ayant le niveau 3 en langue arabe mais "n'ayant pas encore la capacité d'utiliser aisément la langue nationale", pourront suivre en Syrie un stage de deux mois durant l'été 1981 (11). D'autres détachements "de plus longue durée" sont également annoncés dans la note du Ministre.

Par ailleurs, la même note ministérielle propose des "stages d'un semestre renouvelable" au sein de l'Université de l'enseignant de niveau 3 désireux de parfaire son arabisation et d'arriver à donner son enseignement en langue arabe. Ces stages individuels seront conduits par des collègues syriens ; ils comporteront trois étapes : d'abord, l'enseignant "détaché" suivra les cours de ses collègues ; ensuite, il animera une séance de travaux dirigés ; enfin, "il sera proposé à l'enseignant détaché d'animer des conférences dans sa spécialité et éventuellement de rédiger un polycopié".

En fait, ces dernières possibilités accordées aux enseignants le sont à ceux qui, compte tenu de leur connaissance de l'arabe, sont capables d'enseigner rapidement dans cette langue. Pour les autres, les commissions d'arabisation des Instituts doivent organiser des cours. Dans un premier temps, une fois installées ces commissions, il a fallu, conformément à la circulaire n°293, répartir les enseignants algériens francophones dans les trois groupes de niveau. Cette répartition est réalisée au cours des premiers mois de l'année universitaire 1980-1981.

11 - Ce niveau 3 correspond au 1er niveau présenté par la circulaire n°293. L'ordre des niveaux avait été renversé dans la circulaire n°333 qui précisait que le niveau 3 était "fort". Ce renversement a provoqué une certaine confusion chez les enseignants. Quelques-uns pensèrent que c'était le niveau 1 qui permettait un détachement à l'étranger, en Tunisie ou au Proche-Orient. Or, ce niveau est celui des débutants... Ces enseignants se déclarèrent faibles et furent mis au niveau 1. En fait, ce sont les enseignants du niveau 3 qui peuvent bénéficier de détachements à l'étranger.

Il semble que, partout, on se soit contenté de demander aux enseignants d'indiquer leur niveau, ce qui a pu entraîner la confusion signalée dans la note 11.

D'après les textes élaborés par la commission d'arabisation de l'Institut de psychologie de Constantine, les cours organisés par niveau doivent aboutir aux résultats suivants :

- Le niveau I doit permettre à l'enseignant de "rédiger correctement un texte d'ordre général dans fautes de règles de construction ni de morphologie (...), de lire sans fautes un texte vocalisé, de vocaliser totalement et justement un texte, de lire sans aucune erreur (grammaticale et vocalistique) un texte arabe d'ordre général". L'enseignant sera ainsi à même de "comprendre un texte d'ordre général en résumant un texte dans son propre vocabulaire, d'expliquer justement les termes d'un texte".
- Le niveau II doit rendre "capable d'utiliser un lexique approprié à sa discipline" (...). "La stratégie d'enseignement est l'utilisation de la méthode : exposé, thème et version".
- Le niveau III "devra permettre à l'enseignant de donner son cours en arabe. Il implique donc l'intégration et l'utilisation opérationnelle des connaissances acquises pendant les deux niveaux précédents".
(12).

Toujours dans cet Institut, la vingtaine d'enseignants francophones sont répartis en deux groupes de niveau I et II. Lorsque nous sommes allés les visiter en avril 1981, les cours devaient commencer, nous a-t-on dit, en mai !

A l'Institut des sciences juridiques d'Alger, la répartition des enseignants francophones s'est faite sur des bases analogues. Cependant, les cours commencèrent dès le mois d'octobre 1980, à raison de quatre heures par semaine. Certains optèrent pour la méthode des cours particuliers, jugée plus efficace ; d'autres ne voulurent suivre aucun cours.

12 - Nous reviendrons sur la pédagogie contenue dans un tel programme. Pour atteindre les objectifs du niveau I, "les membres de la commission proposent un semestre de formation à raison de trois heures par semaine".

Les enseignants algériens francophones de l'Institut des sciences politiques d'Alger commencèrent à suivre les cours du niveau I : 80 % d'entre eux passèrent rapidement au niveau II.

Le cas d'Oran

A Oran, nous avons eu de longs entretiens avec un des membres de la commission d'arabisation de l'Institut des sciences économiques. Celle-ci est installée en octobre 1980, en même temps que la commission de l'Université. En principe présidée par le Directeur de l'Institut, elle se donne un président pour décharger le Directeur. Elle se réunit chaque semaine pour suivre le processus d'arabisation. Elle prépare les décisions pour la Direction. Ses axes de travail sont : l'arabisation du contenu de l'enseignement et celle de la documentation, des étudiants, de l'administration, de la post-graduation et des enseignants. En ce qui concerne ces derniers, elle travaille de la manière suivante.

Son principe de base : pas d'arabisation véritable sans algérianisation. Il ne faut pas remplacer la coopération occidentale par la coopération orientale et arabe. L'idéal serait d'arriver à ce que des Algériens soient bilingues, donc capables de s'exprimer en arabe et en français pour donner les explications nécessaires à tous les étudiants (beaucoup d'étudiants en sciences économiques ont reçu une formation secondaire bilingue). Seuls des Algériens peuvent arriver au bilinguisme : un Proche-Orientale est le plus souvent monolingue en arabe. Or, l'Institut a une majorité d'enseignants algériens, mais francophones. Il faut réussir leur arabisation qui ne peut être réalisée qu'avec leur participation. Ils sont jeunes (une trentaine d'année en moyenne), désireux en général de s'arabiser, mais encore en formation ; beaucoup sont en train de rédiger leur thèse de 3ème cycle.

Après une assemblée générale au cours de laquelle cette politique a été discutée, un questionnaire sommaire est constitué pour déterminer le niveau linguistique des enseignants. Ceux-ci devaient être rangés dans un des trois niveaux qualifiés de bon, moyen ou faible. Etaient aussi proposées plusieurs formules pour s'arabiser : la méthode du doublage par un collègue arabophone, l'assistance aux cours de collègues, le détachement dans des centres linguistiques algériens (I.N.P. E.D.) ou à l'étranger. L'enseignant pouvait choisir telle ou telle formule ou même les combiner. Il pouvait aussi préciser sa préférence

pour une date de départ en détachement et la durée de celui-ci. La réponse à ces questions permettrait d'organiser l'arabisation en tenant compte des besoins de l'Institut. En fait, les enseignants se sont répartis en deux groupes : moyen et faible ; seul un enseignant s'est rangé dans la catégorie des "bons". Les cours commencèrent en décembre 1980 à raison de six heures par semaine.

Les membres de la commission expliquèrent aux francophones que s'arabiser était aisé à partir de la connaissance acquise du dialectal (le dialectal donne des bases réelles du point de vue phonétique et syntaxique). Il s'agissait pour la commission de lever les résistances psychologiques des enseignants francophones. Mais une "erreur" fut commise : la tentative d'arabiser ensemble les enseignants et le personnel administratif et technique (femme de ménage, par exemple). Par ailleurs, les cours furent mal préparés par les professeurs d'arabe. Souvent, ces enseignants n'étant pas bilingues, ils ne purent s'adapter aux besoins réels des francophones. L'expérience de 1980-1981 fut donc un échec, qui devait obliger la commission à repartir sur de nouvelles bases en octobre 1981.

En outre, une université d'été fut programmée, pour juillet 1981, à Oran comme dans les autres grands centres universitaires. Elle devait proposer des cours intensifs pour les Algériens francophones. A Oran, l'annonce de la tenue de cette session d'été fut bien accueillie. En fait, elle fonctionna assez mal, comme nous l'expliqua un participant. L'organisation fut déficiente, les locaux mal signalés, les professeurs irréguliers. De plus, le cadre vide de l'université écrasée par la chaleur n'attira que peu d'"étudiants", fatigués, à la fois, par la longueur des transports et le jeûne du Ramadan.

Face à cet éventail de mesures administratives relayées par les initiatives des commissions d'arabisation des Instituts, comment réagirent les enseignants algériens francophones ? La question est importante car, sans leur arabisation, aucune arabisation de l'Enseignement ne sera efficace.

3) - Les réactions

Dès septembre 1980, les enseignants francophones de l'Institut des sciences juridiques d'Alger réagirent contre la décision d'arabisation immédiate des sciences sociales et humaines. Ils demandèrent, sans l'obtenir, le report de la rentrée. Nous avons pu rencontrer certains d'entre eux au cours de l'année 1980-1981. L'un des responsables

voulut bien nous recevoir, mais refusa de fournir tout renseignement précis. Il déclara simplement : "Attendez que je ne sois plus dans la fonction que j'occupe. Je vous dirai alors ce que je pense de l'arabisation !". Autant les étudiants ont été mesurés ou prudents dans leurs réactions personnelles, autant les enseignants sont clairs et souvent violents. En fait, leurs propos manifestent une profonde angoisse qui concerne, à la fois, leur propre avenir universitaire et celui des sciences sociales et humaines.

Un enseignant de l'Institut des sciences juridiques d'Alger, directement concerné par le processus d'arabisation, refuse de suivre les cours qui lui sont proposés : "Les cours du niveau III devaient porter sur la terminologie ; en fait, ce sont des cours d'alphabétisation". (...) L'arabisation signifiera l'enfermement de l'esprit scientifique et le règne de l'hégémonie religieuse. Il faudra se conformer à la shriaa (la loi coranique) : les amphes seront transformés en mosquées et la prière sera rendue obligatoire".

Cette peur de la domination de la religion perçue comme réactionnaire et même fasciste est particulièrement partagée par les enseignants marxisants, qui se refusent à voir leur enseignement perdre son caractère "scientifique". Même des Algériens musulmans pratiquants s'inquiètent des excès des Frères Musulmans et de leur influence sur les partisans de l'arabisation.

Un arabophone de ce même Institut, à la fois enseignant et administratif, fait la distinction entre les enseignants partisans d'une arabisation immédiate et les adversaires de toute arabisation : "Il faut opter pour l'optique officielle qui veut une arabisation progressive et scientifique quant au contenu des cours. Une arabisation complète est impossible. Une autre langue doit compléter l'arabe ; le français sera cette langue : c'est un bon outil méthodologique".

Nous avons pu nous entretenir longuement avec un directeur d'Institut. Ancien élève d'un des trois "lycées franco-musulmans" d'Alger avant l'Indépendance, il est un vrai bilingue maîtrisant, à la fois l'arabe et le français, ainsi que leur culture respective. En tant que tel, il se dit "mal vu des arabophones et des francophones. Ces derniers, ajoute-t-il, ont laissé le monopole de la langue arabe à des imbéciles (sic). Ils sont capables de s'arabiser et d'enseigner en arabe d'ici trois ou quatre ans s'ils le veulent (...). Il ne faut pas qu'ils at-

tendent que le Ministère les prenne en charge : ils doivent s'arabiser tout seuls". Les mesures proposées sont difficilement applicables : "Un Docteur d'Etat, continue-t-il, n'accepte pas de suivre les cours d'un collègue d'un rang inférieur. Il refuse le "doublage" avec un arabophone qui n'est pas de son niveau universitaire". Il ne faut pas que la bataille de l'arabisation soit l'occasion d'une "revanche" pour les arabophones. Ceux-ci ont subi "une injustice" dans le passé ; il ne s'agit pas de la réparer en en créant une autre par rapport aux francophones. "Arabisation et algérianisation sont liées". Les Proches-Orientaux n'ont pas en général un niveau suffisant. "Il faut que les francophones s'arabisent, car l'arabe a été abandonné à des réactionnaires ; ce n'est pas un simple problème linguistique : la langue n'est pas une outre vide ; le contenu est essentiel. L'Algérie est à la croisée des chemins".

Un professeur francophone d'Institut des sciences économiques donne quelques précisions sur les réactions des étudiants au moment de l'examen supplémentaire de mathématiques et les littéraires (en principe arabisés) doivent réussir pour entrer en première année de sciences économiques. Au moment de la rentrée 1980-1981, deux cents étudiants se présentèrent. La moitié d'entre eux sortirent aussitôt après avoir pris connaissance des sujets rédigés en arabe. La correction fut assurée par des enseignants arabophones "incapables, paraît-il, de corriger des mathématiques".

Dans cet Institut, les cours d'arabe pour les enseignants et le personnel administratif ne sont pas suivis. Un seul Algérien donne en arabe le cours qu'il faisait en français l'année précédente. Il enseigne ainsi Marx en arabe, "mais pour combien de temps ?". Pour cet économiste, la question essentielle est celle de l'avenir des sciences sociales et humaines : "L'Algérie y attache-t-elle de l'importance ? C'est l'Université qui est en cause".

Un enseignant à l'Institut de sociologie d'Oran soulève des questions semblables : "Nous n'avons pas de cadres équivalents aux francophones du point de vue de leur valeur scientifique et de leur compétence pédagogique. On les remplace par des cadres algériens mal formés. L'arabisation a été peu préparée. Elle est le résultat du volontarisme et du spontanéisme". En outre, ajoute-t-il, la carence de la documentation en langue arabe est très grande.

A Constantine, nous avons rencontré des enseignants ayant aussi des responsabilités administratives. Leur cas est assez général en Algérie : une trentaine d'années, assistants, souvent administratifs (secrétaires de Département, par exemple), en préparation de thèse de 3ème cycle, accablés par les problèmes de transport et de logement. Ils devraient enseigner en arabe : ils sont francophones ! Pourtant, la responsabilité de l'Institut repose sur eux... Leurs interrogations sont multiples : ils veulent bien s'arabiser, mais quand ?, comment ?... Ils sont conscients de la différence des valeurs culturelles véhiculées par chacune des langues... Que deviendra l'enseignement de la psychologie si, au lieu d'être assuré par des psychologues de métier, il est confié à des philosophes ne connaissant même pas Freud !... En outre, toute la documentation en psychologie est en français et, de plus en plus, en anglais. Il n'y a pas de psychologie scientifique arabe !

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur sait tout cela. Les réactions ici rapportées sont, en effet, typiques de la grande majorité des Algériens francophones. Le Ministre, d'ailleurs, les a consultés tout au long de l'année 1979-1980, qui s'est achevée par une conférence nationale de l'enseignement supérieur. De plus, en fin d'année 1980-1981, il a demandé à chaque directeur d'Institut un rapport général sur cette première année d'arabisation.

4) - Quelle solution ?

Que peut faire le Ministre face à une telle situation ? Trois solutions s'offrent à lui : la coopération, l'algérianisation par les arabophones, l'algérianisation par l'arabisation des francophones.

La première solution s'inscrit dans une politique déjà largement suivie. Elle consiste à faire venir de nouveaux enseignants arabophones des pays arabes, et ce malgré les récriminations aussi bien des étudiants que des enseignants algériens. Cette voie est celle de la "coopération inter-arabe" que développe un article de Révolution Africaine, du 22 au 28 mai 1981, en rendant compte d'un congrès tenu

à ce sujet (13). C'est la solution de la plus grande facilité !

La deuxième solution réside dans la formation de jeunes enseignants arabophones grâce à la multiplication des magisters (post-graduation) en langue nationale. Le tableau suivant, mis en place à partir du Bulletin Statistique déjà cité, permet de se faire une idée précise de la situation de la post-graduation en 1980-1981.

Post-graduation (=D.E.A. + Magister + 3èmes cycles et Doctorats d'Etat) (14)

Univer./spéciali	Scien. économi.		juridiques		politiques		sociologie		psychologie	
	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.
Alger	59	206	320	114	83	70	194	85	106	150
Tizi-Ouzou	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-
Constantine	28	63	18	22	-	-	7	7	-	19
Oran	-	30	-	30	-	-	-	22	-	-
Total	87	299	353	166	83	70	201	114	106	169

- 13 - Un congrès des ministres et responsables de l'Enseignement Supérieur dans les pays arabes a tenu ses assises à Alger du 14 au 19 mai, sous l'égide de l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALESCO). Le thème essentiel de ce congrès est le suivant : "Situation de l'enseignement supérieur dans le monde arabe". On aborde longuement la place de l'arabisation dans cet enseignement. La presse algérienne rendit compte largement des travaux du congrès et des interventions du président Chadli, de Monsieur Brerhi, de Monsieur Meziane, Recteur de l'Université d'Alger. Ce dernier a exposé la politique de son pays en matière d'arabisation de l'enseignement supérieur. Un autre orateur algérien fit la distinction habituelle entre : "la langue d'élite et non des masses, la langue écrite et non parlée, la langue littéraire et non scientifique" (El Moudjahid, 18 mai 1981) ; il s'agit, conclut-il, de faire de la langue arabe un instrument scientifique. Un autre point abordé a été celui de la fuite des cerveaux arabes. On parla également de la nécessité d'unification linguistique entre le Maghreb et le Machrek (exemple classique : l'usage des chiffres "arabes" par le Maghreb et des chiffres "indiens" par le Machrek). Tout en insistant sur la valorisation du patrimoine arabo-musulman, nombre de congressistes ont développé l'idée de l'ouverture sur les civilisations : "La langue arabe doit s'ouvrir sur toutes les autres langues vivantes et avancées". Il faut traduire systématiquement, affirme-t-on, toutes les oeuvres à caractère scientifique : "Ces traductions doivent viser à faire assimiler la production scientifique mondiale auprès des communautés arabes, faute de quoi toute culture importée devient aliénation" (Révolution Africaine, du 22 au 28 mai 1981).
- 14 - La post-graduation vise à la "formation des cadres hautement qualifiés pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et les autres secteurs de l'activité nationale" (article 2 du décret 76-43 du 20 avril 1976) cf. "La post-graduation : affirmer l'algérianisation", Révolution Africaine du 10 au 16 avril 1981.

Deux spécialités surtout - les sciences économiques et les sciences psychologiques - font problème pour l'avenir de l'arabisation de leur enseignement : un certain nombre de diplômés en ces disciplines choisissent des postes de travail ailleurs que dans l'enseignement, en particulier dans les sociétés nationales. Les trois autres disciplines connaissent, souvent, une large majorité de diplômés arabophones.

La troisième solution, est celle de l'algérianisation de l'Enseignement Supérieur par l'arabisation des enseignants algériens francophones. Il s'agit, dans le cadre d'une politique contenue de l'arabisation, d'"aider" - au besoin, en les stimulant - les enseignants francophones à devenir capables d'enseigner en langue nationale. Il suffirait, pense-t-on, d'améliorer les moyens déjà mis en oeuvre à cet effet. Il faudrait surtout ne pas hésiter à arabiser, comme prévu, la deuxième année des sciences sociales et humaines. C'est la solution la plus audacieuse, car c'est celle qui rencontre le plus de résistance.

Entre ces trois solutions, la préférence du Ministre s'est affirmée dans son allocution d'ouverture lors d'une réunion regroupant, à Alger, le 23 juin 1981, les représentants du comité permanent d'arabisation et des commissions d'arabisation des Universités.

Cette réunion avait pour objet l'évaluation des résultats positifs et négatifs de l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines. Elle devait aussi préparer l'année 1981-1982, qui verra l'arabisation de la deuxième année des sciences sociales et humaines et la poursuite de la politique d'arabisation des enseignants. L'option officielle accorde donc la priorité à l'algérianisation de l'Enseignement Supérieur par l'arabisation des Algériens francophones.

Dans cette optique, le Ministre organise des stages d'une durée de dix mois, en collaboration avec l'Université de Damas qui accueillera, en septembre 1981, des enseignants de différentes spécialités : dès le mois de juin, une cinquantaine de professeurs du niveau 3 se rendent à Damas pour un stage de deux mois. Il prévoit l'ouverture d'universités d'été à Alger, Annaba, Oran et Constantine. Il prévoit également la création de centres d'enseignement de la langue nationale dans les différentes Universités pour assurer l'arabisation

des enseignants, du personnel administratif et des étudiants émigrés. Il prévoit, enfin, la mise en place d'instituts de formation des formateurs dans les Universités (15).

Conclusion

Avec cette réunion du 23 juin, l'année universitaire 1980-1981 s'achève donc par un bilan officiel de l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, d'une part, et, de l'autre, par l'annonce de la continuation de la politique en cours, l'arabisation de la deuxième année dès septembre 1981. Le moyen privilégié de cette politique est, à l'évidence maintenant, l'arabisation des enseignants francophones.

Le bilan comporte - comme il est normal - des aspects positifs et d'autres négatifs.

Voici le jugement global de Monsieur Meziane, alors directeur de l'Université d'Alger-Centre, dans une allocution donnée au cours du congrès des ministres et responsables arabes de l'enseignement supérieur : "Des problèmes considérables ont surgi" dus à (a) les difficultés techniques de l'opération et (à) l'absence d'un encadrement suffisant en enseignant en nombre et en qualité satisfaisante" (16).

Quant à nous, nous mettons au compte des résultats positifs le nombre important d'étudiants de première année (près de 80 %) ayant suivi en arabe l'enseignement des sciences sociales et humaines. Par rapport, à l'année précédente, le progrès est considérable. L'arrêté prévoyait des difficultés chez les étudiants : le maintien provisoire d'une section francophone et la continuation de l'enseignement de certains modules en langue française ont permis de les surmonter (17).

15 - El Moudjahid, 24 juin 1981. Par ailleurs, le Ministre a parlé de la question de la terminologie scientifique ainsi que de l'arabisation de l'administration universitaire.

16 - El Moudjahid, 18 mai 1981.

17 - Dans ce chapitre, nous l'avons laissé entendre dans notre Introduction générale, il n'a pas été question de toutes les sciences dites parfois aussi sociales ou humaines. - Pour ce qui est de la bibliothéconomie et de la psychologie appliquée (que le Bulletin Statistique range parmi les sciences sociales, bien qu'elles soient enseignées dans deux instituts autonomes et même distincts de celui des sciences sociales), il importe de faire les remarques suivantes : d'une part, leur enseignement (qui répond à des besoins précis en bibliothécaires et en conseillers d'orientation

En ce qui concerne les enseignants, l'arrêté demandait leur participation à l'oeuvre d'arabisation, en particulier par auto-arabisation des francophones. Le texte ministériel affirmait que des difficultés pourraient durer encore durant quelque temps. Autrement dit, celles rencontrées au cours de l'année 1980-1981 n'ont pas à étonner: peut-on qualifier de négatif ce qu'on a prévu?... Le temps, l'effort de la persuasion officielle, la pression de nombreux étudiants, l'amélioration des moyens mis en oeuvre, l'importance des enjeux personnels, ne devraient-ils pas, à la longue, amener les enseignants hésitants à entrer volontiers dans le processus d'arabisation ?

La poursuite persévérante de la politique engagée semble, après une année, la solution qui, sans doute, s'impose. Elle s'impose d'autant plus qu'il ne s'agit encore que d'une deuxième année de tronc commun et que, pour en réussir l'arabisation, on peut compter, à la fois, sur la relève, au moins dans certains secteurs, de jeunes enseignants algériens arabophones, et sur la coopération des enseignants arabes, qui ne s'est jamais démentie.

Il n'en reste pas moins que le risque couru par la décision d'arabiser la deuxième année est plus grand encore que celui qui avait été pris en arabisant la première année.

=====

(suite note de la page précédente)... scolaire et professionnelle) n'est dispensé qu'à Alger ; d'autre part, durant l'année universitaire 1980-1981, l'enseignement, dispensé à 74 étudiants de première année dans le premier cas et à 71 dans le second, ne l'a été qu'en langue française. - Pour ce qui est des sciences commerciales (que la presse nationale range parfois parmi les sciences humaines arabisées) des remarques s'imposent également : d'abord, pas plus que la bibliothéconomie et la psychologie appliquée, elles ne font partie de la nomenclature de l'arrêté du 14 septembre 1980 ; ensuite, elles ne sont enseignées qu'à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger ; enfin, à la différence de ce qui s'est passé pour les disciplines dont il vient d'être question, leur première année d'enseignement a connu un début d'arabisation important (254 étudiants sur 288 ont suivi leurs cours en langue nationale).

Chapitre V

LA POURSUITE DU PROCESSUS D'ARABISATION (1981-1982)

S'agissant de la deuxième année d'arabisation, il importe de faire apparaître qu'elle s'organise autour de trois points caractéristiques.

Premièrement, tout en continuant notre histoire de l'arabisation des sciences sociales et humaines d'un point de vue global et national, nous l'étudierons aussi sur un cas particulier, celui de l'Université d'Oran. Deuxièmement, si l'année universitaire 1981-1982 a été marquée, elle aussi, comme la précédente, par la volonté d'arabiser les enseignants francophones, nous montrerons qu'elle l'a été également par un effort important pour l'enrichissement de la documentation en langue arabe. Troisièmement, nous nous efforcerons d'établir que, s'il est vrai que le contexte socio-politique national accentue encore la tendance à l'arabisation, il l'est également que l'enseignement supérieur, pour sa part, tout en maintenant sa politique d'arabisation, vise aussi d'autres objectifs, mis en lumière, entre autres, par l'élaboration de la nouvelle carte universitaire.

Pour présenter la situation de l'arabisation de la deuxième année des sciences sociales et humaines à l'Université d'Oran et, ensuite, dans l'ensemble des Universités et Centres Universitaires de l'Algérie, nous allons, d'abord, mettre en évidence les événements principaux qui structurent le contexte, à la fois, national et universitaire, dans lequel se déroule cette deuxième phase.

I - Contexte national et universitaire

Premier événement : un rapport annuel du Conseil Supérieur de la Langue Nationale est présenté à la sixième session du Comité Central de décembre 1981, qui en approuve les orientations (1).

Ce rapport réaffirme, dans la ligne des décisions antérieures et en particulier de celles du quatrième Congrès du F.L.N., que "le choix entre la langue nationale et une langue étrangère est chose

1 - Ce conseil avait été installé par le Président de la République le 27 décembre 1980.

hors de question", et que la langue arabe doit être utilisée comme un instrument de travail, de rapport et de communication. Pour atteindre cet objectif, il souligne la nécessité de réunir "les conditions objectives permettant d'éliminer les aspects contradictoires entre les décisions politiques et l'application effective, la réalisation de la complémentarité et de l'harmonie entre les générations et l'anéantissement des obstacles linguistiques entre l'administration et les masses, l'élimination des contradictions existant entre la politique de formation et les secteurs d'emploi, par la réalisation d'une coordination entre l'enseignement et le recrutement"...

Au delà de la phraséologie habituelle, ce texte dénote, à la fois, une lucidité réelle sur la nature des contradictions et la volonté de les lever, d'une part, en poursuivant l'arabisation de l'administration et, de l'autre, en donnant "la priorité à l'arabisation de l'emploi". Par ailleurs, le rapport met l'accent sur les réalisations suivantes : le démarrage effectif de l'arabisation des sciences sociales et humaines et les résultats positifs enregistrés dans l'arabisation de l'état-civil. Il insiste également sur les retards à compenser, tant en ce qui concerne l'arabisation des administrations scolaires et universitaires que celle des autres "secteurs prioritaires, tels qu'ils ont été définis par le Comité Central lors de sa troisième session" (2).

En février 1982, un deuxième événement non moins important, mais à signification linguistique différente, concerne à la fois la nation dans sa lutte pour le développement et l'Université chargée de former les hommes nécessaires pour cette lutte : la tenue à Alger du premier séminaire national sur la recherche scientifique.

A cette occasion, le Président Chadli prononce un discours qui donne à l'Université une responsabilité majeure en matière de recherche scientifique et technique. Cette responsabilité est d'ailleurs, ajoute-t-il, celle de tout musulman, car le premier verset du Coran dit : "Lis au nom de Dieu qui a créé". Elle est d'autant plus grande que "les ressources naturelles sont des richesses périssables".

2 - El Moudjahid, 27 décembre 1981 ; Révolution Africaine, du 1er au 7

Aussi affirme-t-il que "la véritable richesse d'une nation (...) est l'homme, ses efforts, sa foi et son engagement à l'égard des espérances de son peuple" (3).

Monsieur Brerhi, Ministre de l'Enseignement et aussi de la Recherche Scientifique, est également président du Conseil National de la Recherche Scientifique (fondé en 1973). A ces divers titres, il déclare : "L'acte scientifique est un acte éminemment politique (...), nous le chargeons des aspirations de millions d'hommes à la promotion et à la libération sociale et culturelle (...). Nous sommes pour la science, car nous avons confiance en la science, car nous prenons parti pour elle, car nous voulons que toute notre démarche soit empreinte d'une vision scientifique du monde, car nous voulons éduquer, comme nous y invite la Charte nationale, les générations montantes dans un esprit scientifique" (4).

Un journaliste algérien compare le nombre des chercheurs de son pays à celui du Japon : "Au Japon, il existe 500.000 chercheurs pour 100 millions d'habitants ; en Algérie, ils sont au plus 1.800 pour 18 millions d'habitants. Pour le premier pays, le rapport est de 1 à 200 ; pour le second de 1 à 10.000" (5).

Un des participants au séminaire aborde la question de la recherche en sciences sociales : celle-ci, "dans son appréhension et sa compréhension des phénomènes sociaux en Algérie, doit intervenir à temps pour éviter de se cantonner dans les constats ou la prévision dominée par des considérations théoriques, superficielles, coupées de la réalité" (6).

Parmi les résolutions adoptées par les séminaristes figure la nécessité "de mettre de plus en plus l'accent, sans nuire d'aucune façon à sa démocratisation, sur la qualité de l'enseignement, et ce pour répondre aux exigences de la recherche scientifique et technique" (7).

3 - El Moudjahid, 24 février 1982.

4 - Révolution Africaine, du 12 au 18 février 1982.

5 - Algérie-Actualité, du 4 au 10 mars 1982.

6 - El Moudjahid, 26-27 février 1982.

7 - Ibid.

Or, développer la recherche scientifique et technique signifie, dans l'état actuel des choses, augmenter l'influence des langues étrangères en Algérie ! [Troisième événement : la réalisation d'une nouvelle carte universitaire dont le projet remonte à septembre 1981 et qui a pour objectif "une formation supérieure pour la promotion de l'homme et conforme aux besoins du développement" ...]

Ces besoins ont changé, explique Monsieur Brerhi aux représentants de la presse nationale, et il faut adapter l'Université, "aux réalités nouvelles du pays". Il y a "absence de coordination entre le supérieur et le secondaire". Aussi, ajoute-t-il, l'Université ne contrôle plus "le flux grossissant des effectifs".

Le Ministre insiste sur une seconde "distorsion", qui a conduit, elle aussi, à la refonte de la carte universitaire : celle qui existe entre les étudiants en sciences sociales (36,4 %) et les inscrits soit en hydraulique (0,6 %), soit dans la branche vétérinaire (1 %) (8).

L'horizon de la refonte est l'an 2000. Les prévisions portent sur 220.000 places pédagogiques. Les principes directeurs du réajustement sont les suivants : "l'équilibre régional et la démocratisation, l'algérianisation, la formation scientifique et technologique, la vision à long terme, la nécessité d'affiner les profils et les spécialités, la spécialisation des nouvelles structures de la formation supérieure en Instituts nationaux ou à grande vocation régionale".

En ce qui concerne le contenu du réajustement, Monsieur Brerhi passe en revue les grandes disciplines. "Le pourcentage des inscrits en sciences sociales sera en baisse et tombera en 1990 de 36 % à 21 %. Les sciences sociales seront restructurées en différents instituts. De même, toutes les spécialités seront enseignées à Alger, Oran, Constantine et Annaba. Enfin, la spécialisation régionale pour les sciences économiques (planification et gestion) est prévue". Les programmes seront refondus. Un Institut de droit musulman sera créé à Alger en attendant la fin des travaux de l'Université de théologie "Emir Abdelkader".

Le Ministre expose sa pensée en réponse à une question concernant la refonte des sciences sociales et leur rôle dans la politique culturelle :

- "La première phase a été largement entamée avec l'unification de la langue nationale, l'objectif essentiel ayant été d'éliminer la langue coloniale. Actuellement, l'Université entre dans la seconde année d'arabisation des sciences sociales. Des moyens ont commencé à être mis en oeuvre : le centre de traduction, les cours d'apprentissage de l'arabe et des langues étrangères".
- La seconde phase concernera "le développement du patrimoine culturel populaire national, le patrimoine de tout le pays". Il y aura, précise Monsieur Brerhi, "introduction de modules d'enseignement du patrimoine culturel populaire sous ses différentes composantes (linguistique, arts populaires, littérature algérienne orale, dialectes populaires). Certains modules seront obligatoires et d'autres à option en fin de licence et en magister (lettres et culture arabes, sociologie et histoire). Un arrêté du Ministère sanctionnera la création dans les jours qui suivront d'un département intitulé "département de littérature et de dialectes populaires", au sein de l'institut des langues et cultures arabes dans les quatre grandes villes universitaires" (9). En ce qui concerne la recherche, des filières seront créées en magister, l'une en sociologie culturelle et l'autre en littérature maghrébine.

Les propos de Monsieur Brerhi sur les grandes orientations de la nouvelle carte universitaire appellent quelques remarques. D'abord, à condition de distinguer entre principes directeurs et exposé, il est curieux que l'algérianisation figure en bonne place dans les principes directeurs, alors que l'arabisation, elle, ne figure que dans l'exposé et seulement à propos des sciences sociales et humaines ! Quant au patrimoine populaire, il ne figure, lui aussi, que dans l'exposé, avec une insistance d'ailleurs toute nouvelle. Ensuite, en matière de politique culturelle, un rôle particulier est confié aux sciences sociales et humaines, non seulement parce qu'elles sont le lieu privilégié de l'arabisation, mais encore parce qu'elles ont à prendre en charge le développement du patrimoine populaire. De plus, la part quantitative des sciences sociales et humaines à l'intérieur de la nouvelle carte universitaire est appelée à diminuer, de façon considérable, au bénéfice des autres sciences souvent dites exactes. A partir de ces dernières,

enfin, doit être développée une formation scientifique et technologique qui sera un des axes fondamentaux de la nouvelle politique universitaire (de nouveaux cadres pour le développement).

Cette politique universitaire est à rapprocher de celle qui est à promouvoir en matière de recherche scientifique et technologique, telle qu'elle a été exposée au cours du séminaire national sur la recherche. Dans l'état actuel des choses, le vecteur linguistique de ces politiques sera pratiquement encore les langues étrangères plus que la langue nationale, bien que, idéologiquement, le choix ne soit plus à faire, comme vient de la réaffirmer le Comité Central.

En fait, l'arabisation des sciences sociales et humaines reste le fleuron de la politique menée par le pouvoir dans son combat, à la fois, contre la langue coloniale et pour une culture vraiment nationale, qui se veut, non seulement arabisée, mais encore scientifique, même en matière sociale et humaine.

II - Arabisation dans l'Université d'Oran

Examinons, à présent, comment se poursuit le processus d'arabisation de ces sciences en deuxième année dans la plus grande Université régionale d'Algérie, celle d'Oran, où nous avons passé l'année universitaire 1981-1982.

Comme les autres grandes Universités d'Algérie, elle a, en effet, bénéficié, au cours de l'été précédent la rentrée, de mesures facilitant l'arabisation de ses enseignants. Il ne s'agit pas, ici, de revenir sur l'expérience malheureuse de l'Université d'été. Qu'il suffise de parler, d'une part, des stages effectués en Syrie par une cinquantaine d'enseignants de niveau 3, parmi lesquels se trouvaient des Oranais et, d'autre part, de l'arrêté du 25 juillet 1981 "portant création d'un centre intensif des langues au sein des Universités" (le rôle de ces centres est d'enseigner les langues aux enseignants et aux étudiants). Cette Université a, en effet, au cours de cette année universitaire, déployé des efforts pour l'enrichissement de la documentation arabe, tout comme, d'ailleurs, les autres villes universitaires.

1) - Les spécialités

Commençons par l'étude de la situation de l'arabisation des différentes spécialités concernées par l'arrêté du 14 septembre 1980, et ce au cours de l'année universitaire 1981-1982 (les sciences politiques ne sont pas enseignées à Oran).

En sciences sociales, les deux années du tronc commun sont complètement arabisées, aussi bien en psychologie qu'en sociologie, excepté pour les redoublants de l'année 1980-1981 qui se retrouvent avec les redoublants de la deuxième année. Cet Institut a une longue tradition d'arabisation en sociologie (la section arabophone en sociologie a été ouverte en septembre 1973), et même en psychologie (la première année arabophone était déjà en 1979-1980 plus nombreuse que la première année francophone). Si le Directeur de l'Institut est plutôt francophone, son adjoint est un bon arabophone. Les circulaires administratives sont rédigées en arabe et en français.

Cependant, il semblerait que la baisse des effectifs étudiants ^{fut}, en partie, une conséquence de l'arabisation. En partie seulement, car la question des débouchés se pose avec acuité pour les licenciés en sociologie et même en psychologie, qu'ils soient francophones ou arabophones.

En sociologie, l'enseignement arabisé est assuré par 1 professeur syrien et 7 maître-assistants (4 algériens et 3 étrangers dont 2 jordaniens et 1 irakien). La première promotion de post-graduation est composée de 14 arabophones : ils sont assistants stagiaires et pourront enseigner dès la rentrée 1982. Par ailleurs, 2 maître-assistants bilingues sont détachés en France pour préparer un doctorat d'Etat ; un arabophone y prépare un troisième cycle. Les autres enseignants algériens sont francophones (10).

En sciences juridiques, les deux premières années sont totalement arabisées, à l'exception de la section francophone maintenue en 1980-1981 et prolongée, en deuxième année, en 1981-1982 (celle-ci ne compte que 40 étudiants sur un total de 300). Les cours sont assurés

10 - Nous n'avons pas pu obtenir des statistiques parallèles pour le département de psychologie.

par 40 enseignants arabophones : 20 sont algériens et les 20 autres sont des proche-orientaux. Parmi ces derniers, se trouvent les 5 maîtres de conférence de l'Institut où l'on prépare l'algérianisation complète pour la rentrée 1983-1984.

Le directeur de l'Institut est francophone (il aurait connu des difficultés avec les étudiants arabophones au cours de l'année 1981-1982). Les circulaires administratives sont en arabe et en français. Les secrétaires sont bilingues, mais feraient beaucoup de fautes de frappe en langue nationale, ce qui représente une difficulté pour les enseignants arabophones qui leur confie du travail.

La question des débouchés se pose pour les diplômés arabophones.

- En sciences économiques, la politique d'arabisation de l'Institut se veut progressive et fondée sur l'algérianisation du corps enseignant. Par souci d'unification de la pédagogie, une seule section regroupe les étudiants qui suivent des modules en langue nationale ou en français.
- Arabophones et francophones se retrouvent ensemble pour les cours de langue étrangère : l'anglais. Depuis plusieurs années (1977 ?), les cours de droit commercial, en première année, sont arabisés ; en deuxième année, le module de finances publiques est enseigné, au choix de l'étudiant, en arabe ou en français.
- Durant chacun des deux semestres de 1980-1981, deux modules sur cinq sont arabisés. Outre les modules de droit commercial enseignés en arabe durant les deux semestres, le cours sur les institutions politiques et administratives algériennes (1er semestre) et celui sur la formation du sous-développement (2ème semestre) sont enseignés en arabe. Les mathématiques restent enseignées en français par des enseignants appartenant à l'Institut des sciences exactes.
 - En 1981-1982, le premier semestre de la première année compte un module de plus que l'année précédente en langue nationale : les mathématiques. Au second semestre, le droit commercial est enseigné en arabe, ainsi que les mathématiques ; mais le cours sur la formation du sous-développement est à nouveau enseigné en langue française. Au premier semestre de la deuxième année, seul le cours de finances publiques est enseigné en langue nationale ou en français : les autres ne sont donnés qu'en français.

L'arabisation totale de l'enseignement de la première année est prévue pour la rentrée de l'année universitaire 1982-1983. Cette année-ci verrait aussi la semi-arabisation de la deuxième année. Le retard de l'Institut dans le processus d'arabisation est admis officiellement (en sciences économiques, le cas d'Oran n'est pas unique).

L'enseignement est assuré par 54 Algériens, dont 7 enseignent en langue nationale. Un gros effort de la part de certains permettrait le remplacement, en 1982-1983, des 24 enseignants en provenance du Proche-Orient. Au sujet de ces derniers, il est à noter que bon nombre d'entre eux ont reçu leur formation supérieure dans les pays de l'Est (et donc dans une autre langue que l'arabe). Enfin, 9 étrangers francophones devraient quitter l'Institut à la fin de l'année universitaire 1981-1982.

Par ailleurs, l'Institut connaît une baisse importante de ses effectifs étudiants. Au cours de l'année 1980-1981, beaucoup d'étudiants ont demandé leur transfert dans un autre institut, en partie à cause de l'arabisation. Le problème se pose, en effet, pour les élèves formés en français, en particulier au lycée Pasteur. Il se pose également pour des émigrés dont la famille habite Oran.

L'administration est bilingue. Le Directeur soutient les efforts de la commission d'arabisation de l'Institut. Toutefois, la question de l'arabisation des secrétaires est délicate. Celles-ci savent l'arabe, mais elles ont pris l'habitude de travailler en français. Faut-il essayer de les recycler en arabe ? Faut-il essayer de les remplacer ? Pour le moment, c'est telles quelles - et elles sont nombreuses - qu'elles sont indispensables à la bonne marche des services.

Au terme de cette première approche de la situation de l'arabisation dans l'Université d'Oran au cours de l'année 1981-1982, quelques remarques s'imposent. D'abord, si l'arabisation de la deuxième année en sciences sociales et juridiques est pratiquement réalisée, elle ne l'est pas en sciences économiques, qui connaissent un retard important, en fait d'arabisation, même en première année. Ensuite, l'algérianisation du corps enseignant est, assurément, recherchée dans ^{tous} les Instituts ; cependant, pour la réaliser convenablement, il faudra compter sur l'arrivée des nouvelles générations d'enseignants et l'arabisation des francophones (ceux-ci sont nombreux dans toutes les spéciali-

tés). Par ailleurs, les effectifs étudiants sont en diminution, excepté en sciences juridiques ; l'arabisation en est une des causes. Enfin, si l'administration est partout bilingue, c'est la langue française qui reste la plus aisément utilisée .

2) - Les instruments du travail

L'année universitaire 1981-1982, en matière de documentation, est marquée, à Oran, par deux événements.

D'abord, une exposition-vente du livre arabe se tient au siège de l'Office des Publications Universitaires (OPU) (11) de cette ville, au début du mois de janvier 1982. Elle regroupe 1000 titres pluri-disciplinaires ; et 35 maisons d'édition des pays arabes y sont représentées. Le succès de cette exposition est considérable. Les locaux de l'OPU sont trop exigus pour contenir le nombre élevé des visiteurs et des

11 - L'Office des Publications Universitaires est, avec la Société Nationale d'Édition et de Diffusion (SNED) et l'Institut Pédagogique National (IPN), le troisième organisme d'État couvrant le secteur du livre. Cet office a été créé par l'ordonnance du 21 novembre 1973. En fait, il a démarré en avril 1975. Son rôle consiste à produire, importer et distribuer (cf. Révolution Africaine, du 30 mai au 5 juin 1980 et du 16 au 22 octobre 1981). De 1975 à 1981, un million d'exemplaires ont été produits : des photocopiés, des ouvrages et les revues suivantes : L'Université, La Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et Administratives, Etthaqafa oua Thaoura. "En août 1981, le volume des importations se présente comme suit : - Langue arabe: 68.680 volumes en provenance du Liban, de la Tunisie et surtout de Syrie (accord bilatéral important avec ce pays) ; 60 % des ouvrages traitent des sciences sociales, 40 % des sciences pures et appliquées. - Langue étrangère : 51.314 volumes". Pour la rentrée de l'année universitaire 1981-1982, un effort particulier a été réalisé : en sciences sociales, 66.000 volumes ont été importés en langue étrangère et 43.000 en langue nationale. Le réseau de distribution est à la fois interne (chaque centre universitaire possède une antenne de l'OPU) et public (des librairies où un ouvrage édité par l'Office est vendu au 1/3 de son coût de production ; les manuels photocopiés sont vendus à un prix symbolique qui varie de 4 à 7 DA).

acheteurs particulièrement attirés par le livre arabe religieux (12).

Ensuite, un congrès inter-arabe des bibliothécaires se réunit en mai 1982 sous la présidence du Conservateur de la bibliothèque centrale de l'Université d'Oran. Les pays arabes représentés sont au nombre de 14. Ils travaillent durant trois jours en langue nationale, avec les représentants de plusieurs universités d'Algérie. La région Ouest du pays est particulièrement présente à cette réunion qui vise le renforcement de la coopération entre les différentes bibliothèques du monde arabe. L'échange des informations sur la situation du livre arabe dans chacun des pays est dense et appelle d'autres rencontres semblables.

Ces deux événements sont significatifs des efforts fournis à Oran pour le renforcement de la documentation dont ont énormément besoin les étudiants arabisés. Examinons maintenant ce dont ces étudiants disposent habituellement, soit dans les librairies, soit dans les bibliothèques universitaires, soit dans les centres de documentation.

Les librairies de l'OPU et de la SNED (13) sont nombreuses à Oran. Elles assurent la vente d'ouvrages à des prix particulièrement compétitifs en raison des aides consenties par l'Etat, y compris pour

12 - Cette manifestation s'est déjà déroulée à Alger du 30 novembre au 3 décembre 1981. Elle a été organisée par l'OPU sous l'égide du ministre de l'Enseignement supérieur. Elle fut suivie d'un séminaire sur le livre arabe universitaire. Le problème de la traduction constitue un des points forts de ce séminaire.

13 - La SNED a été créée par le décret 28-66 du 27 janvier 1966. Elle dispose du monopole d'importation de toutes les publications. "L'opération d'importation en soi est soumise à l'autorisation annuelle globale (qui) est répartie comme suit : 60 % pour les titres étrangers (3 milliards de centimes pour 1.800.000 titres) et 40 % pour les titres arabes (2 milliards de centimes pour 2.344.000 titres)" (El Djeich, octobre 1980). La politique définie depuis quelques années vise à équilibrer la livre arabe par rapport au livre étranger (essentiellement français) ; mais le gel des relations avec l'Egypte, qui était le principal fournisseur, et la faiblesse de la production arabe empêchent la réalisation de cet objectif.

les livres importés. Le problème pour l'étudiant est moins le prix des livres que la possibilité de les trouver quand il les cherche : ils n'existent pas toujours sur le marché, et les stocks sont pratiquement inexistant; de plus, l'étudiant ne peut guère compter sur les vendeurs pour trouver les livres dont il a besoin.

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, chaque Institut possède sa propre unité. Celle-ci est autonome pour ce qui regarde les prêts aux étudiants et la salle de travail (ouverte au public de 8 à 18 heures). Les commandes de livres sont centralisées ; une procédure bureaucratique très précise en ralentit considérablement l'exécution. Par ailleurs, le personnel de ces bibliothèques n'a pas toujours un niveau de formation très élevé, surtout dans le domaine du livre arabe. Le plus souvent, le responsable de la bibliothèque d'Institut est francophone et étend davantage le secteur dans lequel il est le plus à l'aise du point de vue linguistique ; et ce d'autant plus que les livres en langue étrangère sont, encore maintenant, les plus demandés, même par des étudiants qui reçoivent leur enseignement en langue nationale. En moyenne, les livres en langue arabe représentent 10 % de l'ensemble des ouvrages possédés par un centre de documentation, qu'il soit universitaire ou autre. En outre, beaucoup de ces livres en langue arabe sont des traductions de livres écrits en français. Aussi un étudiant arabophone sachant lire le français préférera-t-il consulter l'ouvrage recherché dans sa langue de composition. Ce n'est d'ailleurs pas sans profit linguistique : un des responsables les plus importants de l'Université algérienne a vanté les mérites de cette conduite qui oblige l'étudiant arabophone à perfectionner ses connaissances en langue française.

Afin de mettre en évidence les possibilités offertes à un étudiant en sociologie par un centre de documentation, nous avons inventorié les ouvrages de sociologie, à la disposition des arabophones, en rapport avec les modules réellement suivis durant les deux premières années d'enseignement. Pour la présentation des résultats, nous mettons en regard l'intitulé du module semestriel et le nombre des titres existant dans le centre.

<u>Intitulé des modules</u>	<u>Nombre d'heures</u>
<u>Année 1</u>	
<u>1er Semestre :</u>	
Sociologie I	9
Introduction à l'analyse économique	15
Mathématiques	?
Analyse sociologique de l'histoire algérienne:	9
Exercice d'observation et de documentation sociale	6
<u>2° Semestre :</u>	
Sociologie II (histoire de la sociologie)	0
Sociologie culturelle	11
Macro-économie	9
Mathématiques	?
Géographie humaine du Maghreb	8
Méthodologie des sciences sociales	1
<u>Année 2</u>	
<u>3° Semestre :</u>	
Méthode de la sciences juridique et système du droit positif algérien	10
Economie du socialisme	1
Psychologie sociale	4
Statistiques appliquées	?
Méthodologie sociologique	0
<u>4° Semestre :</u>	
Lecture d'auteurs sociologiques contemporains:	1
Micro-économie	15
Psychologie sociale	6
Chartes de la Révolution algérienne	10
Sociologie politique	5

La lecture de ces résultats manifeste, d'abord, le petit nombre de titres offerts à l'étudiant dans un secteur pourtant largement arabisé depuis de longues années. Ensuite, si certains secteurs de l'enseignement sont mieux pourvus, d'autres connaissent des carences graves : notamment la méthodologie et les auteurs contemporains (un étudiant arabophone signale que des professeurs demandent aux étudiants de faire des exposés en arabe après les avoir préparés à partir de livres écrits en français). Enfin, nous n'avons effectué cet inventaire que pour les deux premières années : il faudrait la poursuivre pour les deux dernières années dites filières ou spécialités, telle la sociologie rurale ou industrielle.

En psychologie, la situation est encore plus mauvaise qu'en sociologie. La carence en livres arabes est notoire. Les étudiants sont obligés de travailler sur des ouvrages en langue française et, de plus en plus souvent, en langue anglaise. La bibliothèque de l'Institut des sciences sociales, qui regroupe les ouvrages de sociologie et de psychologie, possède 1.000 livres en arabe et 10.000 en français.

En droit comme en économie, les livres en arabe couvrent uniquement telle ou telle partie du programme d'enseignement. Les ouvrages généraux sont les plus nombreux. Un effort considérable devra être fait pour augmenter les importations en provenance des pays arabes et surtout les traductions des livres écrits en français et en anglais, si du moins on veut répondre à la demande des étudiants des deux premières années de licence (14).

S'agissant de l'arabisation, les instruments de travail sont principalement les livres, la documentation, les photocopiés, etc... Mais, d'une façon générale, les instruments de travail, ça sont aussi des salles, des rencontres, des séminaires, etc... Les étudiants d'Oran ne manquent ni de salles ni de séminaires. Toutefois, ils sont mal pourvus en livres, documentation, photocopiés en arabe.

14 - La première foire internationale du livre qui s'est tenue à Alger du 16 au 23 avril 1982 fut un succès : 285 éditeurs et 28 pays ont été représentés.

3) - La formation des enseignants

La poursuite de l'arabisation des enseignants algériens francophones est confiée, par l'arrêté du 25 juillet 1981, au "centre d'enseignement intensif des langues". Ce centre a la responsabilité, à la fois, des cours organisés dans les locaux de l'Université d'Oran et des stages "pour les enseignants mis en détachement pour leur recyclage à l'étranger".

En ce qui concerne les stages, quelques enseignants d'Oran ont bénéficié, nous l'avons dit, d'un séjour de deux mois à Damas, durant l'été 1981 et dans le cadre des accords entre l'Université d'Algérie et celle de Syrie. Par la suite, des stages analogues de six mois ont lieu durant l'année universitaire. Des enseignants en sciences juridiques et sociales partent ainsi à Damas en février 1982. Aucun économiste ne participe au voyage : leur Institut est prévenu trop tard par Alger.

Les cours sont organisés dès le mois de novembre 1981. Une rencontre, entre le directeur du centre de langues et les enseignants, a lieu le 9 novembre. Une dizaine d'enseignants seulement sont présents. On les informe des nouvelles dispositions les concernant. D'abord, le centre est destiné à l'apprentissage des langues ; mais, en raison de l'urgence de l'arabisation, "l'année 1981-1982 sera réservée à la langue nationale ; l'apprentissage de l'anglais commencera à la rentrée 1982" (15). - Ensuite, trois niveaux en langue arabe seront assurés : le niveau 1 "concerne ceux qui parlent l'arabe algérien", le niveau 2 "ceux qui peuvent s'exprimer en arabe moderne", le niveau 3 ceux qui peuvent communiquer aisément et "utiliser une terminologie scientifique en arabe moderne" (un quatrième niveau regroupe les enseignants à même d'être détachés dans une université à l'étranger). Pour ces trois niveaux, les enseignants ont la possibilité, ou bien de suivre 4 heures de cours par semaine, tout en assurant leur enseignement, ou bien encore de suivre 9 heures de cours, en étant partiellement déchargés de leur enseignement, ou bien enfin de suivre 20 heures de cours et donc d'être complètement déchargés de tout enseignement. Un

test écrit et oral permettra la répartition des enseignants dans les trois niveaux. Ce test sera organisé dans les quinze jours suivants. Les cours commenceront immédiatement après. Ils seront assurés par des professeurs d'arabe de lycées, pour les niveaux 1 et 2, et des enseignants de chaque institut prendront en charge les cours du niveau 3.

Effectivement, le test est organisé quelques jours après cette réunion d'information. L'examen écrit porte sur un texte en arabe vocalisé d'une dizaine de lignes. Le sujet abordé est celui de la décision par l'U.N.E.S.C.O. d'utiliser désormais la langue arabe au même titre que les autres langues officielles de l'Organisation. Trois questions invitent à rédiger quelques lignes pour expliquer, d'une part, le retard de la langue arabe dans les domaines scientifiques et techniques et, d'autre part, le rapport entre langue nationale et personnalité nationale. Un entretien avec un professeur complète cet examen.

Les cours peuvent alors débiter. Nous allons voir comment ils ont été suivis par les enseignants de l'Institut des sciences économiques, d'abord en rapportant la présentation des cours faite par un membre de la commission d'arabisation, ensuite en enregistrant les réactions de quelques enseignants, enfin en notant un propos du directeur du centre de langues.

Une remarque préliminaire s'impose. Le Centre de langues devait disposer d'un laboratoire muni d'un outillage moderne. Ce laboratoire n'est jamais arrivé au Centre (il fut intercepté par un des Instituts scientifiques d'Oran !).

Les enseignants économistes passent tous le test et sont répartis par niveaux : 5 dans le premier, 25 dans le deuxième et 17 dans le troisième. Dans le niveau 1, sont mêlés ceux qui sont vraiment à initier et ceux qui ont un niveau faible, mais réel. Le seul enseignant à vouloir être complètement détaché pour suivre 20 heures de cours par semaine est un de ceux qui sont très faibles. Rapidement, la commission de l'Institut programme les séances de cours en tenant compte du niveau de chaque enseignant, des disponibilités en horaires et locaux. L'ensemble désire suivre 9 heures de cours par semaine. On cherche les professeurs répondant aux différentes exigences. Le responsable de l'arabisation a de la peine pour les trouver. Par ailleurs, il faut aussi avoir un économiste arabophone pour les cours de terminologie du niveau 3 : il est trouvé plus facilement.

Dès le début des cours, des problèmes se posent. La surcharge de travail pour tous est le principal des obstacles. Il faut ajouter celui des formateurs : en effet, chaque niveau demande des formateurs spécifiques ; le niveau 1 a besoin d'enseignants bilingues (ce besoin se retrouve, en fait, à des degrés différents, aux trois niveaux), qui soient, en même temps, de très bons pédagogues. Le niveau 2 réclame des enseignants qui... préparent leurs cours, au lieu de les improviser. Le niveau 3 s'est heurté au problème des terminologies différentes suivant les modules (le langage de la comptabilité n'est pas le même que celui de l'initiation à l'économie). Finalement, à tous les niveaux, nous dit-on, c'est l'échec !

Un des enseignants explique qu'il n'a pas suivi les cours parce qu'il avait autre chose à faire : "Lorsque ma thèse sera terminée, alors et alors seulement je me mettrai sérieusement à l'arabe, car je veux m'arabiser".

Un autre a suivi les cours du niveau 3, assurés par un économiste à raison de deux séances par semaine seulement. Les choses se passent de la manière suivante : le texte (souvent à contenu idéologique) est écrit au tableau : "Nous avons de la difficulté à le lire, car l'écriture est celle d'un proche-oriental : en fait, bien que du niveau 3, nous avons du mal à nous exprimer couramment ; à ce niveau... il y a trois niveaux différents". Après la lecture, le professeur explique quelques expressions pour une bonne compréhension du texte. Ensuite, vient un temps de thème ou de version. Pour la version, des questions de terminologie apparaissent en fonction de l'origine de chacun : "Les Orientaux ont été formés à l'anglaise : nous, à la française. Par exemple, le mot entreprise n'a pas le même sens en français et en anglais. Nous avons de la difficulté à nous entendre avec le professeur : c'est un irakien, formé en URSS, qui ne sait pas le français".

Un autre enseignant a suivi le premier cours. Mais il n'a pas continué : "Cela fait vingt ans que je suis des cours d'arabe, et c'est toujours le même type d'enseignement donné. Il n'y a aucun progrès pédagogique. Dommage qu'il n'y ait pas de laboratoire, avec des moyens audiovisuels !... De toute façon, je préfère aller en Tunisie".

Un dernier enseignant explique ses absences par le fait que neuf heures de cours par semaine, ^{Cela} lui semble excessif. D'autant, précise-t-il, qu'"il en faut le double pour les assimiler. Pendant le temps de ma licence, j'ai perdu le peu que je savais : les cours de terminologie n'étaient pas sérieux".

L'entretien avec le directeur du centre de langues fut bref. Celui-ci est un linguiste formé en Angleterre. Lorsque nous sommes entré dans son bureau, il rendait à des étudiants leurs copies d'anglais! "Je suis musulman et, affirme-t-il, partisan convaincu de l'arabisation. Mais regardez le tableau des présences aux cours d'arabisation: il y a 80 à 90 % d'absents en moyenne".

Après cet aperçu sur les spécialités, les instruments de travail et la formation des enseignants, propres à l'Université d'Oran, au cours de la deuxième année d'arabisation, une impression générale se dégage, qui n'est pas sans analogie avec celle que nous avons retirée de l'arabisation des étudiants et des enseignants, durant la première année, et dont nous avons fait état dans le chapitre précédent.

On retrouve une forte progression globale des effectifs étudiants arabisés, non seulement parce que la première année est maintenant arabisée totalement, sauf en sciences économiques, mais encore parce que, en deuxième année, les étudiants francophones demandent souvent leur transfert dans des instituts non arabisés et contribuent ainsi à l'homogénéisation des sciences sociales et humaines.

On retrouve également la difficulté d'arabiser les enseignants francophones. Mais cette difficulté se présente, ici, maintenant, comme une résistance d'ordre moins idéologique que pratique. Certes, les enseignants francophones se font à l'idée de s'arabiser, ne serait-ce que par crainte de marginalisation, compte-tenu du contexte national et universitaire ; mais ils renacent devant les obstacles pratiques de l'arabisation et s'interrogent sur l'avenir réservé aux disciplines qu'ils enseignent, compte-tenu de ce même contexte et, plus spécialement, du contenu de la nouvelle carte universitaire.

On retrouve aussi une difficulté dans la relation et la collaboration entre les enseignants algériens, qu'ils soient francophones ou arabophones, d'une part, et, de l'autre, les enseignants du Proche-Orient. Les étudiants eux-mêmes continuent à avoir tendance à se plaindre de leurs professeurs orientaux pour des raisons, à la fois pédagogiques, linguistiques et idéologiques. Pour les Algériens, étudiants et enseignants, la disparition de cette tension se réalisera avec le départ des Orientaux et leur remplacement par des Algériens, donc par une algérianisation totale, vivement souhaitée.

On retrouve, encore, mais amplifié, le problème des instruments de travail, dont la pénurie est encore plus sensible au fur et à mesure que l'on avance dans les étapes de la licence.

On retrouve, enfin, les obstacles à l'arabisation de l'administration universitaire, même si les textes administratifs sont rédigés en arabe et en français : les directeurs des Instituts restent le plus souvent francophones et la plupart des secrétaires demeurent habituées à travailler en langue française.

Ce que nous avons constaté dans l'Université d'Oran est-il typique de ce qui s'est passé, en 1981-1982, dans l'ensemble des universités algériennes ? Il semble que oui, si du moins on se réfère en particulier au Séminaire National de mai 1982.

III - Arabisation dans les Universités d'Algérie

Nous effectuerons en deux temps la présentation de l'état de l'arabisation de la deuxième année des sciences sociales et humaines dans l'ensemble des universités d'Algérie. D'abord, nous exposerons l'évaluation de cet état de l'arabisation telle qu'elle a été faite au cours du Séminaire National sur l'Arabisation de l'Enseignement supérieur, qui s'est réuni à Alger les 17 et 18 mai 1982. Ensuite, nous rendrons compte des entretiens que nous avons eus à Alger et Constantine, durant l'année 1981-1982, dans le prolongement de ceux que nous avons enregistrés en 1980-1981.

1) - Le séminaire

Ce séminaire national est organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur afin, d'une part, de dresser un bilan général de ce qui est acquis en matière d'arabisation, en particulier en sciences sociales et humaines, et, d'autre part, afin de préparer l'avenir, spécialement celui de l'arabisation de la troisième année de ces sciences.

Ce séminaire réunit les recteurs d'Universités, les directeurs des centres universitaires, les directeurs des instituts de sciences sociales et humaines, les différents responsables de l'arabisation au sein des universités et du ministère, des représentants du Parti et des organisations de masse. L'importance d'un tel séminaire, ne serait-ce qu'en raison de sa composition, ne saurait échapper.

Quatre points principaux sont soumis à la réflexion des participants : l'arabisation des formateurs, celle de l'administration, celle de la terminologie, celle de la troisième année des sciences sociales et humaines. Le Ministère avait constitué quatre commissions chargées d'élaborer les documents devant servir de base de travail aux séminaristes.

La presse nationale avait donné les renseignements précédents dans le quotidien El Moudjahid du 16 mai. Le 18 mai, un second article est rédigé durant la deuxième journée des travaux et répète largement le premier. Nous n'avons rien trouvé d'autre qui soit écrit à ce sujet et rende compte des résultats de ce séminaire. Au reste, ces résultats étaient sans doute déjà acquis avant même l'ouverture des travaux.

L'article du 16 mai aborde essentiellement les réalisations en matière d'arabisation des enseignants : la création des quatre centres d'enseignement intensif des langues (à Annaba, Alger, Constantine et Oran) et les stages réalisés en Syrie qui devraient permettre aux enseignants stagiaires d'assurer "leurs cours en langue nationale et ce dès la rentrée universitaire 1982-1983". "Il faut relever, ajoute péremptoirement le journaliste, que les deux premières années de toutes les sciences humaines ont été complètement arabisées dans d'assez bonnes conditions, et les universités se préparent déjà à arabiser la troisième année au commencement des différentes spécialités".

L'article du 18 mai reprend ces informations et les complète de la manière suivante : "L'ensemble des institutions administratives sont chargées, en ce qui les concerne, d'arabiser leurs fonctionnaires ainsi que certains documents administratifs dont l'utilisation est fréquente. En ce qui concerne la terminologie, les participants à ce séminaire étudieront un ensemble de textes élaborés par les universités

et en sélectionneront les meilleurs sur le plan scientifique et linguistique, dont l'utilisation sera généralisée à tous les instituts". Pour ce qui est de l'arabisation de la troisième année des sciences humaines, le journaliste n'hésite pas à affirmer : "Elle ne devra connaître aucune difficulté".

Le texte officieux (16) du "bilan de l'arabisation de la deuxième année des sciences sociales", qui est une pièce maîtresse du séminaire, commence par l'introduction suivante : "L'arrêté du 14 septembre 1980 a donné une impulsion considérable au processus d'arabisation de l'enseignement supérieur. En l'étendant à la deuxième année des sciences sociales, l'arrêté du 2 septembre 1981 a rendu ce processus pratiquement irréversible dans un domaine connu, par ailleurs, pour son ampleur et sa sensibilité socio-culturelle et politique particulières. Un regard sur le bilan (...) autorise à dire tout de suite qu'enseignants, étudiants et administrations universitaires ont su réussir à lever un certain nombre de contraintes".

Le texte continue par "quelques observations" qui sont divisées en trois parties : les enseignements de deuxième année, l'encadrement pédagogique, les modules de spécialité dispensés en langue étrangère. De ces modules, nous ne parlerons qu'en note 18 : ils ne font pas partie des sciences sociales et humaines énumérées dans l'arrêté du 14 septembre 1980.

Enseignements de deuxième année

Avant d'indiquer les résultats concernant les enseignements de deuxième année, le texte fait une remarque d'ordre général : "Une véritable analyse de l'opération d'unification de l'enseignement de la 2^e année des Sciences Sociales en langue nationale n'est possible qu'une fois en possession d'informations telles que résultats des examens de juin et septembre 1982, données relatives à la situation des enseignants francophones, livre et documentation arabes, entre autres". "Cependant, ajoute le texte, les renseignements aujourd'hui disponibles permettent de formuler (des) observations schématiques".

16 - Ce texte, nous le disons officieux, non pas parce qu'il serait confidentiel, mais parce qu'il n'a pas été rendu public.

Nous ne traitons, ici, que de la partie "bilan" d'un texte qui comporte aussi une partie "perspectives". Nous aborderons son second aspect dans le prochain chapitre.

Le texte aborde, alors, le bilan des enseignements de deuxième année. "Mis à part le cas de l'Institut de Psychologie Appliquée de l'Université d'Alger-Centre et quelques modules ne dépassant pas 2 à 3 unités en Sciences commerciales (Alger), Pscho (Constantine) et Sciences Economiques (Tizi-Ouzou et peut-être Oran (17), tous les enseignements de deuxième année des sciences sociales ont été dispensés en langue nationale et, cela, dans la totalité des 22 établissements nationaux concernés. De la sorte, la communauté universitaire a concrètement démenti certaines prévisions annonçant, à la fin de l'année dernière, comme inéluctable le retour au français comme langue dominante d'enseignement des sciences sociales".

Pour l'année 1981-1982, les résultats par disciplines et par universités sont les suivants:

En sciences économiques, la langue nationale est la seule langue d'enseignement à Alger, Constantine, Annaba, Tlemcen, Sétif et Batna ; à Tizi-Ouzou, les statistiques et les mathématiques sont enseignées en français. Le texte ne parle pas de la situation à Oran : nous l'avons analysée dans les pages précédentes.

En sciences juridiques, l'arabe est la langue d'enseignement dans les mêmes centres qu'en sciences économiques, auxquels il faut ajouter Tizi-Ouzou et Sidi-Bel-Abbès qui n'a que la première année (à Sétif, l'enseignement supérieur n'est pas donné en sciences juridiques). Pour Oran, le texte ne fournit à nouveau aucune information.

En sciences politiques l'arabe est la langue d'enseignement.

En sociologie, l'arabe est partout la seule langue utilisée (Alger, Oran, Constantine et Annaba).

En psychologie, l'arabisation est totale à Alger et Oran, alors qu'à Constantine deux modules sont en langue française (18).

17 - Aucun représentant de l'Institut des sciences économiques d'Oran n'était présent à ce séminaire (l'Institut des sciences juridiques de cette Université était-il lui-même représenté ?!).

18 - En sciences commerciales, les statistiques et les mathématiques financières sont en français. Le paragraphe du texte du séminaire qui concerne "les modules de spécialité dispensés en langue étrangère" indique un fait nouveau : "l'introduction d'un enseignement en anglais (budget prévisionnel en sciences commerciales)"... En psychologie appliquée, à Alger, trois modules sont en arabe et dix en français. En bibliothéconomie, le module de sciences sociales est en arabe, les modules techniques sont en français.

Encadrement pédagogique

(En ce qui concerne l'encadrement pédagogique, le texte du séminaire, à la lumière d'une comparaison entre les données de 1982 et celles de 1981, indique trois tendances :

- "Poussée de l'algérianisation grâce au développement de la post-graduation et à cause des difficultés de recrutement de coopérants des pays arabes. Cependant, elle continue à affecter essentiellement le corps des assistants".
- "Amélioration sensible de l'encadrement dans les Centres Universitaires, surtout sur le plan quantitatif".
- "Dégarnissement du corps des maîtres-assistants algériens, du fait surtout de l'insuffisance de la prise en charge de l'arabisation de ceux, parmi eux, qui sont francophones".

Des renseignements statistiques officiels indiquent les résultats suivants pour l'année 1981-1982 :

En sciences économiques, le total des enseignants algériens arabophones est de 99 (non compris le chiffre d'Oran) dont 7 maîtres de conférence, 19 maîtres-assistants et 73 assistants : les étrangers sont respectivement 11,35 et 1 (en 1980-1981, les Algériens étaient 66 et les étrangers 90) (19).

En sciences juridiques (non compris Oran ni Annaba), les Algériens sont 89 dont 12 maîtres de conférence, 14 maîtres-assistants et 63 assistants : les étrangers sont respectivement 12,13 et 1 (en 1980-1981, les Algériens étaient 176 et les étrangers 87).

En sciences politiques, les Algériens sont 21 dont 7 maîtres-assistants et 14 assistants. Les étrangers sont 2 maîtres de conférence et 2 maîtres-assistants (en 1980-1981, les Algériens étaient 13 et les étrangers 20).

En sociologie (les chiffres de Annaba ne sont pas indiqués), les Algériens sont 41, dont 4 maîtres de conférence, 7 maîtres-assistants et 30 assistants. Les étrangers sont 1 maître de conférence et 4 maîtres-assistants (en 1980-1981, les Algériens étaient 77 et les étrangers 31).

19 - Les chiffres de 1980-1981 donnés entre parenthèses, ici et dans les paragraphes suivants, ne figurent pas dans le texte officiel du séminaire de mai 1982. Nous les avons tirés d'autres sources : cf. chapitre IV.

En psychologie, les Algériens sont 36 dont 4 maîtres de conférence, 6 maîtres-assistants et 26 assistants ; les étrangers sont 9 maîtres-assistants et 1 assistant (en 1980-1981, les Algériens étaient 24 et les étrangers 6).

Au total, les Algériens sont 286, dont 27 maîtres de conférence, 53 maîtres-assistants et 206 assistants. Les étrangers sont 92, dont 26 maîtres de conférence, 63 maîtres-assistants et 3 assistants (en 1980-1981, les Algériens étaient 356 et les étrangers 234).

La différence entre les deux années n'est pas entièrement pertinente à cause de certains manques de chiffres concernant Oran, Annaba, etc... Toutefois, en sciences économiques, le nombre des Algériens augmente et celui des étrangers baisse. Ce phénomène est encore plus net en sciences politiques. Par contre, en psychologie, le nombre des Algériens et celui des étrangers augmentent tous les deux (il est notable, par ailleurs, que tous les étrangers de cette discipline se retrouvent à Constantine, qui n'a que 12 assistants algériens). En sociologie, les deux nombres baissent, ce qui est étonnant pour les enseignants algériens. En sciences juridiques, les calculs sont faussés par le manque des résultats d'Oran et Annaba, ainsi que par les totaux erronés de 1980-1981 (nous l'avons déjà signalé). Cependant, en sciences juridiques également, les nombres d'Alger sont surprenants : 57 assistants et seulement 2 maîtres de conférence et 5 maîtres-assistants. Néanmoins, la tendance à l'algérienisation par les assistants (post-graduation) est effectivement remarquable, ainsi que la baisse massive du nombre de coopérants étrangers.

Rappelons que le séminaire avait à traiter de quatre points principaux touchant à l'arabisation. Après l'arabisation des enseignements et de l'encadrement, dont il vient d'être question, venons-en à celle de l'administration, de la terminologie et de la troisième année.

Le document du séminaire traitant de l'arabisation de l'administration universitaire peut être divisé en deux parties. La première dresse un "bilan des actions antérieures" ; la seconde présente un "résumé des propositions des commissions".

Le bilan commence par rappeler que la "flexion sérieuse" sur l'arabisation de l'administration a démarré après les décisions du Comité Central de mai 1980, c'est-à-dire à la rentrée universitaire

1980-1981). Cependant, "si l'arabisation des formateurs et de la terminologie a produit des effets louables, il n'en a pas été de même en ce qui concerne l'administration. Cette opération n'ayant pas été jugée prioritaire, ce qui peut d'ailleurs expliquer le retard constaté dans ce domaine et ce malgré l'arabisation de la plupart des documents administratifs". Certes, des résultats ont été obtenus "ça et là" et des "initiatives louables ont vu le jour" ; mais les résultats "restent bien en deçà de nos espoirs", à cause de "l'absence de coordination" pour mettre en oeuvre les "quelques orientations" du ministère concerné. Le texte conclut : "On pourrait donc dire que l'étape franchie à ce jour dans le domaine de l'arabisation, malgré tous ses aspects négatifs, n'est pas vouée à l'échec, car elle nous a servi d'expériences. Notre devoir maintenant est de coordonner toutes les expériences acquises par ces établissements, afin d'en faire ressortir une méthode exemplaire susceptible d'être adéquate".

Suit le "résumé des propositions des commissions", dont nous réservons l'analyse pour le chapitre suivant, comme nous nous en sommes expliqué dans la note 16 de ce chapitre-ci.

Le troisième point abordé par le séminaire concerne l'enseignement de la terminologie. Des textes rédigés par les différentes universités, nous le savons, ont été étudiés. Le problème est délicat, car il s'agit de mettre au point et de choisir le vocabulaire scientifique et technique propre à chacune des spécialités concernées par l'arabisation. L'Institut d'Economie d'Oran, par exemple, n'est pas encore arrivé à publier les résultats de ses travaux. Le choix d'un concept scientifique en langue arabe exige des bilingues, à la fois avertis et compétents dans la discipline concernée.

Le dernier point du séminaire est l'arabisation de la troisième année des sciences sociales et humaines. Elle est décidée, au vu du bilan que nous avons présenté, pour la prochaine rentrée universitaire, celle de 1982-1983.

Ce séminaire de mai 1982 est ^{donc} particulièrement important puisqu'il accentue le processus d'arabisation en sciences sociales et humaines, très particulièrement en ratifiant la décision d'arabiser la troisième année d'enseignement, et ce malgré les difficultés diverses et surtout celle de l'encadrement pédagogique.

2) - Les entretiens

Après ce séminaire important, voici les réactions que nous avons recueillies au cours d'entretiens avec des enseignants d'Alger et de Constantine.

Un enseignant d'Alger, né en Algérie, fils d'émigré, marié à une algérienne, a suivi l'enseignement primaire et secondaire en France ; il a fait ses études supérieures en Algérie. Durant sa licence, il n'a jamais passé un examen d'arabe ; mais il a pu, tout de même, obtenir son certificat de licence. Actuellement, il ne fait aucun effort pour s'arabiser : son enseignement à l'Université, sa thèse en préparation, sa famille et ses différentes activités, lui prennent tout son temps. "De toute façon, nous dit-il, les méthodes pédagogiques utilisées ne me permettent pas d'avancer. Le plus, l'environnement est francophone. Je n'ai donc pas de pratique et je ne suis pas stimulé. J'envisage de quitter l'enseignement supérieur, si nécessaire. L'arabe ne sera jamais ma langue maternelle ; jamais je ne pourrai penser en cette langue : ce serait perdre 50 % de mes facultés intellectuelles". Pourtant, il a essayé d'apprendre l'arabe littéraire : "En arrivant à l'Université, on nous a fait croire que les fils d'émigrés seraient dispensés de l'arabe, du module d'arabe. En fait, il nous fallait le niveau 3 en fin de licence ! J'ai été dans un groupe de quelques très faibles comme moi ; nous ne savions ni lire ni écrire. Pour le niveau 1, ce sont des Imams qui nous enseignaient. L'enseignement était sans cesse mêlé de considérations religieuses. Il nous fallait apprendre par coeur sans réfléchir".

A une question sur ce qu'il pense de l'arabisation, il répond : "L'arabisation est une préoccupation d'ordre politique pour satisfaire les revendications sociales d'une petite bourgeoisie rurale sans fondement culturel profond. L'arabisation ne peut être que religieuse. Arabisation équivaut à islamisation. L'arabe n'est pas une langue du XX^e siècle. Les méthodes pédagogiques ne peuvent être que traditionnelles".

Quant à l'arabisation de la discipline qu'il enseigne, il pense que "l'arabisation est un moyen d'éliminer les gens valables au profit des médiocres. Notre génération est rejetée, marginalisée. C'est un véritable phénomène d'auto-exclusion. La conséquence sera une baisse de niveau considérable. On ne peut arabiser par décret. On contraint les enseignants à s'arabiser par l'arabisation des étudiants ! L'Algérie est en train de passer d'une coopération à une autre : nous n'allons pas vers l'algérianisation. Que faire ?".

Nous avons rapporté assez longuement les réactions de cet enseignant. Sans doute ne s'agit-il là que de réactions-limites. Mais, comme telles et compte tenu de la franchise - quelque peu agressive - avec laquelle elles sont exprimées, elles sont caractéristiques, sinon de tous les enseignants francophones, du moins de certains enseignants ex-émigrés.

Un enseignant en sociologie, francophone, répond à une question sur l'arabisation : "Je suis doublement déculturé. Avant on m'empêchait d'acquérir la culture arabe : j'ai donc acquis la culture française. A présent, on veut m'enlever la culture française pour que je prenne la culture arabe. C'est trop tard !". Cet enseignant quitte l'institut de sociologie et en cherche un autre, non arabisé.

A Constantine, un enseignant en psychologie a participé aux cours d'arabisation dans un groupe de niveau 2. "Il n'y eut, explique-t-il, que trois ou quatre séances : les cours ont été rapidement arrêtés, car nous étions devenus trop peu nombreux. Le commentaire explicatif d'un texte, écrit au tableau ou dicté, occupait tout le temps de la séance ; après, nous n'en avions plus assez pour la discussion. Mes camarades comprenaient pratiquement tout ; mais nous avions de la peine pour nous exprimer : nous manquait le vocabulaire technique".

Ce même enseignant répond à la question "Comment s'est passée l'arabisation de la deuxième année ?" : "Presque tous les modules ont été enseignés en arabe ; mais il a fallu faire venir des professeurs égyptiens qui ont donné jusqu'à 18 heures de cours par semaine. Ils se disaient compétents en tout ce que leur demandait l'administration, qui ne pouvait pas contrôler leur travail... Par ailleurs, les étudiants ont manifesté pour demander que les modules soient enseignés en français. L'année dernière (1980-1981), ces mêmes étudiants avaient manifesté parce que des modules étaient encore enseignés en français".

Un enseignant d'économie revient de France où il avait été détaché pour préparer une thèse de troisième cycle. Il est envoyé dans un des nouveaux centres universitaires. L'administration lui a demandé d'enseigner en arabe. Il a accepté pour ne pas avoir d'ennuis, en se disant : "Je me débrouillerai avec le dialectal et le français"... Pour cette raison et aussi pour d'autres, à l'heure actuelle, il n'a plus de poste d'enseignement.

Une troisième promotion de post-graduation en sciences économiques a commencé en mai 1982 à suivre des cours de terminologie, à raison de deux séances par semaine. Un entretien avec l'un des étudiants montre que ces futurs enseignants sont plus motivés que les enseignants déjà en poste et aussi plus compétents qu'eux en langue nationale. Cependant, "notre groupe, ajoute-t-il, est hétérogène. Même ceux qui ont fait de l'arabe dans le primaire et le secondaire en sections bilingues, rencontrent des difficultés. Pendant la licence, notre niveau a baissé en arabe. J'ai peur d'avoir à enseigner en arabe et d'être ridicule devant les étudiants. Nous aurons toutes les difficultés en même temps : celles d'un premier enseignement et celles d'un enseignement en arabe. Il nous manque trop de vocabulaire technique".

Alger, Constantine, Oran... Le discours des enseignants francophones (c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas encore à même d'enseigner en arabe) se ressemble étrangement. Beaucoup sont entrés dans le processus d'arabisation et ont suivi des cours d'arabe, tels qu'ils leur ont été proposés. La plupart d'entre eux n'ont pas persévéré. Pourquoi un échec aussi généralisé ? Il a fini par décourager les membres - des enseignants eux aussi - des commissions d'arabisation : la commission de l'Institut des sciences économiques d'Oran ne comptait plus que quatre membres en fin d'année !

Sans doute les réactions que nous venons de rapporter émanent surtout d'enseignants francophones. Il n'en reste pas moins que leur cas est important, en raison de la place qu'ils occupent dans l'enseignement des sciences sociales et humaines. Au reste, il est des enseignants arabophones qui ne cachent pas davantage leur déception. L'un d'entre eux qui, de francophone, était devenu dès 1975 arabophone, nous déclarait : "l'arabisation oui, mais pas comme ça !". Ajoutons - nous l'avons constaté plus d'une fois - que, francophones ou arabophones, la majorité des enseignants se sentent solidaires quand ils s'interrogent, non sans inquiétude, sur l'avenir des sciences sociales et humaines, compte tenu du contexte dans lequel s'opère actuellement l'évolution de ces sciences.

Conclusion

A la lumière, entre autres, des réactions, souvent négatives, rapportées dans ce chapitre, aussi bien dans le cas de l'arabisation à Oran que dans celui de l'arabisation dans les autres universités, on

ne peut manquer d'être frappé, en contre-point, par la façon dont sont rédigés les documents relatifs à l'arabisation, qu'il s'agisse des documents d'orientation ou qu'il s'agisse des documents-bilans, sans oublier, bien entendu, les propos des mass média qui présentent les uns et les autres et les commentent.

Ces documents, en effet, se signalent, à la fois, par leur lucidité, leur habileté et leur volontarisme.

Malgré quelques erreurs, voire camouflages, en fait minimes, dans l'analyse des réalités, soit à arabiser soit arabisées, ces textes ont le courage de la vérité. Ils n'hésitent pas à dénoncer retards, difficultés, résistances, contradictions, risques d'échec. Sauf sur des points de détail, il serait difficile de les prendre en défaut en ce qui concerne les aspects négatifs du processus d'arabisation.

Toutefois, si ces textes font preuve d'une incontestable lucidité, ils font preuve aussi d'une incontestable habileté. En effet, les réalités qu'ils dénoncent sont enrobées, d'une part, dans le contexte idéalisé des objectifs choisis et des relances annoncées et, de l'autre, dans un discours compensateur où les échecs sont contrebalancés par les réussites et le négatif par le positif. La réalité du présent se trouve ainsi chaque fois relativisée par recours soit à l'idéal poursuivi, soit à des acquis satisfaisants.

Une telle lucidité et une telle habileté relèvent sans doute de l'art politique. Mais, pour politique que soit le discours sur l'arabisation, il n'en est pas moins suivi de décisions de haute politique et de réalisations réellement effectives. Ces décisions et ces réalisations sont les marques indubitables d'un volontarisme politico-idéologique qui ne cesse de se concrétiser. Ce n'est pas toujours en vain, en effet, que le discours affirme que les retards doivent être rattrapés, les difficultés surmontées, les résistances converties, les contradictions dépassées, les échecs éliminés. Ce n'est pas davantage en vain qu'est poursuivi un combat défini comme une lutte contre l'aliénation coloniale et le néo-colonialisme culturel, pour une culture nationale et une langue arabe, véritable véhicule linguistique d'une civilisation universelle.

Quant aux réactions dont nous avons fait état, il serait juste de remarquer qu'elles relèvent souvent, elles, de l'intérêt individuel. Il n'en reste pas moins que l'inquiétude exprimée par les enseignants des sciences sociales et humaines manifeste une interrogation qui porte, non seulement sur leur avenir personnel, mais encore, et plus globalement, sur le rôle et la place qu'occuperont, demain, dans l'université et la société algériennes, ces sciences sociales et humaines.

=====

Chapitre VI

LE POINT ENTRE LES DEUX PREMIERES et LA

TROISIEME ANNEE d'ARABISATION

A ce stade du parcours que nous suivons depuis le Congrès de la Soummam d'août 1956 jusqu'en cette fin d'année universitaire 1981-1982 et qui va déboucher sur l'arabisation de la troisième année des sciences sociales et humaines, il est bon de s'arrêter un moment pour faire le point : pour mesurer le chemin parcouru, d'une part, et, de l'autre, pour essayer de découvrir celui qui le prolonge.

La nécessité de faire le point s'impose pour plusieurs raisons. D'abord, parce que, de 1956 à 1982, il s'est écoulé 26 ans, ~~pas~~ d'un quart de siècle ! En outre, parce que l'arabisation totale des sciences sociales et humaines est instituée maintenant depuis deux années. Enfin et surtout, parce que, avec la troisième année d'arabisation, le processus gravit un nouvel échelon, celui de l'arabisation des filières de spécialisation.

Avec l'accession à ce troisième échelon, il ne s'agit plus simplement d'un passage homogène et progressif d'une année à une autre, comme ce fut le cas entre la première et la deuxième année d'arabisation, passage d'ailleurs qui ne fut pas exempt de difficultés tant au plan des enseignants qu'à celui des instruments de travail. Il s'agit maintenant d'un saut qualitatif qui, en plus des difficultés précédentes, en connaît de nouvelles qui sont spécifiques. En effet, le saut à opérer est celui qui fait passer d'un enseignement supérieur de type fondamental à un enseignement supérieur de type spécialisé.

Concrètement, cela signifie, par exemple, que l'étudiant est mis en demeure d'opter pour l'une des filières de spécialisation suivantes. En sciences juridiques et administratives, l'étudiant doit choisir entre le profil judiciaire et le profil administratif. En sciences économiques, l'étudiant doit opter entre la gestion, la planification, les sciences financières et l'économétrie. En sciences politiques et de l'information, il doit commencer une spécialisation, soit en information, soit en sciences des organisations, soit en sciences politiques

et relations internationales. En sociologie, l'étudiant de troisième année a le choix entre la sociologie rurale, la sociologie urbaine et la sociologie industrielle. En psychologie, l'étudiant peut s'orienter vers la psychologie industrielle ou bien vers la psychologie clinique, ou bien vers l'orthophonie, ou bien encore vers les sciences de l'éducation, ou bien, enfin, vers l'orientation scolaire et professionnelle (1).

Ainsi, le niveau d'enseignement de la troisième année accentue la technicité et la rigueur du langage propre à chacune des spécialités enseignées. Il exige des formateurs ayant, non seulement les qualités de pédagogue, mais également celles du chercheur dans la spécialité qu'il enseigne. Cette exigence de scientificité doit aussi se retrouver dans les instruments de travail, plus particulièrement dans la documentation spécifique à chacune des filières de spécialisation.

En réalité, faire le point d'une situation, ou d'un processus, pose un problème épistémologique fondamental, celui des critères en vertu desquels on entend porter des jugements. Or, en ce qui nous concerne, dans ce travail, nos critères de jugement relèvent d'abord des sciences de l'histoire et des sciences de l'éducation et se veulent pratiques et situés.

Comme historien, il nous importe ici, de caractériser, d'une façon suggestive, le moment de l'arabisation qui correspond à l'été 1982. Les deux premières années de la licence en sciences sociales et humaines viennent d'être arabisées et la décision d'arabiser la troisième va être bientôt appliquée, lors de la prochaine rentrée universitaire. Ce n'est plus exactement ni le temps de la poursuite, comme

1 - En psychologie appliquée, la formation est assurée en quatre semestres seulement. En bibliothéconomie, l'étudiant de troisième année poursuit sa formation de futur bibliothécaire. En sciences commerciales, l'étudiant choisit entre les sciences financières, la comptabilité et la distribution.

en 1981-1982, ni le temps de la préparation, comme en 1956-1980, ni le temps de la décision, comme en 1979-1980. Il nous faut préciser le concept qui exprime un moment sur lequel pèse un passé déjà long et déterminant, et qui s'ouvre sur un avenir que l'événement analysé n'a pas fini de déployer : quelque chose se continue et quelque chose de nouveau va se produire dans l'université algérienne.

Le lieu de ce phénomène exige, de plus, un point de vue autre que celui de l'historien. Puisque l'enseignement y est concerné, les critères d'appréciation des sciences de l'éducation doivent entrer en ligne de compte. Il s'agit de préciser, en cet été 1982, le type de formation diffusé par le processus d'arabisation. A quoi aboutit un enseignement arabisé au terme de deux années d'application totale d'une décision longuement et techniquement préparée ? Quel type d'étudiant forme-t-il ? Quels sont les programmes enseignés ? Qui forme et pour quoi ? Puisqu'il y a arabisation au sens non seulement d'un enseignement en arabe, mais aussi d'un enseignement de l'arabe, quelles méthodes sont utilisées, quels résultats sont obtenus ? Pourquoi tant de peines chez les francophones pour apprendre l'arabe ?...

Ce double critère, l'un historique, l'autre éducationnel, nous les ferons jouer successivement au regard, d'abord du statut actuel de l'arabisation dans l'université, ensuite des problèmes et des questions en suspens qui attendent des réponses, enfin des perspectives et des solutions proposées par les responsables de l'enseignement supérieur.

I - Statut de l'arabisation

Un moment, au cours d'une histoire, ne peut être jugé qu'en fonction de son passé, de son présent et de son avenir. Ici, il s'agit de juger l'état de l'arabisation des sciences sociales et humaines en fonction de la façon dont il se présente, durant l'été 1982, par rapport, non seulement à son passé, celui qui débute en 1962, mais encore à son contexte actuel et enfin à son terme.

1) - Le fait

Par rapport à 1962, l'arabisation des sciences sociales et humaines se présente maintenant comme un fait acquis.

En effet, en 1962, année de l'indépendance de l'Algérie, les sciences sociales et humaines sont totalement enseignées en langue française. L'arabe n'a de place, dans l'université, que comme langue étrangère, étudiée à ce titre, dans le cadre de la licence ès lettres mention "langue et littérature arabes". Il existe d'autres licences de même type concernant la langue anglaise, ou espagnole, par exemple. En 1982, ce sont les différentes sciences sociales et humaines qui sont en passe d'être enseignées totalement en langue arabe [REDACTED] dans le cadre d'une licence portée à quatre ans (au lieu de trois en 1962).

Le passage d'une situation à l'autre s'est fait progressivement et par étapes successives. La création de la licence ès lettres arabes a précédé celle des licences ès lettres mention histoire, puis mention philosophie, dont l'arabe devint la seule langue d'enseignement. La création de sections en langue arabe en droit, économie, sociologie, psychologie, sciences politiques, etc, a institué, dans ces disciplines, un enseignement parallèle à celui donné en langue française. Avec la refonte de 1971, ces mêmes disciplines reçoivent, à la fois, leur programme et leur nom actuels : elles sont algérianisées et s'appelleront désormais sciences juridiques, sciences économiques, sciences sociales, sciences politiques et de l'information. Toujours avec la réforme de 1971, l'arabisation des sciences sociales et humaines s'accroît et s'élargit à l'ensemble de l'enseignement supérieur. Les examens en langue arabe deviennent obligatoires au terme de chaque semestre d'enseignement et pour l'acquisition de la licence, non seulement en sciences sociales et humaines, mais aussi en sciences exactes, biologiques, etc. Dans quelques spécialités et dans plusieurs universités et centres universitaires, la section arabisée devient numériquement majoritaire par rapport à la section encore enseignée en langue française (2). A partir de l'année universitaire 1980-1981, la tendance générale s'affirme complètement : dans toutes les spécialités, les étudiants de première année qui suivent leur enseignement en langue arabe dominent quantitativement leurs collègues encore francisés (de 41,9 % en 1979-1980, ils passent à 76,9 %). A la fin de l'année 1981-1982, ce dernier

2 - Voir les tableaux statistiques n° 1, 2, 3 et 4 qui indiquent l'évolution des effectifs arabophones et leur situation en 1979-1980.

pourcentage doit se retrouver dans les deux premières années des licences en sciences sociales et humaines.

Par rapport au contexte universitaire et scolaire et au contexte général, l'arabisation des sciences sociales et humaines se présente, en l'été 1982, comme un fait non isolé.

Au plan universitaire, l'ensemble des étudiants en sciences sociales et humaines totalise, d'après Monsieur Brerhi, 36,4 % de tous ceux que compte l'enseignement supérieur. Celui-ci connaît un début d'arabisation et la généralisation des examens en langue arabe pour tous les futurs diplômés. Des sections arabisées sont instituées même en sciences exactes, en sciences biologiques et en sciences de la terre (3). L'enseignement de la médecine demeure totalement en langue française, bien que son encadrement soit constitué d'enseignants algériens à près de 100 %. Mais les étudiants de première année doivent passer un examen de langue arabe (4).

Au regard de l'état de l'arabisation dans l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, celui de l'arabisation des sciences sociales et humaines est encore moins un fait isolé.

En 1981-1982, l'école fondamentale a inauguré sa deuxième année d'application au niveau du cycle primaire. Un des objectifs principaux de ce nouveau type d'enseignement, qui débouche sur l'enseignement secondaire au terme de trois cycles de trois années d'étude chacun, est l'arabisation totale durant le premier cycle de formation. En septembre 1981, 1.200.000 enfants ont reçu un tel enseignement, dont 550.000 nouveaux élèves en première année. A partir de sa quatrième année de scolarisation, l'enfant commence l'apprentissage d'une langue étrangère, le français. Une seconde sera étudiée à partir du troisième cycle de formation.

3- Ces sections conduisent exclusivement à des licences d'enseignement et donc à la formation des futurs enseignants de l'enseignement secondaire. Elles ne couvrent qu'une période de trois ans, au lieu des quatre années nécessaires pour la formation en langue française des futurs ingénieurs ou de ceux qui pourront entrer en post-graduation. Suivant certaines conditions, des arabophones, peu nombreux, peuvent accéder à la post-graduation. Les étudiants en langue française doivent suivre des cours de terminologie en langue arabe ; en général, ils les minimisent.

4- Il faudrait aussi présenter la situation linguistique de l'enseignement technologique dispensé dans des centres de formation supérieure ne dépendant pas obligatoirement du ministère de l'enseignement supérieur. Les langues étrangères y sont largement dominantes par rapport à la langue arabe.

Le brevet d'enseignement moyen ouvre à l'élève la porte de l'enseignement secondaire. En 1977-1978, l'option arabe de cet examen représentait 60.720 élèves ; l'option bilingue en représentait, pour sa part, 52.400. Cependant, le pourcentage de réussite inversait la tendance et il y avait plus de bilingues que d'arabisés à entrer dans l'enseignement secondaire, où l'on retrouve la double option linguistique, bilingue ou arabe. Pour le baccalauréat, l'élève arabisé a le choix entre quatre options : lettres, sciences, mathématiques, technique économique ; l'élève bilingue, quant à lui, peut choisir entre sciences, mathématiques, technique-mathématiques et technique économique. Ces dernières options sont appelées transitoires par rapport à celles qui, enseignées en arabe, s'appellent normales. En juillet 1982, sur 89.048 candidats au baccalauréat, il y a 27.940 admis dont 10.449 en lettres, donc arabisés (5). Ce chiffre représente environ le double des reçus de l'année précédente.

Ainsi, l'enseignement fondamental comme l'enseignement secondaire sont, en 1982, largement arabisés, même dans les matières scientifiques. L'option lettres l'est complètement ; elle ouvre directement sur les sciences sociales et humaines.

Il est certain que, si l'enseignement est le domaine privilégié de l'arabisation, il n'est pas, en 1982, le seul secteur de la vie nationale à être arabisé. La conférence nationale sur l'arabisation de 1975 a relancé l'arabisation de l'environnement et de l'information, tant au plan de la presse qu'à celui de la radio-télévision. Auparavant, le ministère de la justice avait connu un développement rapide de l'arabisation. A partir du 4^e congrès du Parti de janvier 1979, l'arabisation est renforcée dans tous les secteurs de la vie du pays et tout particulièrement dans l'administration.

Par rapport à son terme, enfin, l'arabisation des sciences sociales et humaines apparaît, de plus, comme un fait à premier objectif déterminé : la licence entièrement arabisée durant l'année 1983-1984. C'est pourquoi, en mai 1982, il a été décidé d'arabiser la troisième année.

5 - El Moudjahid, 12 juillet 1982, Les chiffres précédents sont tirés de l'Annuaire Statistique de l'Algérie, 1979, édité par le ministère de la planification. Pour plus de détails sur l'arabisation du contexte général de l'Algérie, nous renvoyons aux études de G. Grandguillaume et Ch. Souriau.

Ainsi, dans l'Algérie de l'été 1982, l'arabisation des sciences sociales et humaines jouit^{elle} d'une existence dont le statut est celui d'un phénomène, non seulement institutionnalisé, mais instauré sans reprise ni pause, doté d'un environnement porteur et posé sur une trajectoire qui débouchera sur le premier des diplômes universitaires, la licence.

2) - Interprétation

Le fait de l'arabisation ainsi établi, il s'agit maintenant de l'interpréter selon les critères qui veulent être ici les nôtres, les uns relevant de l'histoire, les autres de l'éducation.

Un point de vue historique, ou un regard^{de} historien, appréhende le phénomène de l'arabisation des sciences sociales et humaine en Algérie comme un événement qui fera date dans l'histoire de l'Université algérienne.

Cet événement se présente comme un renversement linguistique et voudrait être, en même temps, un ressourcement culturel, dont la légitimité est affirmée historique, populaire et nationale dans les textes fondamentaux de l'Algérie nouvelle. Par rapport à la période coloniale, l'événement est certainement une révolution-changement. Par rapport au passé algérien, est-ce une révolution qui restaure ou une révolution qui inaugure ? Pour répondre à une telle question, il faudrait savoir quel était l'état de l'arabisation dans l'Algérie de 1830. Des études sur la période pré-coloniale seraient nécessaires... Quoi qu'il en soit, l'historien constate que l'événement est présenté officiellement comme une participation capitale à la restauration d'une culture nationale, arabo-islamique dans la ligne de la civilisation musulmane originelle. Par ailleurs, on ne peut qu'être frappé par le large consensus populaire manifesté en faveur d'une telle entreprise. Tout se passe comme si, pour beaucoup d'Algériens, la lutte d'aujourd'hui pour l'arabisation rejoignait le combat d'hier contre la colonisation ; mais la résistance d'aujourd'hui à l'arabisation manifeste, chez certains Algériens, le refus d'une autre colonisation.

De fait, l'historien ne peut pas ne pas relever, face au phénomène de l'arabisation, des résistances d'autant plus difficiles à interpréter que l'arabisation des sciences sociales et humaines ne se définit pas uniquement comme une restauration linguistique et culturelle : elle se définit également à l'intérieur d'une révolution, à la

fois, socialiste et arabo-islamique. C'est aussi au niveau scientifique que se manifestent les résistances à l'arabisation appréhendée, par les enseignants francophones et même certains arabophones, comme une dévalorisation scientifique des sciences sociales et humaines. Leurs craintes sont-elles vaines ? Répondant à une telle question, l'ancien Recteur de l'Université d'Alger, aujourd'hui Ministre de l'Information et de la Culture, s'est écrié : "L'arabisation n'est pas la réaction!". Le pouvoir algérien, en effet, veut une arabisation ouverte sur le monde moderne et non une arabisation qui replierait l'Algérie sur elle-même, au risque d'être récupérée par les intégristes de l'Islam.

Incontestablement, l'arabisation des sciences sociales et humaines constitue un tournant dans l'histoire de l'Université algérienne. Ce tournant fut longuement négocié. La nouvelle orientation est le résultat d'une décision politique qui se veut irréversible. Le renversement linguistique dans l'enseignement des sciences sociales et humaines est maintenant acquis. Un tel tournant a nécessairement des incidences culturelles qu'un regard éducationnel peut aider à clarifier. Si le fait de l'arabisation des sciences sociales et humaines est de l'ordre de l'événement historique, son contenu linguistico-culturel relève également des sciences de l'éducation.

L'éducateur constate qu'une langue en remplace une autre pour l'enseignement des disciplines classées dans la catégorie des sciences sociales et humaines. Il constate, en outre, que cette nouvelle langue, l'arabe, n'est ni la langue maternelle des enseignants et des étudiants ni la langue qu'ils utilisent quotidiennement dans la rue ou à la maison, sauf rares exceptions. Il constate, d'ailleurs, que la langue remplacée, en l'occurrence le français, n'était pas davantage, même avant l'Indépendance, pour l'ensemble des Algériens, la langue maternelle ou la langue quotidienne. Manifestement, l'éducateur est devant une situation a-normale : généralement, langue d'enseignement et langue quotidienne sont issues de la langue maternelle.

Il n'est point surprenant qu'une telle situation engendre des perturbations chez l'étudiant et un désarroi chez l'enseignant.

En ce qui concerne l'étudiant, ces perturbations sont plus ou moins grandes selon la maîtrise de la langue nationale qu'il a acquise au terme de ses études primaires et secondaires. Celui qui a été

régulièrement et progressivement arabisé n'éprouvera pas les mêmes difficultés que celui qui a suivi une formation dite bilingue (6). En Algérie comme ailleurs, l'élève orienté vers les sciences concentre le plus souvent ses efforts sur leur acquisition et néglige les matières littéraires. En ce qui concerne la maîtrise de l'arabe, le lieu d'origine, le contexte familial, le milieu social, les convictions religieuses, le degré d'appartenance au monde arabe sont, pour chacun, autant de facteurs qui jouent en faveur ou contre son inculturation.

L'enseignant se trouve dans une situation linguistique analogue à celle de l'étudiant. Il n'est pas étonnant qu'il soit lui-même désorienté. Son désarroi est d'autant plus grand qu'il est francophone de langue maternelle et de formation, il se met plus tard à l'arabe de l'enseignement. Ce désarroi existe également, à un degré moindre il est vrai, chez l'enseignant francophone de formation, mais arabophone de langue maternelle. Il existe même chez le pur arabophone, ~~car~~ ^{car} les étudiants ne peuvent se passer de la connaissance du français pour faire leurs études en arabe.

De telles perturbations et de tels désarrois sont assez inévitables en période de renversement linguistique. De même que sont assez inévitables certaines baisses de niveau dans l'enseignement dispensé, comme dans l'enseignement reçu. L'irruption d'une nouvelle langue n'engendre pas nécessairement aussitôt la naissance de la culture qu'elle appelle. Il n'y a pas de révolution linguistique sans que soient ~~certains~~ ^{certains} des risques qui, eux, ne sont pas que linguistiques.

II - Problèmes de l'arabisation

Le renversement linguistique opéré par l'arabisation dans l'enseignement des sciences sociales et humaines pose des problèmes importants qui ne sont pas encore tous résolus au terme de la deuxième année d'application et à la veille du saut qualitatif que représente l'arabisation de la troisième année. Ces problèmes concernent principalement l'arabisation des enseignants, de l'administration, de la documentation et la plurilinguisme qui accompagne le processus d'arabisation. Après l'énoncé rapide - qui n'est parfois qu'un rappel de choses déjà dites - des difficultés rencontrées, l'historien et l'éducateur contribueront, à leur façon, à en analyser la portée.

6- La formation bilingue recouvre une réalité qui ne correspond pas nécessairement au bilinguisme : l'élève y reçoit l'enseignement scientifique en langue française et celui des disciplines littéraires en langue arabe.

1)-Formation des enseignants

L'arabisation des sciences sociales et humaines passe nécessairement, dans l'état actuel des choses, par l'arabisation des enseignants algériens francophones de formation supérieure et souvent scolaire. La langue courante de ces enseignants est la langue parlée, le dialectal algérien, ou le français, voire les deux en même temps. Ils ont une connaissance plus ou moins scolaire de l'arabe classique ou littéraire, souvent dit religieux ou coranique pour le distinguer de l'arabe moderne, qui est la langue de la presse, de la télévision et de l'enseignement. Pour eux, le problème est clair : l'arabisation les contraint à abandonner le français comme langue d'enseignement, pour le remplacer par un arabe moyen, ^{Sikic'} entre le dialectal et le littéraire.

L'historien constate que ces enseignants opposent des résistances d'ordre politique, idéologique, religieux, culturel, psychologique, à une telle mutation. Cette mutation est, d'ailleurs, d'autant plus éprouvante qu'ils sont le plus souvent farouchement nationalistes et entendent se distinguer, en ceci, de leurs collègues occidentaux et orientaux. Or, ils sont suffisamment nombreux et compétents dans leur discipline, pour que l'enseignement des sciences sociales et humaines ne puisse fonctionner sans eux et avec le seul concours de coopérants étrangers arabophones.

Or, l'historien sait, d'une part, la difficulté pour l'Algérie à recruter des coopérants arabophones étrangers, en raison des besoins qu'en ont leurs pays d'origine et des relations parfois tendues entre pays arabes et, d'autre part, comme il vient d'être dit, les résistances des Algériens francophones à enseigner en arabe.

L'objectif proposé est, non seulement l'arabisation des sciences sociales et humaines, mais plus exactement, leur arabo-algérianisation. C'est là que, dans la réalité des choses, le bât blesse davantage.

Il s'agit, avec l'arabo-algérianisation, de faire acquérir la maîtrise de la langue arabe à des individus appelés à donner désormais leur enseignement dans cette langue. L'éducateur sait que seules de très fortes motivations permettent à des adultes d'arriver à la maîtrise satisfaisante d'une langue qui, même "nationale", n'est ni leur langue maternelle ni leur langue courante, ni leur langue de formation. La véritable assimilation d'une langue demande, en pareil cas,

l'acceptation, humiliante pour un universitaire, de retrouver la mentalité de l'élève qui apprend à parler et à écrire avec son instituteur et finalement à enseigner lui-même. De plus, l'apprentissage d'une langue non familière exige des efforts intenses et persévérants que seuls peuvent déployer des esprits assez libérés des préoccupations matérielles et des soucis personnels. Ces conditions indispensables ne dépendent pas uniquement du sujet. L'environnement y tient une grande part.

A tout ce qui précède s'ajoutent les problèmes spécifiques à l'apprentissage - en vue de l'enseignement ! - de la langue arabe. Ce sont, à la fois, des problèmes linguistiques et des problèmes religieux. Les premiers ne sont pas suffisamment pris en considération pour eux-mêmes en raison des seconds. Une langue divine est faite pour être goûtée, et non pas démontée et remontée comme on le ferait pour une horloge. Pourtant, seule l'étude scientifique et technique d'une langue peut conduire à des méthodes d'acquisition pédagogiquement efficaces. L'éducateur constate que, en Algérie comme dans l'ensemble du monde arabo-musulman, il n'existe aucun centre d'enseignement de la langue arabe utilisant des techniques analogues à celles employées ailleurs pour l'apprentissage des langues. Un tel centre exigerait des linguistes chargés de mettre au point une méthode qui serait appliquée par des formateurs ; méthode et formateurs devraient tenir compte ^{du fait} que leurs élèves sont des adultes-enseignants du Supérieur. Il est clair qu'une telle absence, avec les carences qu'elle entraîne, ne peut inciter des universitaires à venir ou à revenir sur les bancs d'une école dont ils connaissent les défauts. Comme souvent, en pareil cas, l'élève projette sur la langue enseignée l'agressivité qu'il éprouve à l'égard de la façon de la présenter.

2) - Administration universitaire

Le séminaire de mai 1982 avait distingué deux sortes de problèmes rencontrés par l'arabisation de l'administration universitaire : les textes administratifs et les fonctionnaires. Un retard important était reconnu dans l'arabisation des agents de l'administration.

Avant de mettre en lumière le problème spécifique de l'administration universitaire, l'historien constate que les autres administrations algériennes sont inégalement arabisées. Le Ministère de la

Justice connaît un processus d'arabisation *inauguré* depuis la fin des années 1960 : le Ministère des Affaires Religieuses est évidemment arabisé ; le Ministère de l'Intérieur est en train de s'arabiser, en particulier avec les papiers d'Etat-civil ; de même, le Ministère de l'Information et de la Culture est largement arabisé ; mais la situation est différente dans les divers ministères liés plus directement au développement économique du pays. Les papiers administratifs des universités sont le plus souvent rédigés en arabe et en français ; le problème de l'arabisation est avant tout celui des hommes au service des diverses administrations.

Sont connus les textes de loi rendant obligatoire, pour les fonctionnaires et assimilés, la connaissance de la langue nationale, qu'il s'agisse de l'Ordonnance 68-92 du 26 avril 1968 ou bien de celle 71-2 du 20 janvier 1971. Sont également connus les textes plus récents concernant la généralisation de la langue arabe dans les administrations. Certes, des cours ont été organisés : ils ont donné aux fonctionnaires le minimum d'arabe requis. Mais la mauvaise qualité des cours est notoire ; elles est due, en partie, au manque de motivation des enseignants comme des "étudiants". Le milieu habituel n'est pas stimulant pour l'acquisition de la langue arabe dont l'utilité quotidienne n'est pas reconnue à l'évidence par beaucoup de fonctionnaires. Il est aisé de constater que la lecture du quotidien en langue française El Moudjahid est beaucoup plus répandue dans les bureaux administratifs que celle du Ech chaab en langue arabe. Comment, d'ailleurs, ne pas mentionner l'intérêt porté par beaucoup de fonctionnaires au quotidien parisien Le Monde (qu'il est parfois difficile de se procurer sans entente avec un marchand de journaux) ?

En fait, le problème de l'arabisation des fonctionnaires ressemble à celui de l'arabisation des enseignants francophones. Beaucoup de fonctionnaires ont été formés en français et ont gardé certaines habitudes de l'administration française. Beaucoup de Kabyles occupent, dans l'Algérois notamment, des fonctions administratives : leur zèle pour l'apprentissage de la langue arabe est souvent discret. Les résistances des fonctionnaires relèvent d'une mentalité, souvent routinière, propre à toute administration.

L'éducateur se dit qu'un énorme travail serait à fournir tant pour la méthode utilisée dans les cours que pour renforcer les motivations des individus. Les incitations ne sont pas encore suffisantes pour transformer les mentalités actuelles. Il faudrait, par ailleurs, distinguer plus nettement entre les cadres et les employés subalternes: le niveau d'études des uns et des autres sont très différents. La nécessité de formateurs spécialisés, en nombre suffisant, devrait faire partie des priorités en matière d'arabisation. Il faudrait tenir compte de la difficulté pour un fonctionnaire à passer continuellement d'une langue à une autre dans l'exercice de ses fonctions. Cette dispersion linguistique ne favorise pas la maîtrise correcte d'une langue dont on connaît les problèmes spécifiques : une lecture correcte en arabe, par exemple, demande une compréhension préalable, à cause de la non-vocalisation des textes. Ces problèmes sont aggravés par l'absence d'un vocabulaire technique fixé, ce qui retarde la réalisation de bonnes traductions. Les difficultés de l'arabisation de l'administration rejoignent celles de l'arabisation de la documentation.

3) - Documentation

En ce qui concerne l'arabisation de la documentation nécessaire à des enseignants et à des étudiants en sciences sociales et humaines, le problème est, avant tout, celui de la pénurie, malgré les efforts déployés en faveur des importations, des traductions et de la production nationale.

L'historien sait que les efforts réalisés, même s'ils ne sont pas suffisants, vont dans le sens des besoins réels des étudiants comme des enseignants. Il sait aussi que les objectifs visés sont, non seulement ceux de la quantité, mais encore ceux de la qualité.

En fait, les importations souffrent d'une limitation quantitative. Le passage obligé par les services de la SNED et une excessive centralisation des commandes dans chacune des universités freinent considérablement les importations en provenance des pays arabes. On ne comprend pas pourquoi, en l'occurrence, la liberté de manoeuvre est réservée à l'OPU. En tout cela, les problèmes purement administratifs sont aggravés par les formalités douanières. D'ailleurs, les importations d'ouvrages en langue arabe sont soumises aux aléas de la conjoncture politique (par exemple, tensions entre l'Algérie, d'une part, et l'Egypte ou le Maroc, d'autre part).

Le problème des traductions est sans doute affaire de qualité encore plus que de quantité. En cette matière, la qualité exige des spécialistes qui soient de bons bilingues compétents, dans le domaine scientifique concerné. ^{Or} En Algérie, ces spécialistes sont rares et le Centre national de traduction d'Alger ne peut seul répondre à des besoins énormes. Mais d'éminents spécialistes sont-ils indispensables pour réaliser des traductions acceptables ? Une expérience significative a eu lieu à l'Institut des sciences économiques d'Oran, au cours de l'année 1980-1981. La commission d'arabisation avait proposé la création d'une revue en langue arabe. Cette revue devait regrouper les traductions d'articles écrits en diverses langues. Ces traductions furent, sans trop de difficultés, réalisées par des enseignants et des coopérants arabophones ayant reçu leur formation supérieure à l'étranger. En fait, ce sont les contraintes techniques d'impression et de diffusion qui firent obstacle à la publication de la revue (celle-ci sortit, au cours de l'année suivante, en langue française). L'initiative oranaise pourrait être reprise à Oran ou ailleurs et réussie à peu de frais.

L'éducateur est d'autant plus intéressé par des initiatives locales de ce genre qu'il sait urgents les besoins des étudiants en documentation arabe. Dans l'état actuel des choses, l'étudiant arabophone est obligé de se servir d'ouvrages en langue étrangère et de présenter ses exposés en langue arabe !. Cette distorsion linguistique est éprouvante. Elle augmente la fatigue psychique chez des étudiants déjà anxieux au sujet de leur avenir. La solution de facilité, en pareil cas, serait de renoncer à l'étude de la documentation étrangère et de ^{se} satisfaire de celle qui existe en arabe ou que fournit le cours de l'enseignant. Cette solution est envisageable, à la rigueur pour des étudiants en droit et en sociologie ; elle l'est beaucoup moins pour les économistes et les psychologues, pour qui la documentation en arabe est par trop déficiente. Ces derniers savent que la langue scientifique de leur discipline est, entre autres, la langue anglaise dont la connaissance devient de plus en plus indispensable à l'universitaire.

Pour tous les étudiants, quelle que soit leur discipline, l'arabisation de la troisième année posera, de façon encore accrue, des problèmes en matière de documentation en langue arabe. La privation de documentation est, toujours en milieu universitaire, source de frustration.

4) - Plurilinguisme

Notre étude est centrée sur l'arabisation. Pour autant, elle risque de n'avoir pas assez mis en évidence la part faite, à l'occasion de cette arabisation, aux autres langues. Ce serait une erreur de croire que le problème linguistique universitaire en sciences sociales et humaines se réduit à une simple substitution, celle du français par l'arabe. L'arrêté du 14 septembre 1980 est bien, avec son article 4, dans la ligne de la refonte de 1971 : cet article prévoit un enseignement en langue étrangère de 45 heures par semestre devant porter sur la terminologie et permettre aux étudiants "d'utiliser la documentation en langue étrangère". Il s'agit donc d'une arabisation doublée par la connaissance de plusieurs langues étrangères. Monsieur Méziane nous déclarait que, à son avis, tout universitaire devrait avoir la pratique non seulement de l'arabe mais aussi, au moins, du français et de l'anglais.

Dans cette perspective, le maintien du français, non plus en première place, mais à côté ou, plutôt, en dessous de l'arabe, est évident en sciences sociales et humaines : plus d'une fois, nous avons donné des précisions à ce sujet. Mais la montée de l'anglais ne l'est pas moins : le plus souvent, il est enseigné dans les cours de langue étrangère en sciences économiques, en sociologie, en psychologie, etc. ; il est langue d'enseignement en sciences commerciales pour le module "budget prévisionnel".

Ainsi, avec l'arabisation, l'historien des langues en Algérie ne se trouve en présence ni d'un monolinguisme - l'arabe s'étant substitué au français - ni d'un bilinguisme - l'arabe et le français cohabitent sous la primauté de la langue nationale -, mais d'un plurilinguisme, au reste complexe. En effet, ce plurilinguisme concerne, non seulement les langues d'enseignement (l'arabe d'abord, le français et l'anglais ensuite, et d'autres encore), mais aussi les langues, sinon enseignées, du moins parlées, arabes ou autres, qui sont, en fait, dans bien des cas, des langues maternelles et de culture populaire. Le plurilinguisme est ainsi intérieur à l'enseignement, d'une part, et à la culture populaire de l'autre, sans qu'il y ait nécessairement dans tous les cas correspondances entre ces deux domaines, symbolisés l'un par l'Université et l'autre par la maison et la rue.

L'historien se demande si un tel plurilinguisme n'est pas tout simplement expressif de l'histoire et de la géographie de l'Algérie. Dès le congrès de la Soummam, les interprètes du peuple algérien ont affirmé, dans le même temps, l'attachement de l'Algérie à la civilisation arabo-islamique et son indispensable ouverture sur le monde extérieur par la connaissance des langues étrangères. L'Algérie appartient au monde arabe ; elle est aussi un pays méditerranéen et africain.

L'existence du plurilinguisme inquiète toujours l'éducateur. Il ne l'inquiète pas exactement en raison de la pluralité des langues pratiquées : une telle pluralité peut être une richesse ! Ce qu'il redoute, ce serait qu'aucune des langues pratiquées ne soit suffisamment maîtrisée pour servir aux autres de langue de référence et d'intégration. L'absence d'une telle langue expression, à la fois, du sentiment, de l'imagination, de la pensée et de la création - ferait courir le risque, avec la dispersion linguistique, de phénomènes schizophréniques stérilisants pour le développement de la science et de la culture.

Tel n'est évidemment pas l'objectif de la Charte Nationale de 1976 qui déclare à ce sujet en un texte déjà cité : "Notre idéal le mieux compris est d'être pleinement nous-mêmes, tout en nous ouvrant sur les autres et en maîtrisant, en même temps que notre langue, dont la primauté reste indiscutable, la connaissance de langues de culture qui nous faciliteraient la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde".

Toutefois, les problèmes, actuellement réels, posés par l'arabisation des sciences sociales et humaines perturbent les étudiants et désorientent les enseignants pour des raisons déjà analysées, plus particulièrement au sujet de l'avenir réservé à ces sciences. A la veille de l'arabisation de la troisième année, le séminaire national de mai 1982 avait dressé un bilan, suivi de perspectives et de propositions de solution : seront-elles à la mesure des problèmes ?

III - Perspectives, propositions, projets

Au regard des problèmes posés par l'arabisation très précisément de la troisième année des sciences sociales et humaines, le Séminaire national de mai 1982 avait dressé une liste de "propositions de

solutions" concernant l'encadrement pédagogique et l'administration. Nous ne présenterons ces propositions qu'après avoir cité intégralement, vu leur intérêt, les "Perspectives 82/83" qui les précèdent. Nous compléterons ces perspectives et ces propositions par quelques notations concernant des projets ministériels soumis à ce même Séminaire.

1) - Perspectives

Le texte de ces perspectives est officieux. En voici le contenu :

"La rentrée universitaire verra les étudiants actuellement en deuxième année de tronc-commun accéder aux diverses filières de spécialisation : ce sera un moment important, car certains profils de formation, tels que psychologie clinique et économétrie, n'ont encore jamais fonctionné en arabe dans notre pays. Ce n'est pas un hasard si, dans ces deux cas, l'encadrement pédagogique arabophone est littéralement inexistant.

De façon plus générale, les sciences économiques et la psychologie continueront l'an prochain à vivre un déficit en enseignants plus ou moins important selon les universités, les prévisions les plus pessimistes provenant de Tizi-Ouzou et Annaba pour les sciences économiques et Constantine pour la psychologie et les sciences de l'éducation. La même remarque peut être faite à propos du livre et de la documentation arabes spécialisés dans ces disciplines.

En dehors de ces cas, la situation semble se présenter généralement plutôt bien ; les responsables consultés ne signalent aucun problème majeur, outre, évidemment, celui de l'utilisation des enseignants francophones non encore arabisés".

Ce texte est accompagné d'une annexe qui précise, pour chaque Université et dans chacune des disciplines, les effectifs des étudiants et des enseignants prévus pour chacune des filières de troisième année. En fait, ces perspectives numériques sont incomplètes puisque les "chiffres sont non-communicés" en sciences économiques pour Alger, Constantine et Oran, en sciences juridiques pour Constantine, Annaba et Oran, en sociologie pour Annaba, en bibliothéconomie pour Alger.

2) - Propositions

En ce qui concerne l'encadrement pédagogique, les solutions proposées dans ce texte, répétons-le, officieux, sont au nombre de six. Chacune d'entre elles est contenue dans un des paragraphes suivants.

"Appel aux enseignants en poste, en vue de fournir des efforts supplémentaires. Ce qui suppose leur encouragement moral et matériel.

Développement des échanges inter-universitaires dans le cadre des conférences régionales, de la conférence nationale et des relations entre instituts similaires. Cela nécessite la révision des textes en vigueur, en particulier ceux relatifs aux frais de mission et aux heures supplémentaires.

Organisation d'un stage intensif de langue nationale à l'intention des enseignants francophones de filières, susceptibles d'enseigner en arabe dès la rentrée prochaine.

Appel à d'éventuels professeurs associés, même ceux ne possédant pas de titres universitaires élevés mais bénéficiant d'un certain capital-expérience et capables d'assurer des cours en arabe (psychologie cliniciens et économistes du secteur productif, en particulier).

Lancement d'une campagne publicitaire dans les pays arabes et en Europe.

Recours, en dernier lieu, à l'ouverture conditionnée des filières de spécialité et transfert des étudiants".

En ce qui concerne l'arabisation de l'administration, le Séminaire distingue entre le personnel administratif et les documents administratifs.

L'arabisation du personnel fait particulièrement difficulté, est-il affirmé, en raison "de l'absence de méthode propre aux fonctionnaires, de l'absence de professeurs spécialisés dans l'enseignement de la langue à spécialité, des problèmes d'horaires, des problèmes d'absence". Les solutions proposées concernent, d'une part, "les fonctionnaires qui n'ont pas de niveau en langue nationale", qui pourront s'arabiser par groupe dans les centres de formation administrative et, d'autre part, les cadres qui seront arabisés sur leur lieu de travail et pendant leurs heures de travail suivant un "plan uniformisé".

Quant à l'arabisation des documents, il est dit qu'elle devrait être aisée, sauf pour les documents "qui ont un aspect technique". D'autres propositions visent à l'arabisation des papiers administratifs des services des inscriptions, du personnel, de la comptabilité, du secrétariat général, des bibliothèques, de la post-graduation, des archives, etc.

Une place particulière est donnée au projet de la commission permanente d'arabisation du ministère : elle concerne directement le statut du fonctionnaire. Son niveau d'arabisation aurait des conséquences pour son recrutement, son emploi du temps, sa promotion. Le fonctionnaire absent aux cours d'arabe pourrait être sanctionné et se verrait imposer un délai de fin d'arabisation.

3) - Projets

Trois projets ministériels ont été soumis au Séminaire.

Le premier est un "projet de Décret portant création de Diplôme Supérieur de Didactique Spécialisée dans l'Enseignement Intensif des langues et organisant les études en vue de son obtention". Ces études dureraient deux années et seraient ouvertes à des licenciés en lettres et culture arabes et à des licenciés en langues vivantes étrangères.

Le deuxième est un "Projet d'Arrêté (...) Portant organisation du Centre d'Enseignement Intensif des langues à l'Université".

Le troisième est un "Projet de Décision portant création du groupe d'étude pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la méthode nationale d'enseignement de la langue arabe". D'après l'article 2 de ce projet, ce groupe d'étude aurait pour tâche de "réunir toute l'information nécessaire à la réalisation de son travail, de proposer un projet élaboré d'une méthode d'enseignement intensif de l'arabe, de recueillir les avis des parties concernées et intéressées par cette méthode, de procéder à l'expérimentation de cette méthode dans des situations réelles, en particulier dans les Centres d'Enseignement Intensif des Langues, de proposer un programme pédagogique définitif pour l'utilisation généralisée de cette méthode".

Quelques commentaires sur ces trois projets s'imposent. D'abord, nous ne savons pas si, après leur discussion, ils ont été adoptés et, dans ce cas, quand ils seront publiés. Ensuite, ces trois textes sont particulièrement révélateurs, par leurs intitulés eux-mêmes, des problèmes auxquels ils entendent faire face... Il faut bien reconnaître que leur application ne peut être rapide, étant donné les moyens à mettre en oeuvre, alors qu'il s'agit, pourtant, de solutions à des difficultés particulièrement pressantes. Selon le premier projet, la première promotion de licenciés spécialisés dans l'enseignement intensif des langues ne pourrait être formée, au mieux, avant juin 1984 : or, ce sont

ces spécialistes qui auront la charge de l'arabisation des enseignants francophones, dont le besoin est urgent... Enfin, la lecture de ces trois projets - et ceci confirme nombre de nos propos - montre à l'évidence que le problème le plus important est celui de l'arabisation des enseignants francophones. Or, la licence en sciences sociales et humaines sera complètement arabisée avant même le début - possible mais non assuré - de la réalisation de ces projets. Seules les "propositions de solutions" seraient susceptibles de faire face aux besoins immédiats en cadres pédagogiques.

Que l'on soit historien ou éducateur, on ne peut que rester perplexe, non seulement devant le bilan 1981-1982 établi par le Séminaire de mai 1982 (dont nous avons rendu compte dans le chapitre précédent), mais plus encore devant les perspectives, les propositions de solutions et les projets élaborés ou présentés au cours de ce même Séminaire. Cette perplexité s'explique par le caractère peu rassurant des perspectives, par le décalage apparent entre les problèmes réels, d'une part, et, de l'autre, les propositions et les projets, enfin par un volontarisme qui ne se dément jamais et qui confirme l'ouverture de la troisième année d'arabisation.

Les filières, pour lesquelles les perspectives d'arabisation sont particulièrement peu rassurantes, sont celles qui relèvent de la psychologie - plus particulièrement en psychologie clinique - et des sciences économiques - plus particulièrement en économétrie -. Or, pour l'avenir d'un pays en pleine révolution - il était classique, au temps de Houari Boumediène, de parler des Trois Révolutions (culturelle, agricole et industrielle) - il est préoccupant de supposer que des sciences telles que la Psychologie et l'Economie risquent d'être moins bien maîtrisées. Au reste, en même temps, est préoccupant l'avenir de l'arabisation globale de toutes les sciences sociales et humaines : ce qui est plus apparent - et peu rassurant - dans le cas de la Psychologie et de l'Economie n'est pas sans interroger dans le cas des autres sciences.

Le Séminaire de mai 1982 est manifestement averti des problèmes considérables posés par l'arabisation en cours. La perplexité tient, d'abord, en ceci que, d'une part, on note fort bien la diversité des problèmes posés (encadrement, livres, documentation, administration, terminologie, etc), mais que, d'autre part, on n'élabore de nouvelles propositions à même de relancer le processus d'arabisation que, un peu trop exclusivement, pour les enseignants et les administratifs. Elle

tient aussi à une certaine inadéquation entre l'ensemble des problèmes posés et les solutions proposées. Elle tient, enfin, à l'incertitude qui entoure les applications, compte tenu des possibilités, souvent limitées, de chaque institut, à les mettre en oeuvre. Ajoutons, de plus, que l'on reste quelque peu interdit en relisant la sixième "proposition": "Recours, en dernier lieu, à l'ouverture conditionnée des filières de spécialité et transfert des étudiants" ; envisage-t-on, alors, la fermeture de certaines filières ou leur maintien en langue non arabe ? !

Or, malgré tout, le Séminaire ne transige pas, l'arabisation de la troisième année aura lieu, comme prévu, en septembre 1982. La perplexité, ici, est faite, à la fois, d'admiration et d'étonnement devant une telle persévérance.

Conclusion

A l'analyse en termes de structures, le processus d'arabisation dont nous essayons de faire le point fonctionne, en quelque sorte, comme un acte de foi qui est, en même temps, un acte de foi-fidélité au passé et un acte de foi-confiance en l'avenir.

L'arabisation en cours, en effet, relève d'une fidélité à un passé dont les profondeurs successives remontent jusqu'au berceau de l'Islam. Politiquement, en l'occurrence, ce passé s'origine dans la Plate-Forme de la Soummam de 1956 et la volonté alors exprimée de décolonisation et de repersonnalisation : les décisions de 1979 et de 1980, qui leur donnent forme concrète, se situent dans la continuité des Congrès du F.L.N., des déclarations présidentielles, des textes constitutionnels, de la Charte Nationale. Culturellement, ce passé trouve son origine dans l'appartenance de l'Algérie, sans cesse affirmée, à la tradition et à la civilisation arabo-islamiques. Religieusement, il s'origine dans l'idéal que représente toujours pour un musulman le temps exceptionnel des Compagnons du Prophète. Dans ces conditions, le processus d'arabisation relève d'un schéma quelque peu passéiste : pour être soi authentiquement, il faut redevenir ce que l'on a été. Nous sommes en présence d'une arabisation-restauration.

Toutefois, il convient de reconnaître, en même temps, que le processus d'arabisation relève de la confiance en un avenir dont les échéances successives ne sauraient trahir les promesses. La première des

échéances, pour les congressistes de la Soumman, était la proclamation de l'Indépendance. La deuxième, une fois l'Indépendance acquise, fut le résultat des mises en place progressives qui conduisirent aux décisions politiques de décembre 1979 et septembre 1980. Les échéances actuelles ponctuent, année après année depuis 1980, l'arabisation de chacune des étapes de la licence en sciences sociales et humaines. Le terme serait une Université aussi et même plus arabisée que n'importe laquelle des Universités du monde musulman. Ici, le processus d'arabisation procède d'un schéma quelque peu progressiste : pour être soi authentiquement, il faut, à la fois, s'ouvrir à l'universel et faire advenir l'âge d'or des premiers temps. Nous sommes en présence d'une arabisation-idéalisation.

Mais l'analyse des structures de l'arabisation serait incomplète si l'on omettait de dire que, par rapport au passé colonial, l'arabisation en Algérie fonctionne aussi comme une arabisation-combat contre toutes les séquelles du colonialisme et ses résurgences néo-colonialistes. Ici, prévaut le schéma selon lequel l'ébranlement provoqué par la colonisation ne peut être surmonté que par une marche d'autant plus rapide que cet ébranlement est ressenti aujourd'hui encore avec intensité.

Autre et dernière façon de faire le point : l'arabisation est un pari. C'est le pari que l'empreinte coloniale sera effacée, que la tradition sera restaurée, que l'avenir tiendra ses promesses, que les difficultés seront surmontées, que les problèmes seront résolus, que les résistances seront converties, ... que l'arabisation, quoiqu'il en coûte, sera une réussite !

=====

Chapitre VII

L'ENGAGEMENT DE LA TROISIEME ANNEE (automne 1982)

Pour traiter de l'arabisation de la troisième année des sciences sociales et humaines, nous nous trouvons dans une position, à la fois, semblable et différente par rapport à celle qui était la nôtre quand nous avons traité de l'arabisation des deux premières années. Position semblable, car nous sommes ici également contemporain de l'événement. Position différente, car nous en sommes tellement contemporain que, cette fois-ci, nous ne disposons que de peu de recul pour en juger. Position semblable encore, parce qu'il s'agit ici, également, d'un processus de translinguisme et de transculturation observé avec un regard d'historien et d'éducateur. Position différente, néanmoins, car le processus ainsi observé n'a même pas encore accompli le parcours d'un premier semestre, de sorte que nous ne sommes témoin que de son premier engagement dans l'année universitaire 1982-1983.

La position particulière qui est ainsi la nôtre par rapport à un événement dont, certes, nous sommes contemporain mais qui, d'une part, n'en est encore qu'à ses débuts et qui, d'autre part, ne nous laisse qu'un recul mesuré pour juger de ses premiers pas, cette position particulière explique la méthode que nous avons retenue pour en rendre compte. Cette méthode est celle des flashes, organisés d'ailleurs autour de trois thèmes. Elle est sans doute la seule possible, compte-tenu de notre proximité à l'événement et de son caractère inchoatif. Les flashes, c'est une façon de recueillir des faits sans trop se hasarder encore à les systématiser. Toutefois, en conclusion, nous essayerons de préciser l'impression d'ensemble que nous en retirons.

I - Contexte universitaire

Le contexte universitaire global de l'engagement de l'arabisation de la troisième année des sciences sociales et humaines est, en cet automne 1982, assez exceptionnel en raison de deux circonstances elles-mêmes extraordinaires. La première tient à ce que la rentrée universitaire 1982-1983 est la vingtième du genre depuis l'Indépendance. La seconde est toute dans le chiffre des 100.000 étudiants inscrits à l'Université en ce début d'année. Ces deux circonstances marquantes dans l'histoire de l'Université algérienne expliquent, à la fois, le grand nombre d'arti-

cles de presse traitant de l'Université et les nombreuses émissions télévisées consacrées à l'enseignement supérieur. Pour des raisons pratiques, nous n'utiliserons que le matériau informatif fourni par la presse écrite : verba volant, scripta manent. Nous analyserons, de façon synthétique, le regard que celle-ci porte sur l'enseignement supérieur. Ce regard admire le passé, discerne le présent, scrute l'avenir.

1) - Les fruits du passé

Incontestablement, la presse algérienne lit avec plaisir les résultats positifs obtenus par l'Université depuis 1962.

Le numéro de Révolution Africaine qui célèbre le vingtième anniversaire de l'Indépendance titre ainsi l'article consacré à l'enseignement : "Les plus beaux fruits de l'indépendance" (1). Cet article, comme bien d'autres, se plaît à comparer la situation acquise de 1982 à celle héritée en 1962.

En vingt années, "Des progrès conséquents" ont été réalisés : El Moudjahid des 17, 18 et 19 septembre 1982 publie une série d'articles pour les mettre en relief et rendre compte, ainsi, de l'évolution qu'a connue l'enseignement supérieur. Une importance particulière est accordée à la réforme de 1971, celle de l'algérianisation, considérée comme "une seconde naissance" de l'Université. On souligne la priorité donnée à l'enseignement scientifique et la démocratisation de l'Université qui permet un accroissement du nombre des étudiants algériens tant en graduation (licence) qu'en postgraduation. "Les besoins du pays sont ainsi pris en charge progressivement en matière d'encadrement. L'algérianisation se trouve dotée des bases nécessaires à sa généralisation dans tous les enseignements. L'algérianisation ouvre, quant à elle, la voie à l'arabisation". Telle est la finale de l'article de El Moudjahid du 19 septembre, qui annonçait une suite, en fait jamais publiée !

L'algérianisation du corps enseignant, plus que son arabisation, est soulignée dans d'autres périodiques. Algérie-Actualité déclare : "Si l'algérianisation du corps enseignant est en bonne voie (plus de 70 % de nationaux), leur arabisation, par contre, à défaut d'un programme réaliste qui s'oppose au volontarisme, n'a pas connu les résultats escomptés" (2). La presse hebdomadaire est souvent plus critique que la presse quotidienne.

1 - Révolution Africaine, n° 958, du 2 au 8 juillet 1982.

2 - Algérie-Actualité, n° 873, semaine du 8 au 14 juillet 1982.

2) - Les contraintes du présent

Nous ne présenterons pas, ici, les problèmes qui sont propres à l'arabisation : la presse algérienne du 20^e Anniversaire, curieusement, n'en parle pratiquement pas. Par contre, après avoir souligné l'importance du chiffre de 100.000 étudiants atteint cette année, elle insiste fortement sur les "contraintes" que ce grand nombre d'étudiants fait peser sur les structures universitaires. Avec la presse, nous ferons état des contraintes que connaît, de façon particulière, la rentrée universitaire 1982-1983. Dans un premier temps, nous en montrerons le poids sur l'Université dans son ensemble ; dans un second temps, nous les présenterons à un niveau local, celui de quelques universités ou centres universitaires.

Que ce soit le quotidien El Moudjahid ou les deux hebdomadaires Algérie-Actualités et Révolution Africaine, ces trois périodiques, les plus lus en Algérie, insistent sur la cause quantitative des contraintes actuelles : il y a deux fois plus d'étudiants nouvellement inscrits en 1982 qu'en 1981, "année (pourtant déjà) caractérisée par la surcharge" (3). Un plus grand nombre de bacheliers en 1982 explique ce doublement des nouveaux inscrits. Pourtant, ce résultat exceptionnel, qui fait aujourd'hui difficulté pour l'Université, ne résout en rien le problème spécifique du baccalauréat : "En fait, bien que l'on passe du simple au double d'une année à l'autre, ce chiffre comparé au nombre total des candidats au bac 1983 montre que l'on demeure toujours au niveau du concours et non d'examen réel. En effet, les 30.000 bacheliers de 1982 ne font qu'un peu moins du tiers des 105.000 jeunes ayant subi les épreuves du bac. Le hiatus saute aux yeux : d'un côté, c'est peu, et le taux d'échecs au bac trop important est vivement ressenti au niveau de la population scolaire ; de l'autre, c'est trop, l'effectif est pléthorique et l'enseignement supérieur va connaître de nouvelles contraintes, malgré la taille et la qualité des efforts entrepris depuis l'Indépendance, qui vont s'ajouter aux anciennes" (4).

3 - Algérie-Actualités, du 8 au 14 juillet 1982.

4 - Révolution Africaine, du 24 au 30 septembre.

Pour répondre à ces contraintes supplémentaires, en ce qui concerne l'hébergement des étudiants, par exemple, "il aurait fallu construire deux cités universitaire de 2.400 lits (normes actuelles) et trois restaurants d'une capacité moyenne de 2.000 à 3.000 repas/jours. Evidemment, personnels de service et équipements auraient dû suivre" (5).

Les difficultés propres à cette rentrée conduisent une partie de la presse (6) à s'interroger sur la politique en cours et même à se demander s'il ne faudrait pas limiter le nombre des étudiants. En effet, les parents s'inquiètent des mauvaises conditions de travail, et les enseignants de la baisse de niveau : les employeurs, de leur côté, exigent de plus en plus une expérience chez les demandeurs d'emploi, ce qui exclut, bien entendu, les jeunes diplômés. Un agent du Ministère de l'Enseignement Supérieur déclare : "S'il avait fallu réfléchir en termes d'infrastructures idéales", environ 10 à 15 % seulement des nouveaux bacheliers auraient pu être accueillis par l'Université ! Une journaliste pense que l'Université a pour vocation de "répondre aux besoins en cadres du pays, en quantité et en qualité" ; mais, ajoute-t-elle, c'est le problème de la mauvaise répartition des étudiants dans les différentes filières d'enseignement qui est la vraie question.

Cette année encore, en effet, les Bacheliers se sont inscrits massivement au tronc commun de biologie (36,1 %) et en sciences juridiques (14 %), négligeant ainsi certaines filières de formation scientifique et technique, comme les sciences de la terre (1,1 %), la mécanique, l'hydraulique ou les sciences alimentaires. Pourquoi de telles "distorsions", se demande la même journaliste ? Elle les explique par la mauvaise "organisation de l'enseignement secondaire", d'une part, et, de l'autre, par "l'impact des différences de statut et de revenu entre les secteurs salariés et non salariés". Autrement dit, la question posée dépasse largement le cadre de l'enseignement supérieur : c'est une réponse globale qui doit être apportée.

5 - El Moudjahid, 5 septembre 1982.

6 - Algérie-Actualités, 30 septembre - 6 octobre 1982.

Une autre difficulté : l'augmentation considérable du nombre des étudiants accentue le manque chronique d'enseignants, plus particulièrement algériens, surtout dans les filières scientifiques. Une fois encore, il a fallu recourir à la coopération internationale : "500 nouveaux enseignants étrangers, en majorité des pays socialistes et des pays arabes vont faire partie de l'encadrement" (7). Sans doute, vont revenir en Algérie des post-gradués et des enseignants en formation ou exerçant à l'étranger. Mais, ces retours ne seront pas suffisants ! Les nouveaux besoins s'élèvent à 1.800 enseignants pour cette rentrée universitaire.

El Moudjahid rend compte des déplacements opérés par Monsieur Brerhi dans de nombreux centres universitaires et souligne des cas particuliers. L'Université d'Annaba, par exemple, connaît cette année une augmentation de 2.500 étudiants pour un total de 8.000 inscrits: Le reporter parle d'"une véritable crise de croissance" (8). A Tizi-Ouzou, il est question de "saturation" : sur 2.000 étudiants nouveaux, 750 se sont inscrits en sciences biologiques ; pour certaines filières, il a fallu recruter des enseignants seulement licenciés ! (de fait, "les procédés de recrutement des enseignants sont assez souples" (9)). Le centre universitaire de Batna a été créé en 1977 pour 550 étudiants : il en accueille, cette année, 4.912 !

Il serait possible de multiplier les exemples ! L'Université est en pleine expansion quantitative, et les difficultés, tant en hommes qu'en matériel, que cette expansion provoque, sont considérables. Mais la presse ne remet jamais en cause la politique de démocratisation de l'enseignement. Toutefois, pour la première fois, des cris se sont élevés, durant l'été 1982, pour alerter au sujet du problème démographique.

100.000 étudiants ! A la fois un succès pour la démocratisation de l'enseignement et le signe d'un goulot d'étranglement.

7 - El Moudjahid, 26 septembre 1982

8 - El Moudjahid, 19 septembre 1982.

9 - Ibid., 27 septembre 1982.

3) - Les projets d'avenir

Cette rentrée universitaire 1982-1983 a suscité, enfin, des articles de presse consacrés à l'avenir de l'enseignement supérieur algérien.

Si le présent est le temps des contraintes, l'avenir devra être celui des projets, et ceux-ci devront être à la mesure de besoins sans cesse grandissants. En l'an 2.000, quelque 510.000 étudiants suivront les cours de l'enseignement supérieur. A l'horizon plus rapproché de 1984, entre 130.000 et 150.000 étudiants seront inscrits à l'Université. En deux ans, de 1982 à 1984, l'augmentation aura été de 30 à 50%.

L'avenir, ce sera donc de nouvelles constructions de centres universitaires : fin 1984, l'Algérie devrait compter 31 centres universitaires, 1 par wilaya ! Ce sera, également, la poursuite de la réforme en cours, en ce qui concerne l'algérianisation, à la fois, des programmes et des hommes et, sans aucun doute, de l'arabisation, dont la presse, redisons-le, ne parle que de façon allusive. Il s'agira, aussi, de lier toujours davantage la recherche scientifique et le développement économique. L'avenir, ce sera, en fin de compte - leitmotiv habituel - le renforcement définitif... de l'indépendance nationale !

Le contexte universitaire de la rentrée n'est pas entièrement manifesté avec ce que nous venons de rapporter de la presse traitant, durant l'automne 1982, de l'enseignement supérieur. Ce contexte est aussi celui qu'a engendré un été fait de longues détente occupées par le Mondial, les nuits de Ramadan, les épisodes de Dallas, les journées de plage, les soirées de Foire. Ce sont également les souffrances et les découragements laissés dans le fond des coeurs par l'été libanais et les hésitations des pays arabes. Ce sont, de plus, les difficultés socio-économiques suscitées par la valse des étiquettes, la pénurie des logements, les encombrements grandissants des grandes villes, ou encore les longues attentes devant les guichets délivrant les passeports...

C'est la bagarre dans la cité universitaire de Ben-Aknoun (Alger) qui, dans la nuit du 3 novembre, cause la mort d'un étudiant et l'hospitalisation de plusieurs autres (10)... qui laisse supposer, à la satisfaction de quelques-uns et à l'angoisse de beaucoup d'autres, la présence toujours agissante des mouvements islamiques (11).

La rentrée 1982-1983 s'opère sous le signe des 100.000 étudiants et dans un certain climat de morosité, voire de violence.

En revanche, la rentrée universitaire s'opère, également, sous le signe de nouvelles perspectives encourageantes et dans un nouveau climat de confiance, en raison du voyage que Monsieur Brerhi fait en France du 8 au 19 novembre 1982 et des accords qui, à cette occasion, sont paraphés entre le ministre algérien de l'Enseignement Supérieur et son homologue français.

-
- 10 - "Une telle violence est, par nature, intolérable, déclare El Moudjahid (4 novembre 1982), en tous lieux et en tous moments, mais particulièrement dans l'Université qui est par définition vouée aux échanges culturels, à la recherche de la science, à la formation intellectuelle des futurs cadres de la Nation. A l'Université surtout, c'est l'expression de tolérance, de compréhension, de respect des valeurs humaines qui doit prendre le pas sur toute autre considération".
- 11 - Il faut distinguer entre l'Islam authentique et une parodie d'Islam, précise un hebdomadaire : "L'erreur, en effet, vient trop souvent de l'amalgame que certains ont vite tendance à faire entre la vue des jeunes se rendant en masse dans les mosquées et qui défendent passionnément les idées de justice sociale prônées par l'Islam. Ceux-là, en effet, n'ont rien de commun avec la parodie de l'Islam que des agités tentent de répandre dans les couches populaires, dans les lycées et à l'Université alors qu'ils ne trouvent aucun écho dans nos campagnes (...). La poussée de l'Islam en Algérie s'inscrit dans une perspective d'authenticité, d'ouverture et de lumière qui gagnerait à être canalisée par des positions (...) contre le sectarisme, l'intolérance et l'ignorance" (Algérie-Actualités, 11-17 novembre 1982).

Sans doute, ces accord intéressent surtout la coopération scientifique et technique : ils constituent, en tant que tels, ce que Le Monde appelle "un programme ambitieux". Il n'en reste pas moins qu'ils situent dorénavant les deux Universités, celle d'Algérie et celle de France, au sein d'une volonté commune de "codéveloppement", de "coresponsabilité" et de "réciprocité". Les répercussions s'en feront sentir, non seulement sur les sciences dites exactes de l'enseignement supérieur algérien, mais aussi sur les sciences sociales et humaines qui y sont dispensées, dans la mesure où celles-ci, tout en "s'unifiant" en langue arabe, garderont le français comme langue étrangère de travail, et ceci plus particulièrement, en ce moment en tout cas, au niveau de la postgraduation.

Il n'est pas indifférent de noter, à cet égard, de récentes conventions signées entre des Universités algériennes et françaises. Ainsi, tout récemment, vient d'être signée une convention entre le centre universitaire de Sétif et l'université de Perpignan. Auparavant, une convention analogue avait noué la collaboration entre Saint-Etienne et Sidi-Bel-Abbès. A Oran, l'Institut des sciences économiques envisage de semblables conventions avec des universités françaises : l'objectif recherché serait une véritable collaboration réciproque, dans les échanges ^{tant} en hommes qu'en documentation scientifique. L'intérêt de toutes ces conventions ne saurait échapper aux universitaires et chercheurs des deux pays.

La coopération universitaire entre la France et l'Algérie devrait aboutir à des transferts de données aussi importantes pour le développement que peuvent l'être les transferts de technologie. A cet égard, le voyage de Monsieur Brerhi devrait être à l'occasion d'une relance entre les organismes de recherche des deux pays. "Un projet de terminal en liaison avec le centre de documentation du CNRS serait envisagé" (12).

L'engagement de l'arabisation de la 3^e Année s'inscrit dans le cadre d'un Plan Quinquennal (1980-1984) qui, en cet automne 1982, se trouve à peu près à mi-parcours. L'avenir de l'enseignement supérieur, en effet, y est présenté dans ses grandes lignes par le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Nous avons déjà fait allusion à certaines des orientations définies par ce Plan Quinquennal. Il n'est pas indifférent d'y ajouter certaines de ses perspectives.

Ainsi, pour la période 1980-1984, il est prévu la sortie de 46.000 diplômés de l'Université algérienne. Or, ces diplômés devraient se répartir de la façon suivante :

- 12.000 (26 %) en sciences et technologie
- 9.200 (20 %) en sciences médicales
- 8.000 (17 %) en sciences juridiques
- 8.000 (17 %) en sciences sociales et lettres
- 8.800 (18 %) autres disciplines.

Commentant ces chiffres, le Plan remarque : "Le taux relatif élevé de diplômés en sciences juridiques posera le problème de leur affectation efficace". Il ajoute : "Il en est de même pour les sciences sociales et lettres". Devant cette pléthore de "littéraires", il annonce : "Une partie importante des nouveaux diplômés de l'Université, dans les filières littéraires et scientifiques, pourra être orientée en priorité vers la couverture des besoins urgents de l'enseignement secondaire : il en est de même pour les nouvelles promotions issues de filières économiques, juridiques et de gestion". Plus exactement, il envisage l'affectation de ce surnombre de diplômés pour répondre "aux besoins les plus urgents d'encadrement pédagogique et administratif".

A la fin de 1984, donc du Plan Quinquennal, toutes les licences en sciences sociales et humaines seront arabisées (elles l'auront été avec la 4^e Année 1983-1984). Or, le placement des diplômés arabisés posera certainement, dans l'état actuel des choses et de l'organisation du pays, des problèmes particulièrement difficiles. A leur placement, la meilleure solution sera celle - pas nécessairement désirée par les étudiants - de "l'encadrement pédagogique et administratif", lui-même en cours d'arabisation.

Tout se passe comme si l'enseignement des sciences sociales et humaines n'était pas entièrement partie prenante dans les "filières les plus fondamentales pour la maîtrise, à moyen et long terme, des grands problèmes du développement". Ainsi, le contexte universitaire créé par le Plan engage l'ensemble du secteur des sciences sociales et humaines dans les voies d'une certaine marginalisation par rapport aux "priorités sectorielles et régionales" qui ont été définies pour la construction du pays. C'est bien cette marginalisation que ressentent les enseignants que nous connaissons.

II - L'arabisation à sa troisième année

Sur l'état de l'arabisation en sciences sociales et humaines à sa troisième année, nous avons glané par nous-même nos informations. Les flashes que nous avons pris et que nous allons développer sont situés par rapport à des lieux : Alger, Oran et Constantine ; nous avons voulu avoir une idée de ce qui se passe dans ces trois villes universitaires, tout en privilégiant Oran, lieu de notre résidence. Ces flashes s'intéressent à la langue d'enseignement utilisée plus particulièrement dans les différentes filières de spécialisation propres à la troisième année de licence ; pourtant, ils ne pouvaient laisser dans l'ombre des questions, soulevées au cours des deux premières années d'arabisation, telles que celles concernant l'arabisation de la documentation

ou l'encadrement pédagogique. Notre regard, enfin, s'est arrêté sur l'acte ministériel de septembre 1982 concernant la place à donner aux langues étrangères durant les années de licence.

Photographier l'arabisation des enseignements en ce début de la troisième année revient, en fait, à montrer comment le premier semestre de spécialisation a été arabisé. La situation se présente différemment suivant les lieux et les filières de spécialisation.

A Alger, la troisième année des sciences économiques comporte une section en langue nationale et une autre en langue étrangère, à savoir le français, et cela dans les différentes spécialités enseignées: gestion, sciences financières, économétrie, planification, finances publiques.

Cette situation de bilinguisme se retrouve en sciences juridiques et administratives. Elle est due au maintien de la section en langue française qui avait été lancée, pour la dernière fois, en 1980-1981, au moment de l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, et cela au bénéfice des redoublants et des immigrés. Ainsi, l'option judiciaire et l'option administrative comportent cette double section.

En sciences commerciales (où l'on annonce la création d'une quatrième année), la troisième année d'enseignement connaît une double section, en langue nationale et en langue française, avec, en plus, pour un module, un enseignement en langue anglaise.

Toujours à Alger, les sciences sociales sont arabisées. Cela semble normal en troisième année de sociologie (l'option démographie dont l'arabisation pourrait faire difficulté n'est pas enseignée à Alger), mais provoque un étonnement en psychologie : les perspectives établies lors du Séminaire de mai 1982 laissaient entendre que la psychologie clinique pourrait connaître une arabisation difficile. Les autres options de la troisième année de psychologie sont arabisées : psychologie industrielle, sciences de l'éducation, orientation scolaire et professionnelle, orthophonie.

En sciences politiques et de l'information, la troisième année ouvre sur trois options. La première donne une formation aux futurs journalistes ; elle est rangée sous la rubrique "informations internationales" ; la présence de nombreux étudiants étrangers, africains pour la plupart, contribue à y maintenir l'enseignement en langue française. Les deux autres options, "organisation" et "relations internationales", sont enseignées en langue nationale ; mais il n'est pas impossible que quelques modules d'enseignement, comme l'économétrie, les statistiques ou les mathématiques, soient enseignés en langue étrangère.

A Constantine, en sciences juridiques et économiques, la troisième année est complètement arabisée ; mais, en sciences sociales, il en va différemment. En effet, si l'enseignement des options en troisième année de sociologie est arabisé, celui des options en psychologie ne l'est pas totalement : l'option psychologie clinique, à la différence de l'option sciences de l'éducation, rencontre des difficultés d'arabisation.

Les difficultés en psychologie clinique étaient prévues en raison du manque d'enseignants. Au moment où nous rédigeons, ^{ces pays} les étudiants suivent des cours en langue française sans y être officiellement inscrits, car ces cours devraient être faits en arabe. En attendant, le directeur de l'institut effectue actuellement un voyage de la dernière chance au Proche-Orient pour recruter des enseignants. S'il en trouve, on pourra arabiser l'enseignement en psychologie clinique. A défaut, ce sera au ministère de prendre une décision. Laquelle ? Le Séminaire de mai 1982 en a prévu plusieurs, qui vont de la fermeture de l'option jusqu'à son ouverture en langue étrangère. La première décision reviendrait à diriger les étudiants de Constantine sur Alger ou Oran.

Pour Oran, nous avons pu recueillir des informations plus précises encore. En sciences juridiques et administratives, la section en langue française fonctionne, en ce début de troisième année, dans les deux options que propose cette année : l'option administrative et l'option judiciaire. Il y a une soixantaine d'étudiants qui suivent leurs cours en langue française, contre 240 qui les suivent en arabe.

En sciences économiques, la troisième année n'est pas complètement arabisée. Les options y sont assurées en langue arabe et en langue française.

En sociologie, l'option sociologie industrielle est arabisée : elle ne regroupe qu'une vingtaine d'étudiants. L'option démographie ne peut être totalement arabisée ; deux ou trois modules restent enseignés en langue française. Il est à noter que, seule en Algérie, l'Université d'Oran assure un enseignement en démographie : cette année, une quinzaine d'étudiants suivent cet enseignement, ce qui est peu.

En psychologie, trois options sont enseignées : la psychologie industrielle, la psychologie clinique et les sciences de l'éducation. Ces sciences de l'éducation sont enseignées pour la première fois, et elles le sont en langue nationale, bien que la plupart des enseignants aient été formés suivant des méthodes anglo-saxonnes. La psychologie industrielle est également enseignée en langue arabe. Quant à la psychologie clinique, elle n'est arabisée que partiellement : trois modules sur cinq sont enseignés en arabe; les deux modules enseignés en langue française le sont par manque d'enseignants arabisants : le module d'anatomie et de physiologie pathologiques, ainsi que le module des troubles du développement sensori-moteur.

Ainsi, sur la base de nos informations concernant Alger, Constantine et Oran, et malgré quelques difficultés constatées ici ou là (d'ailleurs, officiellement prévues), une première impression globale s'impose : l'arabisation de la troisième année a commencé.

En ce qui concerne la documentation : il ne semble pas que la situation décrite dans les précédents chapitres ait beaucoup évolué. Néanmoins, des efforts pour augmenter le nombre des livres en langue arabe ont été réalisés, soit au cours de l'été, soit durant cet automne 1982.

A Oran, par exemple, la diffusion du livre arabe en sciences sociales et humaines s'est trouvée améliorée par l'ouverture, au coeur de la ville, d'une librairie universitaire. Cette librairie est le second local de l'Office des Publications Universitaires. Au moment de son inauguration par Monsieur Brerhi, elle proposait au public 2.000 titres, dont 1.400 en langue nationale. Il est notable que des ouvrages en arabe concernant la psychologie et les sciences de l'éducation étaient alors disponibles : cela est nouveau. Toutefois, les besoins sont encore loin d'être satisfaits, tant pour la quantité que pour la qualité. Il est également intéressant de constater que, le 14 novembre 1982, l'émission

télévisée hebdomadaire, Kâteb ou kitâb (l'écrivain et le livre), a été consacrée à la présentation de nouveaux livres concernant l'éducation et la psychologie (13). Au cours de cette émission, un professeur de l'enseignement supérieur a posé un problème essentiel, en insistant sur l'importance à donner, en Algérie, à la théorie islamique de l'éducation.

Dans la ligne des efforts réalisés en faveur du livre universitaire, en général, et du livre arabe, en particulier, il faut mentionner l'installation, par Monsieur Brerhi, des commissions nationales techniques du livre universitaire, le 30 octobre 1982. Ces commissions se composent de professeurs des différentes filières d'enseignement. Parmi les cinq commissions, figure celle des sciences sociales et humaines. Comme les autres, elle aidera l'OPU (Office des Publications Universitaires) dans le choix des livres universitaires importés de l'étranger. Elle sera chargée, également, d'aider le centre national de traduction et d'encourager la production nationale.

Après avoir procédé à l'installation officielle de ces commissions, le ministre a indiqué qu'un colloque national du livre universitaire sera tenu avant janvier prochain. L'objectif de cette rencontre sera de définir une politique du livre dans notre pays et l'examen des différents problèmes relatifs à ce dernier : l'impression, l'information technique et scientifique, la diffusion, etc... (14).

-
- 13 - Parmi ces nouveautés, on peut citer le livre de Monsieur Rabah TORKI, Les théories de l'éducation, OPU, 1982. El Moudjahid (du 11 novembre 1982) en a fait un résumé dont voici quelques passages : "Abordant les différentes théories de l'éducation sous tous leurs aspects, l'auteur met en valeur les avantages et les inconvénients de chacune d'elles (...). L'auteur constate avec plaisir, depuis 1980, l'avènement de l'arabisation au sein de l'Université algérienne, comme il se félicite des orientations en matière de choix de méthodes d'éducation, car seule la théorie islamique trouve son impact dans un tissu social foncièrement musulman".
- 14 - Ces informations proviennent d'un article de presse : El Moudjahid, 31 octobre 1982.

La question de l'encadrement pédagogique est évidemment liée à celle de la langue d'enseignement. Si cette dernière est arabisée, l'encadrement pédagogique l'est par le fait même. Le côté inattendu de la situation, en ce début de troisième année d'arabisation, est que les cours en arabe ont pu commencer sans la participation d'un grand nombre d'enseignants algériens de formation francophone. Comment cela a-t-il été possible ?

Quatre raisons paraissent en rendre compte. La première est l'existence d'enseignants algériens à même d'enseigner en langue nationale. Ceci est une conséquence de l'arabisation sectorielle menée dans la plupart des instituts enseignant les sciences sociales et humaines, avant 1980. Là où les deux sections, en langue arabe et en langue française, coexistaient, une tradition et une expérience d'enseignement arabisé se sont développés au long des années. Progressivement, des Algériens exclusivement francophones de formation se sont mis à enseigner en arabe. Ce processus d'arabisation des enseignants algériens s'est poursuivi durant les deux premières années d'arabisation totale, à partir de 1980, ~~Les~~ enseignants de niveau 3 en langue arabe ont pu, évidemment, plus facilement que les autres, commencer à enseigner en langue nationale, au fur et à mesure de la prise de conscience de l'inévitabilité de l'arabisation. Les postgradués que nous connaissons sont conscients de la nécessité de s'arabiser. Ils s'y emploient dès leur passage en formation de magister. Ils le font d'autant plus volontiers et d'autant plus rapidement qu'ils ont reçu, durant leur formation primaire et secondaire, des bases suffisantes en arabe littéraire. Ils rencontrent, certes, des difficultés, en particulier en ce qui concerne la terminologie. Mais ils améliorent leur expression orale grâce à une utilisation plus fréquente et plus motivée de la langue d'enseignement ; ils en viennent à assimiler la terminologie propre à leur discipline. Un autre facteur psychologique les aide à fournir cet effort : ils travaillent en groupe, au sein de leur promotion de magister.

Une deuxième raison est le gonflement, par rapport au nombre des enseignants, des effectifs des étudiants qui suivent les cours en arabe. Là aussi, l'existence d'une section arabisée a permis assez facilement à ce gonflement de se produire presque de façon naturelle. Pour un cours magistral, il importe relativement peu que les étudiants soient 200 ou 800. Cela importe d'autant moins que les méthodes de l'enseigne-

ment arabisé sont différentes de celles de l'enseignement de type français. La relation enseignant-étudiant n'est pas la même dans les deux cas : un enseignement arabisé peut être plus facilement "magistral" ; les étudiants posent peu de questions (d'autant moins, nous dit-on, qu'ils peuvent être gênés pour s'exprimer en langue arabe ou qu'ils ont constaté que leur professeur lui-même risquait d'être gêné pour leur répondre !). D'ailleurs, ces étudiants sont, depuis leur arrivée à l'école, habitués à se trouver dans des classes surchargées dans lesquelles il est difficile de poser des questions au professeur.

Une troisième raison ? L'augmentation des heures de cours assurées par les enseignants arabophones. Cela correspond à une solution présentée lors du Séminaire de mai 1982. Il semblerait que les enseignants les plus portés à augmenter leur temps d'enseignement hebdomadaire seraient les Proche-Orientaux.

La quatrième raison est l'arrivée précisément d'enseignants en provenance du Proche-Orient. Nous avons constaté, ici et là, que de tels enseignants arabophones étaient, à la fois, nouveaux et, souvent, qualifiés. Ces arrivées ne semblent pas, néanmoins, modifier le jugement global des Algériens sur ses Orientaux : on ne les apprécie pas beaucoup. Cela est vrai tant de la part des enseignants que de celle des étudiants.

Dans le sens du développement de ce type de coopération, nous avons relevé deux événements complémentaires. Le premier est le renforcement de la coopération inter-universitaire entre l'Algérie et l'Irak, à l'occasion de la visite en Algérie d'une délégation conduite par le ministre irakien de l'enseignement supérieur. Le renforcement concerne l'échange d'enseignants et de boursiers ; il vise également les relations bilatérales entre les Universités pour "la promotion et le développement de l'enseignement en langue nationale" (15). Le second événement est la réunion à Alger du "comité chargé du suivi des recommandations du premier congrès des ministres arabes de l'enseignement supérieur qui s'est tenu à Alger du 14 au 19 mai 1982" (16). Cette réunion a étudié la création d'un centre d'arabisation, de traduction, d'édition et

15 - El Moudjahid, 4 novembre 1982.

16 - Ibid, 5, 6 et 7 novembre 1982.

de publication dans le monde arabe, ainsi que la création d'une université arabe. Par ailleurs, les participants ont réfléchi "sur les difficultés de l'arabisation dans l'enseignement supérieur et les moyens de les surmonter".

En ce qui concerne l'arabisation des enseignants algériens francophones, le fait nouveau de la rentrée 1982-1983 est la possibilité accordée à ces enseignants d'y consacrer le temps qu'ils veulent, dans la mesure où bon nombre d'entre eux sont détachés de leur enseignement, et souvent de tout enseignement (puisque celui-ci est arabisé !).

A Oran, le directeur du centre d'enseignement intensif des langues s'est montré satisfait quant aux efforts déployés par les enseignants pour s'arabiser : en sciences sociales et en sciences économiques, trois enseignants ont été détachés totalement à fin d'arabisation; ceci est nouveau par rapport à l'année 1981-1982. Les autres enseignants sont détachés partiellement et suivent les cours organisés par le Centre. Ces cours concernent toujours les trois niveaux précisés l'année précédente ; ils avaient tous repris en octobre. Le fait vraiment nouveau, indiqué par le directeur du centre, est la volonté manifestée par les enseignants de s'arabiser ; en fait, cette volonté reposerait surtout sur la peur de perte d'emploi. A la question concernant les stages effectués en Syrie, le directeur nous a affirmé que cela avait été un échec. C'est en Algérie, a-t-il ajouté, que les enseignants algériens doivent s'arabiser, et ils pourront le faire dans de bonnes conditions.

Un autre fait marquant de la rentrée universitaire 1982-1983, en sciences sociales et humaines, est la parution, en septembre, d'un arrêté ministériel concernant l'enseignement des langues étrangères au cours des quatre années de préparation à la licence.

Cet arrêté comporte 4 articles :

- Les articles 1 et 2 concernent le tronc commun. Ils prévoient qu'un étudiant dont les cours sont dispensés en langue nationale, doit suivre un enseignement de 3 heures par semaine en langue étrangère. Cet enseignement a un double objectif : d'une part, parfaire l'expression écrite et orale acquise par l'étudiant dans cette langue étrangère ; d'autre part, faire acquérir la terminologie de la discipline enseignée.

- L'article 3 précise que cet enseignement est de 2 heures par semaine en troisième et quatrième années. Il peut être assuré dans le cadre des travaux pratiques ou des travaux dirigés, ou bien encore sous la forme d'un séminaire. Le contenu du module enseigné en langue étrangère doit compléter la documentation en langue arabe et se spécialiser dans les recherches particulièrement récentes.

- L'article 4 déclare qu'un étudiant dont les cours sont assurés en langue nationale peut choisir jusqu'à deux modules enseignés en langue étrangère. Dans ce cas, les articles 1, 2 et 3 ne sont plus applicables.

Les réactions des directeurs d'institut ou des chefs de département que nous avons rencontrés ont été les suivantes. Cet arrêté, pensent-ils, est intéressant à plus d'un titre, mais il est arrivé trop tard pour être appliqué dès le premier semestre de l'année 1982-1983. Le texte, d'ailleurs, demande à être clarifié et précisé : on ne sait pas s'il supprime l'enseignement, déjà en place, des langues étrangères ou s'il y ajoute un autre enseignement, auquel cas, compte tenu de la surcharge actuelle des horaires, il serait difficilement applicable. L'interprétation la plus courante est que cet arrêté répond à deux problèmes :

- La place de la langue française dans le cadre d'un enseignement par ailleurs complètement arabisé : son utilisation est, d'une manière ou d'une autre, indispensable dans le contexte algérien actuel, pour des raisons de documentation et pour la formation des chercheurs et enseignants travaillant en français.
- La place des enseignants algériens francophones à l'intérieur de l'enseignement arabisé des sciences sociales et humaines : un enseignement donné en langue française permettrait d'utiliser ceux qui n'arrivent pas à s'arabiser.

Nous pensons que l'application de cet arrêté permettra, en outre, de résoudre le problème de l'enseignement de certains modules encore difficiles à dispenser en langue arabe, spécialement en démographie, psychologie, économie.

III - Témoignages

Les témoignages que nous avons recueillis sont des réactions d'enseignants ou d'étudiants par rapport à la situation créée, en sciences sociales et humaines, par l'arabisation de la troisième année. Ces réactions sont, dans l'ensemble, marquées par la passion : en tout cas, favorables ou défavorables, elles sont très vives. Elles s'apaiseront sans doute quand le processus en cours aura trouvé sa forme définitive et quand les intentions des responsables de l'arrêté de septembre se seront précisées.

Nous commençons par divers témoignages d'enseignants algériens. Nous avons rencontré, dans les couloirs de l'institut des sciences sociales d'Oran, un enseignant en sociologie. Il fait partie de la vingtaine d'enseignants francophones qui sont détachés d'enseignement, en totalité ou en partie, pour s'arabiser. Cet enseignant en sociologie n'a pas, ce semestre-ci, de charge d'enseignement. Il est allé s'inscrire au centre d'enseignement intensif des langues dans un groupe de niveau 2. Il explose contre ses professeurs : "Ce n'est pas sérieux ! On prend des professeurs de lycée pour enseigner des universitaires. Il y a un décalage culturel entre ces professeurs, aux méthodes de travail classiques et même traditionnelles, et les enseignants francophones qui ont besoin d'autre chose". Nous lui demandons s'il suit les cours donnés par ses collègues arabophones. "Effectivement, répond-il, je voudrais travailler avec un collègue arabophone, une "doublure". En fait, il est difficile d'arriver, en pareil cas, à un résultat satisfaisant : les arabophones sont bien d'accord pour qu'on travaille avec eux, mais c'est à condition de faire tout ce qu'ils demandent, et même... leurs cours ! En tout cas, ce problème de l'arabisation devient vraiment angoissant ! Pour le moment, je suis payé pour m'arabiser, mais ne plus avoir d'enseignement me manque beaucoup".

Les propos de cet enseignant sont représentatifs de la position des algériens francophones en ce début d'année 1982-1983 : maintenant plus qu'avant, ils sont décidés à faire effort pour s'arabiser. On peut, toutefois, se demander s'ils seront suffisamment encadrés et s'ils ne risquent pas de se décourager rapidement. Notre enseignant dispose de



temps pour s'arabiser ; mais il a encore à terminer la rédaction de sa thèse : "Et puis, ajoute-t-il, tu connais les problèmes rencontrés chaque jour. Cela fait plus d'une semaine que notre quartier n'a pas d'eau. L'ascenseur ne marche pas : j'ai mal au dos à force de monter les seaux d'eau. Ces derniers temps, j'ai cherché des pommes de terre, sans en trouver ! Ma femme vient d'accoucher, et il faut que je l'aide".

Un autre enseignant francophone, ayant des connaissances en arabe, nous ~~rapporte~~ qu'il devait donner un cours de comptabilité nationale en troisième année de sciences économiques : "Je viens d'apprendre, dit-il, que les étudiants du centre universitaire ont demandé à avoir le cours en arabe. Le directeur de l'institut a donc proposé ce module à un irakien qui vient d'arriver. Il faut que je lui prépare son cours, et je cherche un livre traitant en arabe de comptabilité nationale ! Ensuite, je tâcherai de me perfectionner en arabe... Mais je ne suis pas certain de rester en Algérie". Une telle incertitude n'est pas unique. Notre interlocuteur a soutenu sa thèse : il peut espérer trouver du travail ailleurs. On nous a signalé le cas d'agréés en économie qui ont quitté l'Algérie !

L'arabisation crée parfois des divisions, voire des affrontements, au sein de la communauté universitaire. Un enseignant en arabe, seulement licencié, obtient injustement la place d'un enseignant francophone, à la fois diplômé et expérimenté. On nous a parlé de "revanche" prise par les arabophones sur les francophones. Il faut signaler, ici, pour sa violence, un article, rédigé par un maître-assistant de l'Université d'Alger, dénonçant l'attitude d'"inquisition" qui fut celle d'un jeune collègue en sociologie, au cours d'une émission télévisée (17). Cette inquisition, écrit-il "se donnera d'emblée pour cible le corps enseignant francophone sur lequel pleuvront les anathèmes : parjure et renégat de la culture originelle, ce corps décidément mal aimé sinon honni méritera un beau procès d'intention que l'on peut résumer comme suit: Si aujourd'hui l'arabisation dans nos universités paraît compliquée et si demain ce processus d'intérêt général allait à avorter, les responsables sont d'avance connus. Qui d'autres sinon ces francophones, voire

17 - TOUALBI N., "Inquisition pour une exclusion", Révolution Africaine, du 17 au 23 septembre 1982, pp 30 et 31.

francophiles, artéfactes nostalgiques d'un ordre colonial éculé ?". L'auteur de l'article explique les raisons qui freinent l'arabisation en sciences sociales : celle-ci ne doit plus être considérée comme une simple "transposition linguistique" ; il s'agit d'arriver à "conceptualiser scientifiquement" en arabe ; puis, il déclare : "Il est non seulement urgent d'imaginer les moyens de cette politique, mais non moins opportun de se défaire radicalement d'une attitude de simplicité teintée de mauvaise foi". Ce n'est pas en quelques mois, précise-t-il, que l'on peut réussir l'arabisation ; et il ne faut pas "prendre pour une résistance idéologique, la circonspection scientifique de ceux qui savent que l'arabisation est une entreprise trop sérieuse pour être sacrifiée à un empressement infantile".

Il ne faut pas généraliser les tensions de ce genre à l'intérieur du corps enseignant. Nous avons souvent été témoin de la solidarité entre enseignants algériens arabophones et francophones. Les inquiétudes de ces derniers rejoignent souvent les questions des enseignants arabophones sur l'avenir et la place des sciences sociales et humaines en Algérie. Il est vrai, cependant, que l'avenir personnel des uns et des autres s'annonce de façon différente : les privilégiés du système d'enseignement actuel sont les bilingues. Un enseignant, non seulement bilingue, mais trilingue - il a fait une partie de ses études supérieures en Grande-Bretagne - nous disait : "Un monolingue n'est ni un vrai enseignant, ni un vrai étudiant. En fait, il faut l'arabe, le français et l'anglais qui est de plus en plus nécessaire". Cet enseignant est psychologue et sait l'importance de la documentation en langue anglaise dans sa spécialité.

Que pensent les enseignants étrangers ? Nous avons interviewé des francophones et des arabophones.

Les francophones sont évidemment assez mal à l'aise. Coopérants, ils ne se font guère d'illusions sur leur avenir personnel au sein de l'Université algérienne, même s'ils sont là depuis longtemps et enseignent en postgraduation. Mais, de toutes façons, ils sont, eux aussi pour le moment, concernés par l'arabisation en cours. L'un d'entre eux, enseignant en sciences économiques, pense que "l'algérianisation du

corps enseignant est une bonne chose pour le pays. Mais, ajoute-t-il, l'arabisation (à l'aide des Proche-Orientaux) ne signifie pas nécessairement son algérianisation". Un autre, enseignant en sciences juridiques, est en Algérie depuis une dizaine d'années : "Je regrette d'avoir à quitter ce pays, même si je m'y attendais. J'ai de très bons camarades parmi mes collègues. Eux-mêmes, que vont-ils devenir, s'ils n'arrivent pas à enseigner en arabe ?".

Nous avons rencontré un maître de conférence égyptien, depuis longtemps en Algérie. Bien entendu, il est favorable à l'arabisation ; mais "l'arabisation par les Algériens, dit-il, je n'y crois pas : ils ne savent pas l'arabe".

" Dans l'institut où j'enseigne, ajoute-t-il, on assiste, comme ailleurs, à l'algérianisation du corps enseignant. Ceci provoque le reflux des arabophones du Proche-Orient. Ces derniers sont souvent remplacés par de jeunes enseignants qui viennent de soutenir leur thèse de magister, ou même en France celle de troisième cycle. Ces jeunes enseignants deviennent trop rapidement chargés de cours. On devrait commencer par leur confier la responsabilité de travaux pratiques. En tout cas, les étudiants se plaignent de ces enseignants inexpérimentés et insuffisamment arabophones".

Ce même professeur trouve que "les étudiants comprennent mieux l'arabe aujourd'hui qu'il y a quelques années. Cependant, dit-il, ils éprouvent encore de grosses difficultés à écrire et à s'exprimer correctement. Cela n'est pas étonnant : les enseignants algériens du primaire ou du secondaire leur apprennent mal la grammaire".

Un autre maître de conférence égyptien vient d'arriver en Algérie. Il apprécie l'accueil qui lui est réservé en fait de sympathie et de cordialité. Mais il voudrait voir résolus les problèmes matériels qu'il connaît. Auteur d'ouvrages d'enseignement, il serait content de les proposer à ses étudiants ; mais il lui est impossible de les trouver ici. "Comment faire, demande-t-il, pour les faire venir d'Egypte ?".

Un enseignant irakien est depuis plusieurs années en Algérie. Il trouve que les étudiants ne lisent pas suffisamment en arabe de livres d'économie, soit parce qu'ils ne sont pas très à l'aise dans cette langue, soit parce que les ouvrages d'économie manquent en arabe.

Qu'ils soient francophones ou arabophones, ces enseignants sont pratiquement monolingues en Algérie (s'ils connaissent l'anglais, cette connaissance ne leur est pas ici d'une grande utilité). Ils ne sont en relation qu'avec des Algériens parlant français ou arabe. Cela peut expliquer le porte-à-faux que nous avons ressenti chez eux. Le problème de la langue crée une coupure à l'intérieur du corps enseignant, et également entre enseignants et étudiants.

Dans le contexte algérien actuel, il est important que les responsables algériens soient bilingues parlant l'arabe et le français: un directeur d'institut ou un chef de département doit utiliser quotidiennement ces deux langues. Un de ces responsables auquel nous exprimions notre admiration pour ses connaissances linguistiques nous a répondu qu'elles étaient nécessaires aujourd'hui et le seraient demain encore davantage : "L'arabisation de la troisième année et ensuite celle de la quatrième ne supprimeront pas la nécessité pratique du bilinguisme. De toutes les façons, nous sommes en contact avec les enseignants responsables de la postgraduation qui se donne en français. Nous voulons aussi multiplier nos relations avec des universités françaises".

Le texte de l'arrêté ministériel de septembre a souvent été au centre de nos entretiens avec de tels responsables. Pour eux, il ouvre des perspectives intéressantes et adéquates à la réalité : "Nous ne pouvons pas abandonner la langue française. Quand le texte parle de langue étrangère, il faut traduire par langue française. C'est dans cette langue que nous enseignerons tel module particulièrement important, à plus forte raison quand la documentation en langue arabe est par trop insuffisante".

Nous avons eu un long entretien avec un des responsables du département de démographie. Cette discipline fait partie des options proposées aux étudiants de troisième année. "Le problème de l'arabisation, nous dit-il, ne se pose pas pour les modules techniques. Quand vous parlez d'intégrale, que ce soit en français ou en arabe, tout le monde comprend de quoi il s'agit : les mathématiques sont la langue

universelle actuelle. Par contre, le problème se pose pour les notions de type culturel, comme c'est particulièrement le cas en sociologie. Les difficultés sont culturelles quand vous abordez, par exemple, les différentes théories démographiques, ou bien encore l'histoire et la géographie du Maghreb. Interviennent, alors, des concepts au contenu différent, comme ceux de religion, de famille ou de tradition" (18).

Une autre inquiétude constatée chez des responsables concerne l'enseignement donné par des enseignants algériens, francophones de formation et d'expression, qui enseignent aujourd'hui en langue arabe. "Même si leur langue en arabe est correcte, ce qui n'est pas toujours évident, ils continueront à penser en français. Ils auront des conflits avec leurs étudiants arabisés : les références culturelles et scientifiques des uns et des autres ne seront pas les mêmes, au moins à un certain niveau".

A Oran, le directeur de l'Institut des sciences économiques, ainsi que le chef de département de la sociologie, s'interroge sur les effectifs de première année. La situation n'est pas identique dans les deux cas. En sciences économiques, les effectifs sont en baisse depuis plusieurs années. "L'année dernière, nous dit le directeur, ils étaient environ 150 ; cette année, ils ne sont plus que 100. Cette baisse est d'autant moins normale que, ailleurs, le nombre des étudiants de première année a doublé. Je pense que l'arabisation joue un rôle non négligeable dans cette diminution inquiétante pour l'avenir de notre institut". En sociologie, on ne peut pas parler de baisse ; mais la hausse y est relative : en tout cas, elle n'est pas comparable à celle constatée en psychologie ou en droit. "Les sociologues de première année sont 80, nous dit le chef de département ; l'année dernière, ils étaient 53. Les psychologues étaient environ 110 ; ils sont près de 200 cette année" (En première année de droit, les étudiants sont 800 alors qu'ils n'étaient que 300 en 1981-1982). "Cette évolution, ajoute-t-il, pose sérieusement la question de l'avenir de la sociologie ; chez nous, tout se passe comme si l'arabisation faisait peur aux étudiants qui préfèrent s'inscrire dans d'autres disciplines, en droit, par exemple, où les débouchés dans le privé sont fortement rémunérés".

18 - Les questions de type culturel posées par l'arabisation de la démographie se retrouvent, par exemple, en troisième année d'économie. Une enseignante faisait état devant nous des résistances qu'elle avait rencontrées quand elle avait parlé, dans un cours de démographie, de contraception et de limitation des naissances.

Les étudiants, pour leur part, se demandent, quel sera leur avenir de diplômés en sciences sociales et humaines. Bien entendu, ce genre de question est plus courant en fin d'études qu'en première année de licence ; en tout cas, cette question se pose, au moins, à partir de la troisième année. Du point de vue des débouchés, il est certain que des disciplines sont plus attirantes que d'autres : les sciences juridiques, par exemple, présentent de sérieuses possibilités d'emploi, et ceci pas seulement parce que l'administration algérienne est en voie d'arabisation ; le métier d'avocat est particulièrement envié par les arabophones (celui de médecin l'est plus encore ; mais il exige, dès étudiants, un baccalauréat bilingue : l'enseignement de la médecine est entièrement français).

On peut se demander pourquoi l'arabisation des sciences économiques ferait ou fait baisser les effectifs de première année. Est-ce parce que les sociologues, surtout les arabophones, ont plus de difficulté pour trouver du travail dans le secteur économique algérien (celui-ci préférant les diplômés francophones) ?

Il est une catégorie de bacheliers qui, cette année, n'ont pu s'inscrire dans les instituts d'économie : ce sont les titulaires du baccalauréat de technique comptable. Nous en avons rencontré qui nous ont expliqué pourquoi, de leur point de vue, on ne les avait pas acceptés en sciences économiques : "Quand nous sommes allés nous inscrire au service des inscriptions de l'Université d'Oran, on nous a répondu que ce n'était pas possible parce que nous sommes de formation bilingue et qu'il faut des arabophones". "Cela est d'autant plus injuste, rétorquent-ils, que jusque là nous pouvions nous inscrire directement en sciences économiques, alors que les arabophones devaient passer un examen de mathématiques... Finalement, on nous a dit d'aller à l'école de commerce d'Alger". Le nombre de ces bacheliers n'est pas assez grand pour que leur non-admission en sciences économiques suffise à expliquer la chute des effectifs. Néanmoins, il est significatif que l'on ait répondu à ces jeunes qu'il fallait être arabophone pour étudier les sciences économiques.

Par rapport aux problèmes posés directement par l'arabisation de la troisième année, les étudiants réagissent différemment, en fonction de la langue dominante qui est la leur. Un étudiant arabophone nous disait qu'il trouvait son professeur pas très à l'aise en langue arabe.

Nous avons signalé le cas de ces étudiants qui ont fait pression sur l'administration universitaire pour avoir leurs cours en langue arabe, et non pas en français. Par contre, une démographe de troisième année, ayant pourtant déjà suivi deux années de cours en arabe, nous a déclaré: "Je préfère avoir ce module en français, et je ne suis pas la seule, parce qu'il n'y a pas de bon professeur en arabe". "Le problème, disait un étudiant, est que nous ne sommes pas d'accord entre nous pour des raisons de langue : il y en a qui sont meilleurs en français et d'autres qui n'y comprennent pas grand'chose".

Conclusion

De ces quelques flashes sur la rentrée universitaire de la troisième année d'arabisation des sciences sociales et humaines, il se dégage une impression d'ensemble qu'il s'agit de préciser.

Disons, d'abord, que le lancement de cette troisième année avait quelque chose d'audacieux. Il l'était en raison, non seulement des difficultés déjà rencontrées et de celles à prévoir, mais encore de la nature même de l'opération qui, du tronc commun aux filières, constituait, en même temps qu'un nouveau pas en avant, un saut sur une marche plus élevée. Or, ce lancement audacieux, les responsables de l'enseignement supérieur n'ont pas hésité à le décider, puis à le déclencher. Une chose est donc maintenant acquise : l'arabisation de la troisième année est lancée.

Les conditions dans lesquelles s'est opéré un tel lancement reposent, notons-le ensuite, sur une conception particulière de la marche en avant. Cette conception est celle qui préside, non seulement à l'arabisation progressive des sciences sociales et humaines, mais également au commencement de l'année universitaire 1982-1983 en ses différents domaines. Cette conception de la marche en avant est à situer entre deux formes extrêmes et opposées. Ce n'est ni la fuite en avant irréflechie ni l'avancée parfaitement planifiée et programmée. C'est le type même de la marche en avant politiquement voulue et concrètement pragmatique : on se jette en avant parce qu'on le décide politiquement et, ensuite, on progresse en ménageant risque et chances.

Il ne faut pas s'étonner, enfin, que, dès son départ, le nouveau processus engagé connaisse des réussites et des échecs. Les uns et les autres étaient prévisibles, et même prévus, en ce qui concerne, par exemple, les difficultés d'arabisation de la psychologie clinique, de l'économétrie ou même de la démographie. Il est certainement remarquable que ce lancement de la troisième année subisse moins d'échecs et enregistre plus de réussites que nous aurions pu, nous, le prévoir.

Cette impression d'ensemble renvoie à une certaine philosophie de la pratique, celle des défis à relever et des paris à engager : en l'occurrence, par exemple, le défi des 100.000 étudiants et le pari de l'arabisation de la troisième année. Cette philosophie implique l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'avoir tous les atouts en main pour commencer et poursuivre une partie : il suffit d'en avoir assez pour que la chance puisse sourire. Elle repose sur cette certitude que rien ne peut se faire si on attend, pour aller de l'avant, que toutes les conditions de réussite soient réunies. Elle mise sur la conviction que, une fois lancées, les choses s'arrangeront et se perfectionneront.

En dernière analyse, cette philosophie de la pratique est celle du volontarisme politique qui engage des transformations, souvent irréversibles, au nom de l'idéologie et qui s'emploie ensuite, dans les situations concrètes ainsi créées, à en aménager les conséquences. Mais elle s'affronte à des réalités plus délicates à aménager quand elle engage des actions de translinguisme et, par le fait, de transculturation.

CONCLUSION

AVENIR DE L'ARABISATION

Au terme de cette étude, se pose assez naturellement la question de l'avenir de l'arabisation. Il ne suffit pas d'avoir montré que l'arabisation est en cours depuis longtemps et que celle des années 1980-1982 est appelée à faire date dans l'histoire de l'Université algérienne. Il faut se demander aussi de quelles manières cette arabisation va marquer, à l'avenir, l'histoire de cette Université.

Bien entendu, ici, il s'agira d'abord de l'avenir de l'arabisation des sciences sociales et humaines, celles qui ont retenu notre attention dans cette étude. Toutefois, nous nous interrogerons également sur l'avenir de l'arabisation en ce qui concerne l'enseignement supérieur pris dans son ensemble et la société algérienne elle-même.

De cet avenir, nous ne saurions parler de façon déductive. Nous avons, en effet, montré que la continuité, en matière d'arabisation, relève de décisions politiques. Il n'était pas nécessaire de passer d'une arabisation sectorielle à une arabisation totale. Il ne l'était pas davantage de passer, sans pause, de l'arabisation du tronc commun à celle des filières de spécialisation. Il n'est pas évident que l'on passera de l'arabisation des licences à celle des postgraduations. Ainsi, de ce qui a été et de ce qui est, on ne peut déduire, a priori et avec certitude, ce qui sera.

De l'avenir de l'arabisation, nous parlerons, comme en prospective, à l'aide de scénarios. Compte-tenu de ce qui a été et de ce qui est, nous projetterons, à la mesure de notre discernement, les schémas de ce qui pourrait être.

Ces scénarios concernent ce que - au risque d'un néologisme - nous avons appelé le translinguisme. Nous les construirons en fonction d'une double référence. La première de ces références renvoie à la langue française à partir de laquelle s'est faite l'arabisation. La seconde est la culture : dans chacun des cas considérés, le translinguisme induit des changements culturels.

Par souci de simplicité, ces scénarios ont été limités à trois : monolinguisme, bilinguisme, plurilinguisme.

Monolinguisme de décision

Dans le cas du monolinguisme, l'arabisation des sciences sociales et humaines, maintenant décidée, continue sa progression et finit par occuper tout le champ de l'enseignement des licences. L'arabisation des postgraduations est appelée à suivre logiquement celle des licences. L'arabe règne sans partage.

C'est la solution radicale. Après hésitations, elle a été décidée politiquement. Elle fait de "la langue nationale et officielle" la seule langue d'enseignement, du moins déjà dans toute une partie de l'Université. Elle repose sur cette affirmation d'identité que le peuple algérien est un peuple arabe. Il y a translinguisme : à la langue de colonisation, est substituée la langue nationale. Il y a nationalisation de la langue d'enseignement.

Dans ce cas, la langue française, toutefois, ne disparaît pas totalement. Mais, si elle demeure, ce n'est que comme langue d'appoint, à titre complémentaire, pour les licences. Pour les postgraduations, on peut supposer que, de langue dominante encore actuellement, elle deviendra, là aussi, langue d'appoint. L'avenir du français, dans ces conditions, est limité. Autrefois, seule langue d'enseignement, aujourd'hui encore à l'occasion utilisée comme telle, le français devient langue subordonnée.

Qu'en est-il de la culture ? Normalement, sans dysfonctionnement, le translinguisme s'accompagne d'une transculturation parallèle. L'Algérien peut, enfin, se dire arabe de langue et de culture. Les sciences sociales et humaines sont, non plus traduites du français ou de l'anglais, mais élaborées en arabe. Cette élaboration est suivie d'une large diffusion et distribution d'une documentation en livres et revues en langue arabe. Cette arabisation de la documentation se double de celle de l'administration universitaire. Il n'est plus désormais question pour les immigrés ou pour les Africains de pouvoir bénéficier de l'enseignement des sciences sociales et humaines en langue autre que l'arabe. La culture universitaire algérienne rompt avec celle de l'Occident pour se faire par elle-même, tout en s'inspi-

rant de celle du monde arabo-musulman. Arabisation, algérianisation et orientalisation sont liées plus étroitement qu'elles ne l'ont jamais été.

Bilinguisme de transition

Il s'agit du bilinguisme que constituent l'arabe et le français comme langues d'enseignement en sciences sociales et humaines.

Nous le disons de transition pour le distinguer du monolinguisme que nous avons dit de décision, en raison des actes politiques qui l'avaient instauré. Le bilinguisme peut être dit de transition pour les raisons suivantes.

Avant 1980, au sein de l'enseignement des sciences sociales et humaines, les sections en langue française sont dénommées "bilingues" et instituées à titre transitoire. Après 1980, une section en langue française accompagne l'arabisation totale de la première année, au profit des anciens moudjahidines, des immigrés et des étrangers, et ceci, bien entendu, également à titre transitoire. En 1980-1982, les deux dernières années de licence sont enseignées en français. En 1982-1983, le français demeure langue d'enseignement en quatrième année et en postgraduation. L'arrêté de septembre 1982 concernant la place à donner aux langues étrangères vise, surtout, dans la pratique, le français. Même la troisième année en cours comporte des modules enseignés en français... Le français apparaît ainsi comme une langue d'appoint, sans doute encore subordonnée, mais, de fait, nécessaire.

Ce deuxième scénario repose sur cette idée qu'il est des circonstances où le provisoire dure.

Dans ce cas, pour un certain nombre de raisons idéologiques ou pratiques, le français continue à être langue d'enseignement, pour certains modules, dans des filières de spécialisation. L'arrêté de septembre 1982 qui envisage la possibilité de deux modules (sur six), pour les quatre années de la licence, entre en application. Les enseignants francophones ont des charges d'enseignement réparties à nouveau sur l'ensemble des licences. L'enseignement de la terminologie en langue étrangère se fait surtout en français, à cause de l'importance de la documentation existant dans cette langue. La postgraduation est

donnée aussi bien en français qu'en arabe et forme des enseignants aussi bien francophones qu'arabophones. Les langues de l'administration restent ce qu'elles sont : l'arabe et le français. L'algérianisation du corps enseignant est effective. Les francophones apprennent l'arabe, et les arabophones le français. Les étudiants sont, la plupart, bilingues.

Le bilinguisme entraîne un processus de biculturation. A la différence de ce qui se passait dans le scénario monolingue décrit précédemment, s'atténue le hiatus linguistique et culturel entre ceux qui pratiquent les sciences sociales et humaines et ceux qui pratiquent les sciences dites exactes. La culture universitaire est en contact avec l'Occident et avec le monde arabo-musulman. Les relations culturelles avec les deux voisins maghrébins, eux-mêmes bilingues, se multiplient. Les diplômés algériens trouvent plus facilement des débouchés dans leur pays et sont recherchés en Afrique, au Proche-Orient et même en Europe.

Plurilinguisme d'ouverture

Par plurilinguisme, nous entendons la coexistence, en fait de langues d'enseignement, de l'arabe d'abord et, ensuite, de langues étrangères, principalement le français et l'anglais.

Nous le disons d'ouverture, en reprenant ainsi plusieurs textes concernant l'arabisation dans lesquels il est question de l'ouverture aux connaissances apportées par les langues étrangères. Les plus importants de ces textes sont, sans aucun doute, ceux de la Charte de Tripoli et de la Charte Nationale auxquels il faut référer l'arrêté de septembre 1982, à titre de texte d'application.

En réalité, il s'agit d'une ouverture qu'il faut dire de diversification, en reprenant, cette fois, une expression familière aux Algériens : quand ils parlent d'échanges commerciaux ou culturels, les Algériens expriment leur volonté d'instaurer leurs rapports avec des partenaires divers.

Ce troisième scénario - d'ouverture diversifiée -, quel avenir d'arabisation annonce-t-il ?

Dans la perspective de ce scénario, la langue arabe est la langue dominante pour l'enseignement des licences. L'anglais concurrence le français comme langue d'appoint pour l'enseignement de la terminologie. Certains modules sont enseignés en anglais et certains autres en français dans quelques filières de spécialisation. Les trois langues sont utilisées comme langues de documentation, le français conservant sans doute la prééminence sur l'anglais. L'administration universitaire utilise les trois langues ; mais c'est l'arabe la langue de référence. En ce qui concerne les postgraduations, les trois langues sont utilisées. A long terme, en raison de son importance internationale, l'anglais supplante le français.

Au plan culturel, le risque est le métissage. En réalité, c'est en faveur de l'arabe, devenu la langue de base en sciences sociales et humaines, que s'opère, dans l'ouverture à l'Occident, la transculturation. Il s'agit alors d'une arabisation linguistique et culturelle qui s'effectue, non plus par substitution plus ou moins achevée d'une langue à une autre, mais par utilisation de plusieurs langues étrangères, ainsi que des savoirs qu'elles véhiculent.

Il serait assez vain de se livrer au jeu des pronostics et de choisir celui des scénarios qui a pour lui ^{le} plus de chances de réalisation. Le monolinguisme, le bilinguisme et le plurilinguisme reposent, chacun, sur des données sûres et se trouvent affrontés, en même temps, à des incertitudes d'avenir. Chances et risques : c'est l'histoire qui manifesterà les chances les plus fortes et les risques les plus grands. Bâtir des scénarios consiste moins à prévoir ce qui sera qu'à déterminer des possibilités et des éventualités.

Toutefois, à défaut de pronostics, il nous est permis, en la matière, d'exprimer notre subjectivité. Celle-ci est faite d'un pressentiment et d'un souhait. Le pressentiment ? Le monolinguisme arabe finira, non sans dégâts pour certains, par s'imposer, en ayant raison des résistances : pour le faire, il a pour lui le poids considérable du volontarisme politique et le nombre déjà impressionnant des bacheliers arabophones. Le souhait ? Un enseignement bilingue donné, selon les opportunités, en arabe ou en français et expressif d'une culture nationale ouverte à l'intelligence des cultures étrangères. Pour le

dispenser, nous pensons à tous ces enseignants bilingues qui aujourd'hui avec aisance s'offrent aux éventualités diverses de l'arabisation en cours.

Enseignement supérieur

En terminant, la question se pose de savoir si l'arabisation totale de l'enseignement supérieur en restera au domaine des sciences sociales et humaines, ou bien si elle s'étendra, dans un avenir plus ^{ou} moins proche, à son autre domaine, celui des sciences dites exactes. Autrement dit, l'arabisation, qui se veut totale en sciences sociales et humaines, le deviendra-t-elle aussi en sciences exactes où elle est actuellement, dans certains cas, sectorielle ?

La question est importante. Elle appelle, en effet, des solutions différentes et opposées qui, par hypothèse, pourraient se présenter de la façon suivante. D'un côté, on pourrait avoir un enseignement supérieur linguistiquement uniforme, à la fois fortement défrancisé et entièrement arabisé. D'un autre côté, on pourrait avoir un enseignement supérieur à deux branches : l'une de ces branches, celle des sciences sociales et humaines, serait entièrement arabisée, selon l'un des schémas précédents (monolinguisme, bilinguisme, plurilinguisme) ; l'autre branche, celle des sciences exactes resterait francisée, tout en étant doublée, en certaines matières, par un enseignement en arabe.

Il est certain que l'avenir de l'arabisation de l'ensemble de l'enseignement supérieur sera fortement marqué par le succès que remportera, en sciences sociales et humaines, un de nos trois scénarios linguistiques. Si le monolinguisme de décision l'emporte, il faudra s'attendre à l'arabisation progressive, par branches successives, du reste de l'enseignement supérieur. Si le bilinguisme de transition perdure, on peut supposer que, en sciences exactes, on ne passera pas rapidement, de l'arabisation sectorielle, à l'arabisation totale. Enfin, si le plurilinguisme d'ouverture prenait corps, il faudrait prévoir une place nouvelle et importante donnée à l'anglais, au détriment du français, aussi bien en sciences sociales et humaines qu'en sciences exactes.

Autrement dit, l'avenir de l'arabisation totale de l'enseignement supérieur se présente comme une question encore ouverte.

Compte tenu des analyses, recherches et réflexions qui ont jalonné cette étude, il serait assez logique que s'instaure un ensemble universitaire à deux systèmes linguistiques différents. D'un côté, il y aurait les sciences sociales et humaines à langue arabe dominante et à langues étrangères utilisées comme langues d'appoint. De l'autre, il y aurait les sciences dites exactes à langues étrangères habituelles et à langue arabe posée comme langue de prédilection.

Cette division linguistique des systèmes correspondrait assez bien à la vision islamique du savoir. Les sciences sociales et humaines sont davantage des sciences de l'homme : il convient qu'elles soient traitées en langue coranique. Les sciences dites exactes sont davantage des sciences des choses : il est relativement indifférent que habituellement, compte tenu des intérêts, on en traite, du moins en première approche, en langues étrangères.

Choix de société

En fin de compte, l'avenir de l'arabisation tant dans l'enseignement supérieur que dans les autres secteurs de la vie nationale, est subordonné au choix de société en cours de réalisation.

Il est notable que la Direction politique veut une Algérie à la fois et sans contradiction, culturellement arabo-islamique et techniquement moderne.

En pareil cas, il n'y a pas lieu de s'étonner des difficultés posées par le problème linguistique. Elles ne tiennent pas seulement au remplacement de la langue de colonisation par celle de l'Indépendance. Elles tiennent aussi au retard actuel de la langue arabe par rapport aux techniques modernes.

L'avenir de l'arabisation ? Une arabisation qui se veut totale, mais, dans la pratique, pondérée.

Mais le choix de société qui préside au développement de l'Algérie peut connaître des changements, voire des mutations, aujourd'hui imprévisibles et susceptibles de modifier le cours des réalisations actuelles. Dans ces conditions, la question se pose à nouveau :

l'avenir de l'arabisation ? Une arabisation qui se veut totale, mais qui, compte-tenu des aléas de l'histoire, aura peut-être à passer par des réorientations.

BIBLIOGRAPHIE

Pour les indications bibliographiques concernant les problèmes de l'arabisation en Algérie, tant de la société que de l'enseignement, et ceux qu'elle soulève notamment en matière de linguistique et de culture, nous renvoyons aux chroniques sociales et culturelles et aux abondantes bibliographies de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1962-1979 (cet annuaire est l'œuvre du CRESM d'Aix-en-Provence et est édité par le CNRS de Paris).

En ce qui concerne l'arabisation des sciences sociales et humaines dans l'enseignement supérieur algérien, durant les années universitaires 1980-1981 et 1981-1982, période qui constitue le noyau de notre travail, il n'existe, à notre connaissance, à ce jour, aucune étude ayant fait l'objet d'une édition sous forme, soit de livre, soit même d'article de revue.

La bibliographie que nous présentons se situe à la suite de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1979. Elle voudrait anticiper, à la mesure de nos moyens, la publication des références qui, en rapport avec le sujet de notre étude, seront fournis par les chroniques et les bibliographies des annuaires 1980, 1981 et 1982 :

- A.A., "Six questions à Abdelhaq Brerhi", Algérie-Actualité, 27 nov.-3 déc. 1980.
- A.B., "Rentrée universitaire : sur un fond de progrès", El Djeich, oct. 1980.
- ABDELAZIZ M., "Loin de tout subjectivisme", Algérie-Actualité, 27 nov.-3 déc. 1980 ; "Université : le second souffle", Ibid., 10-16 sept. 1981 ; "Rentrée universitaire... Déplacer les montagnes", Ibid., 30 sept.-6 oct. 1982.
- ABERKANE H., "Les travaux du Congrès des ministres arabes de l'enseignement supérieur", El Moudjahid, 18 mai 1981 ; "Université : la question de l'orientation", Ibid., 27 décembre 1981 ; "Rentrée universitaire 82-83 : des mesures attendues", Ibid., 4 mai 1982.
- ABOU S., L'identité culturelle, Paris, Anthropos, 1981.
- A.C., "Université : s'adapter aux nouveaux besoins", Révolution Africaine, 11-17 sept. 1981.
- AMEYAR Dh., "Un acte de libération", Algérie-Actualité, 27 nov.-3 déc. 1980.
- ANCAR A., "Rentrée universitaire 82/83 : 90.000 étudiants et des contraintes", El Moudjahid, 5 sept. 1982.

- BALHI M., "Pourquoi les sciences sociales", Algérie-Actualité, 27 nov.-3 déc. 1980.
- BELLAHA A., "L'orientation, la recherche universitaire et le reste..", El Moudjahid, 22-23 oct. 1982.
- BOUMRAA L., "I- L'université algérienne sous incubation", Algérie-Actualité, 11-17 nov. 1982 ; "II- L'université algérienne face aux réalités", Ibid., 18-24 nov. 1982 ; "III- L'orientation-sélection : une exigence", Ibid., 25 nov.-1^o déc. 1982.
- BOUROUBA, "L'arabisation : une exigence historique", El Moudjahid, 3 mars 1980.
- C.L., "La postgraduation : affirmer l'algérianisation", Révolution Africaine, 10-16 avril 1981.
- CHENIKI A., "Langue nationale : une étape décisive" et "Pour une démocratie responsable (débat à l'Université)", Révolution Africaine, 6-12 juin 1980 ; "Propos sur l'arabisation", Ibid., 10-16 oct. 1980.
- CHERKIT, "Reprise universitaire : de nouveaux horizons", Révolution Africaine, 19-25 sept. 1980 ; "Université : assurer un climat favorable", Ibid., 26 sept. 2 oct. 1980.
- CHERRAD BENCHEFRA Y., "L'enseignement des langues ou la linguistique pourquoi faire ?", Algérie-Actualité, 22-28 avril 1982.
- DESFARGES P., La formation des psychologues à l'Université de Constantine, Thèse de doctorat de 3^o cycle, Université de Nice, mars 1982, 405 p.
- E.M., "Sous le signe de l'épanouissement culturel", El Moudjahid, 25-26 sept. 1981.
- GRANDGUILLAUME G., "Relance de l'arabisation en Algérie", Maghreb-Machrek, avril-mai-juin 1980 ; Relation entre mutations linguistiques et dynamique sociale dans le Maghreb contemporain : étude anthropologique, Thèse d'Etat, Université de Sorbonne Nouvelle, Paris III, 1981 ; "Langue et Communauté au Maghreb", Peuples Méditerranéens, janv.-mars 1982.
- HALLI A., "De faux problèmes", Algérie-Actualité, 27 nov.-3 déc. 1980.
- KHERAIFIA D., "Ni lenteur ni précipitation", Algérie-Actualité, 27 nov.- 3 déc. 1980.
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR..., Plan quinquennal de développement 1980-1984, Alger, 1979 ; Bulletin Statistique, année universitaire 1979-1980 et 1980-1981 ; Avant-Projet de la loi relative à l'enseignement supérieur, Alger 1981 ; L'Université en chiffres, Alger, juil. 1982.
- MINISTERE DE LA PLANIFICATION..., Projet de Plan Quinquennal 1980-1984, Alger, mai 1980.
- RANOMAHENNI A., "Langue arabe : déjà l'informatique !", El Moudjahid, 18 janvier 1982.
- R.N., "Université : contraintes et actions. M. Brerhi fait le point", El Moudjahid, 26 sept. 1982.
- SOUDANI F., "Enseignants francophones : et le recyclage ?", Algérie-Actualité, 27 nov.-3 déc. 1980.

- **TORKI R.**, Les théories de l'éducation, Alger, OPU, 1982.
- **TOUALBI N.**, "Inquisition pour une exclusion", Révolution Africaine, 17-23 sept. 1982.
- **ZEMOURI K.**, "Rentrée universitaire : entre la demande et les structures", Révolution Africaine, 24-30 sept. 1982 ; "Arabisation : une exigence culturelle, une option politique", Ibid., 14-20 janv.1983.
- **XXX**, "An 01 de l'arabisation dans les sciences sociales", El Ayed, Bulletin d'Information Syndicale de la Fédération des Travailleurs de l'Education et de la Culture, déc. 1980.

=====

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
Chapitre I : <u>L'ANALYSE D'UN PROCESSUS D'ARABISATION</u>	
I - <u>Détermination de l'objet</u>.....	11
1) - Arabisation.....	11
2) - Sciences sociales et humaines.....	14
3) - Algérie 1980-1982.....	17
4) - L'observatoire.....	20
II - <u>Structures et partenaires</u>.....	21
1) - Le pouvoir	21
2) - Les enseignants	22
3) - Les étudiants	23
4) - Le personnel administratif	24
5) - L'opinion publique	24
III- <u>Thèse et hypothèses</u>.....	26
1) - Volontarisme d'un projet	26
2) - Difficultés d'un déroulement	27
3) - Ambiguïté d'un bilan.....	27
4) - Interrogations sur l'avenir	28
IV - <u>Méthodes et mises en oeuvre</u>.....	29
1) - Etudes	32
2) - Textes ministériels.....	33
3) - Statistiques	35
4) - Entretiens.....	36
5) - Contexte réactionnel	38
6) - Contexte événementiel	40
<u>Conclusion</u>	40

Chapitre II : ETAPES ANTERIEURES (1954-1980)

I - <u>Légitimité révolutionnaire de l'arabisation de l'enseignement</u>	42
II - <u>Débuts symboliques et laborieux (1962-1965)</u>	45
1) - Déclarations présidentielles.....	45
2) - Institutionnalisation	49
3) - Démarrage.....	50
III- <u>Irréversibilité et ouverture (1965-1978)</u>	50
1) - Proclamations	51
2) - Textes institutionnels.....	55
3) - Mises en place	56
4) - Mai 1975 : élargissement et radicalisation ...	60
<u>Conclusion</u>	65

Chapitre III : LA DERNIERE ETAPE. LA DECISION POLITIQUE

(1979-1980)

I - <u>Etat de l'arabisation</u>	66
II - <u>Actes du pouvoir</u>	73
1) - Le 4° Congrès du FLN (27-31 janvier 1979).....	74
2) - Les déclarations du nouveau Ministre ..	75
3) - Le Comité Central des 26-30 décembre 1979.....	77
III- <u>De la décision du Parti à celle de l'Etat...</u>	79
IV - <u>L'arrêté ministériel du 14 septembre 1980</u>	88
<u>Conclusion</u>	94

Chapitre IV : LE DEMARRAGE DE L'ARABISATION

TOTALE (1980 - 1981)

I - <u>Arabisation des étudiants</u>	99
1) - Les faits	99
2) - Les réactions	104
II - <u>Arabisation des enseignants</u>	108
1) - Le nombre	108
2) - Les mesures ministérielles et leur application.....	112
3) - Les réactions	121
4) - Quelle solution ?	124
<u>Conclusion</u>	127

Chapitre V : LA POURSUITE DU PROCESSUS

D'ARABISATION (1981-1982)

I - <u>Contexte national et universitaire</u>	129
II - <u>Arabisation dans l'Université d'Oran</u>	134
1) - Les spécialités.....	135
2) - Les instruments de travail.....	138
3) - La formation des enseignants.....	143
III- <u>Arabisation dans les Universités d'Algérie</u>	147
1) - Le Séminaire de mai 1982.....	147
2) - Les entretiens.....	154
<u>Conclusion</u>	156

Chapitre VI : LE POINT ENTRE LES DEUX PREMIERES
ET LA TROISIEME ANNEE D'ARABISATION

I - <u>Statut de l'arabisation</u>	161
1) - Le fait.....	161
2) - Interprétation	165
II - <u>Problèmes d'arabisation</u>	167
1) - Formation des enseignants	168
2) - Administration universitaire	169
3) - Documentation	171
4) - Plurilinguisme	173
III- <u>Perspectives, propositions, projets</u>	174
1) - Perspectives	175
2) - Propositions	175
3) - Projets.....	177
<u>Conclusion</u>	179

Chapitre VII : L'ENGAGEMENT DE LA TROISIEME ANNEE
(AUTOMNE 1982)

I - <u>Contexte universitaire</u>	181
- Presse	182
- Eté 1982	186
- Voyage en France de M.Brerhi.....	187
- Plan Quinquennal	189
II - <u>L'arabisation à sa troisième année</u>	190
- Enseignements	190
- Documentation	193
- Encadrement	195
- Arrêté de septembre 1982.....	197
III- <u>Témoignages</u>	199
- Enseignants algériens.....	199
- Enseignants étrangers	201
- Responsables	203
- Etudiants	205
<u>Conclusion</u>	206

CONCLUSION GENERALE : <u>Avenir de l'arabisation</u>	208
- Monolinguisme de décision.....	209
- Bilinguisme de transition	210
- Plurilinguisme d'ouverture.....	211
- Enseignement supérieur	213
- Choix de société.....	214
 Bibliographie.....	 216
 Table des matières.....	 219
